



DE

LA FRANCE

DE SON GÉNIE

ET

DE SES DESTINÉES

PAR

HENRI MARTIN.

Γνῶθι σεαυτόν.
Connais-toi toi-même.
SOCRATE.

Sursùm corda.

PARIS
FURNE ET Cie, ÉDITEURS
1847

7. 6. 94

DE LA FRANCE

DE SON GÉNIE ET DE SES DESTINÉES.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,
36, RUE DE VAUGIRARD.

DE

LA FRANCE

DE SON GÉNIE

ET

DE SES DESTINÉES

PAR

HENRI MARTIN.

Γνωθι σεαυτον.
Connais-toi toi-même.
SOCRATE.

Sursùm corda.

PARIS

FURNE ET CIE, ÉDITEURS

1847

A J. REYNAUD.

Ceci est le fruit de quinze années uniquement consacrées à étudier les fastes et le génie de la France.

C'est à vous, mon ami, que je dédie cette expression de mes convictions les plus profondes. C'est dans nos entretiens sur la situation et sur l'avenir de notre patrie qu'est née la pensée et que s'est préparée la forme de cet écrit, dans lequel j'ai tenté de résumer la substance et les conclusions de mes longs travaux sur l'histoire de France.

J'ai pu errer sur plus d'un point, sur plus d'un jugement : je sens mon insuffisance devant un si vaste sujet; mais j'ai la confiance d'être dans la voie de la vérité quant à l'ensemble de ces considérations.

J'eusse voulu être moins sévère pour mon temps ; mais c'est mal servir son pays que de l'endormir sur ses dangers et de jeter un voile complaisant sur ses fautes.

Si la France était menée par ses conducteurs, si lentement que ce fût, dans le sens de ses destinées, on pourrait attendre du temps l'accomplissement des promesses de la Révolution : l'étude de l'histoire enseigne la patience. Mais l'expérience du système actuel est ac-

complie; la France est jetée hors de sa route, hors d'elle-même! le péril presse; l'État s'ébranle de toutes parts. Le moment est venu où le plus obscur citoyen doit à la patrie le tribut de sa parole et de ses veilles. S'il a été des temps où les nations pouvaient se fier de leurs destinées à ces grands pasteurs des peuples qui concentraient en eux toute l'âme d'une génération, ces temps ne sont plus; et ce n'est pas trop de tous les cœurs, de toutes les volontés et de toutes les intelligences pour arrêter la patrie sur le penchant des abimes.

HENRI MARTIN.

31 août 1847.

DE LA FRANCE,

DE SON GÉNIE ET DE SES DESTINÉES.

CHAPITRE PREMIER.

DES NATIONALITÉS.

Est-il vrai que les nations doivent être un jour absorbées par l'humanité, comme les provinces ont été absorbées par les nations? Est-il vrai que les nationalités ne soient qu'une forme transitoire et inférieure qui voile l'unité humaine?

Deux tentatives fameuses ont eu lieu, depuis le moyen âge, pour soumettre l'Europe, et, par l'Europe, le monde, à l'unité de domination. Le pape et l'empereur ont échoué l'un après l'autre, et leurs efforts mêmes ont donné aux nationalités qu'ils voulaient détruire cette puissante impulsion qui a produit l'ère où nous sommes. Il ne s'agit plus aujourd'hui de monarchie universelle imposée par la foi ou par les armes [1], mais les principes et les sentiments sur lesquels reposent les nationalités sont menacés par des doctrines qui, ennemies en toute autre chose et parties des extrémités opposées de l'horizon, se rencontrent sur ce seul point. Poussées logiquement à leurs der-

[1] La prétention à la monarchie universelle se cache pourtant quelque part encore, au fond d'un empire à peine entré d'hier dans la communauté européenne. Nous y reviendrons.

nières conséquences, l'une de ces doctrines ne voit dans l'humanité que les individus ; l'autre, que le tout : l'une a pour idéal la liberté absolue dans les relations d'homme à homme sur toute la surface du globe, sans réserve des droits ni des intérêts de la patrie, sans autre devoir social que les devoirs généraux qu'impose la qualité d'homme ; l'idéal de l'autre est l'absorption de toutes les individualités dans un organisme immense et uniforme qui enveloppe le genre humain tout entier, ou plutôt qui soit le genre humain lui-même. Ces *réalistes* et ces *nominaux* de l'économie politique s'accordent pour insinuer ou même pour prédire ouvertement la disparition future des nationalités, ces grandes existences intermédiaires entre l'homme et l'humanité.

On fouille le passé, on étale le présent en preuve de cette thèse. Tous les peuples de la race indo-européenne, nous dit-on, sont sortis d'un seul peuple : les nationalités antiques, issues de ce berceau commun, ont péri ; les modernes périront, et l'unité du monde naissant se reformera dans la maturité du monde, plus vaste et vraiment universelle, en enveloppant les autres branches de la famille humaine.

Tous les peuples caucasiques sont-ils, en effet, les enfants d'un seul peuple? Nous pensons qu'il y a confusion dans cette profonde et obscure question des origines. Les travaux de la science contemporaine tendent bien à établir que les peuples du groupe desquels nous faisons partie sont sortis d'un même *berceau*, mais non pas d'un même *peuple ;* il est permis d'affirmer aujourd'hui que l'Inde brahmanique est la sœur, non la mère de l'Iran des mages, et les inductions les plus légitimes conduisent aux mêmes conclusions pour les Gaulois, les Hellènes, les

Latins, les Teutons et les Slaves, que pour les Médo-Perses. Tout indique que, sur le fond de la commune famille, les races diverses se sont dessinées, dès l'éclosion des premiers germes de la vie sociale, avec leurs caractères spéciaux et leur génie natif, et qu'elles doivent à leur fraternité originelle, plutôt qu'à une filiation matérielle ou morale, ce qu'elles ont de semblable dans les racines de leurs idées et des langues qui expriment ces idées. Les nationalités sont la forme la plus accomplie de la vie des races[1], de même que l'unité sociale et politique est la forme la plus accomplie de la vie des nationalités. Lors

[1] Cette forme, hâtons-nous de le dire, les races no l'atteignent pas fatalement par une sorte de développement végétatif : elles no s'y élèvent que par la conception d'un but idéal vers lequel elles dirigent leurs forces diverses. La puissance de l'idée est même suffisante soit pour amalgamer des races voisines, mais différentes, autour d'un centre commun, soit pour attirer dans une nationalité déjà constituée des portions d'une race étrangère, soit enfin pour diviser une même race en nations dont la fusion devient impossible. Les rapports naturels et nécessaires de race ne sont donc pas le seul principe constitutif des nationalités. Toute l'histoire atteste que les nations ont dû souvent leurs plus grandes gloires à des fils adoptifs qu'elles n'avaient point portés dans leurs flancs. L'illustre philologue Jacob Grimm disait dernièrement, dans un congrès scientifique d'Allemagne, qu'un peuplo était une *collection d'hommes parlant la même langue*. Cette définition est très-supérieure à celle qui so baserait uniquement sur la race; cependant, elle est encore trop absolue et trop exclusive. Certes, la langue est quelque chose de fondamental chez un peuple, et il n'y a pas de peuple là où il n'y a pas une langue commune à tous, ou, tout au moins, centrale et dominante; mais on a beau avoir la même langue, si l'on n'a pas le même idéal, on n'est pas un même peuple : l'aristocratique Angleterre et la républicaine Amériquo sont-elles une même nation? M. Grimm, fidèle à son principe exclusif, dénie toute valeur, comme délimitation internationale, aux fleuves et aux montagnes. Nous croyons que l'homme doit tenir plus de compte des signes visibles tracés sur la face de la terre par la main de la Providence, et que là aussi se trouve un des éléments fondamentaux du problème ethnographique.

même qu'on prouverait que les nationalités sont mortelles, on n'aurait pas prouvé que le principe qui les engendre puisse aussi périr, et qu'aux nationalités qui s'éteignent ne doivent pas succéder d'autres nationalités. Mais est-il vrai que les nationalités antiques aient péri? Si éclatantes de gloire qu'elles aient été, elles n'ont pu parvenir au degré supérieur de l'organisation, à l'unité nationale : elles sont restées à l'état de cités ou de tribus [1]; elles ont péri comme cités, non comme peuples, comme forme, non comme essence. Est-ce bien à nous qu'on ose parler de leur anéantissement, à nous qui venons de voir de nos yeux comment les peuples morts ressuscitent, à nous qui avons vu sortir d'un sépulcre scellé par les siècles la patrie de Platon et de Léonidas!...

Les arguments tirés du présent ou d'un passé qui nous touche plus immédiatement sont-ils mieux fondés? Les provinces avaient des dialectes, des caractères distincts, parfois même des limites naturelles, et cependant elles se sont confondues dans l'unité nationale : ainsi, nous dit-on, les nationalités se confondront dans la grande unité humaine. Les différences extérieures, ajoute-t-on, s'effacent entre les peuples : les habitudes, les goûts, les costumes, tendent à l'uniformité; la vapeur suprime les distances et renverse les barrières; les communications, toujours plus fréquentes et plus rapides, mêlent tous les intérêts et toutes les idées, et font tomber tous les préjugés. Il est incontestable, en effet, sans discuter les détails, que le mouvement des échanges matériels et moraux entre les nations, et surtout entre les classes supérieures des na-

[1] La Rome républicaine n'est qu'une cité géante ; la Rome impériale n'est plus une nation, sa nationalité s'est noyée dans son immense empire.

tions, s'accroît dans des proportions immenses; mais, si l'on ne s'arrête pas aux phénomènes de la surface, si l'on plonge ses regards dans les profondeurs des masses européennes, on reconnaîtra qu'un mouvement en sens inverse tend à la distinction comme le premier à l'unité. Un travail sourd et continu, qui éclate parfois au dehors par de violentes explosions, se fait parmi les populations, pour changer, en vertu du principe des nationalités, la carte de l'Europe dressée moitié par le principe de l'hérédité dynastique et féodale, moitié par la force matérielle. Un instinct puissant pousse les peuples qui ne sont pas encore constitués en vrais corps de nations à se grouper selon l'origine, la langue, les affinités morales et physiques et les divisions naturelles du sol. Jamais les nationalités n'ont eu d'elles-mêmes une conscience aussi pleine et aussi vive, qu'en ce moment où quelques théoriciens les condamnent à périr : jamais elles n'ont pesé si fortement sur la politique générale, qu'elles travaillent à renouveler. Des signes infaillibles annoncent qu'avant peu d'années les questions de nationalité, combinées avec les questions sociales, domineront toutes les autres sur le continent, et que les états qui ne puisent pas leur raison d'être dans ce principe seront transformés ou dissous.

Le cosmopolitisme s'abuse donc sur le présent comme sur le passé; il prend la tendance à l'harmonie et à l'association des peuples pour une tendance à l'identification. Le rapprochement qu'il fait des provinces avec les nations [1] est spécieux, mais erroné : les provinces caractérisent l'époque de transition entre la cité antique et la nation mo-

[1] La définition : *une nation n'est qu'un ensemble de provinces*, est à l'ordre du jour dans les *meetings* des économistes. C'est la négation formelle des nationalités.

derne. Ce sont des ébauches de nations restées inachevées, des germes avortés et absorbés par un germe plus puissant, durant cette période créatrice où chacun des éléments de la nationalité aspirait à devenir centre de formation[1]. Une nation n'est point une juxtaposition de provinces agrégées à la manière des corps inorganiques; c'est un organisme formé autour d'un principe de vie central et fondamental, qui n'est point partout manifesté par la centralisation extérieure comme dans la constitution nationale la plus parfaite, mais qui existe, latent ou visible, partout où existe une véritable nationalité.

Chaque nationalité véritable remplit une fonction essentielle dans la vie de l'humanité. Si les nationalités pouvaient disparaître, l'humanité, dépouillée de ses organes nécessaires, rentrerait, non pas dans l'unité, mais dans le chaos.

[1] Les provinces conservent toutefois une valeur réelle, quoique secondaire, dans la vie nationale. Il y a là des groupes naturels, des subdivisions géographiques, des variétés morales et matérielles, qui doivent concourir à l'harmonie générale et qui ne sauraient être nivelés par une absolue uniformité.

CHAPITRE II.

DE LA CONSTITUTION PHYSIQUE DE LA FRANCE.

Si une nation est un être organisé, doué d'une vie propre et personnelle, pour bien comprendre sa nature, son génie et la fonction qu'elle est appelée à remplir dans le monde, il faut la considérer comme un homme dont on analyse la constitution physique, intellectuelle et morale, et dont on interroge le présent et le passé afin d'augurer l'avenir

Qui veut connaître la France doit examiner d'abord le domaine préparé, depuis l'origine des temps, à la nation française, ou, pour ainsi dire, le corps de la France.

Lorsque l'on jette un coup d'œil sur la face de la terre, on la voit partagée en domaines distincts par les mers, les montagnes et les fleuves. Ces domaines sont comme les corps destinés de Dieu aux nations. Il existe parmi eux bien des diversités et des inégalités. Certains de ces corps sont comme imparfaits, inachevés et sans unité déterminée, pareils à ces monstres qui renferment plusieurs vies dans un corps multiple ou plutôt dans plusieurs corps soudés ensemble. Plusieurs nations sont réduites à s'y combattre pour se tailler artificiellement les frontières que la nature leur a refusées. D'autres domaines, au contraire, sont tellement subdivisés par l'excentricité de leurs formes, qu'une même nation n'y pourra parvenir à l'unité politique et sera condamnée à l'état moins parfait du fédéralisme.

Entre toutes les régions du globe, il en est une qui attire invinciblement le regard par son heureuse situation, par le rhythme harmonieux de ses proportions et la netteté de ses limites. Assise au bord des mers, entre les iles et les presqu'iles qui entourent, comme autant d'appendices, l'extrémité occidentale du continent asiatico-européen, elle forme en quelque sorte la tête de ce corps immense. Communiquant immédiatement avec trois des principales régions de l'Europe, et par un étroit canal maritime avec une quatrième, elle est mise en rapport, par les mers qui la baignent, avec le reste du monde, et surtout avec les contrées qui bordent la mer intérieure, vrai bassin central du globe. Sa forme générale, ordonnée avec une régularité tout exceptionnelle, lui donne l'aspect d'une grande forteresse à six fronts, trois sur la mer, trois sur la terre. Ses fronts presque égaux entre eux, sa longueur et sa largeur presque égales, maintiennent toutes ses parties dans de faciles relations que n'interrompt aucun obstacle naturel considérable. Ses limites, dessinées à larges traits par quatre mers, trois chaines de montagnes et un grand fleuve, la protégent puissamment sans l'isoler et en la reliant, au contraire, à toutes les nations.

La symétrie n'est pas moins belle à l'intérieur. Les plus importantes formations géologiques y sont à la fois contrastées et associées dans un équilibre admirable. Quatre grandes masses, deux formées des terrains les plus anciens, deux, des terrains les plus modernes, s'opposent diagonalement les unes aux autres en croix de Saint-André, et une double ceinture de terrains intermédiaires, enveloppant les deux principaux massifs ancien et moderne, adoucit le contraste en harmonisant les

contours. Le système des eaux, non moins bien disposé que celui des terres, verse dans toutes les directions la fécondité et la vie par cinq grands fleuves, dont trois, ou plutôt quatre, appartiennent entièrement au domaine que nous décrivons[1], et dont le cinquième le sépare militairement et le rapproche commercialement d'une autre des principales régions européennes. Une multitude de fleuves secondaires et de rivières navigables complètent l'arrosement du sol et servent d'intermédiaires entre les bassins des fleuves principaux. Dès les temps anciens, l'intervalle entre ces grands bassins fluviaux était réputé facile à franchir : cet intervalle n'existe plus; des rivières artificielles ont réuni en un seul système navigable, non pas seulement toutes ou presque toutes les eaux intérieures de cette vaste contrée[2], mais les mers mêmes qui la baignent.

Un corps aussi heureusement doué quant à la symétrie de ses membres et à ses canaux de circulation, ne saurait manquer d'avoir un centre d'attraction et de gravité puissant et nettement déterminé. Ce centre vital ne peut être, on le sent bien, un simple centre géométrique à constater avec le compas du mathématicien; les éléments sont ici plus complexes. Le centre doit être nécessairement sur un grand cours d'eau. Des cinq fleuves dont on a parlé, quatre se dirigent à l'ouest et au nord-ouest, un, au sud, aucun, à l'est, côté par lequel la région dont il s'agit adhère à la masse du continent. Au premier coup

[1] Le Rhône n'a pas d'importance économique ni politique au-dessus du lac Léman : il est tout français depuis qu'il cesse d'être un torrent pour devenir un fleuve.

[2] Il ne reste plus guère, en fait de grandes opérations, qu'à réunir le bassin de la Garonne à ceux de nos autres fleuves par la jonction du Cher et de la Dordogne.

d'œil, on hésite un peu à reconnaître le centre : le bassin du sud-ouest attire par l'épanouissement de sa belle étoile de rivières au milieu d'un riche terrain d'alluvions; mais sa position est trop écartée, et par rapport à l'ensemble du pays et par rapport au reste de l'Europe : il ne confine qu'à la grande péninsule qui est comme l'avant-poste du continent vers l'extrême occident. Il faut donc remonter au nord. Là se rencontre d'abord un second bassin, qui, partant de l'un des deux massifs de terrains anciens pour aboutir à l'autre, et formant, par sa partie moyenne, la base du massif septentrional des terrains nouveaux, offre bien, dans cette partie moyenne, le centre géométrique de tout le pays; mais ce second fleuve est irrégulier et torrentueux, et aucun point doué d'avantages décisifs n'apparaît le long de son cours. Remontons plus haut encore. Dès que l'on aperçoit le troisième fleuve, artère centrale d'une vaste région de terrains nouveaux aussi fertiles que variés, toute hésitation a cessé; le regard est à l'instant saisi par ce point décisif qui manquait dans le bassin précédent. Vers le milieu du cours navigable du fleuve, au centre de l'étoile rayonnante que forment ses principaux affluents, s'ouvre une large vallée qu'entoure une enceinte de collines, dont les couches géologiques, d'une richesse et d'une variété sans égales, offrent à l'homme les matériaux inépuisables d'une immense cité. Les rivières naturelles, complétées par les rivières artificielles qu'a creusées la main de l'homme, rendent les communications faciles avec toutes les parties du territoire. Quant aux relations avec le dehors, si cette position capitale incline au nord plus qu'au midi, c'est un nouvel avantage, car les rapports les plus importants et les plus

complexes sont de ce côté. La nature a tout préparé savamment pour la guerre comme pour la paix, pour la défense militaire comme pour les échanges du commerce. Rien de frappant comme la disposition du territoire entre la capitale, tête et cœur du pays, et le continent, d'où peuvent venir les plus redoutables invasions. L'ennemi, qui, arrivant de l'est, serait parvenu à franchir le grand fleuve frontière et la chaîne de montagnes intérieures qui semblent le fossé et le boulevard du pays, rencontrerait, entre lui et le cœur de la région envahie, sept grands contreforts couvrant concentriquement la capitale, et disposés comme une triple enceinte, dont l'une, celle du milieu, aurait jusques à quatre lignes de fortifications. S'il vient par le nord, route plus périlleuse, il pourra éviter les deux premiers contreforts, mais au prix d'autres difficultés et d'autres dangers. Ces vastes plis de terrain, sans être fort élevés, ne donnent passage à l'attirail d'une armée que par un petit nombre de percées qu'ont ouvertes les cours d'eau ou la main des hommes. Si l'agresseur les traverse tous, il vient enfin se heurter contre une citadelle de dix lieues de tour, que de hautes collines protégent comme autant d'ouvrages avancés.

La région dont on vient de signaler l'ordonnance générale n'est pas moins favorisée sous le rapport du climat et des productions que sous le rapport de la forme. Elle est à l'Europe ce qu'est l'Europe au reste du monde; c'est le climat tempéré par excellence, le climat où les différences de température sont tout à la fois le moins considérables de saison à saison et le plus considérables de degré en degré de latitude, ce qui lui assure en même temps les meilleures conditions de salubrité et la plus grande diversité possible de productions. Il n'est pas de

pays qui possède une faune et une flore aussi variées. Les céréales et les vignes, les premières vignes du monde, s'y étendent sur des zones immenses ; celles-là au nord, à l'ouest, à l'est, au sud-ouest ; celles-ci à l'est, au sud-ouest et au sud. Ce que les hommes ont ôté à ce pays en fait de bois et de pâturages, les hommes, mieux dirigés, peuvent le lui rendre dans la mesure de ses besoins. Toutes les cultures industrielles, moins celles des tropiques, trouvent chez lui un sol propice. Les arbres fruitiers des moyennes régions prospèrent dans les trois quarts de son territoire : les fruits des pays chauds, l'olive, la figue, l'orange et le limon, mûrissent sur ses collines et ses plages du midi ; les sapins de la Scandinavie couvrent ses montagnes, et les cygnes des mers polaires se baignent dans ses étangs du nord, tandis que le palmier africain vit en pleine terre sur ses côtes de l'extrême sud, et que le flamant déploie sur les lagunes de ces côtes ses ailes empourprées par les feux du tropique.

La richesse intérieure répond à la richesse extérieure du sol. Les mines sont nombreuses et abondantes. Sur le continent, nul pays ne possède autant de fer. L'autre grand agent de l'industrie, la houille, cette végétation morte que la terre nous laisse arracher de son sein pour suppléer à l'insuffisance de la végétation vivante, a multiplié ses gisements dans diverses portions du territoire, et repose surtout par bancs énormes sous la région de l'extrême nord.

Par cet ensemble de conditions, unique dans le monde, cette terre privilégiée est à la fois le pays le plus capable de se suffire à lui-même, et le pays destiné à la vie de relations la plus étendue et la plus multiple.

Telle est la constitution physique de la France, la

seule région continentale dont les traits soient assez fortement marqués pour qu'on puisse la décrire sans avoir prononcé une seule fois son nom ni le nom d'aucune de ses parties[1]. Tel est ce corps, dont la forme accomplie inspira jadis une si vive admiration au génie hellénique, à ce génie de l'harmonie qui retrouvait, dans des proportions si belles, l'accord céleste des sphères et la musique des nombres. Il y a dix-huit siècles et plus que le grand géographe de l'antiquité, le Grec Strabon, saisi d'une sorte d'esprit prophétique, s'écriait que l'aspect seul de la Gaule présageait à ce pays les plus éclatantes destinées, et suffirait à prouver l'existence de la divine providence[2].

[1] Cette observation appartient à M. Jean Reynaud, qui a résumé, dans des fragments qu'il serait bien désirable de voir réunis, les principaux traits de la France physique. Voyez particulièrement son bel article Europe de l'*Encyclopédie nouvelle*.

[2] « Il semble qu'une providence tutélaire éleva ces chaînes de montagnes, rapprocha ces mers, traça et dirigea le cours de tant de fleuves, pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant du monde. Ce qui mérite surtout d'être remarqué dans cette contrée, c'est la parfaite correspondance qui règne entre ses divers cantons, par les fleuves qui les arrosent et par les deux mers dans lesquelles ces fleuves se déchargent; correspondance qui constitue en grande partie l'excellence de ce pays, par la grande facilité qu'elle donne aux habitants de communiquer les uns avec les autres et de se procurer mutuellement tous les secours et toutes les choses nécessaires à la vie. . Une si heureuse disposition des lieux, par cela même qu'elle semble être l'ouvrage d'un être intelligent plutôt que l'effet du hasard, suffirait pour prouver la Providence. » (Strabon.)

CHAPITRE III.

DU GÉNIE DE LA NATION FRANÇAISE.

Nous avons indiqué les lignes générales du corps de la France telles que nous les montre un coup d'œil jeté sur le relief du globe. Voyons maintenant comment se manifeste l'âme de ce grand corps, la vie nationale qui anime ce puissant organisme. Comment apparaîtrait la nation française à un étranger qui la visiterait, au temps où nous sommes, sans rien savoir de son passé?

Étrange spectacle! problème immense!... La première impression serait l'éblouissement d'une confusion universelle. Tout semble contradiction : mille éléments opposés s'entrechoquent; à peine le spectateur commence-t-il à suivre de l'œil le flot qui court dans une direction, qu'un flot venu de l'autre bout de l'horizon emporte son regard en sens inverse. Il faut essayer d'analyser cette masse qui vous étourdit par sa fluctuation tumultueuse, et de dégager les éléments mêlés dans ce tourbillon. Suivons ce peuple dans les diverses fonctions de sa vie; tâchons de saisir d'abord son caractère et son génie dans ce qu'ils ont d'essentiel et de permanent, puis les traits les plus saillants de sa condition présente et du rôle qu'il joue aujourd'hui dans le monde.

Ce qui frappe d'abord dans l'extérieur du peuple français, pris d'ensemble et abstraction faite de quelques groupes particuliers et exceptionnels, c'est une physionomie moyenne, qui exclut les traits trop spéciaux, trop

tranchés, trop exclusifs. Le Français n'égale ni la beauté de l'Indou, du Grec ou de l'Italien, ni la haute taille du Scandinave, ni la forte membrure de quelques peuples du Nord; mais il a quelque chose de plus général, de plus typique, de plus *humain* que tous les autres; l'exercice normal de l'activité humaine a chez lui plus de permanence et de plénitude que partout ailleurs; il est, de toutes les espèces d'hommes, l'espèce qui donne le mieux l'idée de l'homme. Aussi éloigné des manières glaciales des peuples du Nord que de la gesticulation ardente des peuples du Midi, si sa physionomie est moins passionnée que celle de ces derniers, elle exprime des sentiments beaucoup plus variés et plus nuancés. On le reconnaît partout à une certaine allure aisée et preste, à un dégagement de poitrine, à une ampleur de respiration, à un air de tête vif et alerte, qui ne sont qu'à lui; comme le cheval de guerre des livres saints, toujours il lève la tête et semble dire : Allons !

La langue du peuple français est en parfait accord avec sa physionomie. Elle n'a pas la sonorité musicale, les riches intonations des langues du Midi, pas davantage les articulations rudes ou sifflantes du Nord : elle est presque entièrement privée de la faculté des inversions, si favorable à la disposition pittoresque de la phrase et aux effets extérieurs de la poésie; la faculté si commode des composés lui est de même refusée, au moins dans le langage habituel et général; les substantifs, immobiles chez elle, ont besoin d'être traînés à la remorque par des particules auxiliaires, leurs cas n'étant point indiqués par le changement des désinences comme dans les langues à déclinaisons. — Oui, mais la prononciation française est claire, vive et facile entre toutes; l'absence de forte ac-

centuation chez elle empêche qu'on se berce de la musique des mots, comme font les Méridionaux, et pousse à aller droit à l'idée sans se laisser distraire par le son; en même temps, la facilité avec laquelle coule la parole semble inciter à un échange incessant de pensées, tandis que, chez les langues du Nord, l'énergique mais rude et laborieux accent de l'Allemand, ou le sifflement strident et bizarre de l'Anglais, ont l'air de sortir à regret et seulement par nécessité d'entre les lèvres de l'homme. Si la langue française relègue dans la technologie la faculté de construire des composés, elle évite l'obscurité qu'engendrent les richesses embarrassantes dont s'encombre l'allemand au gré du caprice individuel, et trouve d'inappréciables avantages d'unité et de clarté à ne pas permettre que chacun ait la dangereuse liberté de se faire une langue personnelle. Si elle s'interdit toutes les inversions susceptibles d'obscurcir la phrase et n'use point des déclinaisons, c'est au profit de la construction logique par excellence qui fait son caractère essentiel. La philosophie la plus profonde a dicté sa syntaxe, où la substance à l'état virtuel ou absolu (substantif, nominatif), la substance à l'état de manifestation et d'activité (verbe), et l'attribut ou la qualité (adjectif), se succèdent selon l'ordre même de la génération métaphysique, et où les modifications de la substance, les rapports des substantifs, sont déterminés à priori par les articles au lieu d'être rappelés à posteriori par les déclinaisons. La langue française sacrifie tout à l'ordonnance, à la clarté et au mouvement, mais au mouvement réglé et déterminé dans sa direction. Philosophique entre toutes par son principe, elle n'est pourtant point abstraite; elle est la langue de la raison pratique plus que de la raison spéculative, et la syntaxe française n'assure si puissam-

ment son point de départ dans l'absolu que pour saisir avec plus de force le réel et le vivant, son vrai but. Le champ incontesté où s'exerce la suprématie de la langue française est en effet la politique, le droit public, la science des relations entre les hommes et entre les peuples; c'est là que l'esprit de lumière et de vérité qui est en elle dissipe toutes les ténèbres et ne souffre point d'asile à l'équivoque.

Si l'on cherche maintenant, dans le mouvement ordinaire de la vie, la révélation des qualités distinctives de ce peuple, on discernera sans peine une qualité dominante qui marque de son empreinte tout le reste. C'est la sociabilité : c'est le besoin de mêler son existence avec celle d'autrui, d'échanger ses idées, ses sentiments, ses sensations, de donner et de recevoir tour à tour l'exemple, d'admirer et d'être admiré ou, tout au moins, approuvé; c'est la préférence accordée aux jouissances qui se partagent sur celles qui se goûtent dans la solitude. De là une facilité de rapports qui développe une bienveillance générale, et habitue à l'échange continuel des bons offices dans les mille détails de la vie. Nulle part il n'y a tant de charité pratique; nulle part on n'exerce, avec tant de naturel et de simplicité, surtout dans les classes pauvres des villes, le devoir de s'entr'aider. Les admirables institutions de charité, qui appartiennent spécialement à la France, n'ont fait que donner au sentiment national une forme et une sanction religieuses. C'est cette sociabilité qui, malgré bien des défauts et des travers, rend le Français l'homme le plus propre à vivre avec les hommes de toutes les autres races, et qui, bien plus encore que le climat, auquel elle se relie d'ailleurs par des liens mystérieux, fait de la France le pays où il est le meilleur de

vivre pour l'étranger : la France est comme la seconde patrie de tous les hommes, le pays que chacun préfère après sa terre natale.

Mais la sociabilité n'a point son principe en elle-même : elle n'est que l'effet d'une cause plus générale. Quelle est cette cause ? Il faut, pour la saisir, remonter jusqu'aux attributs essentiels qui composent l'être humain, et qui sont cet être même. Il y en a trois, infinis dans leur essence : 1° l'activité ou la force, principe d'unité et de personnalité de l'être, et qui est, sous d'autres aspects, la spontanéité, la liberté, la volonté ; 2° la raison ou l'intelligence ; 3° le sentiment ou l'amour. Par la sensation, cet être un et triple se reconnait à la fois étendu et borné, fini, en un mot, en rencontrant les limites que Dieu a fixées à son action. Par la sensation, il communique avec les autres êtres qui le bornent et qu'il borne. La vie normale serait celle où les divers attributs et leur commun organe, la sensation, fonctionneraient, dans une parfaite harmonie, chacun au rang qui lui appartient ; l'intelligence, la faculté de connaître, constatant les causes, les effets, les rapports, cherchant dans l'idéal les lois du réel ; le sentiment, l'amour, agent souverain de la vie (*Spiritus vivificans*), reliant les autres attributs, transformant la sensation, fournissant à l'intelligence, comme intermédiaire, le principe même de son activité, c'est-à-dire la volonté de connaître, sans laquelle elle resterait à l'état purement virtuel, recevant d'elle à son tour la notion et la règle du devoir, et déterminant la volonté à agir au dehors avec tout l'ensemble des puissances de l'être par l'organe de la sensation.

Cette harmonie parfaite, nous ne saurions la rencontrer que dans la sphère idéale. Dans le monde imparfait

où nous sommes, tantôt un élément, tantôt un autre, opprime ses associés et rompt l'équilibre. Ici l'activité, tournée principalement vers la puissance matérielle, fait du moyen la fin : la conquête des choses extérieures à l'humanité devient le but principal de l'homme; l'homme vit surtout avec la nature physique. Là prédominent la réflexion, la contemplation, la connaissance; l'intelligence se replie sur elle-même; l'homme vit surtout en soi et de soi. Ailleurs le sentiment a la prépondérance : l'homme se gouverne surtout par l'affection, par la passion, par l'amour, et vit surtout avec et dans les hommes.

Ce dernier cas est le moins anormal, parce que le sentiment est, comme on l'a dit, l'agent souverain de la vie, et que, là où il règne, il entraine presque nécessairement une certaine raison spontanée et intuitive sous la forme du sens collectif, du sens commun.

Nous venons de désigner, par ces prédominances diverses, trois génies nationaux en quelque sorte typiques, les génies de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France[1].

Le principe prédominant de la France, c'est le sentiment.

De ce principe se déduisent les caractères les plus essentiels du génie français. Le plus apparent, on l'a vu, est la sociabilité. Il faut poursuivre les autres grandes applications du principe, en s'éclairant par la comparaison de la France avec les deux nations qu'on vient de mentionner, et en observant préalablement que le génie

[1] Nous avons choisi pour points de comparaison l'Angleterre et l'Allemagne, tant à cause de leur génie nettement caractérisé qu'à cause de l'état actuel de leurs relations avec la France, mais sans prétendre tirer de cette préférence aucune conclusion au détriment des nations du Midi ni de leur importance définitive.

anglais est quelque chose de très-complexe ; qu'il tient de l'Allemagne l'individualisme, de la Scandinavie et de la France l'activité et l'initiative qu'il applique aux choses matérielles. Sa forte individualité, au lieu de s'absorber dans la vie de l'esprit, comme l'individualité de l'Allemand, s'est tournée vers la nature extérieure, vers les faits, sans perdre son cachet initial.

L'individualisme est donc le caractère commun de ces deux peuples, d'ailleurs si différents, en telle sorte que, chez la nation contemplative, il se manifeste surtout dans l'ordre philosophique, et, chez la nation active, dans l'ordre politique et économique. Ces nations doivent apparaître en quelque sorte comme un individu multiplié indéfiniment ; chez elles, des individualités associées accidentellement font la majeure partie de l'œuvre nationale. Chez le peuple du sentiment, au contraire, de même que la sociabilité est le principe des rapports privés et facultatifs, l'unité est le principe de l'œuvre nationale, et dans les choses de la vie extérieure, et dans les choses même de la vie idéale, aussi peu séparée que possible de l'autre. La nation apparaît comme un être collectif vivant d'une seule vie, tant la communication électrique des sentiments et des volontés court rapidement d'un bout de la masse à l'autre. La France, dans l'ordre politique et économique, tend à exécuter toutes les grandes entreprises par l'organe central qui la résume, l'État ; dans l'ordre religieux, elle voit volontiers Dieu dans l'humanité à travers l'élan sympathique des hommes réunis. L'Allemand, et, à sa suite, l'Anglais, cherchent plutôt Dieu individuellement, abstraction faite des autres hommes. L'idéal du culte teutonique, c'est l'homme retiré au désert en face de Dieu ; l'idéal du culte français,

c'est la voix d'un grand peuple s'élevant comme une seule voix vers le ciel.

En ce qui tient à la philosophie proprement dite, même contraste. Le raisonnement divise, le sentiment réunit. L'Allemand, et, à sa suite, l'Anglais, analyse, classifie, dissèque tout autour de lui et en lui-même. « L'Anglais, a dit M. Pierre Leroux, met sa philosophie dans une case, sa religion dans une autre, sa politique dans une troisième ; » non-seulement il agit comme individu, mais l'individu se subdivise, et chacune des parties de sa vie est étrangère aux autres. Le Français, lui, est tout dans tout, et tout à tous[1]. En Allemagne, il y a le plus souvent un abîme entre l'idée et le fait, entre la philosophie et la vie vulgaire. En France, le philosophe et l'homme le moins cultivé se touchent par mille points et puisent aux mêmes sources de vie : le philosophe priserait peu sa philosophie s'il ne l'estimait propre à tous. L'Allemand et surtout l'Anglais, qui croient à une vérité, en jouissent sans tenir essentiellement à la faire croire aux autres. Cette même vérité étoufferait le Français, s'il lui était interdit de la communiquer à la terre entière : le génie moral de la France se résume dans un mot : la *Propagande*. C'est que, pour l'Allemagne, la philosophie est surtout métaphysique ; pour la France, elle est surtout morale : la philosophie allemande est la science des idées, la philosophie française est la science de la vie.

Merveilleuse doit être la puissance, la fécondité de ce

[1] Nous devons citer, à propos de ces considérations sur les différences de l'esprit français et de l'esprit allemand, un remarquable travail de M. Mongin, *Du catholicisme français et du protestantisme allemand*, publié dans la *Revue indépendante*. Nous avons toutefois quelques réserves à faire, principalement sur le rôle qui nous paraît appartenir au principe de liberté dans l'esprit français.

principe d'unité : ce doit être un harmonieux spectacle que de le voir fonctionner dans sa simplicité grandiose ; mais, comme toutes les grandes choses de ce monde imparfait, il a ses abus et ses périls. Le peuple qui se met tout à tout, doit souvent, ou négliger des œuvres secondaires, mais utiles, qu'exécutent ailleurs les forces individuelles[1], ou, au contraire, dépenser trop de forces pour des résultats infimes ; le progrès patient de tous les jours sera peu dans ses habitudes ; il procédera par élans suivis d'intervalles de repos ou même de recul. Si son grand organisme, l'État, se dérange, rien n'y supplée, tout s'arrête ou se détraque.

N'en est-il pas ainsi, au reste, dans la création, de tous les êtres chez lesquels la vie est centralisée ; et ces êtres ne sont-ils pas ceux de l'ordre supérieur ? — Un autre péril qui se rattache à celui-là, c'est l'excessive importance que l'esprit d'imitation attribue à la personne des chefs dans lesquels se résume politiquement le pays : le mauvais exemple donné d'en haut se propage avec une effrayante rapidité ; en peu de temps tout le corps social semble envahi par la lèpre de ses conducteurs ; heureusement, la réaction ne se fait guère attendre, et ne procède pas moins rapidement à effacer les traces d'un mal plus étendu que profond.

[1] La tendance excessive à l'unité est peut-être en France le plus grand obstacle aux associations conçues dans un but spécial ; on veut être d'accord sur toutes choses avant d'entreprendre ensemble la moindre chose, et cet excès de *catholicisme*, impossible à réaliser, aboutit souvent à l'individualisme le plus absolu dans la pratique, chacun, bien entendu, voulant être l'Église et l'unité. Le plus grand danger auquel expose l'esprit d'unité, quand il est exclusif et absolu, c'est de transgresser les limites sacrées de la conscience individuelle et l'inviolable personnalité humaine.

Nous avons vu que la prédominance du sentiment engendrait la sociabilité dans les mœurs, et l'unité dans le mode de l'action sociale; mais sous quelle forme essentielle le sentiment produit-il cette double manifestation ? — Sous celle de la fraternité. — La fraternité, tel est le sens moral de l'unité et de la sociabilité. On aime à vivre, à agir ensemble, parce qu'on se sent éclos, dans le même berceau, non pas seulement du même sang, mais de la même pensée; parce que, dès l'entrée en ce monde, on a été baigné dans une même atmosphère physique et morale, commune patrie des âmes comme des corps. De là découle l'égalité pratique, si profondément infiltrée dans les mœurs françaises. L'égalité pratique n'est que la fraternité en action. Rien de semblable chez les deux nations que nous avons prises pour points de comparaison : l'intelligence abstraite n'inspire point aux hommes la fraternité; bien moins encore la fraternité peut-elle émaner de l'activité matérielle [1].

De l'intensité de vie que produit la prédominance du sentiment, de l'activité qui en résulte, jointe à cette soif d'expansion et d'enseignement que nous avons caracterisée sous le nom de propagande, naît la plus glorieuse prérogative du génie français, le don de l'initiative. Là où la force prédomine, l'homme tend à s'enfermer dans la sphère des faits extérieurs à l'humanité; là où règne la raison pure, la connaissance révèle l'idée, mais ne prête point à l'homme la *vertu* de la réaliser. Le sentiment, lui, saisit le vrai et le bien intuitivement, sans passer par la notion réfléchie, et tente, nous ne dirons pas effectue,

[1] La différence entre ces deux nations est grande toutefois à cet égard : l'Allemagne est beaucoup moins éloignée que l'Angleterre des principes français.

leur réalisation, sans attendre que la connaissance ait promulgué ses formules. L'initiative politique, morale, sociale, et même métaphysique, appartient à la France. Le peuple rationaliste et métaphysicien n'atteindrait même pas l'objet de la haute faculté qui le distingue, si l'impulsion initiale ne lui était donnée par le peuple du sentiment. Sur combien de points, dans les sciences de la sensation, la France n'a-t-elle pas également l'initiative !

De ces traits généraux, surtout de l'esprit d'expansion et de propagande, il est aisé de déduire le caractère sous lequel doit se manifester en France le patriotisme. Ce caractère est éminemment *évangélique* dans le sens intime du mot : si le patriote français est fier de sa patrie, c'est qu'il la sent destinée à répandre la *bonne nouvelle*, la nouvelle de justice et de vérité, dans le monde. S'il veut que sa patrie soit grande et glorieuse, c'est pour le bien de l'humanité tout entière : persuadé que les vrais intérêts de la France ne se peuvent séparer de l'intérêt du genre humain, il refusera pour son pays les avantages apparents qui pourraient nuire à la civilisation et au progrès général ; il donnera les sueurs et le sang de la France pour que les peuples opprimés soient délivrés de leurs chaînes, et que le droit universel triomphe. Il aime la France dans et pour l'humanité. — L'Anglais abîmerait le monde, si l'Angleterre avait quelque chose à y gagner en force et en richesse. Il aime l'Angleterre d'un amour égoïste, comme il s'aime lui-même, ou plutôt, c'est lui-même qu'il aime en elle, c'est sa personnalité agrandie ; sa patrie, c'est pour ainsi dire la somme de ses intérêts et de son orgueil ; en elle il concentre tous les droits et tous les devoirs, qui sont pour lui, en réalité, ses propres droits et ses devoirs envers lui-même ; au dehors, le droit des

gens ne l'arrête guère; il en est encore, au fond, à la maxime : *Hospes, hostis ;* tout lui semble permis envers les nations étrangères. — Quant à l'Allemagne, cette grande race en travail de devenir un grand et glorieux peuple n'est pas encore suffisamment édifiée sur elle-même pour qu'on puisse juger sans témérité la nature de son patriotisme; ce qui paraît d'excessif et de violent dans le nationalisme teutonique peut bien tenir à sa jeunesse politique, et l'on peut croire que son intelligence lui démontrera ce que ne lui révélerait peut-être pas suffisamment son cœur.

La grandeur même du patriotisme français, l'étendue de son objet, font pour lui la difficulté de la persistance et le danger du découragement. Si la France cède à la fatigue, qu'elle cesse d'épancher largement sa vie au dehors, qu'elle se laisse murer en elle-même, elle y croupit et s'y corrompt. Que la France se prenne pour seul but d'activité, elle perdra toute activité; l'Angleterre agit toujours! La France meurt de l'égoïsme; l'Angleterre en vit.

La propagande, l'initiative, a aussi son revers : les qualités qui rendent la France apte à agir sur le monde entier l'ouvrent à son tour à tout le monde : elle reçoit de tous comme elle donne à tous. Rien de mieux, tant qu'elle assimile à sa substance ce qu'elle reçoit, et transforme librement l'élément étranger; mais, aux jours de défaillance, si d'active elle devient passive, elle est alors exposée à des maux qu'ignorent les peuples plus concentrés en eux-mêmes et moins accessibles aux choses du dehors. Elle court le risque de laisser altérer le jeu de ses organes essentiels par l'invasion perturbatrice de principes incompatibles avec sa nature.

On a vu ce que produisait la suprématie du sentiment dans l'ordre politique et dans les rapports généraux de la vie nationale : les conséquences n'en sont pas moins importantes dans les relations primitives et fondamentales qui constituent la famille. Ainsi, les liens des parents et des enfants seront serrés par l'affection plus que par l'autorité : la distance sera moindre entre les ascendants et les descendants, et la tendresse compensera ce que le respect aura pu perdre. L'égalité, entre frères et entre frères et sœurs, sera dans la famille comme dans le vrai sanctuaire d'où elle descendra sur la société générale. — Si l'autorité des parents sur les enfants tend à s'adoucir, l'autorité du mari sur la femme tend à s'effacer : l'égalité tend à s'introduire de fait entre les deux êtres divers en aptitudes et en fonctions et non pas inégaux, qui forment le couple humain, et l'accord et l'harmonie, l'union volontaire, tendent à remplacer la domination de l'un sur l'autre. — Nulle part, les intérêts et les droits de la femme ne seront autant protégés, bien que les lois puissent être encore, à l'égard de ses droits, fort en deçà des mœurs. Nulle part, les nuances les plus délicates et les plus variées de l'esprit et du sentiment des femmes ne seront aussi développées et aussi appréciées par les hommes ; nulle part, on ne trouvera les relations et les convenances sociales autant disposées en vue de l'influence, de l'agrément et du bien-être des femmes.

L'inégalité des deux sexes a dû diminuer généralement dans le monde à mesure que la prépondérance de la force physique a décru par le progrès de la civilisation ; mais, en France, ce mouvement a dû être bien plus décisif, par une autre raison, c'est que la femme exprime plus par-

ticulièrement dans l'humanité le sentiment, ainsi que l'homme, l'entendement. Le génie de la femme se trouve donc en rapport essentiel avec le génie de la France.

Par une merveilleuse coïncidence, qui découvre une nouvelle face du grand symbolisme dans lequel s'enveloppent et s'enchaînent les divers ordres de la nature, ce rapport, qui nous apparait comme incontestable dans l'ordre moral, semble se retrouver dans l'ordre physique. Les plus récentes observations de la physiologie constatent que l'organe de la respiration, appareil d'une si capitale importance dans le développement de la vie, est plus puissant chez la femme que chez l'homme, et tendent à établir que ce même organe est plus puissant chez le Français que chez les peuples qui l'environnent, et spécialement que chez l'Allemand, remarquable au contraire, de même que l'Anglais, par un développement plus considérable de l'organe intestinal[1].

En ce qui regarde la vie privée, l'inconvénient contre lequel une société telle que la société française devra se prémunir, c'est le relâchement de la famille; l'extrême sociabilité qui lui est naturelle lui rendant le cercle de la famille trop étroit, et lui nécessitant un commerce plus varié, des relations plus étendues et des affections plus multiples, il peut arriver que le juste équilibre se rompe, que la famille n'ait plus la place qui lui appartient, et que l'unité et la sainteté du mariage succombent en fait devant la mobilité de passions qu'alimentent la fréquence et la facilité des relations entre les deux sexes,

[1] Cette découverte résulterait des observations du savant professeur qui imprime parmi nous une si forte impulsion aux études physiologiques, de M. Serres.

relations indispensables cependant au progrès et à la civilisation, quels qu'en puissent être les abus.

Il faut observer à ce sujet que, si le peuple du sentiment est sujet à céder aux entraînements sensuels, ce sera dans ce genre de sensation qui touche d'assez près au sentiment pour s'y confondre fréquemment; ce sera dans l'amour physique : les autres sortes de sensualité plus grossières auront beaucoup moins de prise sur lui.

Chez le peuple méditatif, chez l'Allemand, les mœurs seront nécessairement plus simples, les relations, plus bornées, les habitudes, plus retirées et plus régulières. On y sort peu de la famille, parce qu'on y sort peu de soi-même. L'égalité règne entre les frères, mais les sœurs sont sacrifiées quant aux intérêts, et traitées en inférieures, quoique doucement. Chez le peuple voué au culte de la richesse et de la puissance matérielle, chez l'Anglais, la famille devient, comme le reste, une machine destinée à concentrer le plus de force possible. Toute la famille se personnifie dans un seul : tout est sacrifié pour *faire un aîné;* on indemnise les cadets en leur livrant le monde à exploiter; quant aux femmes, leur place est peu de chose dans une société semblable : on les respecte[1], mais on les cultive peu; distraction pour distraction, l'on y préfère à leur commerce la table ou la chasse.

Si l'on se contentait d'examiner, comme on vient de le faire, le principe du sentiment dans ses applications les plus considérables à la société française, on ne connaîtrait la France qu'à demi : on ne pourrait se rendre

[1] Le respect pour les femmes est une des bonnes qualités des peuples du Nord. Il est surtout poussé au plus haut degré chez les Américains des États-Unis.

raison des combinaisons singulières, des surprenants contrastes qu'offre à chaque instant le caractère français. Le sentiment, en effet, est l'élément principal, mais non pas unique, de la nature française. Il faut donc chercher ailleurs ce qui complète ou balance cet élément.

On a vu comment, en France, l'individualité court à l'unité, comment chacun aime à vivre dans les autres et dans la patrie. Ceci pourtant n'a rien d'absolu. Il faut bien que l'individualité ait sa réserve, qu'elle constate en elle-même le principe de distinction et de diversité, ne fût-ce que pour constater que son concours est *libre* et non fatal, que l'homme est une personne, non un rouage. — Nous venons de nommer la liberté : quelle place ce grand principe remplit-il dans la vie de la France ?

En tant que spontanéité, qu'activité, qu'initiative, face par laquelle elle se lie au sentiment, la liberté joue en France un rôle immense. En tant que distinction, que protestation d'indépendance du moi, que réserve intérieure et reploiement du moi sur lui-même, face par laquelle elle tient à l'entendement, la liberté appartient plus spécialement à l'Allemagne [1]. C'est à ce point de vue qu'il est permis de dire que l'Allemagne représente le principe de liberté, comme la France, le principe d'unité ; mais c'est là une vérité qui cesserait d'être vraie si l'on prétendait la généraliser, on serait arrêté à chaque

[1] Cette vie réflective et intérieure développe l'originalité des natures diverses, et produit des différences extérieures nettement accusées entre les hommes. Chez l'Anglais, la liberté est également puissante comme distinction d'autrui et indépendance personnelle, mais le moi, le plus souvent, au lieu de se replier sur lui-même, s'applique aux choses de la matière. L'originalité extérieure est encore plus frappante que chez l'Allemand.

pas par des contradictions radicales. La liberté allemande est une liberté principalement abstraite : c'est surtout la liberté de l'idée, la liberté de penser. La France, moins préoccupée de cette indépendance idéale et solitaire, veut surtout la liberté réelle, la liberté des mœurs et de la vie. Moyennant la liberté religieuse, qu'il déduit immédiatement de la liberté de penser, l'Allemand subira long-temps[1] avec patience toutes les tyrannies extérieures. Le Français, qui ne sait pas faire deux parts de sa vie, ne se contentera jamais de la liberté du for intérieur si la vie extérieure et sociale n'est pas libre. Il tolèrera parfois la tyrannie abstraite, celle qui, tout en attentant aux principes, ne l'atteint pas sensiblement dans ses goûts, dans ses habitudes, dans ses affections; mais malheur à elle du jour où elle pèsera sur la réalité! La liberté des mœurs, en vertu de laquelle chacun ne doit compte qu'à lui-même de ses actes et de ses habitudes, en tout ce qui ne relève ni du devoir légal ni du devoir moral, en toutes les choses licites ou indifférentes[2], n'existe nulle part à un plus haut degré qu'en France, nulle part à un moindre degré qu'en Angleterre, où le despotisme politique, qui règne encore à demi sur l'Allemagne[3], a été brisé dès longtemps, mais remplacé par le despotisme de l'usage, des convenances, du *cant*, moins humiliant, puisque la soumission est volontaire ou censée volontaire, mais plus pesant encore. Chose

[1] Longtemps, mais pas toujours!...

[2] Il va sans dire que nous ne classons point parmi les choses indifférentes la politesse et les égards mutuels, qui sont l'expression de la bienveillance générale et le cachet de la sociabilité.

[3] Chaque jour, s'il plaît à Dieu, emportera désormais un débris de ce despotisme!

étrange chez un peuple où la personnalité est si fortement marquée! Les fameux *excentriques* anglais, les originaux par excellence, sont comme une protestation vivante contre cette servitude, mais c'est l'exception qui confirme la règle.

La France, dira-t-on, a cependant la mode, équivalent du *cant* anglais? La comparaison n'est point exacte; la mode est bien moins tyrannique que le *cant*, et n'embrasse qu'une portion bien moindre de la vie : il est infiniment plus aisé de se soustraire à son joug, assez léger d'ailleurs. Les principes sont tout à fait différents : le principe de la mode est encore un dérivé de la sociabilité; c'est le goût, c'est le désir de plaire. Le principe du *cant*, qui s'étend sur des choses plus graves, n'est point le sens moral, comme on pourrait le croire d'après une vue superficielle; c'est l'orgueil, c'est un sentiment de dignité personnelle exagéré et faussé par l'égoïsme[1], et poussé souvent jusqu'à l'hypocrisie. Le *cant* condamne le vice, sans doute, mais comme scandaleux et *choquant*, et il condamnera également, dans certains cas, la vertu comme *inconvenante*. L'homme *à la mode* souillera son élégant costume pour tirer de l'ornière son semblable embourbé; mais l'homme du *cant* pourra bien laisser noyer son semblable plutôt que de déroger à son rang et de se commettre parmi ses inférieurs.

La liberté pratique, dont il vient d'être question, procède surtout de l'activité, de l'expansion qui ne souffre point d'obstacles; mais ce n'est pas le seul caractère essentiel, ni même le caractère principal, que revête en

[1] C'est à ce même sentiment de dignité, mais ici plus heureusement et plus légitimement appliqué, que tient la propreté recherchée des Anglais.

France le principe de liberté. La liberté réfléchie et rationnelle, pour ne pas se retirer, comme en Allemagne, dans la citadelle solitaire du *moi*, n'en est pas moins puissante en France : elle y prend une direction plus objective, et devient l'esprit critique, contre-poids du sentiment, pôle négatif comme le sentiment est le pôle positif. L'importance de l'esprit critique dans les idées, dans les habitudes morales de la France, est telle, qu'on s'y trompe parfois jusqu'à le prendre pour l'élément fondamental du génie français. De son alliance avec le sentiment résultent des combinaisons d'une valeur souveraine ; la raison pratique, le sens commun, le jugement large et droit, qui distinguent si éminemment la France, en sont issus, et aussi cette vivacité d'aperception et d'expression, si affinée, si brillante, si aiguisée, que les Français appellent l'*esprit* par excellence[1]. Le nom même du *sens commun* indique qu'il appartient au peuple du sentiment et de la vie collective, plus spécialement qu'au peuple de la raison spéculative ou à celui de l'activité matérielle ; mais c'est l'esprit critique qui constitue ce sens en le limitant et en arrêtant les expansions fougueuses du sentiment ; c'est grâce à l'esprit critique que le sens commun maintient dans les idées et dans les actes de la France cette *moyenne générale*, cette harmonie, qu'on a signalée plus haut dans la physionomie française. L'Allemand associe parfois les idées les plus gigantesques aux réalités les plus vulgaires : l'Anglais, l'homme du fait, a le bon sens pratique, en tant que sens de l'action ; mais ses idées sont souvent bizarres. Le Français ne présente guère de ces contrastes, et ne

[1] Du mariage de l'*esprit* et du sens commun sort le génie comique et satirique, qui a produit en France tant de chefs-d'œuvre.

sépare pas ses idées de sa vie : en lui, tout s'élève ou s'abaisse à la fois.

L'égalité pratique, on l'a remarqué, naît du sentiment de la fraternité, mais l'égalité a besoin d'un autre élément pour devenir une notion, une doctrine. C'est l'esprit critique qui le lui fournit, et qui la détermine, pour ainsi dire, par la négation et la destruction de toutes les idées qu'on cherche à lui opposer. L'égalité devient ainsi l'unité à l'état de notion réfléchie, comme la fraternité est l'unité à l'état de sentiment. Cette notion, l'Allemand ne l'a guère encore, l'Anglais ne l'a point du tout; à peine ont-ils dans leurs langues un nom qui la désigne! Ils ne connaissent guère les hommes que par leurs différences, non par leurs ressemblances; que comme individualités, non comme unité : l'idée de rapport les préoccupe peu ; or, l'égalité est le vrai rapport entre les hommes, tous de même essence, tous créés de Dieu sur le même modèle, quoique reproduisant ce modèle sous des aspects éternellement différents, tous ayant mêmes droits, mêmes devoirs et même but en ce monde et ailleurs. Cette grande notion est une des gloires, une des puissances fondamentales du génie français ; rien ne le caractérise aussi nettement dans la sphère politique et sociale; mais les fausses applications de ce principe présentent d'assez notables dangers. La notion de liberté, à laquelle se rattache celle d'individualité, tenant à l'essence même de l'être, est simple et claire; la notion d'égalité, étant une notion de rapports, est plus complexe : saisie imparfaitement et avec plus de passion que de lumières, elle peut mener à méconnaître les diversités nécessaires qui font la beauté de l'ordre universel, à prétendre tout courber sous un aveugle niveau, et à oublier qu'égalité

n'est point identité. L'égalité appliquée doit se traduire par la proportionnalité, qui est l'égalité dans la variété. Ce n'est point un niveau à promener sur la surface de la société pour empêcher les individualités de croître; c'est une base sur laquelle la société doit s'édifier et les individualités prendre libre croissance.

Mais, là où cette base manque, la société ne peut se fonder que sur le fait fatal de la naissance ou sur l'égoïsme de l'intelligence : les supériorités intellectuelles transigent le plus souvent avec le fait et avec les hommes de l'hérédité, représentants du fait, et, soit qu'elles s'imaginent puiser leurs titres en Dieu ou en elles-mêmes, elles se prennent pour leur propre but, et prétendent transformer en droit immédiat de souveraineté ce qui n'est chez elles qu'aptitude et candidature naturelle auprès du vrai souverain, c'est-à-dire du peuple. L'exploitation de l'homme par l'homme se constitue, et le vrai sens religieux s'anéantit.

La doctrine de la souveraineté du peuple, ou du droit de tous sur tous, sort naturellement de celle de l'égalité, ou plutôt n'en est que la formule politique. Le génie de la France y aboutit par toutes ses parties. Le génie de l'Angleterre a enfanté la souveraineté du fait, qui tire le droit de la loi et non la loi du droit. Il semblerait que le génie de l'Allemagne aurait dû engendrer la souveraineté de la raison résumée dans la souveraineté des savants et des philosophes; mais il n'en est rien : la raison allemande ne règne que dans le domaine idéal; elle a capitulé, au moins pour un temps, dans le domaine politique, avec la souveraineté du fait, en donnant le jour à l'école fataliste, dite *école historique*, qui revêt de formules scientifiques le principe matérialiste anglais, érige le fait en droit, et,

condamnant l'idée à s'incarner sous des formes invariables et nécessaires, fait du progrès de l'humanité une sorte de végétation fatale où la liberté de l'homme n'a point de part[1].

C'est que l'intelligence pure, dépourvue d'initiative, se retourne volontiers vers le passé : elle n'a point de prise sur le fait; elle le constate et le respecte comme s'il avait la vie en lui et se développait de lui-même. Il n'en est pas ainsi du sentiment, qui est inséparable de la spontanéité, de l'actualité vivante et progressive : au fait qu'on lui oppose, il répond par la puissance qu'il sent en lui de produire un nouveau fait qui remplace le précédent. Que sera-ce, si l'esprit critique lui prête le secours de sa terrible analyse? Au nom du libre arbitre et de l'action volontaire de l'homme sur sa destinée, il osera entreprendre de faire table rase du passé tout entier et de reconstruire le monde à priori.

C'est là sans doute l'excès d'une héroïque témérité : l'élan impétueux du sentiment et l'arme dissolvante de la critique ne suffisent point pour renouveler la société. La raison spéculative a ses droits ; à elle de chercher les formules et de fournir au sentiment les moyens de réaliser ses inspirations : le fait lui-même a ses droits, comme

[1] Hâtons-nous de dire que nous ne prétendons point porter un jugement absolu et définitif : on nous répondrait avec les noms de Kant et de Fichte pour le passé, et l'on nous montrerait, quant à l'avenir, tout ce qui s'agite confusément, mais puissamment, dans la Teutonie. — Depuis que nous écrivions ces lignes, les germes confus et puissants que nous entrevoyions ont commencé d'éclore. La raison allemande, disions-nous, a capitulé pour un temps : ce temps est écoulé ! L'école historique s'écroule : elle s'est reniée elle-même en immolant son principe au droit divin des rois, et la raison allemande, libre d'une funeste alliance, et appelant à son aide le sentiment et la volonté, marche, bien que lentement encore, à la conquête du monde réel.

représentant, par la tradition, la pensée et la vie du passé; l'homme ne doit pas plus rompre la chaine des temps que s'y attacher en esclave. Mais, après tout, ici encore, c'est le sentiment qui a en lui la plus grande portion de vérité, car c'est à lui qu'appartiennent, dans l'ordre politique, et l'impulsion initiale et la sanction dernière; la souveraineté du peuple, son expression dogmatique, est vraie, bien qu'elle ne soit point absolue : il n'y a d'absolu que Dieu.

La France doit beaucoup assurément à l'esprit critique; mais, s'il est un des principes de sa force, il est aussi le principe des défauts qui sont le plus à redouter pour elle. Deux éléments aussi profondément différents, pour ne pas dire aussi opposés, que le sentiment et l'esprit critique, ne vivent pas sans peine en bonne intelligence. Si l'accord se rompt, ou si le sentiment est surpris par une de ces défaillances auxquelles il est sujet, l'esprit critique, livré à lui-même, pourra bien exercer une funeste influence : il rendra parfois le sens commun étroit, superficiel, négatif et stérile; il fera que le sens commun cesse d'être le *bon sens,* le sens intime des choses. Aidé par la mobilité résultant de l'extrême multiplicité des rapports [1], il inspirera au Français une mal-

[1] La mobilité, la légèreté, tant reprochées à la France, sa négligence des traditions, qu'elle a pourtant si longues et si belles, tiennent à la complication infinie de ses relations naturelles et nécessaires. L'esprit de suite est facile à celui qui n'a qu'une idée et qu'un intérêt. Mais, quand vous êtes au centre du monde, et que, de tous les points de l'horizon, tous les vents du ciel vous apportent tour à tour une nouvelle affaire, un nouveau devoir, vous êtes excusable peut-être de laisser parfois échapper de vos mains le fil de la tradition, et d'oublier les passions et les préoccupations d'hier pour songer à demain. Au reste, on essaiera de rechercher tout à l'heure si la France est, au fond, aussi mobile qu'on veut bien le dire, et si l'on ne s'est pas

heureuse disposition au découragement, au dégoût, à l'inconstance, à l'oubli, l'entraînera, par un excès opposé au *convenu* anglais, à ne rien respecter, à se jouer de tout et de lui-même. Brouillé avec le sentiment, dans les mœurs, il produira le *libertinage*, vice tout à fait différent, par son origine, de la sensualité grossière; dans les idées, il deviendra l'apôtre du néant, c'est-à-dire du mal, et enfantera l'irréligion et le matérialisme pratique. Il fera que, par moments, la France ait l'air d'une nation de purs sceptiques.

En somme, la France, ses principaux éléments examinés, apparait comme douée d'une constitution morale et intellectuelle sujette, par sa complexité, à de graves dérangements, si l'harmonie vient à se rompre entre ses principes constitutifs, soit que le sentiment emporte tout vers une aveugle et violente unité, soit qu'au contraire l'esprit critique menace de tout dissoudre en atomes; cette constitution, cependant, quelles que soient ses imperfections, est la plus belle, la plus forte, la plus une et la plus variée, la plus *générale* enfin, qui existe sur la terre.

beaucoup trop arrêté aux phénomènes de la surface. Il est une remarque générale à faire quand on parle de la France : c'est que le Français, par son expansion, sa confiance, ou, si l'on veut, son indiscrétion et sa facilité imprudente, se livre sans réserve, se montre tel qu'il est, ou même exagère ses défauts dans ses accès de découragement et de réaction contre lui-même. Ses voisins ne manquent pas de le prendre au mot, et d'en abuser contre lui, mais se gardent bien de lui rendre confession pour confession. Nous n'avons pas à insister davantage sur ce sujet, si vivement touché naguère par une plume éloquente. (V. *le Livre du Peuple*, de M. Michelet.)

CHAPITRE IV.

DE LA CONDITION PRÉSENTE DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous avons tâché de reconnaître les traits essentiels du caractère français, qui se manifestent dans le présent, mais ne dépendent pas du présent, et expriment la vie intime et permanente de la France : voyons maintenant quel ordre extérieur, quelle forme accidentelle revêt la France dans la phase actuelle de sa vie. Le génie, les tendances, les aptitudes du personnage sont connus : examinons quel est l'état actuel de ses mœurs et de sa fortune, comment il gouverne sa maison et se gouverne lui-même, quelle place il occupe présentement dans le monde.

Comblé de tant de bienfaits par la nature, sans doute le peuple français est le lien moral et matériel de l'Europe? Sans doute son influence est la première? Sa condition, tout en participant de l'imperfection humaine, est un type vers lequel les autres peuples tournent les yeux, sans abdiquer leurs diversités natives? Approchons et voyons!

Au premier regard, on s'aperçoit que la France actuelle est incomplète, et l'œil est étonné et troublé de l'énorme différence qui existe entre la France naturelle et géographique, que nous avons esquissée plus haut, et la France politique. La territoire français est comme un corps séparé de plusieurs de ses membres : les grands bassins du Nord, les bassins du Rhin, de la Meuse, de

l'Escaut, sont coupés par des lignes de frontières absolument arbitraires, qui barrent les rivières au milieu de leur course, et traversent au hasard les chaînes de hauteurs et les plaines, sans qu'il soit possible de découvrir le moindre rapport entre les plans de la nature et ceux de la politique. Si, après le territoire, on examine les habitants de ces fragments du sol gaulois retranchés de la France, on ne trouve point chez les hommes l'explication de la violence faite au sol : le long du Rhin et de la Moselle apparaissent, il est vrai, des populations, qui, se rattachant par la langue et les mœurs à un autre peuple dont elles dépendent aujourd'hui politiquement, comme elles se rattachent à la France par les idées, les lois civiles et la position géographique, soulèvent un grave problème de nationalité; mais, partout ailleurs, ce problème n'existe pas : ou les populations *séparées* parlent un dialecte particulier envahi peu à peu par le français, c'est le cas des provinces flamandes; ou bien elles ne connaissent d'autre langue que le français et ne diffèrent presque en rien, quant aux mœurs et aux idées, des départements français qui les avoisinent, c'est le cas des provinces wallonnes et de la Savoie[1].

Ce que la Providence avait uni, les hommes l'ont divisé. Quel en peut être le résultat pour la France et pour les pays séparés, sinon un malaise réciproque à la fois moral et physique? Les provinces Rhénanes, si leurs intérêts commerciaux sont lésés par les barrières qui arrêtent leurs communications avec la France, si elles sont réduites à défendre incessamment leurs idées et leurs lois

[1] Nice est au fond dans le même cas, puisque le provençal, sinon le français, y domine.

contre leurs dominateurs d'outre-Rhin, ont au moins derrière elles quelques compensations dans la grande société à laquelle on les a reliées. La Belgique n'a pas ces dédommagements : puissante minière, abondant pâturage, qui devrait alimenter au loin la France septentrionale, elle étouffe, repliée sur elle-même, au milieu de ses richesses naturelles, et s'épuise dans le rêve d'une nationalité impossible : les hommes fabriquent des états, Dieu seul crée des nations[1]. Enfin, la France, sous le rapport économique, dépouillée de ses plus riches sources de matières premières, se trouve attaquée dans le principe de son industrie ; et, sous le rapport politique, privée d'une partie de ses organes, elle voit son action extérieure amoindrie, insuffisante, refoulée : elle se sent passive, pour ainsi dire, là où elle devrait être le plus active. La circulation du sang s'opère mal dans ce beau corps mutilé ; les humeurs s'aigrissent, et l'Europe et le monde se ressentent de la maladie de la France, comme le corps humain se ressentirait d'une maladie du cœur : la France n'est-elle pas, en effet, le cœur de l'Europe et du monde ? La France souffrante et affaiblie ne remplit pas les fonctions modératrices que lui a départies la Providence, et l'on sent que rien n'est autour d'elle dans une situation normale. L'équilibre de l'Europe est rompu ; l'assiette de tous les États est fausse, et n'est basée ni sur la raison ni sur la nature : les uns, gorgés d'usurpations, ont dépassé toutes les bornes dans leur agrandis-

[1] Nous ne prétendons pas qu'il doive y avoir identification *absolue* de la Belgique à la France, ni que la Belgique ne puisse *s'administrer* elle-même ; mais nous prétendons que la Belgique ne peut avoir de système politique ou commercial isolé, pas plus que d'idéal qui lui soit propre, pas plus que de langue à elle.

sement, et vivent dans la fièvre d'une perpétuelle inquiétude, absorbés par le maintien toujours contesté de leur injuste puissance; les autres sont opprimés et mutilés; il en est qui, effacés complétement du livre de la vie politique, gémissent dans les cachots souterrains où les a scellés la tyrannie.

Ainsi le premier examen constate tout d'abord, entre ce qui est et ce qui devrait être, un désaccord dont les conséquences médiates et immédiates sont nécessairement très-considérables. De là, pour le gouvernement de la France, une position délicate et périlleuse; des devoirs difficiles lui sont imposés; il lui faudrait, pour être à la hauteur de son rôle, autant de lumières et de prudence que d'énergie, une persévérance habile et infatigable; par-dessus tout, une entière abnégation de tout intérêt autre que l'intérêt de l'État. S'il accepte passivement la situation qu'il n'a pas faite, mais dont il a hérité, la France aura droit de l'en rendre responsable. Ces grands et austères devoirs, comment sont-ils remplis? Le gouvernement de la France s'applique-t-il à lui faire recouvrer la place qui lui appartient dans le monde? Travaille-t-il, si lentement et si prudemment que ce soit, à préparer l'indispensable remaniement de l'Europe? S'efforce-t-il du moins à rallier à la France par le commerce ce que la politique a séparé d'elle? Tâche-t-il de lui rendre, par des alliances conformes à ses idées, à ses intérêts, à ses sympathies, le poids et l'influence qu'elle doit posséder dans l'intérêt du genre humain? Intervient-il dans les questions inter-nationales qui agitent à chaque instant le globe entier d'un hémisphère à l'autre, et, s'il intervient, est-ce au nom des principes que représente la nationalité française? En deux mots, s'ef-

4.

force-t-il de satisfaire aux devoirs et de revendiquer les droits de la France?

Quant aux devoirs de la France, de la nation médiatrice et initiatrice par excellence, abdiquer toute initiative : *Chacun chez soi, chacun pour soi! Le sang de la France n'appartient qu'à la France!* voilà comment il les définit. Resserrer la France en elle-même; ne pas intervenir, ne pas faire, ne pas être, pour ainsi dire, voilà comment il les pratique! Quant aux droits et aux intérêts de la France, il écarte également comme chimérique tout ce qui demande effort, résolution et persistance; il accepte comme normale l'infériorité accidentelle faite à la nation française; il gouverne la France en puissance du second ordre! S'il essaie quelque faible tentative dans le sens des intérêts nationaux, il se hâte de reculer à la première réclamation des rivaux de la France. S'il montre parfois hardiesse et persévérance, c'est que son intérêt spécial est engagé, intérêt qu'il a rendu tout à fait distinct de celui de l'État : il a une diplomatie; la France n'en a pas. Si, parfois, il déroge à ses habitudes négatives, s'il intervient quelque part, on peut être à peu près sûr que c'est en sens inverse des tendances nationales, et son activité exceptionnelle est plus nuisible encore que son inertie. En effet, pour ce qui regarde les sympathies et les alliances de la France, il a froissé, aliéné, traité en ennemi presque tout ce qui avait avec elle affinité de nature, de sentiments ou d'idées; il n'a guère cherché appui que parmi tout ce qui lui est naturellement contraire, et, cet appui, il ne l'a pas même trouvé!

L'attitude des peuples et des gouvernements étrangers vis-à-vis de la France répond à cette attitude du gouvernement français. Ceux-là seuls se montrent satisfaits qui

veulent la France impuissante ou dévoyée, affaissée dans l'atonie ou n'agissant que contre elle-même; les autres expriment contre elle une irritation qui n'est que de l'attente trompée et de l'amour aigri. Elle est déchue, disent-ils; son rôle est fini! Ils le disent, mais sans le croire; ils le disent, et continuent à regarder vers elle... et toujours ils regardent; et rien ne vient!...

Comment est donc constitué le gouvernement de la France, pour que les actes du peuple français répondent si mal à son génie? Est-ce que ce peuple, en s'abandonnant et se reniant lui-même, autorise son gouvernement à le renier? Ou bien est-il tombé sous un pouvoir despotique qui comprime ses mouvements et proscrive ses doctrines et ses inspirations nationales?

La France n'est pas livrée au despotisme, car elle est régie par une constitution écrite, d'origine toute récente. Ouvrons ce code politique!

Ce code n'est que la modification d'un code antérieur, très-nouveau lui-même, dont on a changé le principe fondamental et conservé les dispositions en majeure partie. Le principe du code précédent était la souveraineté royale. Le principe du code actuel est la souveraineté nationale. La souveraineté du peuple n'est pas explicitement énoncée dans la loi écrite, mais cette loi la reconnaît implicitement en constatant que les droits du peuple français lui appartiennent *essentiellement,* et sont par conséquent antérieurs et supérieurs aux lois qui en règlent l'usage. Le principe électif, forme nécessaire de la souveraineté du peuple, plane d'ailleurs sur l'origine des divers pouvoirs établis par la constitution.

La constitution proclame :

1° L'égalité des Français devant la loi, c'est-à-dire

l'unité du corps national et la prohibition de toute division du peuple en castes ou en ordres, et de tous priviléges lucratifs ou honorifiques.

2° Le devoir pour tout citoyen de contribuer aux charges de l'État, dans la proportion de sa fortune.

3° La liberté individuelle, c'est-à-dire l'interdiction de toutes poursuites ou détentions arbitraires.

4° La liberté des cultes avec protection égale pour tous; c'est-à-dire que l'État, ne professant que les croyances générales communes à tout le genre humain et base de toute société, admet, sur le pied de l'égalité, toutes les communions particulières, compatibles avec l'ordre social et la morale universelle.

5° La liberté de la presse, c'est-à-dire le droit pour tout citoyen de communiquer aux autres citoyens, par la voie de la presse, ses sentiments et ses idées.

Le droit de pétition, c'est-à-dire le droit pour tout citoyen de présenter ses réclamations et d'offrir ses avis aux pouvoirs constitutionnels.

6° Le droit pour l'État d'exproprier les particuliers pour cause d'utilité publique, sauf indemnité; c'est-à-dire la suprématie du domaine public sur la propriété individuelle, à la fois subordonnée par le principe d'expropriation et sauvegardée par le principe d'indemnité.

7° Le jugement par jurés dans les délits de presse, dans les délits politiques et dans tous les procès criminels, c'est-à-dire le droit pour les citoyens accusés de délits politiques, de délits de presse ou de crimes graves, d'être jugés par d'autres citoyens tirés de la masse du peuple, et non par des juges institués par le pouvoir.

8° Le droit pour les citoyens d'être organisés en milice

nationale pour la défense des lois et de tous les droits nationaux reconnus par la constitution.

9° Le droit de l'État d'organiser l'instruction publique et le droit des familles à la liberté de l'enseignement; c'est-à-dire que l'État a le droit et le devoir d'offrir l'instruction aux familles dans des établissements modèles, et de régler les conditions générales de l'enseignement que doivent recevoir tous les enfants de la France; mais que les familles ont le droit de confier l'éducation de leurs enfants à tout citoyen qui présente les garanties et remplit les obligations imposées par l'État, sans que les dépositaires du pouvoir puissent attribuer exclusivement et arbitrairement les fonctions enseignantes à quelques-uns [1].

Voilà de grands principes, des principes dont la proclamation atteste que la France est arrivée à avoir conscience d'elle-même, quoiqu'on puisse regretter de les voir juxtaposés un peu confusément plutôt qu'enchaînés

[1] Est ce là une définition satisfaisante? Nous expliquons : nous ne faisons pas de théorie. La liberté de l'enseignement n'est pas un principe clair et simple comme la liberté de la presse, à laquelle on l'a si mal à propos comparée : la comparaison n'est juste qu'à l'égard du haut enseignement, qui s'adresse aux hommes. Par la presse, l'homme propose à l'homme ce qu'il peut accepter ou rejeter : par l'enseignement, l'homme impose à l'enfant ce que l'enfant ne peut discuter. La liberté d'enseigner, c'est donc la *liberté d'imposer son autorité* à autrui. Ce principe a été mal posé par les libéraux qui l'ont introduit dans la charte. Le vrai principe, ce n'est pas la liberté d'enseigner, c'est le droit d'être enseigné, qui appartient à l'enfant, et le devoir d'enseigner, qui appartient à l'État et à la famille. Le père et la mère ont droit de faire l'éducation de leur enfant, mais, s'ils n'usent pas de ce droit, ils ne peuvent le déléguer à autrui sans l'intervention de l'État. Quiconque enseigne est un fonctionnaire public; tout maître est un magistrat.

et déduits dans un ordre philosophique, et qu'il soit facile de signaler parmi eux certaines lacunes essentielles.

Mais comment ces principes sont-ils réalisés? Tout ici dépend de la réalisation donnée au principe fondamental qui supporte et garantit tous les autres, au principe de la souveraineté !

La souveraineté du peuple, on l'a déjà observé, n'est point énoncée formellement en tête de la constitution. Dans le préambule qui, dépourvu de grandeur et d'idéal, et empreint d'une précipitation singulière, enveloppe l'énonciation des droits dans un exposé de faits, ce n'est point la liberté, c'est la *nécessité* qu'on invoque, comme si la souveraineté avait besoin de se justifier et d'imputer la responsabilité de ses actes à une puissance fatale.

Ce début jette sur le code national un reflet d'incertitude et d'obscurité; bientôt apparaît dans la constitution une vaste lacune qui eût été impossible si la souveraineté nationale eût été nettement formulée. La nation est souveraine; la souveraineté, de sa nature, est inaliénable et toujours vivante; et cependant le code politique que l'on promulgue au nom de la nation est censé immuable, puisque la possibilité de sa révision n'est pas prévue, comme si la nation avait épulsé pour jamais, en un jour, ses droits constituants et ses facultés progressives [1].

Si, du principe fondamental, on passe à l'organisation de l'État, on voit le gouvernement établi sur le partage de l'autorité publique entre trois pouvoirs, qui représen-

[1] Nous n'examinons ici que les aspects les plus généraux; mais il faut observer toutefois qu'une issue *partielle* a été laissée au progrès; la faculté de révision, si elle n'existe pas pour l'ensemble de la constitution, est reconnue pour une partie de la plus haute importance (la législation électorale), et la politique pratique a très-grand compte à tenir de cette réserve.

tent apparemment les trois modes essentiels de la vie humaine, l'activité, la raison et le sentiment, émanant de la souveraine unité, et y retournant par l'harmonie.

C'est là encore une grande et fondamentale idée que d'organiser l'État sur le modèle de l'homme; mais en trouve-t-on bien dans la constitution la notion claire et distincte, ou seulement l'instinct plus ou moins vague et enveloppé? Comment les trois pouvoirs sont-ils constitués?

1° Un roi émané primitivement de l'élection, mais déclaré héréditaire; chef suprême de l'administration, de la justice, de l'armée, de l'enseignement public [1]; directeur de toute l'activité nationale.

2° Une assemblée dont les membres sont choisis à vie par le roi, dans certaines catégories de citoyens signalés par les hautes fonctions qu'ils ont remplies, par leurs titres scientifiques ou par leurs richesses; c'est là le sénat qui est censé représenter la raison et la science nationales.

3° Une assemblée élective, périodiquement renouvelée, et censée représenter immédiatement le sentiment de la nation.

Au roi, agissant par l'intermédiaire de ministres responsables sans lesquels il ne peut rien, appartiennent exclusivement l'exécution des lois et l'administration de

[1] On pourrait même dire des cultes, en ce sens qu'il choisit et salarie les ministres des cultes aujourd'hui établis; mais, si le salaire des ministres des cultes chrétiens est inscrit dans la charte, le droit qu'exerce le roi de nommer les dignitaires ecclésiastiques n'y est pas, et ne fait point partie de la loi fondamentale. Ce n'est pas une des moindres inconséquences de la constitution, que d'avoir ainsi séparé ces deux dispositions naturellement liées l'une à l'autre, et qui, ni l'une ni l'autre, à vrai dire, ne devraient figurer dans la charte.

rondir leur petite terre, passion toujours couvée au fond de leur cœur : s'ils empruntent pour acheter, ils sont perdus; l'usure les dévore; la terre nouvelle s'en va et l'ancienne avec elle!

La moyenne propriété est loin d'être exempte d'un semblable péril; si elle manque un seul moment de prudence, si elle sort le moins du monde de la sévère économie qui lui est indispensable, si elle tombe une fois sous la serre toujours ouverte de l'usure, elle roule bien vite au même gouffre.

En résumé, il semble qu'on ait droit d'affirmer qu'il y a impossibilité presque générale pour la très-petite propriété, grave difficulté pour la moyenne, de prospérer sans l'assistance à la fois générale et particulière de l'État; c'est-à-dire sans que l'État exécute directement et avec le concours des administrations locales les aménagements généraux du territoire, tels que le reboisement des montagnes, la direction et la distribution des eaux, l'exploitation des communaux; sans qu'il fonde certaines institutions sociales hors desquelles il n'est point de démocratie, telles que l'assurance mutuelle universelle contre les fléaux de la nature; sans qu'il délivre les agriculteurs de l'usure privée par le crédit public, et les incite à associer leurs forces; en un mot, sans que le travail individuel se combine avec la protection active et initiatrice de la grande association nationale.

Or, les lois se font au profit de ceux qui font les lois. L'aristocratie financière fait ou dicte les lois. Si les capitalistes qui dominent l'État se retournent vers le sol, ce ne sera pas pour venir en aide aux petits possesseurs. La démocratie a la terre, du moins en majeure partie; l'aristocratie a l'argent, le crédit et le pouvoir politique plus com-

plétement que la démocratie n'a la terre. Par l'argent et le crédit, secondés du pouvoir politique, l'aristocratie menace déjà de reconquérir la terre enlevée à une autre aristocratie dont elle prétend hériter, et qui s'est mariée avec elle en lui apportant pour dot les grands débris de l'antique propriété seigneuriale [1]. Elle a déjà sur le sol un redoutable point d'appui : on a calculé que le cinquième environ du sol appartient à 40 et quelques mille grands propriétaires qui possèdent moyennement 200 hectares de terres cultivables, indépendamment de leurs propriétés bâties et de leurs capitaux mobiliers [2]. Un second cinquième du sol, ou un peu davantage, se divise entre le reste du corps électoral, qui comprend, outre la classe riche, la fraction la plus aisée de la classe moyenne. Les possesseurs des trois autres cinquièmes du territoire sont en dehors de la société politique.

Le phénomène le plus considérable que présente l'économie politique en France, est le double mouvement en sens inverse de la terre et du capital. La terre, depuis cinquante ans, a été se divisant et se subdivisant, et par la vente en détail des domaines aux paysans et par l'impulsion de la loi civile qui régit la famille : le capital mobilier, depuis trente ans, va se concentrant de plus en plus dans un petit nombre de mains, à la faveur de la loi économique qui régit le produit et la distribution de la richesse nationale. Le mouvement de partage, impétueux, immense à son origine, s'est depuis longtemps

[1] La plupart des grands capitalistes sont propriétaires fonciers; la plupart des grands propriétaires fonciers sont intéressés dans les entreprises des capitalistes.

[2] La grande propriété domine dans les principales plaines à blé, comme la Beauce et la Brie.

vraie monarchie par quelque mesure conforme à l'intérêt de l'État et non à l'intérêt oligarchique, elle est arrêtée par l'opposition de l'aristocratie bourgeoise; ce qui, du reste est réciproque, si l'aristocratie avance quelque projet utile à l'État et non à la dynastie.

Ainsi, fausse démocratie, fausse aristocratie, fausse monarchie.

On sent dans toute cette organisation politique quelque chose de mal assis et de précaire, quelque chose qui est nouveau sans être jeune ni vivace, qui n'est pas sorti spontanément du sein de la France, et qui trahit une origine étrangère et accidentelle. Tout est juxtaposé, non fusionné; tout aboutit à des oppositions étranges.

Ainsi le peuple qui a le plus d'idées, de sentiments, d'instincts d'égalité, est le seul des peuples *constitutionnels* chez lequel la démocratie n'ait aucune part au pouvoir politique. Les *citoyens sont égaux devant la loi;* mais

le choix à la royauté. Rien n'est plus contraire à l'esprit français, disent les royalistes, que cette idée d'un *roi soliveau:* la France, ennemie des subtilités et des abstractions, conclurait bien vite qu'un roi qui ne fait rien n'est bon à rien. — Accepter un roi héréditaire qui agisse et ne réponde pas de ses actes, répliquent les parlementaires, c'est accepter un absolutisme déguisé, régnant par la corruption et la division; c'est fermer l'accès du ministère à toutes les grandes intelligences, à tous les grands caractères, qui ne subiront jamais le rôle de commis responsables des actes d'autrui; c'est livrer le gouvernement aux médiocrités intrigantes et serviles, et reprendre tous les abus de la monarchie pure sans aucun de ses avantages. — Les arguments des royalistes sont assez spécieux, à leur point de vue; mais il est certain qu'avec un roi héréditaire, irresponsable et gouvernant, la liberté et la démocratie sont impossibles, et le gouvernement représentatif n'est qu'un mot. — Ajoutons, sans entrer dans des développements qui trouveront ailleurs une place plus convenable, que les relations que nous venons d'exposer entre la royauté et l'aristocratie bourgeoise, reposent sur des lois muables et non sur la loi fundamentale.

la loi elle-même établit au profit de quelques-uns, seuls investis du choix des législateurs, un énorme privilége qui ramène indirectement tous les priviléges; car toujours les lois sont faites au profit de ceux qui font ou qui font faire les lois. Le peuple n'a que la voie de doléances et de proposition par les pétitions et par la presse; mais la ressource des pétitions est généralement illusoire, et la presse quotidienne, la presse qui agit immédiatement sur la politique, est monopolisée dans quelques mains par les conditions d'existence qu'on lui a faites : il lui est d'ailleurs interdit, contrairement à la constitution même, de discuter les principes de la constitution, et les garanties que la constitution lui assurait ont été considérablement affaiblies par les atteintes portées au principe fondamental du juri.

Le peuple unitaire par excellence en idée et en fait, est celui où le pouvoir électif se trouve le plus propre, par sa constitution, à susciter un fédéralisme de la pire espèce [1].

Le peuple le plus apte à l'initiative, le peuple doué de la spontanéité la plus énergique, est celui qui subit le plus servilement l'imitation inintelligente des institutions étrangères.

Chez le peuple du sentiment, tout semble disposé afin que le sentiment public, le *sens commun*, ne puisse se concentrer ni se manifester, et disparaisse dans un morcellement atomistique. Les droits politiques reposent presque

[1] Aussi est-il arrivé que les *députés des arrondissements*, abandonnant au pouvoir exécutif l'initiative politique qui appartient à la démocratie qu'ils sont censés représenter, ont usurpé de fait l'administration, qui appartient au pouvoir exécutif, et la désorganisent au profit des petites oligarchies locales dont ils sont les chefs.

exclusivement sur la matière : la chose est représentée, non l'homme. C'est à peine si une place mesquine a été, comme à regret, concédée au travail, ou du moins aux plus fortunés d'entre les travailleurs[1], parmi les rangs privilégiés de la haute propriété.

Chez le peuple de la vie collective et sympathique, toute association, toute réunion, toute respiration en commun, pour ainsi dire, est interdite sans l'autorisation du pouvoir exécutif. Il n'en serait pas autrement si un conquérant étranger était installé dans les fortifications de la capitale.

Un conquérant étranger est installé en effet, non pas dans les fortifications de Paris, mais dans les conseils du pouvoir exécutif et sur les bancs mêmes de l'assemblée qui représente la souveraineté; ce conquérant, c'est le génie du matérialisme anglais et de l'oligarchie financière.

Comment s'étonner que ce peuple n'exerce pas dans le monde l'initiative qui lui est naturelle? Le système de bascule sur lequel repose son gouvernement est l'impuissance même. Et, d'ailleurs, il n'est pas nécessaire qu'un des deux pouvoirs réels fasse échec à l'autre, afin de l'empêcher d'agir au dehors; tous deux sont suffisamment d'accord pour ne rien faire dans le sens de l'esprit national. Le pouvoir royal, plus conséquent avec ses tendances innées qu'avec son origine, s'épuise en tentatives toujours malheureuses et toujours renouvelées, pour se faire accepter par les royautés absolues et les aristocraties étrangères, ennemies irréconciliables de la France. L'aristocratie d'argent, vouée au culte des

[1] Par les patentes et l'imputation aux fermiers d'une partie de l'impôt des terres qu'ils cultivent.

jouissances matérielles, incapable de prévoyance et dénuée de science politique, ne songe guère qu'à s'éviter, à quelque prix que ce soit, tout effort, tout sacrifice, tout ce qui exigerait vigilance et dévouement; un gouvernement où elle domine est le dernier des gouvernements pour l'action extérieure [1].

L'intérieur est-il mieux administré? Profite-t-on au moins de la paix générale, si chèrement achetée, pour organiser selon l'intérêt public les richesses naturelles et les forces productives que la France possède dans ses limites actuelles? Voyons la condition économique du pays.

Sur l'économie politique, il existe encore moins de dissidences entre les deux pouvoirs que sur la politique extérieure. La royauté, étrangère à cet instinct unitaire et général qu'on attribuait tout à l'heure à la monarchie pure, est aussi imbue que la bourgeoisie de l'esprit de la propriété particulière, et, en même temps, elle a étroitement lié ses intérêts politiques à ceux des grands détenteurs de capitaux mobiliers et des grands propriétaires fonciers, qui sont aujourd'hui, de compte à demi avec elle, les gouvernants irresponsables de la France.

Sur quel terrain ce gouvernement a-t-il à exercer son action? Comment sont constituées l'appropriation et la transmission de la terre? C'est par là que commence de droit l'examen de l'état économique d'un peuple.

[1] Elle a laissé engager systématiquement les finances nationales pour le plus grand nombre d'années possible, de façon à rendre la guerre impossible à la France, mais non pas à ses plus dangereux rivaux, qui, pendant ce temps, par une opération inverse, dégageaient leur liberté financière. Rendre la guerre impossible! on l'a cru, en compromettant à la fois toutes les ressources *ordinaires;* mais la guerre n'est jamais *impossible* à un grand peuple quand elle devient *nécessaire*.

Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a réglé la condition du sol. Il y a là les traces d'une grande victoire démocratique, antérieure aux revirements qui ont amené l'état politique actuel. A travers toutes les inégalités possibles dans les dimensions des biens ruraux, on saisit partout les marques du démembrement d'un ancien système de grande propriété corporative et seigneuriale : une loi agraire a passé, avec la perche et le cordeau de l'arpenteur, à travers les parcs des châteaux et les clôtures des monastères, et s'est installée en permanence dans le code qui régit l'ordre civil, en fondant l'égalité des partages au sein de la famille. Le sol appartient en majeure partie, des deux tiers aux trois quarts, à la petite et à la moyenne propriété, c'est-à-dire aux citoyens qui vivent uniquement de leur travail, et aux citoyens qui vivent, partie de leur revenu, partie de leur travail. Plus de 4 millions et demi de chefs de famille, représentant au moins 22 millions d'âmes, ont part à la propriété du sol; la majorité des Français vivent sur leur terre et, au moins en partie, de leur terre; spectacle extraordinaire au milieu de l'Europe encore dominée par la propriété aristocratique, et surtout en face de l'Angleterre, où le territoire presque entier est possédé par quelques milliers de seigneurs, exploité par quelques milliers de fermiers, et labouré par une population peu nombreuse de mercenaires errants. Certes, on ne saurait méconnaitre ici une solennelle manifestation du génie de la France, éclatant contraste avec le droit politique superposé à ce droit civil.

Mais ce contraste même indique que le régime de la propriété démocratique n'est ni bien assis ni bien organisé, puisqu'il n'a pu s'assimiler le gouvernement, et

que les forces politiques sont constituées par la loi hors de lui ou contre lui, l'immense majorité des propriétaires étant exclus de toute intervention dans la chose publique.

La petite propriété a pris le vaste développement que nous lui voyons, sous l'empire des plus énergiques aspirations vers la liberté et l'égalité, et de la réaction la plus violente contre un régime de servitude toujours vivant dans la mémoire des paysans. Aujourd'hui encore, que toute trace de servage a disparu, que l'égalité devant la loi est proclamée en principe, il est évident que le paysan ne se croit pas libre de sa personne s'il n'est souverain d'un coin de terre; la possession de la terre est pour lui le seul signe de la possession de soi-même et de l'égalité civile. Tout ce peuple des champs revendique l'individualité humaine dans ses garanties extérieures, avec une passion persévérante qui atteste que la France, si elle a moins que d'autres peuples la notion abstraite de la personnalité, en porte très-loin le sentiment dans la vie pratique. Là encore, on pourrait dire que c'est par l'esprit critique que la personnalité du Français se reconnaît elle-même; car il y a surtout, dans cette ardente appropriation de la terre, la négation d'un régime où l'on était enchaîné à la terre d'autrui.

Cet élan d'indépendance personnelle, concordant avec des habitudes immémoriales dans les procédés du travail agricole, a moins produit que maintenu et étendu tout naturellement en France la petite culture, antérieure à la petite propriété. La grande culture, en Angleterre, est l'application d'un système; la petite culture, en France, n'a rien de systématique. Le paysan français cultive isolément son coin de terre avec l'aide de sa

femme et de ses enfants, sans avoir même la pensée qu'il puisse exister un autre mode de labourage; il conçoit la *jouissance* commune des bois et des prairies, parce que les restes des antiques *communaux* subsistent encore sous ses yeux; il ne conçoit pas le *labour* en commun, parce qu'il n'a point ou n'a plus souvenance que ses aïeux l'aient jamais pratiqué. Depuis qu'il est parvenu à joindre, au moins en partie, la propriété à l'exploitation, il déploie dans sa petite culture de famille une énergie vraiment héroïque. Quels sont les résultats de ses efforts?

Ces résultats sont très-divers : 1° dans quelques cantons du Nord, très-plantureux et propres à des cultures riches et variées, surtout aux environs des cités; 2° dans les pays vinicoles; 3° dans ces contrées inégales et rocheuses de l'extrême Sud, où les accidents du terrain rendent l'action collective impossible, et où l'opiniâtre individualité du travailleur peut seule dompter une nature âpre sans être inféconde, la culture morcelée réussit; sur certains points du Nord particulièrement, elle obtient des succès prodigieux; dans les plaines à céréales, elle est au contraire évidemment inférieure à la grande culture. Enfin, dans les régions peu fertiles du Centre, où tout est lourd et lent à produire, la terre et les hommes, où les avances sur une grande échelle et les efforts combinés sont peut-être indispensables, l'impuissance de la petite culture semble presque absolue. Si l'on considère l'ensemble de la France, la situation agricole est mauvaise; toute proportion raisonnable est rompue entre les cultures céréales et les cultures fourragères : la France manque de bétail et d'engrais.

Si l'on cherche les résultats au point de vue de l'homme et non plus de la terre, même diversité; mais il est né-

cessaire ici d'établir deux grandes divisions dans la propriété démocratique. La moyenne propriété, qui peut vivre de sa terre en l'exploitant elle-même [1], et qui possède quelque réserve pour améliorer et parer aux cas imprévus, se soutient, s'accroit même, à condition de lutter toujours et d'accepter une vie rude, laborieuse, astreinte aux privations d'une épargne perpétuelle. La seconde classe, la petite propriété, trois ou quatre fois plus nombreuse, obtient rarement le même bonheur au prix d'efforts plus violents, plus pénibles encore. Le lambeau de terre, l'humble cabane qu'elle possède, ne représentant qu'une portion du strict nécessaire, elle ne pourrait vivre si elle ne complétait sa subsistance en louant une partie de son travail à autrui. Les hommes de cette classe immense, qui forment à peu près la moitié de la nation française, ne sont pas tout à fait prolétaires puisqu'ils ont un pied sur le sol, et pourtant on ne peut que par un injustifiable abus de mots les qualifier de propriétaires; car le propriétaire, dans la langue générale, c'est l'homme qui peut vivre de ce qui lui est *propre*, de son fonds [2]. La condition de ces propriétaires-prolétaires est extrêmement dure. Le moindre accident, une grêle, une inondation, la perte d'une ou deux têtes de gros bétail, les précipite de la gêne dans la misère. Ils y arrivent aussi par une cause opposée : la moindre petite prospérité fait éclater la passion d'acquérir, d'ar-

[1] Ou vivre en partie du fermage de sa terre, et en partie d'un travail étranger à l'agriculture; cela revient au même.

[2] Les classes pauvres vont plus loin, et n'appliquent guère les noms de propriétaire et de bourgeois, identiques pour elles, qu'aux citoyens qui peuvent vivre sans travailler. En réalité, ceux que nous avons qualifiés de moyens propriétaires sont les vrais petits propriétaires.

nous ne dirons pas les *représentants du peuple* (on ne leur donne pas ce titre, qui serait en effet mal justifié), mais les *membres de la Chambre des députés* (les députés de qui ?), titre qu'on semble avoir choisi aussi peu significatif que possible [1]. Ils les choisissent, non pas dans la masse de la nation, non pas même dans le corps électoral, mais dans un petit groupe de 20,000 à 25,000 citoyens, les plus riches, ou réputés tels, entre les deux cent et quelques mille qui composent le corps électoral.

Voilà comment est réalisée la souveraineté de la nation française.

En fait, le gouvernement de la France est une bascule oscillant entre la royauté et l'aristocratie bourgeoise. La triplicité des pouvoirs n'est guère qu'une apparence ; car l'assemblée qui occupe la place d'un sénat, n'émanant que de la royauté, n'a point de force qui lui soit propre, et n'est pas un intermédiaire réel entre les deux pouvoirs rivaux : son autorité nominale est égale à celle des deux autres pouvoirs législatifs, mais son autorité réelle est presque nulle ; elle n'a que le vide derrière elle.

Les deux pouvoirs effectifs, différents de nature et de tendances, devraient donc être en lutte perpétuelle ; mais, s'ils sont divisés par la question de suprématie, ils sont réunis par l'intérêt commun de fermer les abords du pouvoir au peuple.

Il découle de cette singulière organisation politique une

[1] La charte de 1814 donnait aux députés une qualification fédéraliste : elle les appelait les *députés des départements;* la charte de 1830 a effacé le mot *départements*, non parce qu'il ne peut y avoir que des députés de la France, mais parce que, a dit le rapporteur du projet de la nouvelle constitution, *il peut y avoir des députés d'arrondissements*. Il y a, en effet, des *députés d'arrondissements!...* Le fédéralisme est descendu d'un degré.

ralenti, quoiqu'il ne se soit pas arrêté [1]. Le mouvement de concentration, faible d'abord, va se précipitant depuis quelques années avec une violence toujours croissante, aidé par les dépositaires de la puissance publique, qui dirigent dans ce sens la machine législative [2]. Un choc est inévitable entre ces deux flots contraires. L'aristocratie financière, après avoir épuisé la vaste spéculation des chemins de fer, qui aura largement contribué, par le jeu des primes, à augmenter l'inégalité des fortunes, ne saurait manquer de chercher une nouvelle pâture : l'œuvre de la destruction du petit commerce ne suffira point à son activité, et son alliance, sinon sa fusion avec

[1] L'accroissement du nombre des cotes foncières, de 1815 à 1835, a été de 101 à 109 : nous n'avons pas sous la main les éléments nécessaires pour apprécier exactement la période de 1835 à 1847. On voit encore bien des domaines démembrés par spéculation, et maint propriétaire non cultivateur vendre sa terre, soit par l'appât du prix élevé offert par le fermier, soit même à cause de la cherté des bras mercenaires, en pays de petite culture (en Provence, par exemple); mais aussi, sur d'autres points, le paysan, écrasé par l'emprunt ou par une mauvaise année, est forcé de vendre, et le grand propriétaire achète et réunit. La balance doit être encore toutefois en faveur du partage.

[2] La loi civile, dira-t-on peut-être, doit mettre obstacle à cette concentration en divisant les fortunes à mesure qu'elles se forment. C'est une erreur : les classes riches, en général, ont peu d'enfants, et leurs enfants se marient entre eux. Les fortunes établies, sauf le cas de mauvaise gestion, non-seulement ne diminuent pas, mais augmentent par le progrès de la richesse publique, qui profite presque exclusivement au revenu net. Mais, tous les jours, dira-t-on, des capitalistes se ruinent! Sans doute, mais au profit de qui? Au profit d'autres capitalistes. Si deux spéculateurs jouent l'un contre l'autre à la hausse et à la baisse, que l'un se ruine, que l'autre s'enrichisse, en quoi le mouvement économique général se trouve-t-il modifié? Le seul obstacle qui retarde les progrès de la concentration, c'est le luxe, qui, en multipliant les besoins et les dépenses des riches, détourne incessamment une partie des valeurs susceptibles d'être capitalisées.

la grande propriété, la ramènera sans doute vers la terre, base de toute solide puissance. Ne voudra-t-elle pas faire de l'agriculture ce qu'elle fait de l'industrie, anglaiser la terre de France, c'est-à-dire appliquer au sol français ce système qui multiplie les richesses agricoles et supprime les agriculteurs? Si les choses suivent leur pente actuelle, les compagnies financières envahiront de grands territoires; elles tenteront à leur profit ce que l'État eût dû faire au profit de tous; elles essaieront d'améliorer le sol, d'augmenter les produits, mais au détriment des hommes. Au lieu de l'action tutélaire de l'État, créditant les petits possesseurs et les instruisant à combiner leurs efforts, on aura l'action inflexible du capital, qui rejettera le petit propriétaire dans la condition du mercenaire ou le refoulera jusque dans les villes, parmi les pâles prolétaires des manufactures. Certaines contrées, les pays propres à la petite culture, où la petite propriété a beaucoup d'activité et quelques avances, ceux-là résisteront ou ne seront pas même attaqués. Mais comment le paysan se défendra-t-il dans les provinces arriérées et pauvres[1]?

L'État seul pourrait le défendre, mais l'État lui-même est captif aux mains des financiers! L'aristocratie d'argent dispose des forces de l'État comme des siennes propres. On vient de jeter un coup d'œil sur l'agriculture: qu'on regarde maintenant les routes et les mines, ces

[1] Nous ne prétendons pas que l'action des compagnies financières doive être nuisible partout. Là où elles s'organiseront pour créer où il n'existe rien, ni agriculture ni agriculteurs, il est clair qu'elles rendront service à l'État, bien qu'il eût mieux valu que l'État se servît lui-même, ou du moins restât l'ordonnateur des travaux. Les compagnies organisées pour défricher afin de revendre ensuite en détail peuvent être une conception utile.

deux grands domaines de la nation ! Dans quelles mains sont les richesses souterraines qui fournissent à l'industrie ses armes et ses aliments? Dans quelles mains est la circulation qui transporte les produits de l'industrie et ceux de l'agriculture? Les richesses minérales sont de plus en plus abandonnées au premier particulier influent qui les réclame par droit de premier occupant[1] : l'oligarchie s'est emparée du dessous de la terre en attendant qu'elle envahisse de nouveau la surface, et c'est là un des fondemens principaux de sa puissance. La circulation, que l'État seul est apte à régler dans l'intérêt de tous et dont la direction est un des attributs les plus essentiels de l'autorité nationale, est livrée, sur les routes de terre et les fleuves, à des monopoles déguisés sous le nom de libre concurrence, sur la plupart des canaux, à des associations privées[2] : une admirable invention de la science vient de fournir les moyens d'accélérer les transports et de multiplier les relations sur une échelle prodigieuse; déjà les voies de fer, avec l'énorme influence résultant de leur possession, sont aliénées, pour une, deux, trois générations, à des compagnies financières ! Le pouvoir exécutif a affermé la France aux financiers pour prix de leur alliance. L'État a été dépouillé de ses plus précieux domaines par ceux-là mêmes qui les avaient en garde[3]. Partout, l'État d'une part, le peuple

[1] Des gens très-bien placés pour connaître la vérité, ont calculé que la valeur des richesses minérales livrées à quelques particuliers depuis 1830 n'est pas au-dessous de 1500 millions!

[2] On se dispose maintenant à faire passer entre les mains d'une seule compagnie financière l'ensemble des canaux de la France.

[3] L'affaire des salines minérales de l'Est offre un spécimen bien frappant de ce démembrement progressif du domaine public. En 1801, ces salines, exploitées par l'État, lui rendaient près de 3 millions

de l'autre, paient une rançon incessante aux seigneurs du capital.

On a vu que chez le peuple sympathique et initiateur par excellence, l'action extérieure de la nation sur le monde était annulée : on voit que la puissance publique ne s'annule pas moins à l'intérieur, dans l'économie politique, chez le peuple qui porte au plus haut degré l'instinct de l'action publique et unitaire.

On vient de nommer plusieurs fois l'industrie à côté de l'agriculture : il faut suivre parallèlement, sur cette autre moitié du travail national, les conséquences de l'organisation actuelle de la France.

Sur l'industrie et le commerce, ainsi que sur la propriété foncière, plane un grand principe, dont la proclamation a été saluée comme une victoire populaire. Le principe qui règle la propriété du sol, c'est l'égalité dans la famille : le principe sur lequel repose l'industrie, c'est la liberté du travail ; tout est ouvert à tous ; chacun est libre d'exercer l'industrie qui lui convient [1]. C'est assurément un spectacle imposant que celui d'une vaste société chez laquelle tout citoyen, sauf l'accomplissement de certains devoirs envers la patrie, est maître d'employer, selon son libre choix, son temps, ses bras et son

par an ; de 1835 à 1840, affermées à une compagnie, elles ne produisirent plus à l'État que 1,600,000 francs. Depuis 1840, abandonnées à l'exploitation libre, c'est-à-dire au *monopole de quelques grands spéculateurs*, elles ne produisent plus *rien* à l'État. (Voyez à ce sujet les réflexions du savant auteur du *Système financier de la France*, M. le marquis d'Audiffret.)

[1] Sauf quelques exceptions motivées par le soin de la sûreté publique, comme la fabrication du pain et celle des armes et munitions de guerre, par l'intérêt du trésor, comme la culture du tabac, ou par les ombrages du pouvoir, comme l'imprimerie.

intelligence. Les individualités, livrées à elles-mêmes et responsables d'elles-mêmes, s'animent d'une surexcitation extraordinaire. Il se manifeste dans l'ordre économique quelque chose d'analogue à ce qu'enfante le libre examen dans l'ordre religieux; mais il y a de plus, ici, l'émulation fébrile de la libre concurrence, stimulée non-seulement par l'amour-propre et par le désir du gain, mais souvent par la nécessité d'avancer ou de périr. A mesurer les résultats en bloc au point de vue exclusif de la production, la grandeur en est incontestable. Une seule période de vingt ans (1815 à 1835) a, dit-on, produit un accroissement de plus d'un tiers sur le revenu brut de l'industrie française [1]; ce mouvement d'accroissement n'est point arrêté, bien qu'on le puisse croire un peu ralenti.

Il ne s'agit pas seulement ici, toutefois, de la richesse abstraite, mais des hommes, de la production, mais de la répartition. Examinons de plus près.

La liberté n'est pas l'homme tout entier. Mais, comme on peut, d'une certaine façon, y rattacher le reste, et que nous ne voulons point discuter ici la théorie de la libre concurrence, contentons-nous de vérifier si le principe posé est réalisé et garanti pour chacun et pour tous. Ce n'est pas tout, en effet, que de proclamer la liberté : il faut que la liberté soit assurée à tous par l'égalité de-

[1] Les capitaux s'étant beaucoup moins dirigés vers l'agriculture, le progrès, de ce côté, a été beaucoup moindre dans la même période, mais cependant considérable encore, d'un cinquième environ. Suivant un agronome très-instruit, M. Lullin de Châteauvieux, l'augmentation totale des produits agricoles depuis la Révolution serait d'environ 36 pour 100, un peu plus d'un tiers. On estime le revenu net de l'industrie à peu près égal aujourd'hui en France à celui de l'agriculture.

vant la loi ; il faut que la liberté de l'un ne devienne pas l'esclavage de l'autre ; il faut que l'État veille à la protection et au développement des libres individualités, en leur créant un milieu favorable, et en les guidant, sans les contraindre, vers le meilleur emploi et la meilleure combinaison possibles de leurs forces : il faut que l'État, c'est-à-dire la fraternité organisée, ait les moyens, comme il a le devoir, de panser les blessures que se fait elle-même la liberté dans le choc des forces libres. La non-intervention totale de l'État dans la production, la répartition et la circulation, loin d'être la conséquence nécessaire de la liberté, n'en serait que l'anéantissement ; car elle laisserait écraser individuellement ou collectivement la liberté du faible par la liberté du fort. La libre concurrence, ainsi interprétée, serait un chaos d'où renaîtrait le pire de tous les despotismes, le monopole ; car elle autoriserait toutes les combinaisons, tous les groupements possibles des industriels et des commerçants de tout ordre, les uns contre les autres et contre le public, quels qu'en pussent être les effets sur le prix des denrées et des marchandises.

A voir avec quelle vigueur et quelle rapidité se développent certains phénomènes, on dirait que c'est là l'étrange liberté qui règne ; que le régime dont nous avons tout à l'heure signalé les succès est menacé dans son existence par un mal sorti de ses entrailles mêmes, et que la France marche de la libre concurrence au monopole. Les capitalistes, en effet, s'associent comme ils l'entendent : ici, ils mettent en commun la richesse minérale d'un vaste territoire, et en tarifent arbitrairement les produits ; là, c'est le transport des personnes, des marchandises, des denrées de première nécessité qu'ils mo-

nopolisent et tarifent[1], s'ils ne monopolisent les denrées elles-mêmes; ailleurs, ils rendent la concurrence impossible aux petits commerçants par la concentration du commerce de détail dans des bazars immenses.

Chacun, au moins, a-t-il sa part de chaos? Chacun peut-il user de ses armes, de par l'égalité devant la loi? Sans doute, les travailleurs sont libres de s'associer pour soutenir ou hausser leurs salaires, comme les capitalistes le sont de s'entendre pour tarifer les houilles, les fers, le transport des denrées ou le salaire des ouvriers qu'ils emploient? Sans doute, on a du moins l'égalité dans l'anarchie? — Non. — La liberté d'association est laissée, dans une certaine mesure, aux petits fabricants, aux petits marchands, qui n'en savent point user; elle est refusée aux ouvriers, qui en useraient. Des peines écrasantes menacent toute coalition d'ouvriers ayant pour but, non pas seulement de forcer la hausse des salaires, mais de faire cesser ou de suspendre le travail dans un atelier pour un motif quelconque, d'empêcher de s'y rendre ou d'y rester avant ou après de certaines heures : les fauteurs de coalition sont punis d'un à trois mois de prison[2], les *chefs* ou *moteurs*, de deux à cinq ans, châtiment auquel le magistrat peut ajouter une espèce de note d'infamie, la surveillance de la haute police, qui met le chef de coalition au niveau des forçats libérés! — La loi permet donc aux maîtres tout ce qu'elle défend aux ouvriers?

[1] Sur les chemins de fer, les tarifs des places, étant fixés par les chartes des compagnies, ne sont point livrés à l'arbitraire comme sur les voies de terre et d'eau; mais le monopole s'attaque déjà puissamment au transport des marchandises, malgré le texte des lois.

[2] Sans compter la détention préventive, pendant laquelle les femmes et les enfants ont tout le temps de mourir de faim.

— Pas tout à fait : elle punit de peines comparativement légères, d'un emprisonnement de six jours à un mois, et d'une amende de 200 à 3,000 francs, toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer *injustement* et *abusivement* l'abaissement des salaires[1]. Il ne suffit donc plus ici qu'il y ait coalition, que cette coalition ait pour but l'abaissement des salaires; il faut que l'abaissement projeté soit démontré *injuste* et *abusif*. La répression est ici absolument illusoire. La verge de la loi, qui frappe incessamment les coalitions d'ouvriers, n'atteint pas les coalitions de maîtres.

Ainsi le principe fondamental de l'égalité devant la loi est violé avec éclat par la loi elle-même, loi rendue à une époque qui ne respirait déjà plus l'esprit des temps où furent proclamés les grands principes.

En ce qui concerne le monopole des denrées et des marchandises, ce qui comprend implicitement le monopole des transports, la loi est plus équitable : elle menace sérieusement de prison et d'amende, et même de la surveillance de la haute police, non-seulement les auteurs de manœuvres frauduleuses, mais les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, qui se coaliseraient pour ne pas la vendre, ou ne la vendre qu'à un certain prix[2].

[1] La loi établit donc l'inégalité. Les gouvernants vont bien plus loin que la loi. La question du libre échange est une question de vie ou de mort pour les travailleurs. Les négociants et fabricants ont été autorisés à s'associer pour la débattre. Cette même autorisation a été refusée aux ouvriers.

[2] Nous n'avons pas à examiner maintenant si ces moyens répressifs, c'est-à-dire négatifs, sont les meilleurs.

Ici, ce n'est point à la loi qu'il faut s'en prendre : la loi parle, mais comment est-elle obéie?

Par compensation, si l'on n'exécute presque jamais la loi contre les forts, on l'exagère contre les faibles. La loi contre les coalitions ne suffit pas : on va chercher, dans une loi plus récente, loi contraire à l'essence même du droit, les moyens d'entraver toute tentative des ouvriers pour associer leurs têtes et leurs bras; il n'est pas jusqu'aux modestes sociétés de secours mutuel qui ne soient suspectées et souvent inquiétées. On ne laisse aux travailleurs que la liberté de l'isolement et de l'impuissance.

On marche donc, en effet, au monopole : on y marche beaucoup plus vite que si le chaos industriel était abandonné à lui-même. Entre le fort qui a en main la réserve des capitaux, ce grand instrument du succès, et le faible, à qui la lutte serait déjà si difficile devant la neutralité du pouvoir, le pouvoir n'est pas neutre : le pouvoir n'est pas ce *gendarme impartial* que rêvent les économistes; il se jette de tout son poids dans un des plateaux de la balance; il favorise le fabricant contre l'ouvrier, le capitaliste contre le fabricant[1].

Dans la concurrence, c'est-à-dire dans le combat universel, la victoire est presque toujours assurée au capital sur le travail : le riche devient toujours plus riche, le pauvre, toujours plus pauvre[2].

[1] Lorsque le fabricant et le capitaliste ne se confondent pas, comme il arrive souvent dans la grande industrie.

[2] On ne peut nier que le travailleur ouvrier ne soit hors d'état de soutenir la lutte; mais on essaiera peut-être de nier la suprématie du capitaliste sur le travailleur bourgeois, sur l'entrepreneur de travaux. Le taux de l'argent baisse, dira-t-on, au profit du travail, au détriment du capital. La baisse est lente! l'argent, il y a un siècle, valait, pour

Le capital faisant la loi au travail, et le travail, d'une autre part, se dépréciant lui-même par la concurrence entre les travailleurs, il s'ensuit que, si le revenu industriel de la France augmente, ceux qui sont les instruments de ce progrès n'en profitent pas. Les salaires n'augmentent pas, ou augmentent peu, tandis que le prix de la plupart des objets nécessaires à la vie augmente rapidement par l'activité de la circulation et des besoins et par la baisse des valeurs monétaires; c'est-à-dire qu'en réalité les salaires baissent. Les salaires, depuis un demi-siècle, n'auraient, dit-on, augmenté en moyenne que de quinze centimes au franc, et le prix général des subsistances aurait augmenté du quart au tiers[1] ! Cette statistique des salaires n'est pas certaine; mais ce qui est certain, et bien tristement significatif, c'est le mouvement rétrograde qui se produit dans la consommation des denrées : le ministère du commerce a avoué que la consommation générale de la viande de boucherie a diminué en France de 8,6/10 pour 100 en onze ans, de 1830 à 1841 ; elle était déjà très-faible auparavant, et en progression décroissante eu égard à la population. A Paris, la consom-

le commerce, en France, 5 à 6 p. 100, suivant le témoignage de Forbonnais; il valait hier 4 à 4 et demi, et il est aujourd'hui remonté à 5, par suite de la crise agricole. Nous ne parlons que des conditions qu'obtiennent les commerçants et les industriels aisés et accrédités; que serait-ce s'il s'agissait de cette masse de travailleurs besogneux qui paient l'instrument nécessaire du travail en dehors de l'intérêt légal, et qui paient d'autant plus cher qu'ils sont moins en état de payer !

[1] Le prix des vêtements a baissé beaucoup, la solidité et la durée des étoffes baissant d'ailleurs à proportion; mais le prix de la plupart des aliments, des loyers et presque tout le reste, a considérablement augmenté. Le chiffre moyen des salaires est contesté : les optimistes le prétendent augmenté de 40 à 50 et non de 15 centimes. La statistique ne donne point encore une certitude suffisante en cette matière.

mation proportionnelle s'est réduite de plus d'un tiers en quarante ans, sur le vin et la viande de boucherie, pour s'accroître en basses viandes et en eau-de-vie, ce poison qui fait payer l'oubli aux misérables par la ruine du corps et de l'âme[1]. A la vérité, l'insuffisance des salaires n'est pas la seule cause de ces symptômes affligeants ; il y en a une autre, l'assiette de l'impôt. Nous ne pensons pas que l'accroissement de la consommation du pain de froment présente une compensation suffisante.

Sans doute on rencontre de grandes diversités dans les classes ouvrières, si l'on ne s'en tient pas à une moyenne générale. Quelles illusions cruelles ne se ferait-on pas, si l'on prenait pour le type commun des ouvriers français ces hommes robustes et fiers, au mâle visage, à la physionomie animée d'une vitalité puissante, que nous offrent les métiers relatifs à la construction des bâtiments et au travail du bois et des métaux ; élite populaire, race de guerriers, toujours prête à quitter, au premier appel, la cognée ou le marteau pour le sabre, et le tablier pour la cuirasse ! Les vieilles fraternités du compagnonnage, malheureusement trop lentes à comprendre la fraternité universelle, protégent là le travailleur : l'avilissement des salaires pénètre difficilement parmi ces hommes qui ne sont pas, eux, les servants de la machine, les esclaves de la matière, mais qui domptent virilement la matière par l'adresse et la force. Il en est d'autres, exposés à de plus dures vicissitudes, condamnés à un travail sédentaire dans des conditions peu salubres et bien moins conformes à la vraie nature de l'homme, mais qui, liés entre eux par des sentiments de fraternité non moins

[1] Michel Chevalier ; cours de 1842, 18e leçon. *Revue des deux Mondes* du 15 avril 1845 ; le Budget de la ville de Paris, par M. Cochut.

énergiques et plus généraux, plus éclairés, ont les yeux plus ouverts sur les choses de l'esprit, et vivent de la vie d'aspiration et de désir plus qu'aucune autre classe de la société française. Ce sont surtout les ouvriers en soieries, c'est surtout ce mystérieux peuple lyonnais qui semble couver en silence on ne sait quels secrets de l'avenir! Mais allons plus loin, plus bas! Descendons dans le gouffre des manufactures! Voyez, à travers ces tièdes et nauséabondes vapeurs chargées des malsaines émanations de la laine ou de la poussière desséchante du coton, s'agiter cette foule d'êtres chétifs, au teint sans couleur, à l'œil sans rayon, ces femmes pâles et flétries qui n'ont jamais eu la fraicheur ni l'innocence de la jeunesse; ces hommes dont les étroites épaules ploieraient sous le poids du fusil; ces enfants qui semblent des vieillards et qui ne seront jamais des hommes! Chez ces malheureux, l'homme moral et l'homme physique ont dégénéré ensemble : la misère et le désordre s'engendrent perpétuellement dans un cercle infernal; pendant les mauvais jours, la faim arrive avec la baisse, parfois avec l'entière cessation des salaires; les jours meilleurs n'amènent que l'imprévoyance et l'inconduite, inévitables chez des hommes que l'absence de tout développement intellectuel et moral réduit aux plaisirs les plus grossiers, et qu'aucun lien, soit entre eux, soit avec les maitres, ne soutient contre l'instabilité démoralisante de leur condition. Le mélange des sexes dans les grands ateliers, la débauche précoce des enfants, achèvent la ruine de cette race déchue.

Voilà ce que les arts d'outre-mer ont fait d'une grande partie de ce peuple français si glorieusement doué par la nature.

Qui n'écouterait avec une douloureuse sympathie les plaintes des vieillards, alors qu'ils comparent l'industrie des manufactures à l'antique industrie du tissage en famille, si inférieure quant à la masse des produits, si supérieure quant au bien-être du producteur! Regrets superflus! Chaque jour la concentration du travail et l'irrésistible puissance des machines balaient quelques débris de l'ancienne industrie et arrachent un dernier morceau de pain aux malheureux qui s'obstinent à languir et à mourir avec leur nourricière.

Une révolution était inévitable dans les conditions du travail : cette révolution décuple la puissance de l'homme sur la nature ; le pouvoir social, conservateur de la moralité et de la santé publiques, n'avait-il pas le droit et le devoir d'intervenir afin que le progrès du genre humain ne fît pas le malheur et la dégradation des hommes ?

Nous avons dit en quelles mains l'État a résigné ses pouvoirs, en matière d'économie politique.

Que si, de la production, on reporte ses regards sur la circulation et la distribution, si l'on passe de l'industrie au commerce, le tableau ne sera guère moins affligeant. Même abstention de l'État dans les rapports du commerce avec le public français ou avec les nations étrangères. Les fraudes et les falsifications, faiblement, très-insuffisamment réprimées quant aux denrées, sont absolument impunies quant aux marchandises fabriquées[1]. L'excès de la concurrence et du fractionnement, la mobilité des relations, l'absence de tout lien entre les commerçants, ainsi que de tout frein légal, de toute respon-

[1] Des particuliers courageux essaient parfois de faire ce que ne fait pas l'État; mais ces généreux efforts ne sauraient produire que des résultats partiels.

sabilité, ont déplorablement relâché la moralité du commerce français; le commerce honnête souffre pour celui qui ne l'est pas; les produits français ont été dépréciés sur une foule de marchés étrangers.

Une révolution a changé les conditions de la fabrication; une autre révolution se prépare pour changer les conditions du commerce en concentrant la vente. Remédiera-t-elle aux abus et aux fraudes de la fabrique? Cela n'est pas probable. Ce qui est certain, c'est qu'elle empirera la position des moyens et des petits fabricants, auxquels les grands bazars dicteront la loi beaucoup plus aisément que ne faisaient les petits marchands. Si les fabricants pâtissent, à plus forte raison les ouvriers.

Tout ceci peut se résumer en quelques mots :

La France est traînée, par ses dominateurs actuels, dans la voie sociale de l'Angleterre.

Or, voici comment le premier des hommes d'État anglais jugeait tout récemment la civilisation de l'Angleterre :

« Le contraste de l'extrême opulence et de l'extrême misère n'est pas seulement inséparable de la civilisation de ce pays, mais tend toujours à s'accroître par le fait même de cette civilisation [1]. »

La France compte déjà, dit-on, quatre millions de mendiants [2], et deux millions d'indigents reconnus, c'est-à-dire de travailleurs qui recourent directement ou indirecte-

[1] Discours de sir Robert Peel à la chambre des communes, du 10 juin 1845.

[2] Ces 4 millions de malheureux ne vivent certainement pas exclusivement d'aumônes : ils forment la couche la plus infime de la population des campagnes, celle qui ne possède pas et n'est point attachée d'une façon permanente, en qualité d'auxiliaire, à ceux qui possèdent. Les valides, parmi eux, travaillent et mendient tour à tour.

ment à la charité officielle pour suppléer à l'insuffisance du produit de leur travail, sans compter les nombreux indigents qui ne réclament pas ce secours. L'accroissement de la population porte principalement sur les classes indigentes. Une tentative hardie avait eu lieu pour éteindre la mendicité en contraignant tout valide au travail, en assurant du pain à tout invalide. Depuis longtemps, le cœur a failli aux gouvernants, et cette tentative est abandonnée dans son ensemble : il n'en subsiste que des établissements isolés et des rigueurs injustes et contradictoires envers les pauvres. De quel droit interdire la mendicité à des hommes auxquels on n'assure pas de travail, et comment, d'une autre part, essaierait-on d'obliger au travail ceux qui n'en veulent pas, quand on n'assure pas de travail à ceux qui en demandent? Le mal qui ronge la société éclaterait avec bien plus de violence, sans les persévérants efforts de la charité privée, si active, si tendre, si ingénieuse en France, et dirigée presque partout par les femmes des classes aisées, avec le concours des municipalités, seul pouvoir qui, dans sa sphère inférieure, manifeste des instincts et des sentiments populaires[1]. Mais les ressources et les vues de la charité privée sont bornées : elle peut ralentir le progrès du mal ; elle ne saurait l'arrêter.

[1] C'est au zèle des femmes de la bourgeoisie qu'on doit ce qui a été fait jusqu'ici de plus efficace en faveur des classes ouvrières, les salles d'asile et les crèches, institutions peut-être transitoires et peu conformes aux principes de la famille, supérieures toutefois en fait aux caisses d'épargne tant vantées. Il faut reconnaître aussi que certains d'entre les grands industriels et entrepreneurs de travaux ont fait des tentatives très-louables et bien dirigées pour améliorer la position de leurs ouvriers et se les attacher par un patronage moral et intelligent. Ces essais, pour être isolés, ne sont pas sans importance.

La France est, avons-nous dit, dans la voie de l'Angleterre; mais, en Angleterre, le génie politique de l'aristocratie sait, sinon guérir la plaie sociale, il ne le pourrait que par un suicide! du moins y opposer, dans les jours de crise, des remèdes empiriques qui en pallient les ravages. L'oligarchie financière qui exploite la France est incapable de suivre cet exemple. Est-il sûr même qu'en accroissant indéfiniment le mal de l'inégalité, elle donne à la France l'insuffisante compensation d'un accroissement de richesse matérielle? qu'elle imite l'Angleterre dans ses succès comme dans ses misères? Rien n'est moins probable. C'est la fièvre de la concurrence qui a produit ces résultats séduisants que nous avons rapportés tout à l'heure : si la concurrence périt sous le monopole, le monopole ne la suppléera pas : il étouffera sous lui l'activité nationale; il n'aura pas, lui, comme l'aristocratie d'Angleterre, le monde à livrer en pâture à ceux qu'il déshérite, car la démocratie seule, en France, est capable de disputer le monde à l'Angleterre.

A quel point n'éclate-t-elle pas, cette supériorité de l'aristocratie anglaise, dans les lois qui régissent les échanges inter-nationaux! Que voit-on en Angleterre? Un régime protecteur savamment combiné, à l'abri duquel l'industrie et la marine se sont développées sur une immense échelle; puis la transformation progressive de la protection en liberté, partout où l'Angleterre se sent en mesure de défier toute concurrence. — En France? Un mélange incohérent et contradictoire de protection et de fiscalité; les axiomes essentiels du régime protecteur violés sans que la liberté y gagne rien. C'est moins la protection de l'industrie nationale, au point de vue de l'État, qui est organisée, que la protection de l'intérêt

des plus riches producteurs au détriment du reste de l'industrie et de l'État lui-même. Ainsi l'État et l'industrie en général ont le plus capital intérêt à attirer en France les fers et les charbons de la Belgique : les fers belges, cependant, sont presque prohibés, et les charbons, enchéris par les droits d'entrée, au profit de quelques particuliers puissants. Ainsi, de scandaleux droits de douane, contraires à tous les principes, frappent les matériaux nécessaires à la construction et au gréement des navires, pour favoriser quelques grands propriétaires; ineptie qui devient trahison chez ceux qui gouvernent un peuple lié par de dangereux traités de réciprocité aux deux premiers peuples maritimes du monde, chez lesquels les matériaux de la marine sont exempts de droits [1]. La marine marchande, la première source de puissance pour un État après l'agriculture, est sacrifiée, presque en toute chose, à des intérêts plus influents, mais infiniment moins importants à l'État que les siens; aussi, tandis que l'industrie progressait, la marine demeurait stationnaire, ou même rétrogradait.

A l'intérieur, donc, libre concurrence, sauf certaines exceptions au profit des forts : au dehors, protection et prohibition, afin d'empêcher les forts de l'extérieur de *concourir* avec les forts de l'intérieur, mais sans que les intérêts de ces derniers soient identifiés à ceux de l'État. Les douanes isolent la France commercialement, comme la diplomatie du pouvoir l'isole politiquement, et cela tandis que nos rivaux font à nos portes une propagande commerciale active, infatigable.

[1] Le droit sur les bois de construction étrangers, établi en Angleterre pour protéger l'exploitation des forêts canadiennes, n'existe plus maintenant.

La classe gouvernante, cependant, est fort divisée sur la valeur de ce système protecteur, qui protége les uns au détriment des autres. Les producteurs vinicoles, une partie des négociants et quelques fabricants combattent le régime que défendent, à des degrés divers, la majorité des fabricants et les producteurs de grains et de bestiaux. La secte des économistes a enrégimenté les agresseurs en leur apportant un drapeau, une idée générale, la liberté des échanges inter-nationaux. Mauvais régime mal attaqué, peut-on dire. Tandis que les changements vraiment indispensables devraient être réclamés au nom de la raison d'État, le système établi est attaqué par un cosmopolitisme anti-national, au nom d'une abstraction irréalisable dans l'état actuel du monde, et qui présuppose, parmi les nations, des conditions d'organisation intérieure et d'association au dehors qu'on peut à peine rêver dans un avenir lointain[1]. On vise à une suppression générale des droits d'importation, qui profiterait presque exclusivement à l'Angleterre, à la grande rivale de la France; l'intérêt de l'État demande au contraire des traités de commerce spéciaux avec les peuples que la France a besoin de se rattacher politiquement ou qui peuvent échanger leurs produits avec les produits français à l'avantage commun. Il est évident pour nous que le libre échange avec l'Angleterre jetterait la France bien plus avant encore dans la voie fatale où on l'a lancée; que

[1] Le principe des économistes libéraux n'est pas seulement actuellement irréalisable : il est faux. C'est une erreur de dire que tout homme a le droit naturel d'échanger ses produits, à sa fantaisie, contre ceux de tout autre homme, d'un bout du monde à l'autre, car tout homme a le devoir de subordonner ses actes extérieurs aux intérêts généraux de la société dont il est membre.

la subordination économique de la France à ce génie étranger serait consommée, en même temps que la majorité des ouvriers français seraient précipités dans l'abîme de misère qui engloutit en ce moment les tisserands des Flandres [1].

On ne saurait justifier le régime commercial qui isole la France de ses voisins, si ce n'est en ce qui regarde l'Angleterre. Ce régime est contraire au génie français. Toutefois, les entraves les plus nuisibles à la France ne sont pas sur les frontières, mais aux portes de toutes les villes. La question de l'échange avec le dehors ne doit passer qu'après la question de la consommation intérieure; la mauvaise condition du peuple rend la consommation insuffisante, et le système des impôts, combiné avec la

[1] On ne peut vendre sans acheter, disent les économistes : la question de solde en argent n'est pas si simple qu'ils la font; la France vient d'en faire une cruelle expérience; et, d'ailleurs, tout échange ne produit pas nécessairement les mêmes avantages matériels pour les deux parties; mais admettons leur principe : supposons leurs assertions démontrées; les marchandises anglaises s'échangeront contre des marchandises françaises d'égale valeur. Eh bien, même dans ce cas, l'échange sera désastreux pour la nation française. Dans l'état respectif des deux industries, que vendront les Anglais? Des marchandises communes, à bas prix et en masse énorme. Qu'achèteront-ils? Quelques vins fins, et des marchandises de luxe et de goût, chères et en quantité médiocre. C'est-à-dire qu'ils vendront le travail d'un million d'ouvriers et achèteront le travail de 100,000. La balance de la richesse matérielle sera établie au plus juste, mais la France perdra et l'Angleterre gagnera 900,000 citoyens. Nous ne pouvons indiquer qu'en passant un autre aspect de la question, le danger pour la France de se mettre dans la dépendance de l'Angleterre, quant au fer et au charbon. La dépendance ne serait pas réciproque, l'Angleterre pouvant, une fois l'industrie française ordonnée en vue de ces rapports, faire essuyer à la France une perte énorme en s'infligeant à elle-même une perte médiocre par la brusque interruption des rapports.

faiblesse des salaires, contribue bien plus que les douanes à cette mauvaise condition.

Ceci nous conduit à la situation financière de la France. Là aussi, même contraste que partout ailleurs : au premier coup d'œil, le mécanisme de l'administration financière vous saisit profondément par sa grande et belle ordonnance et la supériorité de ses rouages; il n'existe rien de comparable dans le monde; bien qu'on y puisse signaler encore quelques défectuosités, on sent là le résultat de longues et savantes expériences, de vastes révolutions; mais ceux qui ont entre les mains ce bel instrument ne l'eussent certes pas inventé, à voir l'usage qu'ils en font : affranchis par leurs devanciers du servage des traitants pour la levée de l'impôt, ils y restent volontairement et systématiquement pour les emprunts comme pour les grands travaux publics. Si le mécanisme des finances impose l'admiration, l'assiette et l'emploi des impôts sont bien loin d'inspirer le même sentiment! Les impôts sont énormes : on fait rendre à la France, en temps de paix, tout ce qu'elle peut donner, sans aucune réserve pour la guerre; mais la quotité des impôts est encore le moindre mal. Les grands impôts sont la condition de la grande politique et du progrès social; dans un État bien constitué, ils sont la part prélevée par l'unité sur les individualités au profit de tous et au profit de chacun, puisqu'ils reviennent à chacun sous forme de puissances et de richesses nouvelles; mais à deux conditions, qu'ils soient assis selon l'équité et employés selon l'intérêt général.

Ces deux conditions ne sont pas remplies.

La propriété démocratique est surchargée; l'impôt direct, facile à supporter pour les riches, est très-lourd

pour la petite et la moyenne propriété; une portion de cet impôt, la taxe des portes et fenêtres, qui assimile aux splendides croisées des hôtels et des châteaux les misérables ouvertures par où le pauvre aspire un peu d'air, viole indignement le principe fondamental de la proportionnalité des charges [1]. Ce principe est transgressé sur une bien plus vaste échelle par les impôts indirects, si pesants, si coûteux à percevoir, et souvent si vexatoires, qui frappent la consommation des denrées de première nécessité; contrairement à la constitution, le pauvre paie autant que le riche pour les objets que la nature l'oblige à consommer en même quantité que le riche; il paie autant! non, il paie davantage; car il achète en détail, et paie, en sus du riche, les droits que le fisc lève sur le commerce de détail, et que supporte en fait le consommateur. Sur le terrain de l'impôt, comme partout, se manifeste la suprématie du capital mobilier : le capital est franc d'impôt comme l'est ou l'a été la terre noble, insigne de souveraineté dans les pays d'aristocratie terrienne; la rente, le revenu mobilier, jouissent d'une pleine franchise; l'indigence paie; le luxe ne paie pas.

Et, maintenant, où s'écoulent ces flots d'or qui devraient fertiliser au loin la terre de France? Où sont les grandes créations, les glorieuses entreprises qui recommanderont la mémoire de ce gouvernement à la postérité? On retrouve debout çà et là en France les magnifiques monuments d'époques antérieures; on sait avec quelles médiocres ressources les hommes d'État des siècles passés ont édifié ces merveilles. Que voit-on aujourd'hui? Des trésors prodigieux dissipés pour des résultats misérables!

[1] Les Français contribuent indistinctement, *dans la proportion de leur fortune*, aux charges de l'État. Charte de 1830, art. 2.

une prodigalité inouïe pour des dépenses secondaires ou inutiles, quand les intérêts les plus vitaux sont en souffrance; toute idée générale bannie de la direction des travaux publics, distribués au hasard, suivant les intérêts locaux des coteries électorales et parlementaires; le revenu public exploité comme le domaine de l'aristocratie financière, et non de la nation; une bureaucratie innombrable, dont les emplois servent de monnaie électorale, et l'ordre véritable diminuant à mesure que la paperasserie s'accroît; un relâchement universel des ressorts moraux du pouvoir; d'immenses désordres, des déprédations infinies, couverts par une négligence ou une indulgence inexplicables, jusqu'à ce que l'excès du scandale soulève l'opinion et contraigne à une répression passagère et inefficace; une armée très-dispendieuse, et qui, pourtant, malgré son esprit profondément national et son incontestable supériorité morale sur toutes les armées étrangères, serait insuffisante au moment d'un grand péril, car les ombrages des gouvernants n'ont pas permis qu'on lui constituât une réserve dans la nation, et les institutions militaires de la France, du peuple guerrier par excellence, sont aujourd'hui très-inférieures sous ce rapport à celles de l'Allemagne[1]. Une marine!... Ici, les paroles manquent pour qualifier le contraste entre l'excellence du personnel militaire, le plus savant, le mieux disci-

[1] Le mauvais état de la cavalerie est aussi une cause de faiblesse, et cependant les hommes les plus compétents sont persuadés qu'on trouvera en France, quand on voudra, les éléments d'un bon système de remontes. On peut consulter à ce sujet les travaux du savant M. Moll, professeur d'agronomie au conservatoire des arts et métiers. La France a autant de chevaux que l'Allemagne. Il ne s'agit que d'encourager les éleveurs à ramener un nombre suffisant de chevaux au type militaire, c'est-à-dire au type moyen, ce qui ne saurait être impossible.

pliné peut-être qu'ait jamais eu la France, et l'effroyable état de l'administration. Le grand corps chargé de vérifier la comptabilité nationale renonce, de découragement, à jeter les yeux dans ce gouffre, où s'engloutissent infructueusement des richesses qui devraient doter la France des plus belles flottes et des plus beaux arsenaux du monde! Ce gouffre, l'aristocratie parlementaire a bien eu quelque velléité de le combler, il lui faut rendre cette justice; mais elle n'a pas l'énergie de briser l'obstacle véritable, pas plus qu'elle n'aurait l'énergie de soutenir les conséquences que pourrait avoir au dehors le rétablissement de la marine, pas plus qu'elle n'a su vouloir *sérieusement* la consolidation de l'établissement *maritime* de la France en Algérie. Elle s'enlève tout moyen de contrôle efficace par l'absurde plan de la discussion du budget, cette comédie qui serait si ridicule si elle n'était si lamentable.

Est-ce donc, de la part du pouvoir exécutif, faiblesse, impuissance radicale? Le pouvoir a conçu et pris à cœur une gigantesque entreprise, les fortifications de Paris: cette entreprise a été exécutée avec une célérité et une économie admirables. On a voulu : il a suffi de vouloir. On ne veut donc pas ailleurs!

Ce qui est certain, c'est que, d'une part, on ne veut pas dégager ce domaine public aux dépens duquel on s'est acquis tant d'alliances intéressées; d'une autre part, on ne veut pas que la France ait les bras libres.

On ne saurait terminer cette revue de l'économie de la France sans une observation sur l'administration proprement dite. Le mécanisme aussi en est ample, fort, largement conçu, et appartient à la même époque antérieure que l'organisation des finances; mais cette puissante ma-

chine est également détournée de ses vraies fonctions. Tandis que le gouvernement abdique ses droits et ses devoirs dans les choses générales, l'administration intervient jusqu'à l'excès dans les moindres détails de la vie locale, et transforme le principe nécessaire et vital de la centralisation en une concentration tracassière et jalouse, paperassière et inerte, qui étouffe la vie des localités au détriment de la vie centrale elle-même, et ne s'en trouve que plus impuissante à défendre la vraie centralisation contre les oligarchies de clochers.

Le résultat général que donne l'examen des intérêts matériels de la France, à considérer la France isolément du reste de l'Europe, c'est que la richesse s'accroît, mais se répartit de plus en plus mal, et s'accroît sur un mauvais plan, c'est-à-dire que l'accroissement porte sur les produits de luxe plus que sur les produits nécessaires. La production des denrées alimentaires n'étant pas l'objet principal de l'activité des capitaux, et se trouvant entravée par la mauvaise constitution de l'agriculture, s'accroît, surtout pour les denrées autres que le blé, dans une proportion moindre que ne fait la population : la France, en temps ordinaire, ne se suffit pas complétement quant au blé, sa principale nourriture; quant à la viande, c'est bien pis; la France consomme très-peu, infiniment trop peu de viande, pour le bien-être et la vigueur de son peuple; et, cependant, elle en consomme encore plus que ne le permettent ses ressources, car il y a, chaque année, déficit dans la somme de son bétail : elle entame son capital, le revenu ne suffisant pas.

A comparer la France aux nations voisines, le résultat n'est pas moins affligeant : l'accroissement des richesses, conséquence naturelle d'une longue paix, est proportion-

nellement plus considérable chez les autres peuples qu'en France. Le progrès de l'agriculture, sinon de l'industrie, a été beaucoup plus rapide chez eux, et dans une meilleure voie quant à l'aménagement de la terre : quant au commerce maritime, sa situation, très-fâcheuse si on la prend en elle-même, est relativement désastreuse; la marine française reste immobile ou recule, quand l'Angleterre, l'Amérique et même les petits États avancent et grandissent toujours. La population de la France s'est accrue, depuis un demi-siècle, dans une proportion beaucoup moindre que celle de l'Angleterre et de l'Allemagne; nous ne parlons pas des nations qui sont dans une position exceptionnelle, comme les États-Unis et la Russie[1].

Partout apparaissent des présages pleins d'alarmes; tout crie que la *maison politique* est mal ordonnée et compromise par ceux qui la gouvernent.

Nous disions, en commençant ce tableau, que l'aspect de la France donnait une sorte de vertige à l'observateur. Quoi de plus étrange, en effet, que ce contraste d'une

[1] Nous devons cependant reconnaître que l'accroissement de la population n'est point en soi un signe infaillible de force croissante. Si notre accroissement moins rapide portait sur des races robustes et de forte vitalité, et celui des autres peuples, sur une multiplication désordonnée de races chétives et incessamment renouvelées, l'avantage serait de notre côté, mais il n'en est pas ainsi, quoique la proposition inverse ne soit pas vraie non plus. On peut voir, dans les excellents travaux de M. le docteur Villermé, la différence effrayante de *la vie probable* entre les diverses classes de la société dans nos villes industrielles. A ne prendre que l'ensemble, il y a eu néanmoins une amélioration en France depuis un demi-siècle. On compte proportionnellement moins de naissances, mais beaucoup moins de morts qu'il y a soixante ans; c'est-à-dire que la vie moyenne s'est accrue. La vie moyenne est beaucoup plus courte en Prusse, où la population s'accroît dans des proportions exorbitantes.

société supérieure par les principes, inférieure par les faits aux sociétés qui l'entourent!

La supériorité effective de la France ne subsiste que dans celles des institutions sociales qui, une fois établies, fonctionnent d'elles-mêmes selon leur organisme, indépendamment de l'intervention des pouvoirs politiques. Telle est la législation civile, coulée en bronze d'un seul jet, en même temps que la machine financière et administrative. Le Code civil est plutôt le résumé de la science du passé qu'une organisation philosophique et progressive du droit; mais il impose le respect par sa masse et par la gloire qu'il a eue de consacrer définitivement deux immenses victoires du génie national : 1° l'état civil, qui affranchit la société laïque des liens *matériels* où la retenait l'Église, et la rend apte à se suffire à elle-même dans les actes essentiels de la vie[1]; 2° l'égalité des partages, qui a constitué la démocratie dans la famille[2]. Les philosophes, d'une part, les économistes et les praticiens, de l'autre, signalent dans le Code bien des défectuosités et des lacunes. Pour se borner aux objections philosophiques, on peut penser que la position tout à fait inférieure et subordonnée, faite à la femme dans le mariage, ne répond ni aux idées ni aux mœurs de la

[1] Nous n'avons pas ici à examiner si les formules légales sont ce qu'elles doivent être, ni si la société laïque a réellement consommé son œuvre en s'abstenant de faire remonter formellement son droit jusqu'à Dieu.

[2] La loi a laissé à la faculté de tester une large part; mais il est excessivement rare, si ce n'est dans quelques cantons reculés, que les parents en usent au détriment de l'égalité entre leurs enfants. Quand, il y a vingt ans, on tenta de rétablir le droit d'aînesse, presque tous les pères et mères de famille s'apprêtèrent à tester dans un sens opposé au projet de loi. En Angleterre, ce serait tout le contraire ; si la loi proclamait l'égalité, les parents se ligueraient contre la loi

France; que la femme est insuffisamment protégée par la société dans certains cas où la loi, qui s'abstient, devrait intervenir; que les droits de la famille sont trop étendus quant aux degrés de successibilité, trop restreints peut-être quant à l'institution, trop peu développée, des conseils de famille; que le principe individualiste obtient une prépondérance trop marquée sur le principe social en ce qui concerne les intérêts matériels; que la propriété particulière est trop favorisée, à certains égards, au détriment du domaine public et de l'intérêt général.

Si imparfait qu'il puisse être, le Code civil domine avec majesté toutes les vieilles législations de l'Europe, amas informe de coutumes amoncelées par les siècles : presque toutes les nations l'empruntent ou l'envient à la France, sauf à le modifier suivant leur génie propre, et tous les gouvernements tyranniques haïssent et attaquent en lui le caractère d'une civilisation supérieure; mais le régime actuel n'a aucune part à cette gloire; car il n'améliore point, par les lois incohérentes et médiocres qu'il entasse au hasard, le grand monument qui lui a été confié; il n'introduit même pas en France les améliorations inventées ailleurs; il n'a pas même eu la force d'abolir la loi de parti et de réaction qui a mutilé le Code par l'entière suppression du divorce.

Le Code français d'instruction criminelle n'est pas moins envié des peuples du continent, encore plongés pour la plupart dans les ténèbres de la procédure secrète; malheureusement, les déplorables abus de la détention préventive, appliquée à de simples délits industriels ou politiques, entachent la pratique de cette législation et rendent presque illusoire le principe de la liberté individuelle.

Le Code pénal est humain, comparé aux lois des autres nations, et atteste l'adoucissement des mœurs; mais il manque d'élévation morale : on sent l'inspiration du matérialisme dans la rigueur des peines contre les attentats aux propriétés[1], comparée à l'insuffisance des peines contre les attentats aux mœurs[2].

Quel est donc l'état des croyances de ce peuple? Des tendances contradictoires s'entre-choquent dans sa législation : le Code pénal, disons-nous, est imprégné de matérialisme; la loi politique a le même caractère : le Code civil organise l'état des personnes en dehors de toute forme religieuse; et, d'une autre part, le Code civil remanié impose le principe catholique du mariage indissoluble à tous les citoyens, catholiques ou non. Le code fondamental, la Charte, établit la liberté et l'égalité des cultes; et, néanmoins, contrairement à l'essence même de la loi, qui prescrit des devoirs, proclame des droits et n'énonce ni ne discute des faits, la Charte énonce ce fait qu'un des cultes établis est le culte de la majorité. En même temps, la liberté des cultes, proclamée en droit, est violée en fait par le pouvoir qui, armé de la loi contre les associations, s'arroge la faculté d'interdire les réunions religieuses en dehors des cultes déjà établis : la liberté des cultes se réduit ainsi en fait à la liberté de conscience[3].

Le peuple parait supporter cette situation anormale

[1] Rigueur relative, car elle est moindre que celle de plusieurs législations étrangères.

[2] Le viol, le plus grand des attentats contre la liberté humaine, est moins puni que le vol avec escalade ! Il y a des lacunes vraiment scandaleuses dans la loi pénale, et des peines vraiment dérisoires.

[3] La liberté de conscience est elle-même violée par les empêchements apportés au mariage des prêtres qui renoncent à la prêtrise.

sans s'en préoccuper aussi vivement qu'il conviendrait : c'est que le peuple, à part la minorité protestante et quelques juifs, se divise en deux masses dont l'une croit et professe l'ancienne *religion de l'État*, qualifiée par la Charte actuelle de *religion de la majorité;* l'autre, réputée aussi catholique, parce que, d'ordinaire, elle fait, par habitude, acte de présence à l'église dans les trois événements capitaux de la vie, la naissance, le mariage et la mort, l'autre vit, en réalité, sur un fond de préventions contraires à tout culte organisé, de doute général et d'indifférence religieuse, ou de déisme sans forme et de vagues aspirations. Ce qui lui fait porter avec une apparente résignation le joug du mariage indissoluble, ce n'est pas l'austérité, c'est le relâchement des mœurs. La classe gouvernante est plus divisée encore que le peuple : on compte dans ses rangs une fraction attachée sincèrement à l'ancien culte, une autre fraction nettement hostile au clergé catholique, enfin un parti matérialiste en pratique, sceptique en théorie, favorable par politique à la *religion de la majorité :* c'est lui qui a inventé ou renouvelé la maxime : *Il faut une religion pour le peuple ;* pour son compte particulier, il s'en passe. Cette fraction prévaut par le concours du pouvoir exécutif, qui recherche l'alliance de la grande association ecclésiastique, flatte et craint tout à la fois le mouvement religieux qui bouillonne à la surface de la société.

Ce mouvement est très-complexe. Ce qu'on y distingue d'abord, c'est l'agitation organisée par le haut clergé et les congrégations dans un but de liberté illimitée pour eux et d'influence dominatrice sur autrui ; c'est le retour affecté des gouvernants et du grand monde au respect de la religion ; c'est enfin la mode *néo-catholique* qui a

envahi une portion de la jeunesse, surtout de la jeunesse riche : dans cette mode, l'imagination est pour une moitié; l'affaiblissement des caractères, l'amollissement des âmes, pour l'autre : la jeunesse *néo-catholique* traite la religion non pas comme une docte et sévère institutrice, mais comme une nourrice à laquelle elle demande des images et des chants pour bercer ses rêveuses langueurs; ces jeunes gens se rejettent dans les légendes du passé comme des enfants, faute d'avoir le courage de penser, de chercher, de souffrir en hommes.

On se tromperait gravement, néanmoins, si l'on ne voyait dans le mouvement religieux que ces ambitions, ces hypocrisies et ces faiblesses. La fermentation existe chez les protestants comme dans la masse catholique, où elle se manifeste par une observation plus exacte des pratiques du culte, et elle entre peu à peu dans l'autre masse dépourvue de religion positive. Chez les femmes, ce n'est pas seulement l'imagination, c'est bien le cœur qui se rattache au catholicisme, moins, il est vrai, le plus souvent, par suite d'une comparaison ou d'une préférence motivée que par le besoin de donner forme au principe d'amour divin qui est en elles, ce qui profite tout naturellement au culte établi. Un certain nombre d'hommes de sentiment sont entraînés dans la même direction que les femmes par cet impérieux besoin de forme et de culte. Chez d'autres, plus nombreux encore, le doute de l'indifférence se transforme en un doute anxieux qui rêve et qui cherche; mais une fausse méthode, contraire au génie de la France, et qui repousse tout ce qu'on ne peut démontrer mathématiquement ou toucher au doigt, les arrête trop souvent devant les dogmes fondamentaux et nécessaires. La plupart de ceux-là tendent à se rallier

autour de quelques idées politiques et sociales élevées à la hauteur de dogmes religieux, et considérées comme la manifestation de la vérité sur la terre. Plusieurs étendent davantage leur essor, et travaillent par diverses voies, avec une énergique et inébranlable persévérance, à ressaisir l'ensemble de la croyance sous les formules les plus élevées et les plus générales possible. Les plus profondes études qui se fassent de notre temps sur la théologie dogmatique et historique sont des études libres, exécutées en dehors des corporations ecclésiastiques et même des religions établies : c'est là un phénomène très-considérable; mais ces travaux, dans la phase théorique et scientifique où ils sont, ne sauraient se traduire par des pratiques extérieures : l'avortement d'une tentative éclatante et téméraire a enseigné la prudence aux penseurs. La situation générale est donc telle que, nulle direction n'étant encore décidément imprimée à l'esprit national, chacun s'estime en droit de promettre le monde à son parti ou à sa secte.

Bien que la liberté effective des cultes ne soit point un besoin général du présent, les questions religieuses ne restent pas dans le domaine de la pure théorie : des luttes assez vives et surtout très-obstinées sont engagées sur un autre terrain, celui de l'enseignement et des rapports de l'Église avec l'État. Il y a ceci de remarquable, que c'est le parti du passé qui a l'offensive. La société ecclésiastique, qui jadis était partout mêlée à la société laïque et partout la dominait, ne voit naturellement qu'à regret l'organisation purement laïque de la société actuelle : elle cherche à entamer par quelque brèche ce nouvel édifice, et s'attaque particulièrement à l'Université, qui est l'État enseignant. Le clergé est fortement

constitué pour la guerre, et son organisation est aussi redoutable pour le dehors qu'écrasante au dedans pour ses propres membres, soumis à l'autorité absolue de leurs chefs[1]. Le clergé n'est presque, dans son action collective, qu'une machine à quarante mille bras que ses chefs lancent contre qui ils veulent, et ces chefs eux-mêmes sont poussés par les congrégations jésuitiques[2] et néo-catholiques; car cette Église de France, riche de noms si éclatants, de monuments scientifiques si imposants que ses adversaires mêmes ne les discutent qu'en s'inclinant devant eux, cette Église délaisse sa tradition pour aller chercher au loin des armes étrangères et des étendards décriés.

Être absolument indépendant de l'État dans le dogme, dans les pratiques extérieures, dans l'application du principe d'association, tout en conservant les avantages matériels des liens actuels avec l'État, déduire de l'indé-

[1] Tous les prêtres de paroisse, excepté les curés doyens, peuvent être déplacés ou révoqués arbitrairement par leur évêque, sans avoir subi aucune espèce de jugement. Les derniers vestiges de la liberté chrétienne ont disparu du milieu du clergé français, sous l'empire de lois organiques dont la responsabilité, il faut bien le dire, remonte au pouvoir laïque. Aucune classe de la société ne subit une sujétion comparable à celle de ce bas clergé, auquel on pourrait sans doute souhaiter plus de lumières, mais dont il est impossible de ne pas respecter les vertus, le dévouement et les souffrances. C'est un douloureux spectacle que de voir des milliers d'hommes s'épuiser en luttes incessantes contre eux-mêmes pour rester fidèles aux vœux terribles qui les arrachent à la vie normale de l'homme; mais ce spectacle atteste avec grandeur la force morale de notre nature soutenue par un idéal.

[2] Nous employons à regret ce terme dont l'usage vulgaire a fait une injure; mais nous ne pouvons lui substituer celui *d'ultramontaines*, parce qu'il peut arriver, *et il arrive*, que l'ultramontanisme, si l'on veut appeler ainsi la papauté et le catholicisme italien, se séparent politiquement du jésuitisme.

pendance religieuse la liberté illimitée de l'enseignement, la négation du droit de l'État à intervenir dans l'éducation, et par conséquent, la destruction de l'enseignement national; telles sont les prétentions du parti ecclésiastique. Là, comme dans l'ordre économique, la libre concurrence est le mot d'ordre : le monopole est le but; quant au moyen, c'est la force de l'association, comme, en économie, c'est la force des capitaux.

Les attaques du parti ecclésiastique produisent un va-et-vient continuel d'action et de réaction. Quand ce parti avance trop vite et trop à découvert, le parti anti-clérical attire à lui toutes les opinions flottantes et refoule les champions du clergé, qui ne se découragent jamais et reviennent bientôt à la charge. L'Université se défend par sa masse et par la supériorité de son enseignement littéraire bien plus que par la protection du pouvoir exécutif, qui, dans cette question comme dans toutes les autres, se gouverne en vue d'intérêts parfaitement distincts de ceux de l'État. Le pouvoir, le plus souvent, capitule en détail avec les exigences ecclésiastiques : il trahit ses devoirs en renonçant à la surveillance qui lui appartient sur toute une classe d'établissements d'instruction ; et, cependant, le clergé ne cesse pas de crier à la tyrannie contre ce faible gouvernement qui abandonne chaque jour un lambeau de ses droits. N'y a-t-il donc qu'injustice et mauvaise foi dans ces réclamations passionnées? Eh bien, non : tous ces griefs ne sont pas mal fondés ; car, si l'on accorde au clergé ce qui ne lui appartient pas, on lui refuse parfois ce qui devrait appartenir à lui comme à tous. Est-il conforme, par exemple, à la liberté des cultes d'interdire aux chefs d'un culte de se réunir pour discuter leurs dogmes ou leur discipline?

La fausse position de l'État est le principe de tout le mal. D'où vient cette fausse position?

Le cœur a manqué à la société laïque dans la question religieuse. Après un élan sublime, qui n'a eu que la durée d'un éclair, elle a reculé quand il s'est agi de s'organiser en dehors de l'Église : elle a réglementé les actes extérieurs; elle ne leur a point assuré de sanction à l'intérieur; la loi, telle qu'on l'a faite, et surtout telle qu'on l'interprète, ne pose que des négations; l'indépendance de l'état civil n'est qu'un fait. La société laïque n'a pas eu le courage de revendiquer hautement le droit divin en vertu duquel elle existe et commande : il est donc tout simple que l'ancienne société religieuse, ne voyant devant elle qu'une force qui lui semble purement matérielle, conteste à l'État le droit d'intervenir dans les choses de la vie morale, et cherche à ressaisir le gouvernement des esprits demeuré vacant.

Quelle différence, si l'État eût fait remonter son autorité jusqu'à l'Être suprême, qui a créé les libres nationalités, comme il a créé le genre humain! Quelle force morale serait comparable à celle de la nation déclarant tirer du créateur même le droit et le devoir d'enseigner à ses enfants, non-seulement les vertus et les connaissances qui forment le citoyen, mais aussi les vérités primordiales qui, étant le domaine et le fonds même de l'esprit humain, l'expression du consentement universel, sont reconnues par les diverses communions religieuses, et forment l'homme en général. Au delà de ces vérités communes à tous, commence le domaine de la liberté religieuse et des croyances particulières, qui ont d'ailleurs parfaitement le droit d'enseigner, de leur côté, au nom de leurs révélations spéciales, les vérités communes que

l'État enseignerait au nom de la révélation universelle. Bien que l'État ne donne pas directement l'enseignement à tous, l'enseignement n'en est pas moins une fonction sociale; à l'État seul le droit de déterminer les conditions générales auxquelles tout citoyen pourra aspirer à remplir cette fonction; à l'État le droit de veiller à ce que les vérités générales et les principes nationaux soient professés dans l'enseignement libre comme dans l'enseignement public; au père de famille le droit de faire élever ses enfants dans les établissements libres sons la surveillance de l'État, ou de faire enseigner à ses enfants, dans les établissements nationaux, sa croyance particulière à côté de l'enseignement général donné par l'État.

On est loin de cet idéal!

L'Université, qui appartient à la même période que les finances, que l'administration, est aussi une puissante et savante machine; mais le souffle manque pour mettre ces vastes ressorts en mouvement vers un but glorieux. L'Université se considère comme la citadelle de la société laïque, et fait quelques efforts pour remplir ce rôle; mais c'est là un rôle tout défensif. Il faudrait à ce grand corps l'impulsion d'un pouvoir national, et ce pouvoir n'existe pas. Le pouvoir actuel, au contraire, éteint partout la vie morale autour de lui.

Si l'on porte les regards sur l'instruction primaire, cette base de la civilisation, on reconnait que, malgré les progrès effectués à cet égard depuis quinze ans, le nombre des enfants élevés dans les écoles est proportionnellement moindre en France que dans la plupart des États de l'Europe centrale et septentrionale. On est douloureusement frappé de la situation des maitres d'école,

fonctionnaires qui seraient si honorés et si importants dans une démocratie [1]. Le mécanisme de l'instruction est bon, malgré des lacunes, mais l'*éducation nationale* n'existe pas : les pouvoirs actuels ne peuvent permettre qu'on fasse respirer à l'enfance et à la jeunesse la grande âme de la France !

Il en est de même quant à l'instruction secondaire : le niveau des études s'est relevé depuis quelques années; on fait des humanistes; fait-on des citoyens ? Il ne suffit point ici de s'en prendre d'une façon générale à l'esprit du gouvernement. Ce qui donne aux études leur caractère essentiel, c'est l'enseignement philosophique. Or, quelle est la philosophie qui domine quasi officiellement dans l'Université? Ni le savoir, ni le talent, ni l'éloquence, ne lui font défaut : elle est spiritualiste, et l'on ne saurait lui reprocher d'abaisser les esprits. Non; mais elle les stérilise : elle est doublement condamnée à l'impuissance par sa méthode et par son principe; elle cherche un résultat impossible en appliquant la méthode expérimentale des sciences du *non-moi*, des sciences objectives, à la science du *moi*, science toute subjective, logique vivante; et, abandonnât-elle cette méthode, elle n'en serait pas moins stérile, car son principe est contraire au génie de la France et, nous le croyons, à la vérité universelle; c'est la supériorité du raisonnement sur le sentiment, de l'intelligence sur l'amour. Les conséquences en sont incalculables : en politique, c'est la négation des droits du peuple; c'est l'attribution du gouvernement aux plus capables, directement et non par

[1] Il y a, cependant, un projet d'améliorer leur condition. Celle des professeurs de collége n'est elle-même rien moins qu'avantageuse.

délégation [1], en sorte que ces capables, n'ayant pas besoin de s'inspirer du sentiment des masses, se prennent pour but à eux-mêmes; en métaphysique, c'est la négation de la religion, bonne seulement pour qui ne peut s'élever jusqu'à la philosophie, laquelle n'est qu'un idéalisme abstrait au lieu d'être la science de la vie, et ne peut atteindre aucune certitude hors de la philosophie première et des sciences purement subjectives; si l'intelligence est supérieure à l'amour, la contemplation est supérieure à l'action, la science à la vertu, le vrai au bien [2]. C'est la négation même de la France! Cette philosophie exprime, quoi qu'elle en ait, la domination intellectuelle de l'Allemagne en France : c'est l'Allemagne, plus l'élégance de la forme, et moins l'originalité de la pensée [3].

[1] Ce n'est pas là le fait régnant, qui est la domination de la richesse matérielle: mais c'est l'idéal d'une fraction des libéraux et de la partie de la presse qui leur sert d'organe.

[2] Nous ne prétendons pas absolument retourner la proposition, car, au point de vue abstrait, les trois principes constitutifs de la triplicité essentielle sont égaux entre eux; mais, au point de vue pratique, le dernier mot, la *résolution*, appartient au sentiment, qui détermine l'être à agir hors de lui.

[3] Chaque jour le pouvoir fait faire à la France un pas de plus hors de sa route et de sa destinée. Nous attaquions tout à l'heure le caractère de l'enseignement que donne l'éclectisme; aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si l'enseignement de la philosophie sera plus ou moins défectueux, mais s'il sera réduit à néant. Les derniers règlements ministériels, en rejetant la métaphysique et la théodicée hors des études obligatoires pour le premier grade universitaire, c'est-à-dire hors de l'éducation générale, ont assassiné traîtreusement l'enseignement philosophique, au profit apparent du parti clérical, au profit réel du scepticisme et du matérialisme. On bannit la métaphysique et l'on garde la logique; sans doute on compte ramener ce dernier art de la méthode de Port-Royal à la méthode des sophistes d'Athènes. Il faut des *rai-*

Vis-à-vis de cette philosophie, les restes d'une école jadis toute-puissante disputent encore çà et là le terrain dans la métaphysique, et gardent encore la prépondérance au moins numérique dans les sciences naturelles et les sciences médicales. Cette école, anglaise de race comme l'autre est allemande, c'est l'école de la sensation et du matérialisme. Aussi étrangère d'origine que sa rivale, elle semble plus naturalisée, parce qu'elle a plus vécu, plus agi, qu'elle a reçu en France les effluves d'un sentiment mal défini, mais puissant, et s'est fréquemment associée à la démocratie : elle a multiplié les notions scientifiques et la masse des faits connus, par l'observation et l'expérience; mais elle réduit les sciences naturelles en poussière par l'abus de l'analyse et par la négation de toute idée générale, de même que l'éclectisme pétrifie la métaphysique[1].

Un troisième parti, celui de l'enseignement épiscopal, nie la raison au nom de la foi, c'est-à-dire du sentiment assujetti à une tradition spéciale, s'attaque principalement, dans la métaphysique, à l'éclectisme, dans l'histoire, à l'esprit national, sous ses diverses formes monarchique et démocratique, en tant que cet esprit veut que la France ait son idéal en elle-même; c'est-à-dire que, si ce parti insiste sur l'éducation morale, qu'il

sonneurs, mais non pas des *penseurs*, à un système qui vit de sophismes. Les lettres ne sont guère moins menacées que la philosophie; l'enseignement classique est déjà ébranlé par l invasion des *spécialités* dans les colléges. Le scepticisme du pouvoir, les passions du clergé et cette haine aveugle que professe la petite science fragmentaire contre les idées, travaillent de concert à détruire l'instruction publique en France.

[1] Il faut faire une réserve pour l'école dite de la *philosophie positive*, qui retranche à l'homme la meilleure moitié de lui-même, mais entre résolument dans la synthèse pour le reste.

reproche à l'Université de négliger, la morale qu'il enseigne n'est pas celle des vertus civiques.

A la vérité, d'autres efforts inspirés par l'esprit national ont lieu pour fonder l'harmonie du sentiment et de la tradition universelle avec la raison, pour associer les principes au lieu de les entre-heurter dans des luttes stériles et rétablir dans le *consentement* du genre humain la certitude des vérités nécessaires autres que les vérités subjectives, pour restaurer l'alliance de la métaphysique avec les mathématiques et la physique, alliance brisée par le matérialisme et que l'éclectisme n'a point essayé de renouer, enfin, pour reconstituer, par la restauration des idées générales, l'unité de la science. Mais ces tentatives, écloses en majeure partie hors du monde officiel et des corps constitués, n'ont guère touché encore que quelques points culminants du haut enseignement, où elles ont brillé comme d'éclatantes exceptions.

On ne saurait entreprendre ici de développer le parallèle de la France et de l'Europe dans la philosophie, la religion et l'enseignement : il faut se borner à quelques observations générales. Cette infériorité de la France que nous avons reconnue sur certains points économiques existe-t-elle aussi dans cette autre sphère? Oui, quoique en diminuant, pour l'instruction primaire, vis-à-vis des voisins du nord et de l'est. Oui, vis-à-vis de l'Allemagne, pour la diffusion des études philologiques, des études théologiques, et de l'étude historique et philosophique du droit. Non, et au contraire, quant au niveau général des idées, au mouvement des esprits, et à la qualité des travaux produits par les intelligences les plus avancées. Si le crépuscule enveloppe la France, la lumière ne se fait chez aucun peuple : les flambeaux intellectuels de l'Alle-

magne achèvent de s'éteindre et ne sont pas remplacés [1], et, s'il a paru, dans ces derniers temps, quelques novateurs hardis, étoiles ou météores, c'est en France qu'ils ont brillé.

L'état des lettres et des arts offre un spectacle analogue. Partout apparaissent en France les vestiges d'un passé magnifique. Rien ne surpasse, rien n'égale peut-être, dans le monde moderne, la grandeur et l'harmonieuse perfection des œuvres anciennes qu'on représente sur les théâtres, et qui expriment le génie national sous ses principaux aspects et dans ses formes les plus élevées. Ce passé est bien loin : la France n'en avait plus que le souvenir, quand l'invasion étrangère, que nous avons signalée dans la politique, dans la philosophie, dans la religion, s'est opérée également dans la littérature : le romantisme, prédominance de la couleur sur la ligne, de la sensation sur l'idée, de l'imagination et de la fantaisie sur le sens commun, le goût, la forme et l'ordre, est surtout la réaction des littératures étrangères contre la littérature française, qui les avait longtemps subalternisées [2]. Vainqueur et enseveli dans sa victoire, il a enrichi la palette de la poésie française, brisé quelques lois trop étroites et trop rigoureuses, ramené une certaine vie extérieure dans les lettres, mais bouleversé la langue et laissé le chaos dans les esprits.

Quelques grands écrivains, cependant, ont maintenu

[1] Les flambeaux politiques commencent à s'allumer à la place ! Quand Voltaire et Rousseau eurent achevé leur carrière, la carrière s'ouvrit pour les hommes de la Constituante et de la Convention.

[2] Nous disons qu'il est *surtout* cela : il s'est aussi présenté comme le retour vers le passé lointain de la France, par opposition au passé immédiat ; mais ce n'est pas là le cachet essentiel.

leur indépendance et celle du génie français dans leur personne; et, chose très-frappante, le génie étranger n'a point profité de son triomphe : ses gloires littéraires se sont éteintes sans héritiers; il n'invente plus, et il se met à imiter à son tour ces écrivains romantiques français qui s'étaient inspirés de ses traditions. La littérature française, et particulièrement la littérature de théâtre, si déchue qu'elle soit, sert encore de type au monde civilisé tout entier. Tous ces peuples, si révoltés contre l'influence française, demandent à chaque instant : que dit la France? qu'écrit la France?

Quant aux beaux-arts, ils n'ont point dans la France actuelle de tendance bien déterminée; les directions les plus contraires, dans la peinture et la sculpture, sont suivies par des individualités éminentes : l'architecture, comme art, nous ne disons pas comme science de construction et comme archéologie, est presque annulée dans ce pays couvert des incomparables monuments du passé; mais toute l'Europe est dans le même cas. Pour la peinture et la sculpture, il est remarquable que la France, pays d'unité, disperse ainsi ses efforts, tandis que l'Allemagne, pays d'individualité, possède une école fortement caractérisée; quoi qu'il en soit, nous pensons que la France l'emporte par la variété et l'originalité des productions. Quant aux pays étrangers autres que l'Allemagne, ils sont hors de concours. Ce dont il est permis de s'étonner, ce n'est point que les arts ne s'élèvent pas plus haut en France; c'est qu'ils ne soient pas plus déchus, et qu'ils conservent encore tant de vitalité dans un milieu aussi mortel à l'inspiration, sous un régime favorable par instinct à toutes les médiocrités, étranger à tout idéal, où la vie publique ne se manifeste nulle part sous

de grandes et belles formes, où les fêtes nationales n'existent pas.

On a essayé d'examiner sous ses principaux aspects le problème posé au début de cette étude, et, à chaque pas, à chaque regard, la perplexité a redoublé.

Partout, chez ce peuple étrange, éclatent de solennels principes inscrits au frontispice des lois, et invoqués par les citoyens : presque partout, les conséquences de ces principes sont refusées, avortées, annulées, si ce n'est là où elles ont été réalisées au moment même de la proclamation des principes. Partout apparaissent les traces d'une époque qui a jeté dans le sol de la France d'immenses fondations : les établissements actuels ont l'air de huttes bâties par des nains sur les assises indestructibles d'un temple inachevé par des géants ! et pourtant c'est toujours le même peuple, et quelques années à peine séparent ces deux phases de sa vie, entre lesquelles il semble que les siècles aient passé ! C'est toujours le même peuple, car, si l'on descend dans les profondeurs de son âme, on y retrouve les caractères essentiels et ineffaçables qui le signalaient durant les grandes années. On sent à chaque instant se heurter en lui le souvenir d'une gloire immense, à la fois antique et récente, qui gonfle son âme et l'excite incessamment à l'action, et le souvenir d'une grande catastrophe, d'une chute profonde, qui ravale sa pensée vers la terre, et le livre aux timides et inertes inspirations de l'égoïsme, du scepticisme, de tous les penchants inférieurs. Tantôt il s'affaisse comme découragé de tout et de lui-même, et résigné à son impuissance; tantôt il est relevé, surexcité par le sentiment d'une indestructible puissance virtuelle. Quel mélange inexplicable de grandeur et de misère ! Tant de vices, de

mesquines cupidités, de matérialisme pratique, un tel abaissement moral, et tant d'élans héroïques, de hauts instincts, de sentiments larges comme le monde! Ce peuple de France, c'est bien l'homme universel, tel que l'a peint le plus éloquent des écrivains français : c'est bien l'homme de Pascal!

Mais où va-t-il ainsi, par la route des abîmes? Cette brume épaisse qui l'environne, où tous les bruits et toutes les lumières s'éteignent, est-ce le crépuscule de la grande nuit, l'ombre de la mort qui s'avance? Est-ce le brouillard qui précède le retour du soleil et de la vie?

Les considérations que l'on a présentées plus haut sur les nationalités en général, puis sur la constitution physique et morale de la France, semblent déjà murmurer une réponse, mais une réponse insuffisante. Si les nations ne peuvent mourir, elles peuvent faillir et déchoir. Cherchons donc dans le passé, dans la formation et le développement historique de ce grand être, le mot de l'énigme la plus importante que le monde moderne ait eu à résoudre, car les destinées du genre humain y restent suspendues.

CHAPITRE V.

DU PASSÉ DE LA FRANCE.

Si nous remontons dans le passé jusqu'aux abords des ténèbres qui enveloppent les origines de l'Europe, la première aube de l'histoire nous montre une grande race d'hommes couvrant l'Occident, sous les noms divers de Celtes, de Gaëls ou Gaulois (nom le plus général et le plus typique de tous), de Cimmériens ou Cimbres, de Brits, Breiz ou Bretons, de Bolgs ou Belges[1]. Leur avant-garde occupe les îles Britanniques; leur arrière-garde se déploie sur toute la largeur du continent européen, de la Baltique à la mer Noire : leur centre est massé dans la Grande-Gaule, la terre des Gaëls (*Gaiddel-tachd*), entre le Rhin, les Alpes, les deux mers et les Pyrénées, et s'étend sur la haute Italie, l'Espagne et les régions d'entre l'Elbe et le Danube. Ce sont là les aînés de l'Europe, les fils de la nuit primitive, comme les appelèrent les Grecs et les Latins[2].

La science moderne a établi l'affinité essentielle de ces peuples et leur division en deux branches principales : l'une, les Celtes ou Gaulois proprement dits, est antérieure en Occident aux âges historiques; l'autre, subdi-

[1] La prétendue origine teutonique des Belges ne peut pas même se discuter sérieusement.

[2] Un seul peuple, les Ibères, ou, pour mieux dire, les Euskes de l'Espagne, dont le type et la langue se sont conservés chez les Basques, peut rivaliser d'ancienneté avec les Gaulois.

visée en Cimmériens ou Cimbres, Bretons et Belges[1], paraît être venue d'Orient dans les premiers âges de l'histoire. Quelques coins reculés de la France et des Iles-Britanniques ont gardé jusqu'à ce jour les débris des deux langues sœurs que parlaient les Gaëls et les Kymro-Bretons; restes vénérables, parole vivante des aïeux, que le monde moderne devrait cultiver avec un pieux respect, au lieu de chercher à les effacer de la terre[2].

La philologie, soulevant le voile qui couvre le berceau de l'humanité, a signalé la parenté des langues gallo-kymriques encore subsistantes avec les langues sacrées de la haute Asie, le sanscrit et le zend, et avec les langues anciennes des régions intermédiaires, le grec, le latin, le teuto-gothique et le slavon; elle a entrevu, au nord de l'Inde et de la Perse, une terre mystérieuse, où la plus puissante et la plus illustre des familles humaines serait éclose à la lumière; le Gaulois, un des premiers

[1] Les Bretons insulaires, dans leurs monuments nationaux, apparaissent sous le nom de *Kymry*, évidemment analogue aux *Cimbri* (*Kimbri*) des historiens latins et aux anciens *Kimmerioi* des traditions grecques. Depuis la publication de l'*Histoire des Gaulois* de M. Amédée Thierry, qui a jeté une si vive lumière sur la question ethnographique, on s'accorde à peu près généralement à désigner les deux branches de la race gauloise par les noms de Galls et de Kymrys, et il est à croire en effet que ce dernier nom avait un caractère de généralité pour la seconde branche.

[2] Le nom de notre grande cité de Lyon, autrefois Lugdun, offre un indice bien curieux de l'affinité du gallique d'Irlande, encore subsistant, avec le gallique de l'ancienne Gaule centrale et orientale. La transmutation de Lugdun en Lyon, que n'expliquent ni le latin ni le breton actuel, seul dialecte gaulois conservé en France, s'explique par une particularité de la prononciation irlandaise, qui, dans Lygdon ou Lugdun, mouille le *g* et ne fait pas sentir le *d*. De même le nom de Gwyddon, un des dieux gaulois, est devenu Goyon ou Guyon, nom propre très-commun en Bretagne.

nés entre les enfants de l'antique Arie, aurait quitté, dans des siècles inconnus, le berceau commun, marchant toujours vers les lieux où le soleil se couche, jusqu'à ce qu'il eût rencontré les abimes du grand Océan.

Quand on lit ou qu'on entend les dialectes gaulois, il semble d'abord qu'aucune langue moderne n'ait droit de revendiquer l'héritage de ce verbe du monde primitif : la masse du vocabulaire paraît étrangère au français comme aux autres langues européennes; mais, si l'on applique plus attentivement l'œil et les oreilles, on distingue, spécialement dans le kymro-breton, certains sons particuliers à la prononciation française (l'*u*, l'*eu*, l'*n* nasale, etc.); on reconnait les radicaux d'un grand nombre de mots français désignant les objets naturels, les usages domestiques, les traits moraux du caractère national [1] : la syntaxe, enfin, cet organisme par lequel se manifeste l'esprit des langues, nous révèle évidemment dans le gaulois l'embryon du français [2].

Bien qu'il existât quelques nuances entre ces divers peuples, et surtout entre les deux branches principales de la race [3], le génie gaulois apparaît un et identique dans l'histoire : ses caractères principaux sont une extrême

[1] Nous ne citerons qu'un de ces mots à cause de son importance : c'est *blé*, qu'on écrivait autrefois *bled*, et qui n'est autre que le mot gaulois *bleut*. Dans le dialecte breton, *bleut* s'est conservé avec l'acception de farine. Dans un article sur l'histoire du blé, publié par le *Journal des Économistes*, le savant statisticien M. Moreau de Jonnès attribue aux Gaulois primitifs l'honneur d'avoir importé le blé froment d'Asie en Europe.

[2] Les rapports les plus décisifs, entre tant d'autres, sont l'absence de déclinaisons et l'usage des articles.

[3] La persistance était plus marquée chez les Kymrys : les Galls étaient plus accessibles aux nouveautés.

activité morale et physique; plus d'ardeur que de persévérance dans l'application de cette activité, prompte à changer d'objets; une valeur bouillante et téméraire; une sociabilité, un intérêt pour tout ce qui se passe dans le monde, une tendance sympathique, extraordinaires dans ces âges d'antagonisme, où le genre humain était divisé en groupes exclusifs et hostiles, sociabilité et sympathie que les Grecs seuls partageaient avec les Gaulois, mais qui, chez ces derniers, étaient paralysées dans leurs heureux résultats par un développement de personnalité intraitable[1]; un esprit d'imitation dans le bien et le mal, procédant de la sociabilité; une imagination brillante; une vivacité d'esprit mêlée de pénétration et de légèreté railleuse; une mobilité singulière en ce qui concerne les personnes et les choses extérieures, défaut tenant à une haute qualité, à une spontanéité toujours prête à réagir contre le despotisme du fait, et cachant une persistance opiniâtre dans les sentiments intimes et les directions fondamentales de la vie.

La religion des Gaulois, imparfaitement connue, frappe au premier abord par sa majesté à la fois éclatante et

[1] M. J. Reynaud, dans son beau travail sur le DRUIDISME, représente les Gaulois comme insociables : la contradiction n'est qu'apparente entre lui et nous. Les Gaulois étaient politiquement insociables, c'est-à-dire ingouvernables, par une personnalité exagérée qui procédait de leurs croyances plus que de leur nature. M. J. Reynaud a très-bien montré comment la croyance à la perpétuité de la vie, n'étant point associée dans la religion au principe de charité, avait développé chez les Gaulois un orgueil qui ne pouvait supporter aucune contrainte ni aucune contradiction. Leur instinct sympathique, leur besoin de conversation les ramenait les uns vers les autres et vers les autres peuples : leur orgueil suscitait à chaque instant les querelles et la guerre, en sorte qu'ils ne pouvaient vivre en paix ni les uns sans les autres ni les uns avec les autres.

sombre, et par l'organisation de son puissant sacerdoce, qui ne fait pas caste comme en Orient, mais qui, gouverné par un chef électif, et recruté librement parmi l'élite de la jeunesse, résume toute la science, toute l'intelligence gauloise : l'ordre des druides apparait, le célibat à part, comme le type primordial de ce que fut le clergé catholique au moyen âge, alors que *clergie* était synonyme de science, et que tout lettré faisait partie du clergé. Les druides n'offrent pas moins d'analogie avec un autre sacerdoce qui se perd dans la nuit des temps, le magisme zoroastrien. Comme ces prêtres du dieu-lumière, avec lesquels ils ont peut-être fraternisé jadis dans le sein de la mère commune, de l'antique Arie, les druides réputent chose sacrilége d'enfermer la divinité dans des temples, et de la personnifier dans des simulacres idolâtriques : ils adorent, à travers la nature visible et au-dessus des forces naturelles divinisées et des attributs divins personnifiés, une puissance suprême et invisible dont le nom, Esus, se rattache au même radical qu'*Aisa* (Esa), le destin, l'Être absolu des Grecs, et que l'*Aisar* des Étrusques [1].

La croyance des Gaulois sur la destinée de l'homme ne tranche pas moins que leur théologie sur les idées des Grecs et des Latins : le secret de leur valeur guerrière n'est pas seulement dans leur tempérament, il est aussi dans leur foi ; l'existence d'outre-tombe n'est pas pour eux

[1] Nous avons indiqué ailleurs (*Histoire de France*, t. I) une prétendue analogie entre le druidisme et le sivaïsme indien : nous avions été déçu par quelques faits extérieurs ; les rapports sont secondaires, les oppositions, fondamentales entre ces deux religions. Nous nous étendons peu sur la religion des Gaulois, les questions qui s'y rapportent ayant été traitées avec tant de profondeur, par M. Jean Reynaud, dans l'article DRUIDISME de l'*Encyclopédie nouvelle*.

un quasi-néant comme le triste Élysée : c'est une vie, une succession de vies aussi réelles et plus heureuses que la vie présente. Le Grec ou le Romain brave, par l'effort héroïque du devoir, la mort pleine à ses yeux de ténèbres et d'horreurs : le Gaulois se précipite gaiement au-devant de la mort, qui n'a pas de secrets pour lui, et qui doit l'introduire dans des sphères plus brillantes que notre monde sublunaire. Toujours prêt à la *transmigration* comme à un simple voyage, aussi disposé à s'immoler sur les autels que sur les champs de bataille, les deux fins, suivant lui, les plus glorieuses pour l'homme, sa facilité à mourir explique les rites meurtriers de sa religion.

L'organisation politique des Gaulois[1] est fondée sur le principe de la famille à tous les degrés : au premier degré, la famille naturelle ; au second, la tribu, agrégation de plusieurs familles liées par une parenté réelle ou adoptive, et portant le même nom patronymique, ainsi que nous le voyons encore chez les Arabes et les Kabyles ; au troisième degré, le canton, agrégation de plusieurs tribus ; au quatrième, la nation, la *cité*, comme disaient les Romains, réunion de plusieurs cantons. Tous ces degrés de la hiérarchie politique s'appellent également la *famille*

[1] Les anciens Gaulois n'ont pas laissé de lois écrites, et les renseignements fournis par les auteurs grecs et latins, malgré leur importance, sont très-insuffisants à cet égard ; mais trois petits peuples, qui ont gardé jusque dans l'ère moderne les langues et la tradition inviolée de cette grande race, les Gallois, les Bretons, les Irlandais, ont fini par écrire, au moyen âge, des lois dans lesquelles se retrouve évidemment le génie primitif. Les lois galloises surtout jettent une lumière éclatante sur la vieille Gaule, si on les compare avec l'état social conservé par un autre peuple gaulois, par les montagnards écossais, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

(*clan*, en gallique, *kencdl*, en kymro-breton) : la nation est la *grande famille*, le *Clan suprême*. Par delà la nation, il y a la mère commune, la race gauloise, qui, du moins dans la Grande-Gaule, est liée d'un lien fédéral noué par les druides [1]. Des rapports politiques mal déterminés, et surtout des rapports religieux, rapprochent la Grande-Gaule des Iles-Britanniques, principal foyer de la science druidique, mystérieuse extrémité du monde, qui voit le soleil disparaître chaque jour dans les flots sans fin, et d'où les âmes des morts prennent leur vol pour les sphères inconuues.

L'organisation de la société sur la base de la famille est commune aux peuples primitifs ; mais ce qui caractérise les Gaulois, ce n'est pas tant la remarquable gradation de la hiérarchie politique assise sur cette base, que l'esprit dans lequel cette hiérarchie est constituée. La plupart des peuples primitifs, du moins en Orient, ont conclu du gouvernement de la famille par le père au despotisme patriarcal des chefs de tribus et de nations, et de l'hérédité naturelle à l'hérédité politique. Chez les Gaulois, rien de semblable : point d'autorité absolue, point d'hérédité au delà du premier degré : le père de famille n'est pas même véritablement absolu dans sa maison, car il existe en faveur de la femme des réserves qui n'existaient pas dans la famille romaine. Le fils, dès l'âge de quatorze ans, passe de l'autorité paternelle sous l'autorité du chef de guerre ; à vingt et un ans, il est pleinement

[1] Il y avait, outre les nations et la confédération générale, des confédérations secondaires formées en vertu d'affinités originaires ; c'étaient les Galls proprement dits, les Armoricains et les Belges. Ces confédérations se fractionnaient à leur tour en associations mobiles et rivales.

majeur et membre actif de la tribu [1]. Le chef de tribu est élu par les chefs de maisons. Le chef de nation est élu par le sénat, par le conseil des anciens de la nation, et proclamé, consacré par les druides [2]. Les chefs de tous degrés sont élus à temps ; les chefs suprêmes, chez plusieurs nations, ne commandent qu'un an, comme les consuls romains [3]. Le pouvoir de ces chefs à tous les degrés est limité par l'autorité des anciens ; le supplice du feu, au moins, chez certaines nations, attend quiconque essaie d'usurper la tyrannie.

En même temps que le commandement politique est ainsi basé sur la liberté, non sur la fatalité, sur l'élection, non sur l'hérédité, la sagesse publique et la tradition se trouvent doublement représentées par les sénats et par le druidisme. Le sentiment et la spontanéité se manifestent à leur tour dans les groupements volontaires des guerriers autour des chefs qu'ils se choisissent. Il y a dans la vie du Gaulois deux ordres de relations : les rapports naturels et nécessaires du *clan ;* les rapports tantôt

[1] Telles sont, du moins, les dispositions des lois galloises, qui, selon toute apparence, ne font que constater un usage immémorial.

[2] C'est là l'état le plus général des choses en Gaule au temps de César. Dans les lois galloises du moyen âge, le principe électif a subi quelques atteintes : le chef de nation (*brenin*, *tyern*) désigne son successeur dans sa famille. Du reste, il peut être jugé et déposé par l'assemblée nationale. Les chefs de tribus sont restés électifs. Les chefs de guerre, les chefs de clientèles militaires, entre lesquels se partage la jeunesse des tribus et des cantons, occupent des espèces de fiefs héréditaires. En Écosse, c'étaient, au contraire, les chefs de tribus qui avaient fini par devenir héréditaires, et l'hérédité des terres n'existait pas à côté d'eux ni au-dessous d'eux, au moins en principe.

[3] Le nom de *roi*, employé par les historiens latins et surtout par César, a causé une grave confusion : César appelle *roi* tout chef unique. Nous avons été trompé par ce titre dans le premier volume de l'*Histoire de France* déjà citée.

volontaires, tantôt forcés, du patronage. Ici se présente une question que recèle l'enfance de tous les peuples, l'origine de la noblesse, c'est-à-dire la formation d'une classe, nous ne disons pas d'une caste, supérieure parmi les hommes libres. Le premier noble, n'est-ce pas le premier *chevalier*, l'homme qui dompte et s'approprie le cheval de guerre, et qui s'assure ainsi la supériorité dans les combats? Chevalier et noble semblent identiques en Gaule : le chevalier qui possède plusieurs chevaux et plusieurs armures s'associe des *écuyers;* puis le fait se régularise, et la *trimarkisia*, la chevalerie primitive, s'organise selon cet ordre triple (deux écuyers pour un chevalier), dans lequel se moulent, pour ainsi dire, toutes les institutions et toutes les idées des peuples gaulois[1]. La *table ronde*, symbole de l'égalité relative qui se conserve dans la constitution même de l'inégalité, réunit les chevaliers et les écuyers rangés en trois cercles concentriques. Les écuyers ne se séparent pas de leurs chevaliers, même dans la mort. Des troupes entières de guerriers s'engagent, *pour cette vie et pour l'autre*, dans l'*amitié* d'un chevalier puissant et renommé : si le chef meurt, ils le suivent tous. Jamais le dévouement de l'homme pour l'homme n'a produit des effets si prodigieux.

A la suite de la *trimarkisia*, se déploie la masse des hommes libres combattant à pied : eux aussi se distribuent, soit à leur gré, soit par nécessité, entre les diverses clientèles des chefs qui les protégent, et qu'ils soutiennent et renforcent à leur tour.

Le patronage paraît avoir deux origines distinctes et

[1] On se rappelle les fameuses *triades* galloises, les trois cercles de l'existence, les trois ordres du druidisme, etc. Le druidisme était, comme le pythagorisme, imbu de la philosophie des nombres.

même opposées : 1° l'affection, le dévouement volontaire ; 2° l'oppression qu'exerce le fort sur le faible, et qui oblige celui-ci à acheter sa sûreté par le sacrifice de son indépendance. Le développement du patronage tend à subvertir le régime du clan par l'introduction d'une sorte de féodalité. Ceci se passe dans l'intérieur des clans ; mais la population tout entière n'est pas comprise dans les clans. Hors de la tribu, hors de la loi de la famille, on aperçoit deux groupes inférieurs : l'un se compose d'hommes déclassés, de gens d'origine étrangère, reçus sous la protection du clan à titre de colons, de tributaires, exclus du droit et du devoir de porter les armes. La loi du clan n'est pas pour ces hôtes sans libéralité ; leur exclusion n'est pas sans espérance ; à de certaines conditions, la famille finira par s'ouvrir à eux, et les filles de la tribu peuvent accélérer le jour de leur affranchissement en les élevant jusqu'à elles. L'autre degré, bien plus infime et complétement séparé de la liberté, est principalement formé des captifs pris à la guerre ; il semble qu'il y ait eu des serfs individuels et des serfs collectifs, des serfs du clan, restes de peuplades vaincues ou subjuguées ; mais tout indique que le servage n'avait pas un grand développement [1]. Les serfs sont protégés par la loi ; l'injure à un serf est punie d'amende.

[1] Quand il y avait lutte entre deux petits peuples, le vainqueur aimait mieux probablement faire du vaincu un client qui doublait sa force militaire, qu'un esclave qui ne lui eût pas servi à grand'chose. Le système de clientèle existait entre les nations comme entre les individus. D'après les chiffres donnés par César sur la population militante de l'Helvétie et de la Belgique, on peut conjecturer que les clans de la grande Gaule ne comptaient guère moins de dix millions de personnes libres : le nombre des non libres devait être beaucoup moindre, eu égard aux moyens de subsistance que fournissait alors la Gaule.

La propriété individuelle, dans les premiers temps, a été purement mobilière, sauf en ce qui regarde l'habitation : la richesse, chez des pasteurs guerriers, consistait en troupeaux et en armes. La terre était à la tribu, qui est la commune primitive. Avec l'agriculture a commencé l'appropriation et la division du sol[1]; on cultive par familles, qui, parfois, restent associées dans le travail en se multipliant, et forment des subdivisions de tribus[2]; mais il n'y a là rien de semblable à l'arpentage sacré, à la propriété absolue des Romains : l'appropriation n'est pas irrévocable, et, si la possession se divise par familles, puis par têtes, le fonds reste à la tribu. Chaque homme libre du clan, à vingt et un ans, a droit à une égale portion de la terre : le noble, le chevalier, a une portion un peu plus forte[3]. Le chef de tribu répartit la terre; les druides jugent les débats relatifs à la possession du sol. La *vassalité* se déduit tout naturellement du régime de la clientèle; la terre suit son possesseur sous le patronage; le *vassal,* c'est-à-dire le compagnon (gwas)[4], *recommande*

César ne dit pas un mot de cette partie de la population, et ce n'est que dans les lois galloises et les traditions écossaises qu'on trouve les renseignements que nous venons de donner sur les *hôtes* et les serfs.

[1] Les noms de nos anciennes mesures de terre, arpents, bonniers, etc., sont des noms gaulois.

[2] Les *Jault* du Morvant, sur lesquels M. Dupin a naguère appelé l'attention publique, offrent l'image et peut-être la tradition directe de ces premiers groupes agricoles.

[3] Suivant les lois galloises, l'homme libre a droit à 8 *erw* de terre; le noble, à 12; l'origine de ces lois doit remonter à une époque où les chefs des tribus n'avaient qu'à étendre la main pour tailler les lots dans la terre surabondante. Dans la haute Écosse, tant qu'a duré le régime gallique, les chefs de clans sont restés les administrateurs de la terre commune, et la possession individuelle n'est pas devenue propriété.

[4] On a peut-être cherché à tort chez les Germains l'origine du mot

sa terre au patron comme il lui avait recommandé sa personne, en conservant toutefois le droit de changer de patron. Ainsi la propriété collective, la propriété individuelle, la propriété vassale, se trouvent combinées dans cette société antique, pleine des germes de toutes les sociétés. L'appropriation, il importe de l'observer, s'arrête à la terre labourable, après avoir commencé par le verger; la forêt, la lande, la prairie, le marais, demeurent communs.

Telles sont, chez les Gaulois, les relations principales des hommes entre eux, et l'organisation de la famille politique : la constitution intérieure de la famille naturelle n'est pas moins essentielle à connaître. Cette constitution est faible. Les mœurs ne sont pas déréglées, le mot serait impropre, elles ne sont pas encore réglées; l'instinct y prédomine encore à beaucoup d'égards. Les liens sont fragiles. La répudiation est très-facile, au détriment de la femme. On ne connaît guère l'inceste au delà de cette fondamentale interdiction, qui a dû être une des premières révélations de la conscience humaine et qui détermine la famille. Quoique la monogamie, imposée à la fois par les lois générales de la nature et par le génie occidental, soit très-dominante, la pluralité des femmes n'est point inconnue, et la pluralité des maris, chose plus bizarre et plus difficile à expliquer, est en usage dans certaines

vassal, qui se rapproche tant du mot gaulois *gwas* : la consonne initiale, quand elle est suivie d'une autre consonne, est fréquemment supprimée dans les langues gauloises. Ce mot a pu se transformer de deux manières : par la suppression de la consonne initiale, il aura fait *vass*, *vassor*, *vassal* ; par la suppression de la seconde consonne, il aura fait *gas*, mot populaire conservé fidèlement par nos patois du nord, tandis qu'ailleurs il sera devenu *gars*, *garçon*. Les Germains avaient toutefois de leur côté le même radical sous la forme de *ghesel*.

peuplades, sinon de la Gaule, au moins de l'île de Bretagne [1]. La femme semble réputée très-inférieure à l'homme, le rachat du meurtre ou de l'injure étant moindre de moitié ou des deux tiers pour la femme que pour l'homme.

Ce sont là les conditions morales qui ont fait accuser les Gaulois par quelques savants allemands d'être une race matérialiste, accusation vraiment étrange envers le peuple de l'antiquité qui a eu le sentiment le plus puissant de l'indestructible individualité humaine; ces savants ont pris pour un matérialisme radical la sensualité mobile d'un peuple enfant, et les mœurs faciles qu'engendrent l'expansion et la vivacité railleuse du Gaulois. S'ils ne se fussent point arrêtés à quelques faits hâtivement généralisés, s'ils eussent interrogé plus à fond le génie de la Gaule, ils eussent vu bien vite surgir des phénomènes tout contraires, indiquant une innéité morale qui dépasse, non-seulement le monde barbare, mais la société féodale qui doit un jour remplacer la barbarie. Que dire de cette

[1] La *marquette*, le fameux *droit du seigneur*, le plus honteux stigmate de l'asservissement de la femme, porte un nom gaulois, et paraît éclose chez certains peuples galliques. On n'en trouve aucune trace chez les anciens : elle fut établie en Écosse, suivant les chroniques écossaises, par un roi scott du huitième siècle, et abolie, au onzième, par Malcolm, le vainqueur du fameux Mac-Beth. Ducange (*verbo Marcheta*) la signale aussi dans les lois galloises. Mais il est probable qu'il y a ici méprise, et que le droit du brenin ou chef de nation, faisant partie des droits régaliens appelés *desertum regis*, est ici tout simplement une espèce de tribut analogue au droit de vingt-quatre deniers que le chef de kenedl perçoit sur quiconque épouse une fille du kenedl. Le chef perçoit également un tribut pour la naissance de tout enfant mâle, pour les émancipations, etc. Il est probable que la *marquette* ne fut qu'une dégénération de ces redevances, introduite par la violence de chefs qui prétendirent exercer sur les personnes libres les droits du maître sur l'esclave.

étonnante institution du *juveigneur*, de cette antithèse du droit d'aînesse, qui défère au plus faible les avantages matériels que s'attribue le plus fort dans le régime féodal, et qui fait du dernier né le principal héritier? N'est-ce pas une protestation vraiment héroïque contre le génie de la force matérielle? On a vu la femme maltraitée par les coutumes : les compensations ne se font point attendre. La femme n'a pas droit à la terre, dont la possession est liée aux devoirs militaires envers la tribu et la nation; mais elle a droit à l'équivalent de la moitié du lot de son frère; le père ne peut ôter son héritage à ses enfants. Les parents constituent à la fille une dot en bestiaux et en mobilier; le mari est tenu d'y réunir une valeur égale, et ce bien de communauté, avec les fruits qu'il a produits et que conserve le mari, appartient au survivant des époux[1]. Ainsi, l'on n'achète pas la femme gauloise, on se l'associe, et sa personnalité se manifeste nettement par la propriété. Voici quelque chose de plus extraordinaire : le mari adultère rend la dot à sa femme et lui paie une amende; la femme garde l'amende qu'elle a reçue, lors même qu'elle tombe en faute à son tour. L'adultère de la femme n'est puni que par la répudiation et par la perte des fruits de la communauté; elle emporte sa dot et le présent du lendemain des noces. La mère ou la sœur, dont on a tué le fils ou le frère, a part au rachat du sang payé par le meurtrier, quoiqu'elle ne puisse, comme les mâles, poursuivre la vengeance; ceci n'existe chez aucun autre peuple barbare. La fille séduite

[1] La communauté entre époux était générale en Gaule du temps de César : les autres dispositions mentionnées sont extraites des lois galloises et bretonnes.

est crue dans ses affirmations sur les promesses du séducteur[1].

Enfin une loi proteste généreusement contre la fatalité héréditaire. La faute du père ne préjudiciera point au fils. Noble maxime, qui doit être oubliée pendant l'ère féodale et l'ère monarchique tout entières.

Tel nous apparait, dans l'épanouissement de sa jeunesse, ce monde gaulois qui émerge des ténèbres premières avec l'histoire et le temps même. Energies merveilleuses ! magnanimes instincts de spontanéité, de volonté, de fraternité, de lutte contre la fatalité qui presse de toutes parts l'homme primitif[2], et qui est devenue ailleurs, par les castes et l'hérédité politique, le principe de l'ordre social. Puissante race, mais faible société ! Cette forme de société *à posteriori*, pour ainsi dire, partant d'en bas, de la tribu, pour arriver à la nation, est le résultat de la première distinction établie par la conscience politique naissante dans la vague et aveugle unité de race ; le lien se relâche, au lieu de se resserrer, de nœud en nœud, de degré en degré ; la chaîne politique est très-flottante et très-peu solide : les nations gauloises ne sont que des espèces de provinces. C'est

[1] Il faut avouer quo nos *barbares* aïeux nous font honte, à nous qui avons absolument interdit la recherche de la paternité. — Il importe encore de ne pas oublier, en ce qui regarde les femmes, que les Gaulois les firent intervenir maintes fois dans leurs négociations, soit entre eux, soit avec les étrangers.

[2] C'est là le sens de ces audaces *titaniques* qui étonnaient si fort les Grecs, quand ils voyaient les Gaulois se jeter au-devant des torrents débordés et opposer leurs boucliers à la foudre grondante. Les Grecs, qui adoraient les puissances fatales de la nature, les dieux de l'air et des eaux, prenaient pour do l'impiété ce qui procédait d'une religion supérieure.

seulement par le retour de l'esprit humain vers l'unité, non plus aveugle, mais consciente, que peut se former synthétiquement la société supérieure, la vraie nationalité, autour d'un organisme central, d'où elle redescend du tout aux parties, jusqu'à ce qu'elle ait rencontré l'indestructible famille, la véritable individualité sociale, et que les deux pôles sociaux, la patrie et la famille, se déterminent et se balancent ainsi l'un par l'autre. Il y a quelques germes d'unité dans les peuples gaulois, puisqu'on voit apparaître chez les plus développés des capitales, des centres; mais il n'y a point de centre général de la Gaule. Les druides, dépositaires de l'intelligence publique, ont essayé de fonder l'unité; ils ont ébauché, parmi les peuples de la Grande-Gaule, une confédération générale et fixé le point central de la Gaule au fond de la forêt chartraine, dans une enceinte consacrée, où ils tiennent chaque année leurs grandes assises religieuses et judiciaires; mais le mystique *cercle de pierres (cromlech)*, caché sous l'ombre des chênes, n'est encore que le symbole d'une capitale, et non une capitale vivante. Les druides échouent; la grande nation ne se constitue pas. Il eût fallu que la société militaire arrivât à avoir, comme la société religieuse, son chef suprême et son sénat uniques; elle en est incapable. Les qualités autant que les défauts du Gaulois l'empêchent de sortir de la forme sociale où il s'est arrêté, et sa supériorité virtuelle fait sa faiblesse relative. La fierté de ses instincts ne lui permet pas de subir des transitions peut-être nécessaires; il refuse de courber sa liberté sous des magistrats imposés par le hasard de la naissance, en même temps que son dévouement pour les patrons de son choix, qu'il soutient contre tous, même contre la loi, ébranle sans cesse la

hiérarchie élective et la paisible autorité des anciens. Le système des clientèles, tout en préservant jusqu'à un certain point les faibles d'être opprimés par les forts, soulève d'éternelles tempêtes dans les tribus, dans les cantons, dans les nations, dans la confédération gauloise, où la suprématie passe incessamment d'un peuple à un autre par le droit de l'épée. Le désordre envahit le druidisme lui-même : on se bat pour l'élection du grand druide comme pour l'élection des chefs politiques. La passion est la vraie souveraine de cette société qui semblait organisée pour donner la suprématie à la science et à l'expérience; la passion étouffe le devoir; le dévouement de l'homme pour l'homme empêche de naître le dévouement du citoyen pour la patrie.

Formidables et irrésistibles dans leurs attaques contre les races étrangères, tant qu'ils ont été pauvres et rudes, sans attache au sol et toujours prêts aux émigrations et aux lointaines aventures, les Gaulois s'affaiblissent depuis qu'ils se sont attachés à la terre par la possession privée, qu'ils exploitent des mines d'or et d'argent[1], et que l'inégalité des biens s'accroît avec le faste des chefs : ils perdent l'élan aveugle de la barbarie, et n'arrivent pas à la discipline et à la concentration active des sociétés supérieures. La vie des villes, qui commence à se développer dans les régions du centre et du sud, favorisée par la sociabilité du Gaulois, vient encore compliquer les éléments de la vie gauloise, et relâcher les liens du clan, sans apporter en compensation un esprit de cité suffisant pour transformer la Gaule.

Les présages alarmants se multiplient : après avoir

[1] Surtout vers les Pyrénées. Elles sont aujourd'hui épuisées et inexploitables.

longtemps rempli le monde de ses courses et de ses exploits, après avoir dix fois, comme un fleuve débordé, couvert l'Europe de germes fécondants, et semé partout ses colonies, la race gauloise perd peu à peu du terrain. Pendant bien des siècles, les Gaulois de la Grande-Gaule n'ont eu de rapport, sur leur propre territoire, qu'avec leurs voisins les Euskes d'Espagne, ou avec les colonies phéniciennes et grecques. Les Euskes, à peu près de niveau avec les Gaulois quant à l'état social, et moins aptes à la guerre offensive, avaient fini par vivre avec eux en assez bon voisinage, les Gaulois (Celtes) s'étant mêlés aux Euskes d'Espagne, et les Euskes occupant le sud-ouest de la Gaule. Quant aux Phéniciens et aux Grecs, ils avaient agi moralement sur les Gaulois, les Grecs surtout, par la supériorité de leur civilisation, mais sans être assez forts pour menacer l'indépendance gallique. Cette situation va changer. La Gaule se sent pressée entre deux sociétés absolument contraires l'une à l'autre, mais puissantes toutes deux par des principes opposés, et propres éminemment toutes deux à la guerre et à la conquête.

C'est Rome, c'est la Germanie.

Le nom de Rome dit tout : la plus robuste civilisation de l'antiquité, la plus savante organisation militaire qui ait été dans le monde, le génie même de l'administration, de la diplomatie et de la guerre; une force politique immense produite par la combinaison de l'individualité la plus énergiquement développée (la *souveraineté* du père et du propriétaire!) et du dévouement absolu de l'individu à la chose publique. La lutte intestine des deux classes plébéienne et patricienne ne rend le peuple romain que plus terrible au dehors : ses chefs le jettent hors de lui-

11

même pour que Rome se retrouve une sur le champ de bataille. Une seule cité, peuplée d'hommes de diverse origine qui résument les divers peuples de l'Italie centrale, assujettit progressivement tout ce qui l'entoure par la conquête, les colonies et les alliances, déborde sur tout le bassin de la Méditerranée, subjugue les Gaulois de la haute Italie, qui l'avaient conquise une fois et vingt fois refoulée jusque dans ses murailles, et pénètre enfin dans la Grande-Gaule par-dessus les Alpes. Les peuples galliques du centre et du sud sont vaincus par les Romains; toute la région entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes et la Méditerranée est réduite en province romaine.

Pendant ce temps, les Germains ou Teutons commencent, de leur côté, à pénétrer en Gaule par-dessus le Rhin.

Cette grande race, venue d'Orient à la suite des Cimmériens ou Cimbres, arrière-ban des Gaulois, présente dans sa constitution de nombreuses affinités avec les coutumes gauloises. La famille, la tribu, le canton, la nation, la confédération, d'une part, la clientèle ou association guerrière, de l'autre, sont organisées à peu près de la même manière, ainsi que les divers degrés de l'état des personnes; mais le développement social est très-différent. Les Germains paraissent s'être arrêtés volontairement à cette première phase qu'ont abandonnée les Gaulois. Point de propriété ni de possession foncière individuelle : peu d'agriculture; la faible portion de territoire que chaque nation consacre aux céréales est soumise à un roulement annuel entre les tribus et les familles, et personne n'occupe le même champ deux années de suite. Chacun fait gloire de mépriser non-seule-

ment le luxe, mais les commodités de la vie : l'égalité dans la pauvreté rapproche les chefs des derniers d'entre les hommes libres. Chaque peuplade est comme un camp toujours prêt à plier bagage et à se lancer vers les régions plus aimées du soleil.

Il semblerait, au premier regard, que les Germains, sauf ce qui concerne les langues, ne soient que d'autres Gaulois fixés dans une barbarie systématique; mais, si l'on examine de plus près les tendances que révèlent leurs usages, on reconnait entre les deux races une différence de génie essentielle et ineffaçable. La communauté du sol, l'égalité *négative* des biens ne sont point ici un indice de fraternité ni surtout de sociabilité. Ce n'est pas seulement par système, mais par aversion pour la vie en commun, que les Germains n'ont point de villes, ni même, à vrai dire, de villages; chacun s'isole avec sa famille dans sa demeure sauvage, emploie ses serfs[1], quand il en a, à labourer pour lui et à paître son bétail, et passe son temps, lorsqu'il n'est point en guerre, à manger, à dormir et à rêver dans une vague contemplation. L'ennui seul ramène les Germains les uns vers les autres, non pour causer, comme les Gaulois, mais pour boire et jouer ensemble. L'homme, chez eux, est tout à la fois porté à se séparer des autres hommes et à s'envelopper dans la nature : il associe un esprit d'indépendance intérieur et solitaire et une haute estime de lui-même avec une singulière disposition à subir le joug des faits, de la fatalité, de la tradition. Le Germain n'a d'élan que pour la guerre : en toute autre chose, une lente persévérance remplace chez lui l'éclat mobile du Gaulois. Les

[1] *Lites*, hommes non libres, provenant de captifs pris à la guerre A défaut de serfs, les enfants gardaient le bétail.

deux races diffèrent par les défauts comme par les qualités : le Gaulois est loquace, vantard, adonné aux femmes; le Germain est ivrogne, obstiné, sournois dans son orgueil; l'un a les défauts d'une activité déréglée; l'autre a des défauts paresseux et sédentaires. Le Germain est chaste; la loi germanique protège énergiquement la femme contre toute insulte, et lui témoigne plus de considération que ne fait la loi gauloise, dans ce sens que, chez les Germains, le rachat du meurtre n'établit point d'inégalité entre les deux sexes; mais, par compensation, les intérêts du sexe le plus faible, soit dans la maison paternelle, soit dans le mariage, sont moins protégés qu'en Gaule, et les fautes de la femme sont punies bien plus durement, et sans cette généreuse réciprocité que le sexe fort s'est imposée au moins chez certains peuples gaulois. Le Germain respecte surtout dans la femme, d'une part, l'être qui porte le guerrier dans ses flancs, de l'autre, l'être qui, par son exaltation nerveuse et ses vives intuitions, semble plus apte que l'homme à communiquer, dans l'extase, avec les puissances mystérieuses.

Des prophétesses, des voyantes, sont en effet les oracles de la foi des Germains : il y a bien aussi des prophétesses chez les Gaulois; mais elles sont organisées en corporations et affiliées au grand ordre druidique : en Germanie, rien d'analogue à ce puissant sacerdoce; les prêtres ne jouent qu'un rôle très secondaire et sont subordonnés aux chefs politiques; point de théologie constituée, peu de rites; mais un mélange de libre mysticisme et de tendance à l'abstraction[1].

[1] Cette tendance se caractérise par un fait remarquable : les peuples gaulois se distinguent entre eux par des noms empruntés à la

Avant que les Romains eussent paru dans le midi de la Gaule, quelques peuplades germaniques avaient commencé à s'établir sur la rive gauche du Rhin, et à s'y mêler aux Belges, qui, de tous les Gaulois, avaient le mieux conservé la rudesse et l'énergie des temps anciens. Bientôt les Kymrys du nord, demeurés outre Rhin parmi les Germains, dont ils partagent la barbarie, descendent en masse des rives de la mer du Nord et de la Baltique, et, réunis à une grande confédération teutonique, tombent comme un immense ouragan sur la Gaule centrale et l'Italie. L'empire du monde est quelque temps en balance. Le glaive romain enfin extermine les Kymro-Teutons.

La féconde Germanie a promptement réparé ses pertes. Les divisions des peuples de la Gaule centrale et leurs appels aux auxiliaires étrangers amènent de nouvelles irruptions teutoniques. Les Schwabs (Souabes ou Suèves), puissante coalition des peuplades germaines, débordent en deçà du Rhin et du Jura. Les Romains marchent contre les Schwabs, et le sort de la Gaule centrale se décide entre des étrangers chez elle et sans elle. Les Romains victorieux, acceptés comme patrons par la Gaule centrale, attaquent et subjuguent la Belgique, puis la Gaule maritime (Armorique) et les Euskes d'Aquitaine. La Gaule est tout entière sous le joug : elle se relève soudain et ressaisit sa grande épée avec un cri de désespoir suprême : il est trop tard. Chacune des confédérations gauloises a déjà perdu dans ses défaites partielles

nature visible; ce sont les hommes de la montagne, de la plaine, de la mer : les Germains empruntent leurs dénominations aux divisions abstraites du ciel, et s'appellent les hommes de l'est, de l'ouest, du nord ou du sud.

le plus pur de son sang. Après un élan héroïque[1], la Gaule retombe épuisée sous la main de César.

La Gaule n'a pu s'élever par ses seules forces aux conditions d'une nationalité organisée. Il faut qu'elle passe par les épreuves d'une longue et sévère éducation. Rome sera d'abord son institutrice ; Rome lui apprend l'ordre, la discipline, l'esprit pratique, l'administration, la limite, le poids et la mesure, peut-être avec un peu trop de tendance à exagérer la part du mécanisme et de la régularité extérieure dans le gouvernement. Rome l'initie à la civilisation intellectuelle de la Grèce et de l'Italie, et enseigne à la verve et à l'éloquence gauloises le goût et le sens exquis de l'hellénisme. Toutes les splendeurs du midi passent les Alpes : aux bourgades de bois et de terre succèdent les cités de pierre et de marbre ; les mœurs municipales remplacent les mœurs de la tribu et du compagnonnage guerrier ; les routes ouvrent et percent, l'agriculture défriche les forêts druidiques ; le droit romain pénètre profondément la Gaule, non plus le droit sombre et dur de la Rome primitive, que le génie gaulois eût repoussé avec obstination, mais le droit impérial, transformé par la philosophie, mais cette *raison écrite*, cette législation humaine qui protège la femme, l'enfant, le débiteur, l'esclave, tous les faibles, contre le despotisme du père et du maître, qui restreint le droit exorbitant du testateur, fait de la fille l'égale du fils dans l'héritage, et dépasse en faveur de la femme la communauté gauloise par le régime dotal. Le latin devient la

[1] Il est à remarquer que le dernier effort part du massif d'Auvergne, qui était le cœur, le *robur* de la Gaule primitive, comme il est la réserve de la France moderne. Le dernier héros de l'indépendance gallique, Vercingétorigh, est un montagnard d'Auvergne.

langue des classes supérieures, et son vocabulaire s'infiltre peu à peu dans le peuple, mais sans ses formes ni sa syntaxe; le peuple conserve toujours l'esprit et en partie les radicaux des dialectes gaulois. La Gaule n'a pas perdu sa personnalité avec son indépendance; les coutumes antiques persistent en partie. Le caractère indigène acquiert, mais ne perd rien; bien que, deux siècles et demi après la conquête de César, il n'y ait plus, selon la législation, que des citoyens romains dans l'Empire, le Gaulois vit toujours sous l'enveloppe du Romain.

Rome cependant a communiqué à la Gaule, avec les biens de sa civilisation, les maux intérieurs qui la rongent, le double fléau de l'esclavage et de la grande propriété. Au moment où l'Italie conquérait le monde méditerranéen, elle portait déjà dans ses flancs une maladie mortelle: l'antique aristocratie républicaine, en mourant sous les coups de la plèbe militaire et de ses dictateurs impériaux, a laissé une héritière, la grande propriété, qui dévore rapidement les petits possesseurs et substitue sur la terre les esclaves aux hommes libres. La grande propriété envahit la Gaule, invasion bien plus destructive que celle de César! Le droit du clan, la tradition de la *grande famille*, font quelque temps obstacle au fléau; mais la vie de cité a rompu les liens de la tribu; les héroïques *amitiés* ont disparu avec les habitudes guerrières. Ce qui se passe alors, c'est dans les temps modernes qu'il en faut chercher l'explication et l'exemple. Parmi les petits peuples de langue gauloise qui ont subsisté comme de vivants portraits de nos pères, il en est un, le montagnard écossais, qui a conservé jusqu'au siècle dernier la plupart des institutions galliques. Après la conquête anglaise de 1746, la haute classe des

montagnards accepta les mœurs et les lois de l'étranger: d'indignes descendants des chefs de clans, important dans le pays gallique la loi de la propriété aristocratique d'Angleterre, s'approprièrent par un vol gigantesque la terre commune dont ils étaient les administrateurs[1], et expulsèrent leurs *frères*, les hommes de leurs tribus, pour les remplacer par des fermiers étrangers. Des faits analogues durent se produire en Gaule sur une vaste échelle et sous toutes sortes de formes. L'espèce de suzeraineté des chefs et des nobles se transforma en propriété absolue; les membres inférieurs de la tribu furent peu à peu transformés en colons, en métayers travaillant sur la terre d'un maître, ou même congédiés pour faire place à des esclaves. Les guerres civiles, les proscriptions, les confiscations de l'Empire, accélérèrent la destruction de la vieille société : dans la terre confisquée et réunie au fisc ou livrée à de nouveaux possesseurs, toutes les anciennes relations étaient brusquement anéanties; plus de liens de famille entre les hommes d'une même contrée; supérieurs et inférieurs sont étrangers les uns aux autres et comme d'essence différente. Qu'importe au plus grand nombre que la loi de la famille et de l'héritage soit équitable et humaine! L'héritage, ils n'en ont plus; la famille, la grande famille de leurs pères, elle est brisée! Quelques vestiges qui subsistent çà et là des clans et des clientèles ne servent qu'à faire éclater le contraste du présent et du passé. Comme en Italie, la population diminue; l'agriculture baisse; quelques industries de luxe fleurissent seules. Tandis que les ressources du peuple s'épuisent, les exigences du fisc im-

[1] Héréditaires, après avoir été électifs.

périal augmentent; le système d'impôt devient toujours plus écrasant, plus impitoyable. Les colons désertent leurs champs : la loi les enchaîne à la glèbe; alors les campagnards désespérés se réfugient en foule dans les forêts et les montagnes, et proclament, sous le nom de *bagaudie* [1], l'insurrection contre cette civilisation étrangère qui n'asseoit la magnificence de quelques-uns que sur la misère universelle.

La classe moyenne, qui s'était formée dans les cités, succombe à la même ruine que les héritiers des tribus rurales; la même tendance se manifeste partout à rejeter le fardeau d'un état social, qui prend toujours et ne rend rien au plus grand nombre : les lois d'un despotisme aux abois opposent la force à cette tendance, et organisent partout l'esclavage; les *curiales* (moyens propriétaires) sont enchaînés à leur curie (corps municipal), l'artisan est enchaîné à sa corporation, le fils du soldat, à la légion du père. La civilisation tout entière n'est plus qu'une chaîne dont les anneaux ne se relâchent que pour quelques riches et puissantes familles de grands propriétaires et de dignitaires impériaux. Les plébéiens des cités vont par bandes rejoindre les *bagaudes;* le désespoir emporte la multitude, non point vers la société primitive dont les éléments sont dissous, mais vers l'anarchie et l'état sauvage.

La civilisation romaine est condamnée; il faut qu'elle meure. Déjà ses héritiers heurtent à la porte.

Ils sont deux qui viennent, l'un d'où vient le soleil, l'autre des ténèbres du Nord : le christianisme et la barbarie germanique.

[1] *Bagad*, attroupement, levée en masse.

Pendant que la civilisation extérieure se développait, le principe moral intérieur s'était affaibli par la substitution du polythéisme romain au druidisme : l'esprit druidique, abandonné des hautes classes, résista toutefois dans le peuple jusqu'au jour où une immense révolution religieuse, partie d'Orient, déborda en Gaule. Le christianisme n'envahit pas impétueusement la Gaule ; il la pénétra lentement et profondément jusqu'au cœur. Aucun peuple n'était plus préparé à le recevoir. L'unité suprême annoncée aux hommes par une incarnation divine ne faisait qu'éclairer dans l'âme des adorateurs d'Ésus les souvenirs de leur croyance première ; les chrétiens leur enseignaient un Ésus pacifique, conquérant avec la parole; ce n'était plus pour la Gaule, devenue moins guerrière, un motif de repousser le dieu nouveau. Au lieu des familles particulières, des tribus dissoutes et remplacées par des individualités dévorantes, le christianisme apprend aux Gaulois la famille universelle; le genre humain est le *clan suprême*. L'égalité des hommes devant Dieu entre jusqu'au fond des instincts gaulois. Le sublime paradis des chrétiens, moins actif, moins *vivant* que la série des existences druidiques, est bien plus acceptable toutefois à ces instincts que l'ennuyeux Élysée. La ferme croyance des chrétiens à l'âme immortelle, la haute théologie des conciles triomphant du scepticisme que voilent les fables païennes et de la nullité théologique des Romains, enfin l'organisation d'un grand sacerdoce électif, âme de la société, sont pour les Gaulois comme un retour à leur tradition agrandie. Aussi, quoique la tradition positive des druides s'accorde avec le polythéisme étranger, son ennemi, pour résister aux novateurs, l'esprit du druidisme facilite la conquête. La Gaule, cepen-

dant, recueille les fruits de la discipline romaine dans l'établissement même de la religion qui détrône le culte de Rome : on reconnait les leçons ultramontaines dans l'intelligence pratique et positive que les fondateurs du christianisme gallican unissent à leur enthousiasme ; ils ne s'absorbent pas, comme les Grecs et les Orientaux, dans les spéculations sublimes de l'Esprit qui mènent à la contemplation pure ; ils pensent surtout à la morale, à la vie réelle, à la règle du sentiment, à l'organisation de la charité ; l'âme de Jésus-Christ est surtout avec eux. Dans les luttes théologiques qui divisent le christianisme à peine vainqueur, ils percent à travers les doctes subtilités pour aller droit à la doctrine la plus simple, la plus profonde et la plus forte, et maintiennent inébranlablement le dogme de la Trinité, fondement de la théologie, contre la tempête arienne, en même temps qu'ils proclament, par la voix de l'illustre saint Martin de Tours, que les erreurs de la conscience ne relèvent pas du glaive politique, et condamnent solennellement le principe des persécutions religieuses.

L'établissement de la religion chrétienne fut la plus grande révolution qui eût encore changé la face du monde, et pourtant le christianisme ne releva pas l'Empire ni ne fonda une autre société politique à la place de l'Empire. Dans l'excès de sa réaction contre le sensualisme païen, il écrase de son mépris la vie terrestre, enseigne à l'homme à vivre ici-bas comme un étranger et à dédaigner la nature, et n'organise la société qu'en vue de l'existence future, considérée comme absolument différente de celle-ci. Le dernier mot, non de l'Évangile, mais de l'Église [1], c'est la préparation de l'âme indivi-

[1] De l'Église et non de l'Évangile, disons-nous : il y a en effet, dans

duelle pour le ciel. — Grande chose sans doute, mais l'homme n'est pas tout entier dans cet idéal! — Le christianisme ne va point par cette route jusqu'à l'égoïsme contemplatif; son principe de charité l'en préserve; il protége le pauvre, condamne implicitement l'esclavage sans lui jeter ouvertement l'anathème à la face; par lui, l'homme gagne des vertus morales, des puissances spirituelles extraordinaires en vue d'un ordre extra-terrestre; mais il ne rend point à l'homme ces autres vertus qui se proposaient pour but l'ordre à établir entre les hommes sur la terre, les vertus civiques étouffées avec les cités libres sous le despotisme cosmopolite des empereurs. Lui aussi, il est cosmopolite; il l'est bien plus que la civilisation romaine, puisqu'il prêche l'unité du genre humain, la fraternité du Romain et du Barbare; c'est là sa gloire, mais aussi son insuffisance; car il n'a pas en lui le principe de distinction nécessaire, en lui, qui est la réaction de l'unité religieuse contre les cultes locaux et nationaux, et qui ne conçoit le genre humain que sous la forme de l'Église une en Christ. Ce n'est donc pas lui qui peut dégager et mettre en forme les diversités nécessaires sur lesquelles la Providence doit fonder l'harmonie de ce monde; ce n'est pas lui qui peut ranimer la vie politique éteinte. Quoique certaines misères privées soient soulagées, la décomposition de l'Empire continue après qu'une révolution émanée de l'initiative gauloise a livré aux chrétiens le trône des Césars, et son arrêt n'est pas révoqué : il faut que l'Empire meure pour que les na-

l'ordre moral constitué par l'Évangile, les germes d'un ordre politique, au moins en ce qui est applicable à toute société, quelle qu'elle soit : rien n'est plus logique que de conclure de l'égalité du ciel à l'égalité de la terre.

tionalités renaissent, et le christianisme n'a pas la mission de faire éclore les nationalités.

Viennent donc les Barbares, et qu'ils brisent le corps multiple de l'Empire, afin que les existences emprisonnées dans les flancs de ce colosse reparaissent à la lumière et vivent de leur propre vie! Viennent ces Germains que la Providence a repoussés une première fois, quand ils eussent empêché l'éducation de la Gaule, et qu'elle appelle maintenant pour raviver violemment la Gaule et la compléter par un élément nouveau, pour réveiller la libre personnalité et les vertus guerrières chez ce peuple affaissé sous la monotonie du despotisme, épuisé de convulsions stériles et déshabitué de l'épée, pour apporter enfin le ciment qui reliera les matériaux de LA NATIONALITÉ FRANÇAISE!

Les Romains ne s'étaient jamais dissimulé le péril; ils avaient voulu en couper la racine, et, après avoir vaincu les Germains en deçà du Rhin, ils les avaient poursuivis au delà du grand fleuve, et avaient tenté de traiter la Germanie comme la Gaule. L'Empire, au temps de sa plus grande puissance, avait échoué dans cette entreprise, et la défaite de Varus par le héros teuton *Arminn* (Arminius, Hermann) avait marqué le terme des conquêtes romaines. Durant bien des générations, les bords du Rhin furent le théâtre de luttes incessantes, et les bandes germaniques sillonnèrent maintes fois la Gaule de leurs incursions dévastatrices. Deux siècles environ après le désastre de Varus, les Germains occidentaux, les fils des compagnons d'Arminn, s'organisèrent en confédération sous le nom de *Franks*[1], et, à ce qu'il semblerait, sous

[1] *Fraken*, *Franken*, les *fiers*, les *hardis;* l'acception de *libre* et de *sincère* donnée à ce nom est postérieure, comme l'a établi M. Augustin

la direction d'une famille héroïque, les Mérovingiens, dans laquelle les diverses peuplades *frankes* choisirent désormais leurs chefs. Les Franks saisirent parmi les Germains la prépondérance qu'avaient eue autrefois les Schwabs. Bientôt on voit une partie de leurs tribus s'établir, moitié par force, moitié par transaction avec l'Empire, dans le nord de la Belgique, pays mal peuplé et déjà occupé en partie par des colons de race teutonique qu'y avaient transplantés les Romains. Ce premier ban des Franks se cantonne entre la Meuse et l'Escaut; puis un second ban s'avance entre le Rhin et la Meuse. Ces deux groupes se distinguent par les noms de Saliens et de Ripuaires. L'état social des Franks n'est plus tout à fait celui de l'antique Germanie. Les chefs ou rois des peuplades frankes, tous choisis dans une même race, deviennent héréditaires de fait : la terre a commencé de se diviser par familles comme chez les Gaulois, et *la sala,* ou terre qui entoure la maison, a constitué, parmi les fils des Germains, le premier patrimoine, la première propriété foncière[1].

L'Empire, cependant, tombait en lambeaux. Ce ne sont plus seulement les Germains, mais cent peuples inconnus, accourus du fond du Nord et de l'Orient, qui se ruent de toutes parts sur ce grand corps expirant. Dans

Thierry. C'était une de ces qualifications superbes qu'adoptaient les confédérations des tribus guerrières; le nom des *Belges*, chez les Gaulois, et le nom même des Germains ont un sens analogue.

[1] Est-ce bien de la rivière de *Sala* (l'Yssel), que vient le nom des Saliens? Ne serait-ce pas plutôt de cette fameuse *terre salique*, et n'auraient-ils pas reçu ce nom pour avoir été les premiers des Germains qui eussent fixé leurs demeures et immobilisé une portion du sol? Nos paysans du nord de la France qualifient encore aujourd'hui d'*héritage* l'enclos qui entoure la maison.

les premières années du cinquième siècle, un déluge de barbares inonde la Gaule et s'écoule en Espagne ; puis deux grands corps de nations, les Burgondes ou Bourguignons, peuple germanique, et les Wisi-Goths, peuple appartenant à une race voisine, quoique distincte des Germains, fondent dans les provinces gauloises de l'est et du sud des établissements que l'Empire est obligé de ratifier. En même temps, la bagaudie, l'insurrection populaire, qui, dix fois comprimée, se rallumait toujours, s'étend, s'organise et devient dans l'ouest la république armoricaine : elle trouve pour point d'appui, au fond de ces contrées, une colonie de Bretons qui, fuyant leur île envahie par les Saxons, rapportent dans la presqu'île d'Armorique la langue et en partie les mœurs de la Gaule primitive. Dans les provinces restées romaines, les traditions gauloises reparaissent aussi sur certains points. Les clans sont dissous pour toujours ; mais les clientèles se reforment ; les petits se groupent sous le patronage des grands pour la défense commune contre les bandes errantes des barbares ; les *sénateurs*[1] tendent à devenir des *seigneurs* (*seniores*).

L'Empire, frappé au cœur par les Barbares descendus en Italie, a rendu le dernier soupir. Dans quelles mains restera la Gaule ? L'Armorique gallo-bretonne est impuissante à reconstituer l'antiquité gauloise. Le dernier chef romain de la Gaule, retranché à Soissons, dans le midi de la Belgique, est encore plus impuissant à conserver en deçà des Alpes le fantôme d'un ordre politique qui n'existe plus à Rome même. La chance semble en

[1] On qualifiait de familles *sénatoriales* les familles privilégiées des dignitaires impériaux, qui se confondaient avec les grands propriétaires.

faveur des Goths, qui, maîtres de l'Espagne, s'étendent déjà en Gaule depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône et à la Loire, après avoir dompté l'Auvergne, foyer d'opiniâtre résistance contre les Barbares, comme autrefois contre les Romains. Mais, si les Goths ont pour eux la force matérielle, une force morale invincible les repousse : la Gaule est attachée avec passion au dogme catholique de la Trinité; les Goths professent le déisme arien, l'ont inculqué aux Burgondes, leurs voisins, et veulent l'imposer à leurs sujets. Les évêques catholiques, seule autorité respectée qui subsiste dans les provinces indépendantes depuis la chute de l'administration impériale, commencent à tourner les yeux vers les Franks païens pour échapper aux Goths ariens.

Sur ces entrefaites, les Saliens, qui s'étaient avancés peu à peu vers le détroit Gallique (Pas-de-Calais) et la Somme, marchent sur Soissons, et y renversent le dernier débris de l'autorité romaine. Ils veulent poursuivre leur conquête; Paris les arrête, comme la cité d'Auvergne (Clermont) avait longtemps arrêté les Goths : c'est la première manifestation éclatante de Paris dans l'histoire. La confédération armoricaine soutient Paris; les évêques gaulois saisissent le moment, et s'interposent. Le chef de la confédération salienne, Clovis (*Chlodowig*), pactise avec le métropolitain de Reims, S. Remi, en épousant une femme catholique, puis en recevant le baptême; Paris, les cités armoricaines, toute la Gaule du Nord, moins les Bas-Bretons de l'extrême Armorique, reconnaissent la souveraineté de Clovis, qui, de roi d'une peuplade, devenu chef militaire de la confédération salienne, se fait roi de tous les Franks en exterminant tous les petits rois ses parents. Les Goths et les Burgondes,

abandonnés de leurs sujets gaulois, succombent sous les coups de Clovis et de ses fils, et l'alliance franco-catholique fonde un empire nouveau, des bouches du Rhin aux Pyrénées. C'est la première FRANCE, la France gallo-germano-romaine. Aux Franks demeure la gloire d'avoir enfanté ce nom qui ne doit plus périr.

Cet empire, assis en Gaule, dominant la Germanie, dont toutes les nations subissent la suzeraineté franke[1], menaçant l'Espagne gothique et l'Italie tour à tour gothique, byzantine et lombarde, cet empire belliqueux n'est un que contre le dehors. Au dedans, c'est une agrégation hétérogène de populations juxtaposées et superposées, qui conservent chacune leurs lois, leur langue et leurs mœurs. Les Barbares se subdivisent en Franks saliens, Franks ripuaires et Germains tributaires. Les *Romains*, ainsi que les Barbares continuent de qualifier les anciens sujets de Rome, gardent la législation civile et municipale en tout ce qui n'est pas incompatible avec l'établissement germanique. Le clergé forme une sorte de peuple artificiel qui sert de lien entre les deux autres. La hiérarchie des personnes indique chez les Barbares la transformation de la vieille fédération des tribus en une monarchie militaire; l'aristocratie se compose désormais, non plus des chefs électifs de tribus et de cantons, mais des compagnons, des vassaux du roi. L'infériorité du *Romain*, vis-à-vis du Barbare, est constatée par la différence du prix que vaut leur vie dans le *rachat du sang :* le prêtre seul marche l'égal du Frank auquel il a donné la Gaule, et qui voit en lui le chef des *Romains*.

[1] La race teutonique se divisait en trois grands rameaux, les Francs, les Souabes ou Allemands, et les Saxons, qui avaient remplacé les anciens Istevons, Hermions et Ingevons.

L'empire frank n'a pas même l'unité matérielle du commandement; l'hérédité royale s'y est établie sous la forme la plus grossière. Le commandement militaire et politique, autrefois électif et temporaire, étant devenu héréditaire[1], se confond avec le patrimoine et subit la même condition; la royauté se partage, comme l'héritage foncier, entre les enfants mâles : aussi la guerre civile est-elle permanente entre les rois mérovingiens, quand ils ne sont point associés pour la guerre étrangère.

La condition de la masse gauloise a gagné néanmoins au change; la violence du Barbare est moins à craindre pour le pauvre que la froide et infatigable cruauté de l'exacteur impérial. Le chaos, d'où la vie peut jaillir, est préférable à un ordre qui n'était plus que la destruction organisée. Le régime de la propriété et celui des relations personnelles se modifient avec avantage pour le plus grand nombre. Les Franks ont deux sortes de possession foncière; 1° l'alleu (*all-od*) ou pleine propriété, extension de *la sala,* qui maintenant se divise par têtes et non plus seulement par familles; 2° le fief (*fe-od*), terre concédée à charge de services divers par le roi à ses vassaux, ou par ceux-ci à leurs inférieurs. Le principe de l'impôt public n'existe pas pour les Franks; l'alleu ne doit rien; le roi doit vivre du domaine impérial qu'il s'est approprié. Le propriétaire *romain* fait de son mieux pour assimiler sa terre à l'alleu du Barbare. Les colons, les travailleurs des campagnes respirent un peu. L'esclavage domestique, funeste importation des Romains, est miné à la fois par les principes du clergé et par les mœurs germaniques, qui réputent honorables et

[1] En fait, avons-nous déjà dit; car la vieille formule d'élection subsista, et l'on ne cessa pas d'élever le nouveau chef sur le pavois.

attribuent aux hommes libres, aux vassaux, les offices d'intérieur que les esclaves remplissaient dans la société romaine : l'esclavage domestique tend à disparaître devant le servage de glèbe, qui rend au serf un commencement de personnalité et de famille.

Le rapprochement des populations amène peu à peu de singuliers mélanges. L'énergie native de la Gaule se réveille à mesure que la culture intellectuelle et morale décroît. Les classes élevées de l'ancienne société, les propriétaires *romains* et le clergé lui-même, deviennent à demi barbares. Une partie des Barbares, les Saliens ou Neustriens (Franks occidentaux), engagés dans l'intérieur de la Gaule parmi les masses gallo-romaines, deviennent à demi *Romains*, mais empruntent à la civilisation son luxe et ses vices plutôt que ses lumières. La chasteté si vantée des Germains se noie dans les délices romaines. La race mérovingienne s'énerve et se précipite dans une rapide décadence, après quelques vaines tentatives pour restaurer à son profit le système de l'administration impériale. Tandis que la royauté se dégrade, l'aristocratie barbare s'organise fortement chez les Ripuaires ou Austrasiens (Franks orientaux), qui, demeurés en corps compact sur les bords du Rhin et de la Meuse, ont gardé la vigueur sauvage de leurs pères. Las de subir la suprématie des Saliens dégénérés, les Austrasiens se portent en avant, conduits par une race de héros, les Carolingiens, qui aspirent à être ce qu'ont été les Mérovingiens. Ils culbutent la domination salienne, mais conservent quelque temps encore le vain titre de rois aux héritiers *fainéants* de Clovis. Les Carolingiens, sentant la nécessité d'un appui religieux pour se substituer à la race consacrée également par l'antique tradition na-

tionale et par le pacte de Reims, vont invoquer au dehors une force morale qui n'a cessé de grandir depuis la chute de l'Empire, et s'allient à la papauté romaine comme Clovis s'était allié à l'épiscopat gaulois. Un légat du pape vient, du consentement des évêques et des grands, oindre de l'huile sainte le fils de Karle-Martel, et le *sacre* confère à la royauté barbare un caractère tout nouveau. Les Carolingiens reconnaissent les services de la papauté en fondant sa puissance temporelle en Italie.

Pour être à demi sacerdotale, la nouvelle royauté n'en est pas moins guerrière. Jamais l'épée des Franks n'a brillé d'un tel éclat dans le monde. Au moment où la victoire des Austrasiens retrempait la Gaule dans une seconde infusion germanique, l'Europe chrétienne était pressée entre deux formidables adversaires. Au nord, le paganisme odinique, ranimé parmi les peuples germains qui avaient secoué la suzeraineté des Franks; au midi, l'islamisme, bien plus menaçant encore, l'islamisme, vainqueur de l'Asie et de l'Afrique chrétiennes, et conquérant de l'Espagne sur les Goths. Déjà les hordes musulmanes roulent comme un torrent vers la Loire, après avoir balayé sur leur passage un royaume érigé en Aquitaine par les Euskes des Pyrénées (les Basques), durant la lutte des Saliens et de l'Austrasie. Les Franks vaincus, la terre est à Mahomet! — Deux mondes, plutôt que deux armées, s'entre-heurtent; le torrent de l'Islam recule jusqu'aux Cévennes, jusqu'aux Pyrénées, jusqu'à l'Èbre; la chrétienté est sauvée. Les Franks se retournent contre le Nord : la Saxe, foyer de l'odinisme teutonique, est subjuguée; la Germanie est définitivement conquise à l'Évangile. Presque toute l'Italie, le nord de l'Espagne, toute l'Europe centrale, Germains et Slaves,

reconnaissent le *règne des Franks*, et le plus illustre des Carolingiens, Charlemagne, va recevoir dans Rome la couronne impériale des mains du pape. L'Empire des Césars, devenu le *Saint-Empire romain*, se relève au profit des Franks.

Charlemagne a laissé une mémoire immense, un nom égal dans le souvenir des peuples aux noms d'Alexandre et de César. Toute la gloire du peuple frank est résumée dans ce personnage colossal, qui apparait entre l'antiquité et l'ère moderne comme le génie des temps intermédiaires. Cependant l'œuvre de Charlemagne et de ses pères, si majestueuse qu'elle soit, n'est définitive qu'en ce qu'elle a de négatif. Les Carolingiens ont sauvé la chrétienté de ses ennemis; ni Odin ni Mahomet ne prévaudront contre elle; mais ce que les Carolingiens ont fait de positif, leur édifice politique, est purement transitoire; c'est une dictature temporaire, ce n'est point une monarchie durable. L'Europe ne marche pas à un nouvel empire universel, mais à la formation des nationalités indépendantes.

Bientôt, en effet, malgré les efforts du pape et de l'Église, qui voudraient maintenir l'unité politique comme l'unité religieuse, l'Empire est violemment démembré entre les petits-fils de Charlemagne. Les rois franks semblent ne faire que reprendre la tradition barbare des partages héréditaires: ils sont, en réalité, poussés par des peuples qui tendent à devenir des nations; mais le partage ne répond pas exactement à ces tendances confuses encore. La monarchie franke se divise en trois masses principales: 1° la France occidentale, bornée à l'est par l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône; 2° la France orientale, comprenant le reste de la Gaule jus-

qu'au Rhin, à la Reuss et aux Alpes, incohérent assemblage promptement subdivisé en Austrasie ou Lorraine, Bourgogne et Provence; 3° la Germanie. L'époque de ce partage est signalée par les premiers vestiges écrits d'une langue nouvelle, la *romane* vulgaire, langue de la France occidentale, de la Bourgogne, de la Provence et d'une portion de la Lorraine. Le *roman*, probablement formé de nombreux patois qui se groupent autour d'un principe central, est né, dans les masses, du mélange de la langue latine avec les langues gauloises. Le latin, plus abondant et plus développé, a pris le dessus dans le dictionnaire; mais l'esprit gaulois a sur la syntaxe un ascendant qui doit aller croissant : à mesure que la langue nouvelle se constituera, elle sera moins *romane* et plus gauloise. Les Franks auront toutefois l'honneur d'imposer finalement leur nom à la langue comme à la nation nouvelle, quoiqu'ils n'aient apporté pour leur contingent qu'un nombre assez borné de vocables et quelques modifications à la prononciation[1]. Le nom gaulois, longtemps effacé sous le nom romain, reparaît néanmoins à la lumière. Les Franco-Teutons de la Lorraine et les Germains appellent les Franco-Romans Welches ou Wallons, c'est-à-dire Gaulois, et le nom de *Galli* s'introduit dans les titres écrits en latin, pendant que le nom de *Franceis* ou Français s'établit dans la langue romane pour désigner les habitants de la Neustrie, l'ancien domaine des Saliens, qui devient le noyau de la seconde France, de la France romane. La Lorraine, dans une grande partie de laquelle une épaisse couche gauloise a subsisté sous la couche teutonique, flotte longtemps en-

[1] Les Franks ont fortifié l'élément gaulois par l'analogie qu'ils avaient avec lui quant à l'article.

tre la France romane et la Germanie. Le titre impérial et la suprématie honorifique qu'il conserve, tombés aux mains des princes d'outre-Rhin, leur rattache enfin la Lorraine avec la suzeraineté nominale sur l'Italie, la Bourgogne orientale et la Provence. Le maintien du titre impérial et des prétentions qui s'y rattachent doit avoir pour l'Europe de funestes conséquences. Le monstre difforme du *saint empire romain* entrave partout la fondation de l'harmonie dans la diversité, qui est le but de l'Europe moderne : il empêche la constitution de la nationalité italienne; il n'enlève pas seulement à la France la zone rhénane, il lui dispute des contrées absolument étrangères à la Germanie; d'une autre part, naturellement contraire au génie teutonique, il affaiblit et disloque la Germanie nouvelle, l'Allemagne, en l'étendant de force; il l'épuise et l'empêche de s'organiser en la jetant sans cesse hors d'elle-même sur l'Italie, durant tout le moyen âge.

Les maux qui résultent des obstacles opposés au développement des nationalités ne sont pas les seuls ni même les plus grands qu'aient à subir les générations de cet âge. On dirait, tant le mouvement de réaction contre l'unité est violent, que la société va complétement se dissoudre. L'autorité des rois et celle de l'Église sont, l'une comme l'autre, foulées aux pieds par les grands, qui sont à leur tour désobéis par les chefs inférieurs. L'anarchie et la violence règnent à tous les degrés. Pour comble de misères, la France est assaillie par de nouvelles invasions barbares, fléau dont les prodigieuses victoires des Franks semblaient l'avoir pour jamais délivrée : les Maures au midi, les Normands, bien plus redoutables, au nord et à l'ouest, se présentent comme les vengeurs

des Arabes et des Saxons. Ce ne sont plus des masses conquérantes, mais des flottilles dévastatrices, qui harcèlent avec une rage infatigable une société désorganisée et incapable de s'unir, même pour se défendre. La seconde moitié du neuvième siècle est la période la plus désolée de tout le moyen âge. Pendant soixante ans, les Scandinaves déchirent la France comme des vautours déchirent un animal expirant qui ne résiste plus. C'est quelque chose de stupéfiant que de voir un peuple qui naguère commandait à l'Europe et faisait trembler le monde, livré ainsi qu'une vile proie à la merci de quelques pirates.

Une résistance imprévue éclate enfin : les forces coalisées des Normands se brisent contre l'héroïsme inattendu d'une vieille cité gauloise. C'était Paris, qui, déjà, autrefois, avait été reconnu par le génie de Clovis comme le vrai centre de la Gaule. Paris venait de gagner sa couronne de capitale! La France se réveille : les autres villes imitent Paris; les petits chefs fortifient leurs manoirs, hérissent les campagnes de tours, renouent leurs rapports avec les grands; puis, par une péripétie éclatante sans être nouvelle, les Normands, à l'exemple des Franks eux-mêmes, entrent dans cette chrétienté qu'ils avaient prétendu détruire, se fixent dans une partie de la Neustrie, adoptent la langue et les mœurs de la France avec sa religion, et, pour la troisième fois, la séve du Nord fait reverdir le vieux chêne gallique. La race normande, souverainement active d'esprit et de corps, génie tout à la fois positif et artiste, avide de gloire comme de gain, prend la tête du mouvement dans la France du moyen âge. C'était le dernier élément qui dût contribuer à former la nationalité française : La France était complète.

Ces longues convulsions avaient été les douleurs de l'enfantement : une société nouvelle se formait; elle s'acheva, pour ainsi dire, en rejetant de son sein les derniers rois carolingiens, fantômes d'un monde qui n'était plus, et en déférant, avec le titre de roi, non pas la souveraineté, mais la suzeraineté, la suprématie honorifique sur une fédération de princes, au prince de Paris et de cette portion centrale de la Neustrie qui avait reçu le nom de France par excellence. Cette région est celle dont on a décrit plus haut la constitution vraiment prédestinée[1].

Cette société, quelle est-elle? Quelle est sa constitution politique? Plus de lois basées sur les races et sur les personnes : des coutumes orales et locales, mélange de traditions gauloises, romaines et teutoniques, sauf dans le Midi, où le *droit écrit*, la loi romaine, subsiste en partie. Plus de *barbares* ni de *romains :* des clercs, des nobles, des vilains et des serfs. Plus aucun rapport avec la société romaine de l'Empire. Quant aux anciennes sociétés gallique et germanique, les racines de l'ordre nouveau y plongent, au contraire, mais comme un arbre nouveau éclos d'entre les rejetons d'une souche abattue. Les relations de vassal à seigneur, sur lesquelles repose le régime féodal, sont bien issues de la *recommandation,* du dévouement engagé au chef, base du patronage gaulois et germain; mais ces relations, toutes considérables qu'elles fussent dans l'antiquité barbare, n'en étaient point le fondement et n'y étaient point primordiales. Le principe de la société primitive, on l'a déjà dit, c'était l'association des familles gouvernée à tous les degrés par

[1] Voyez page 10.

des chefs électifs, sauf le premier degré, où le chef, le père, est donné par la nature. Dans la société féodale, au lieu de l'association des familles, on a la hiérarchie des terres; au lieu de l'élection, l'hérédité partout. Les offices et les magistratures, d'abord électifs, puis conférés temporairement par les rois, ont été peu à peu annexés aux fiefs, et sont devenus héréditaires avec eux, tandis que la plupart des alleux, par une route contraire, perdaient leur indépendance et prenaient place dans la hiérarchie des fiefs. L'histoire même du titre de *seigneur* révèle le changement radical opéré par le temps dans les institutions. Étymologiquement, le seigneur (*senior*), c'est l'ancien, le chef de famille; dans le régime féodal, c'est le propriétaire d'une terre d'où relèvent d'autres terres. Tous les liens de sang et d'origine ayant été brisés par la longue tempête qui a mêlé les éléments divers de la nationalité française, il reste donc un ordre fondé sur des engagements qui, volontaires et personnels à l'origine entre guerriers-propriétaires, en se perpétuant par l'hérédité, ont fait de l'homme l'appendice de la propriété : l'homme *dessert* le fief, terme caractéristique : le fief est, pour ainsi dire, une personne, une individualité. La société politique est une chaîne de fiefs remontant de la pauvre tourelle du dernier feudataire, jusqu'à la tour du Louvre où siège le roi de France. La féodalité, au rebours du monde primitif, où tout avait été électif, sauf le point de départ, eût voulu que tout fût héréditaire, sauf le dernier degré. Mais, la logique et l'Église aidant, la couronne royale demeure ou se refait héréditaire comme le reste.

Ce régime a une évidente supériorité sur le régime de la grande propriété romaine, arbre vénéneux dont le fa-

tal ombrage faisait tout périr autour de lui. La grande propriété féodale, investie de l'autorité politique et militaire, a, au contraire, intérêt à multiplier autour d'elle les petits fiefs, supports de sa force. Les relations féodales réveillent de nobles vertus, des principes moraux, qui font équilibre à la tendance matérialiste de la hiérarchie terrienne. Le dévouement des vassaux gaulois et germains pour leurs chefs et pour leurs compagnons, tempéré par un sentiment profond de la dignité personnelle, reparaît dans la *féauté* et dans la fraternité d'armes. Les instincts généreux de la race gauloise se dégagent, s'épanouissent avec une splendeur inconnue, et enfantent, dans la chevalerie, toute une théorie nouvelle de la vie guerrière. On n'a point assez vu la part immense du génie gaulois dans ce suprême idéal du moyen âge [1]. Les relations des chevaliers et des écuyers (*equites*, *armigeri*), apparaissent en Gaule, non-seulement dans les historiens latins, mais jusque dans le récit du voyageur grec Posidonius, le plus ancien de tous les documents que nous possédions sur nos pères. Le principe d'égalité entre les chevaliers, symbolisé par *la Table-Ronde*, est aussi purement gaulois. Quant au culte de la femme, devenu l'âme de la chevalerie, le génie gaulois a donné la galanterie, dans sa bonne et dans sa mauvaise acception : la chaste gravité germanique et la spiritualité chrétienne épurent et idéalisent l'amour, avec l'aide de la sensibilité et de l'imagination gauloises; mais le fond reste gaulois : c'est dans les légendes des Kymro-Bretons, c'est-à-dire des peuples demeurés purement gaulois, que

[1] Nous avons participé à cette erreur dans le tome III de notre *Histoire de France*, faute d'une étude suffisante de la tradition gauloise.

les romanciers, ces bardes de la chevalerie, vont chercher les types poétiques de l'amour, et ce sont surtout les poètes de la Provence, c'est-à-dire de la région gauloise la plus étrangère aux influences germaniques, qui développent les délicatesses de ces types et de ces sentiments nouveaux[1]. La Germanie a donné à la chevalerie les formes du noviciat militaire; encore étaient-elles sans doute à peu près analogues chez les peuples galliques; l'Église donne la consécration religieuse et dispute le chevalier à l'exaltation de l'amour par l'exaltation de la foi.

Si, du monde primitif au monde féodal, il y a un mouvement rétrograde par la substitution du principe héréditaire au principe électif, sous d'autres rapports, la société a fait des progrès extraordinaires. Les tendances de la société primitive dépassaient ses forces : l'homme s'était élancé prématurément vers ce qu'il ne pouvait encore étreindre ni retenir. Il fallait trouver la fixité, même sous une forme inférieure et fatale. La féodalité puise une force relative et temporaire dans l'imperfection même de sa constitution politique : elle s'attache violemment à la terre, son support, mais elle ne cesse pas de lever les yeux vers un idéal moral mieux défini que les confuses aspirations de l'antiquité barbare.

Et, cependant, la France féodale, sous un aspect essentiel, fondamental, est absolument inférieure à la Gaule primitive. Chez celle-ci, l'esclavage, la condition tributaire même, était l'accident : la société du *clan* existait en dehors de l'esclavage et n'avait pas besoin de lui. La société féodale repose, au contraire, comme la romaine,

[1] Peut-être faudrait-il ici tenir compte de l'élément euske ou espagnol, qui a laissé de fortes traces dans le midi de la France.

sur la servitude de la grande majorité des hommes. Dans la tribu, le chef, les chevaliers, les membres inférieurs du clan, étaient censés parents, de même sang et de même nom. Dans le fief, il y a un abime entre le noble et le non noble. Les *Barbares* et les *Romains* ont beau avoir disparu ; le seigneur, quelle que soit son origine, se dit fils des Francs et traite le vilain en sujet conquis ; point de droit, aux yeux du noble, pour quiconque n'est pas noble, c'est-à-dire homme de guerre membre de la hiérarchie des fiefs. La classe la plus malheureuse du peuple avait fait un premier pas hors de l'abîme par la transformation de l'esclavage domestique en servage de glèbe : la féodalité ne prétend pas rétablir l'esclavage domestique, mais immobiliser les serfs dans la condition de mainmortables, de corvéables et taillables à merci, et confondre dans cette condition tous les travailleurs, colons, vilains et manants, c'est-à-dire tous les non nobles.

Ainsi, la féodalité, qui se propose l'honneur et le dévouement pour règle dans les rapports de ses membres entre eux, repose au dehors sur l'injustice et l'oppression. Ce n'est pas tout : l'injustice pénètre dans l'intérieur de la famille féodale. Déjà, dans l'antiquité barbare, le fils et la fille étaient inégalement traités ; maintenant, l'inégalité s'établit entre les fils. Le principe de l'indivisibilité du fief oblige à transmettre le fief à un seul héritier : l'inclination au droit du plus fort et la tradition juive préconisée par l'Église font choisir l'aîné. Le droit d'aînesse devient la clef de voûte de la féodalité[1].

[1] La résistance au droit d'aînesse fut très-vive chez les petits peuples restés gaulois de langue et de mœurs. Les lois galloises protestent contre le clergé qui veut que l'aîné exclue ses frères. Les Bas-Bretons résistèrent également à la loi du droit d'aînesse proclamée en Bretagne

Ce même droit d'aînesse, si injuste au point de vue de la famille, est pourtant le principe d'un grand progrès politique. Appliqué à la royauté, il fait disparaître les plus absurdes et les plus funestes des conséquences qu'entraînait la confusion de l'hérédité patrimoniale avec la fonction politique du commandement; il donne à la nouvelle dynastie des Capétiens le point fixe qui avait manqué aux deux dynasties frankes, et l'aide à se faire le symbole vivant de l'unité nationale.

A mesure que la société féodale se constitue, la vie presque éteinte en France se ranime avec énergie: la population commence à renaître, surtout à l'ombre des couvents et des cathédrales, mais aussi à l'ombre des châteaux, si pesante que soit cette ombre. Il n'apparait plus rien de semblable aux grandes exterminations des guerres barbares, ni à cette terreur des Normands qui séchait les générations en herbe. Les petites guerres féodales, si dures qu'elles soient au pauvre campagnard, ne sont plus que des accidents ordinaires de la vie, comme avaient été les querelles des clans. Les seigneurs ont intérêt à avoir autour d'eux non-seulement des *vassaux* qui combattent pour eux, mais des *sujets* qui nourrissent leurs *vassaux;* ils rançonnent, mais ils protègent contre l'ennemi du de-

par un duc de race étrangère (Geoffroi Plantagenet), et maintinrent non pas seulement l'égalité, mais la prérogative du *jureigneur* sur l'aîné dans l'usement de Rohan et ailleurs. Le droit d'aînesse est la consommation du régime féodal; néanmoins, là où il devient principe exclusif et absolu, il tend à dénaturer la féodalité, à la transformer en oligarchie et à retourner, par la concentration des fiefs, à la grande propriété romaine. C'est ce qu'on a vu en Angleterre. Le véritable équilibre du système féodal, c'était: point de division du fief, point de cumul des fiefs.

hors les serfs qui cultivent leurs domaines par petits groupes ou par familles [1].

L'état de lutte et d'antagonisme, en effet, n'a pas cessé ; seulement, la lutte n'est plus un vaste tourbillon d'anarchie ; la féodalité, c'est la guerre régularisée et passée à l'état chronique. Mais la féodalité ne combat pas uniquement contre elle-même : elle soutient au dehors des luttes plus sérieuses et d'un intérêt plus général. Pour prédominante qu'elle soit, elle n'embrasse pas tout, et veut tout embrasser : elle veut absorber les terres d'église dans sa hiérarchie, et réduire en servage tous les non nobles, non-seulement des campagnes, mais des villes. Un immense péril menace l'avenir de la France et de la chrétienté : si, d'une part, les villes, prépondérantes sous les Romains, puis déchues sous les Franks, héritiers de l'aversion des Germains pour les cités, sont définitivement abaissées sous le joug des châteaux, et si, d'une autre part, le clergé, par le mariage et la propriété féodale, s'identifie à la noblesse, le régime des castes est fondé en Europe : la caste savante s'absorbe dans la caste guerrière ; toute lumière s'éteint ; tout progrès s'arrête, et la féodalité triomphante doit bientôt voir son propre idéal, la chevalerie, s'effacer dans les ténèbres universelles !

La résistance s'organise avec une sourde obstination dans la cité, avec éclat dans l'Église. Le clergé séculier

[1] La petite culture était déjà prédominante. Quelques économistes ont voulu assimiler l'état de nos anciens serfs de glèbe avec les serfs russes actuels : c'est une grave erreur ; le seigneur russe est obligé, par les lois impériales, d'assurer la subsistance de ses paysans ; le seigneur féodal n'était astreint à aucune obligation de ce genre : qui la lui aurait imposée ? Il ne reconnaissait point d'intervention entre lui et ses *sujets*.

pliait : un foyer d'opposition invincible s'allume dans les monastères des bénédictins français. Les foudres papales se retrempent dans cette flamme, d'où jaillit Grégoire VII, et la papauté, reprenant l'offensive avec une héroïque audace, arrache le clergé, par le célibat, à l'assimilation féodale, et tente de refaire à son profit l'œuvre de Charlemagne et de fonder une monarchie théocratique dont les rois féodaux ne soient que les vicaires. La civilisation et les nationalités se trouvent ainsi pressées entre deux dangers contraires.

Ni l'Église ni la féodalité ne réussissent à se subjuguer l'une l'autre : elles transigent aux dépens du peuple et de l'Évangile. Les prélats gardent les avantages de la propriété féodale sans en remplir personnellement les charges, et ce même clergé, qui avait tant fait pour la destruction de l'esclavage domestique, s'unit à la noblesse pour maintenir ou étendre le servage de glèbe et la mainmorte. Mais le peuple, abandonné du clergé, ne s'abandonne pas lui-même : les *vilains* libres [1], dont on prétend faire des serfs, ne veulent pas descendre : les serfs veulent monter au rang des vilains libres. Jamais le mouvement ne s'arrête : depuis que le serf a secoué, avec le paganisme, la résignation fataliste de l'esclave antique, jamais le serf ne croit au droit du maître. Le génie national se manifeste ici dès la fondation de la nationalité : ce n'est pas au nom *des droits acquis*, c'est-à-dire des faits consacrés par le temps, que l'opprimé réclame, c'est au

[1] C'étaient ou les successeurs des anciens colons, obligés à des redevances déterminées envers le propriétaire devenu le seigneur, ou les héritiers des petits propriétaires qui avaient mis leurs terres et leurs maisons sous le patronage des grands, moyennant des redevances et des services autres que le service militaire.

nom *du droit!* — *Nous sommes hommes comme ils sont*, voilà le cri commun et des vilains et des serfs. La Bretagne, le vieux pays gaulois où le campagnard se rappelait avec amertume l'antique fraternité de la tribu, donne, après la Normandie, le signal des révoltes de paysans, qui doivent s'y renouveler périodiquement jusqu'au dix-septième siècle [1]. Bientôt le souffle religieux se mêle aux aspirations sociales : le mysticisme populaire s'élève contre l'Église aristocratique; les vaudois, les pastoureaux, remuent les fibres les plus intimes du cœur de la France; un nouveau christianisme, la *religion du Saint-Esprit*, traverse les cieux comme un météore en prédisant le règne de l'égalité chrétienne sur la terre, et le peuple, en s'élançant vers ce fantôme vague et sublime qu'il ne peut embrasser, proteste du moins, au nom de l'Évangile et de la fraternité, contre le clergé, qui renie l'un et l'autre.

L'orageuse société française du moyen âge se fût mille fois déchiré les entrailles, si elle eût été condamnée à user sur elle-même toute son inquiète énergie; mais ses passions s'ouvrirent au dehors des issues où elles se précipitèrent avec violence, et cette dérivation la soulagea et facilita ses transformations ultérieures. Les Normands, chrétiennés et francisés, n'avaient rien perdu de leurs instincts aventureux ni de leur indomptable activité, et ne faisaient que les déployer sur une plus vaste échelle. La féodalité française sent se réveiller à leur contact la vieille ardeur gallique et germanique. En vain les institutions semblent enchaîner la noblesse à la terre : la

[1] On peut consulter, sur les révoltes des paysans bas-bretons du quinzième au seizième siècle, un bien curieux livre : c'est l'*Histoire de la Ligue en Bretagne*, par le chanoine Moreau, de Quimper-Corentin.

chevalerie errante s'élance du sein de la féodalité comme autrefois la bande gauloise ou tudesque du sein du clan ou du gaw. C'est l'âge héroïque de la chevalerie : les chevaliers enlèvent des couronnes ducales et royales à la pointe de la lance; la Pouille et la Sicile sont conquises par des aventuriers normands; un chevalier bourguignon fonde le royaume de Portugal; la conquête du royaume d'Angleterre par le duc de Normandie achève cette période avec un prodigieux éclat, et jette les fondements de cette société anglo-normande qui doit être un jour la plus dangereuse et la plus implacable ennemie de la France.

Ces hauts faits appartiennent à la noblesse presque seule; mais des événements se préparent qui remueront la société jusque dans ses derniers fondements. Les expéditions chevaleresques rappelaient les courses des anciens chefs et de leurs compagnons d'armes; maintenant on va revoir les migrations de peuples entiers allant fondre sur des contrées lointaines comme d'immenses orages. La réaction de l'Occident chrétien éclate contre cette Asie musulmane qui l'a jadis attaqué jusqu'en France, et qui menace de nouveau l'Europe et souille la tombe du Christ. Aux Arabes déchus ont succédé les Turcs, bien plus barbares et plus détestés. Le peuple des campagnes et des villes françaises se soulève à la voix d'un pèlerin picard : la papauté sanctionne et renouvelle l'appel de Pierre l'Ermite; la chevalerie suit le mouvement du peuple; les autres nations se lèvent à leur tour; l'Europe se précipite sur l'Asie!... Durant près de deux siècles, tout ce qu'il y a d'enthousiasme et de passion en France dérive incessamment vers l'Orient : il est plus aisé de lever cent mille hommes pour la croisade que

mille pour les querelles des rois. La Syrie est française, la Grèce est française, les Français commandent à Constantinople.

Ce vaste ébranlement produit à l'intérieur des conséquences qui, d'abord à demi cachées sous le fracas des croisades, ne tardent pas à se manifester dans toute leur grandeur. Pendant que la noblesse court le monde, la royauté et la bourgeoisie, après l'Église, se dégagent de la pression du régime féodal. La population urbaine réussit à repousser le régime arbitraire et servile qu'on lui destinait : les antiques *amitiés* des guerriers gaulois et germains se sont reformées dans les villes françaises du nord, non plus autour d'un homme, d'un patron, mais autour d'une idée. Les bourgeois ou possesseurs urbains non nobles et les marchands, unis par le serment de fraternité, deviennent des guerriers pour repousser la tyrannie de la caste guerrière, et le principe électif reparaît dans la *commune*, nom nouveau qui annonce l'égalité et l'unité dans un monde de priviléges et d'individualisme. De leur côté, les vieux municipes romains du midi se raniment au bruit des révolutions qui fondent les républiques italiennes, et, sous des formes moins démocratiques que les communes du nord, ils s'élèvent à une liberté qu'ils n'avaient jamais connue sous l'empire romain. Partout les pouvoirs féodaux sont réduits à traiter avec les villes et à les recevoir dans la hiérarchie politique; au lieu de troupeaux de serfs, les princes ont sous leurs bannières, à côté de leurs barons, des républiques vassales. Les villes reprennent une importance toujours croissante.

L'essor de la royauté capétienne est encore plus éclatant. Purement nominale à son origine, elle se fortifie, elle se

réalise, pour ainsi dire, d'abord dans son domaine particulier de la France centrale, puis dans sa suzeraineté sur les grands vassaux : elle surmonte la dangereuse concurrence de la royauté anglo-normande, sa vassale, qui a eu quelque temps sur elle le double avantage de la force matérielle et de l'activité, et qui a réuni à l'Angleterre et à la Normandie l'héritage d'Anjou et celui d'Aquitaine. Louis-le-Gros a commencé par beaucoup de petits succès une grande destinée : la grandeur politique arrive avec Philippe-Auguste; la Picardie et l'Auvergne sont réunies à la couronne; la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou et ses annexes jusqu'à la Gironde sont enlevés aux rois d'Angleterre. Tout profite à la royauté. Une effroyable guerre de religion a bouleversé l'ordre social dans le midi. Deux sectes diverses, dont l'une émane de l'Évangile et de l'esprit de fraternité, dont l'autre est une renaissance monstrueuse du manichéisme oriental en Europe, ont menacé de renverser le catholicisme romain dans la France méridionale, et ont attiré sur ces contrées une croisade dévastatrice provoquée par la papauté. La brillante et poétique civilisation du Midi est écrasée par l'invasion. Les traditions de l'Évangile et des Pères sont foulées aux pieds, et l'hérésie ithacienne, relevée des anathèmes de saint Martin, et intronisée dans l'Église, brûle l'hérésie albigeoise. La couronne, étrangère à ces calamités, n'y intervient que pour recueillir un magnifique fleuron de plus : le Languedoc tombe d'épuisement dans les bras de la royauté. Avec saint Louis, la puissance morale confirme et consacre la puissance politique. La papauté, souillée de cruelles violences, égarée par l'orgueil et la colère, décline dans l'opinion des peuples, et le roi

de France est un moment le vrai chef spirituel de la chrétienté. L'auréole du saint roi doit longtemps entourer de rayons protecteurs la couronne de France.

Le secret de la force et des succès de la royauté, c'est la nature complexe de ce pouvoir, qui, placé au centre de la société, apparait aux diverses classes sociales sous un aspect correspondant aux vues de chacune, et se trouve ainsi accepté de toutes. Pour la noblesse, le roi est le détenteur du fief suprême, d'où relèvent tous les autres fiefs. Pour le clergé, le roi est l'oint du Seigneur, le fils aîné de l'Église : le clergé, au fond, n'accepte de la féodalité que la constitution de la propriété, qui lui profite, et, dans tout ce qui ne touche point à l'Église, il favorise l'extension du pouvoir monarchique aux dépens des turbulentes libertés féodales. Le roi est autre chose encore. La tentative de Charlemagne pour relever l'Empire romain avait dû échouer; mais la tradition romaine se réveille sous une autre forme, et tend, non plus à étouffer les nationalités, mais à les organiser sur le plan de l'unité politique, administrative et judiciaire. Cette pensée est celle d'une classe nouvelle ou plutôt renouvelée, qu'engendrent les complications d'une société chez laquelle les éléments d'activité se multiplient et s'entre-choquent incessamment; c'est la classe des légistes, qui représente la tradition de la Rome impériale réagissant contre la Rome papale et contre la tradition germanique. La science laïque s'émancipe de l'Église, qui a été longtemps toute la science. Le droit civil, c'est-à-dire le droit romain, s'oppose, comme l'idéal de cette renaissance, au droit canonique et au droit féodal. Les légistes deviennent, pour la royauté, une milice intellectuelle semblable à ce que sont les ordres religieux pour

la papauté. Pour les légistes, le roi est le successeur des Césars, l'État fait homme. Ils veulent un maitre, mais ils veulent l'égalité civile sous un maitre gouvernant par des lois fixes; ils ne s'en tiennent pas à la tradition positive des lois romaines; ils développent les principes philosophiques des grands jurisconsultes, reprennent le rôle émancipateur qu'a délaissé le clergé, et font contre le servage ce que le clergé a fait jadis contre l'esclavage; ils attaquent, au nom du droit naturel, le *droit haineux* de la féodalité. Selon le *droit de nature*, enseignent-ils, *chacun naît franc;* c'est la réponse solennelle de la science au cri élancé des entrailles du peuple soulevé : — *Nous sommes hommes comme ils sont!* et cette réponse part des marches du trône.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le peuple aussi accepte la royauté : le peuple, entre les idées que les classes supérieures se font du pouvoir royal, repousse l'idée féodale, et s'approprie en partie les deux autres: il ratifie cette onction sainte, à laquelle se joint un simulacre d'élection en témoignage du droit primitif, et qui fait du roi l'élu de Dieu et des hommes[1]; il salue aussi l'héritier des Césars, souverain immédiat et non plus suzerain hiérarchique de toutes les terres; il fait toutefois d'importantes réserves pour les libertés communales et pour l'impôt; car il n'entend pas reconnaitre au roi plus qu'aux seigneurs le droit de *taille* arbitraire : l'*homme franc* ne doit être taxé que de son consentement.

Le peuple ne se départ jamais de ce principe, tout en su-

[1] Voyez, dans les chroniques du onzième siècle, la relation du sacre de Philippe Ier : « Grands et petits donnèrent leur approbation, et s'écrièrent par trois fois : « Nous approuvons! Nous consentons! Qu'il soit fait ainsi! »

blissant souvent et longtemps des faits contraires ; mais il se relâche peu à peu de l'esprit communal, quand l'ordre général s'est établi jusqu'à un certain point, que la féodalité s'est soumise à la royauté, et que les villes n'ont plus à craindre le servage. Les communes insurrectionnelles, les mille républiques bourgeoises se laissent désarmer et encadrer par la royauté dans un ordre nouveau, et deviennent le grand corps du tiers-état, phénomène particulier à la France, comme l'a observé un historien célèbre. Le tiers-état s'ouvre peu à peu aux habitants des campagnes, et recueille dans son sein tout ce qui s'émancipe du servage ; le tiers-état, complétement constitué dans le cours du treizième siècle, prend enfin place au-dessous du clergé et de la noblesse dans les assemblées nationales et unitaires du quatorzième siècle, comme les communes et les municipes avaient pris place au douzième dans la fédération féodale ; il débute avec éclat dans ces états-généraux de Philippe-le-Bel, qui proclament l'indépendance nationale vis-à-vis de Rome, et font échouer sans retour les prétentions papales à la suprématie politique sur les couronnes.

On a beaucoup discuté sur l'ancienne constitution française ; il n'y a pourtant là rien d'équivoque. Cette constitution, préparée par le mouvement communal des onzième et douzième siècles, est organisée au treizième, et en pleines fonctions au quatorzième : elle sort d'une transaction entre les *deux premiers états* (le clergé et la noblesse) et le *tiers-état*, la bourgeoisie, transaction conclue sous les auspices et sous la suprématie de la royauté. Les éléments constitutifs sont nettement définis : ce sont les trois ordres et la royauté, la triplicité et l'unité ; le premier rang est assigné au clergé, représentant de l'in-

telligence, de la science ; le second, à la noblesse, qui exprime le sentiment héroïque, ses mobiles étant l'honneur, la féauté, l'enthousiasme guerrier ; au dernier rang est le tiers-état, représentant l'activité appliquée au travail matériel. Le clergé instruit la société; la noblesse la défend ; le tiers-état la nourrit. Le tiers, quoique étant la fraction la plus nombreuse du peuple, n'est pas, dans cette théorie, le peuple, l'unité : le symbole vivant de l'unité, c'est le roi, l'homme-peuple. Le roi, quand il s'élève au-dessus de chacun de ces trois ordres, est fondé en raison ; il peut même prétendre à envelopper en lui les trois ordres réunis, puisqu'il représente la nationalité dans son ensemble.

La constitution est à la fois civile et politique; comme constitution politique, elle n'est jamais bien régularisée ; elle souffre des altérations et des intermittences fréquentes ; dès le milieu du quinzième siècle, elle est atteinte dans son principe par l'établissement de la taille permanente ; puis elle cesse définitivement de fonctionner au commencement du dix-septième. Il faut toutefois observer que, durant ces trois siècles d'existence active, la constitution n'est pas toujours violée quand on ne voit pas d'états-généraux : la royauté traite souvent en particulier, pour les impôts ou pour toute autre matière, avec les états provinciaux, avec les municipalités, avec les assemblées du clergé, etc., usages dont il reste de nombreux vestiges après l'entière disparition des états-généraux. — La constitution civile dure beaucoup plus longtemps que la constitution politique, et ne finit qu'en 1789; c'est-à-dire qu'après que la royauté a enlevé à peu près tout droit politique aux trois ordres, et s'est faite absolue, les trois ordres subsistent longtemps encore comme

divisions essentielles de la société, et continuent d'être séparés par des priviléges, et gouvernés, sous certains rapports, par des lois différentes, presque comme autrefois les Barbares et les Romains. Le clergé a son droit canon; la noblesse, son droit féodal; la bourgeoisie se rapproche de plus en plus du droit romain, mêlé de quelques coutumes gauloises. Les légistes visent bien à établir l'uniformité dans la législation; mais les différences diminuent sans s'effacer complétement, à cause de la résistance des ordres privilégiés.

Le nom seul des légistes indique par où pèche cette constitution : au moment même où elle se formule, un de ses termes ne répond déjà plus exactement à la réalité; le clergé n'est plus le seul dépositaire de la science, et les légistes, se plaçant à la tête du tiers-état, disputent aux gens d'Église l'empire scientifique.

Il est d'autres observations plus importantes encore à faire sur la constitution des états-généraux. L'inégalité est la base des institutions sociales. Les trois principes essentiels de la vie humaine sont scindés et représentés par des classes distinctes, dont la seconde est même organisée en caste. Si la société est complète, l'homme ne l'est pas. — Cependant le génie égalitaire et libre de la France éclate, sinon dans l'ensemble de la société, au moins dans l'intérieur de chaque ordre. Tandis que l'Angleterre établit sa constitution sur l'hérédité de la Chambre des lords et sur l'élection de la Chambre des communes par la petite noblesse et par les corporations bourgeoises[1], la France, embrassant du premier élan l'idée

[1] Le clergé anglais a des assemblées spéciales sous le titre de *convocations;* mais il ne forme point une Chambre particulière dans le parlement : les évêques ont un banc à la Chambre des lords; le clergé

représentative dans sa plénitude logique, constitue simultanément le principe d'élection dans les trois ordres de ses états-généraux, exclut l'aristocratie héréditaire de l'ordre de la noblesse, comme l'aristocratie fonctionnelle de l'ordre du clergé, et tend au vote universel dans l'ordre du tiers comme dans les deux autres états. Les plus puissants seigneurs de France ne peuvent siéger dans la représentation de la noblesse s'ils ne sont élus par les gentilshommes ; les évêques n'ont point de place dans la représentation du clergé s'ils ne sont élus par les ecclésiastiques. Dans le tiers-état, le vote par corporations, non par têtes, ne donne pas sans doute une égalité réelle ni une véritable unité ; mais, enfin, chaque profession, chaque groupe de citoyens, a une certaine part à l'élection, et les paysans libres finissent par être appelés comme les bourgeois et les artisans. La tendance fondamentale se manifeste à travers tous les obstacles que lui oppose l'état fragmenté de la société. Les trois ordres, dans les états-généraux, sont comme trois démocraties superposées : l'égalité chevaleresque l'a emporté dans la noblesse, l'égalité chrétienne, dans le clergé. C'est là quelque chose d'entièrement nouveau, et l'on en chercherait vainement l'origine dans les plaids ou parlements des grands et des évêques au temps des rois carolingiens ou de la féodalité pure [1].

Le treizième siècle serait déjà un grand siècle quand

inférieur prend part avec les francs tenanciers au choix des membres des communes.

[1] Il parut comme un germe d'aristocratie héréditaire, de Chambre haute, dans les grands vassaux qui entouraient le roi ; mais les grands vassaux disparurent bientôt, remplacés par les grands officiers de la couronne, et, au lieu d'un corps aristocratique, on n'eut que le conseil du roi, appendice de la couronne.

il n'aurait fait que donner à la société française la forme dans laquelle elle devait si longtemps vivre; mais il a d'autres titres de gloire ; il a laissé des monuments plus durables encore que cette forme sociale. La France fut alors , avons-nous dit, une société complète ; elle fut complète dans toutes les manifestations essentielles de l'activité humaine. La langue, cette révélation vivante et progressive du génie d'un peuple, s'est formée, et, si elle est encore trop juvénile et trop peu métaphysique pour servir d'organe à la science, elle peut déjà suffire à la poésie. Le *roman* vulgaire s'était partagé en deux grands dialectes, celui de la France proprement dite, et celui du Midi, le plus souvent désigné sous le nom de provençal. Le dialecte provençal, plus sonore, plus souple, plus vite poli, plus véritablement *roman* d'esprit et de forme, a eu longtemps la prépondérance : il la perd sans retour. Le français, et, avec lui, le génie propre de la nation, l'emporte sur une tradition trop exclusivement latine; moins éclatant, il a cependant acquis une douceur singulière, une délicatesse euphonique, qu'il ne doit pas garder intactes au milieu de ses splendeurs futures. Il devient partout populaire, et les étrangers le proclament la plus *délectable* des langues européennes. C'est en France que naît la poésie chevaleresque, comme la chevalerie elle-même y était née. La rime gauloise [1] met le sceau à la versification nouvelle, et le roman épique s'épanouit au nord de la Loire, comme la poésie lyrique et élégiaque avait fleuri au midi. La poésie satirique, plus ardente au sud, plus moqueuse au nord, jaillit à la fois dans les deux dialectes. L'Europe entière répète ou

[1] Les poésies bardiques sont rimées, et leur système de versification est essentiellement fondé sur la rime.

imite les longs récits de guerre et d'amour qu'elle salue du nom de *chansons françaises*, comme elle avait nommé *jeux français* les brillants et périlleux exercices de la chevalerie.

Dans la littérature savante, dernière citadelle de la langue latine, même vie, même fécondité, même influence au dehors. La scolastique a renoué la *chaîne d'or* de la philosophie et ressuscité dans les cloîtres des cathédrales les écoles d'Athènes et d'Alexandrie. Dix générations y débattent avec une ardeur inépuisable les mystères de l'être et de la vie, et, si la scolastique, faute de s'être clairement défini le point de départ de la science et les principes de la certitude, n'arrive point à donner à la France une méthode philosophique, elle lui donne tout au moins une méthode dialectique; elle lui enseigne l'ordre dans les idées, ainsi que Rome lui a enseigné jadis l'ordre dans les faits; l'esprit français, assoupli et fortifié par cette puissante gymnastique, est prêt désormais à tous les combats de l'intelligence, et s'assure un instrument qui ne le trahira jamais, en imposant à la langue cette syntaxe logique dont les germes gaulois sont éclos au souffle de la philosophie du moyen âge. L'université de Paris est le centre de ce vaste mouvement; tous les peuples y viennent puiser comme à la source de la science; tout le moyen âge proclame que le flambeau de la connaissance humaine a passé de Rome à Paris, comme il avait passé d'Athènes à Rome.

La scolastique a péri; la poésie chevaleresque est ensevelie dans les ossuaires de l'érudition; mais une autre création de la vieille France étale encore à tous les yeux ses magnificences augustes et mutilées. Ce n'est pas dans les lettres, c'est dans les arts que le moyen âge a résumé

sa véritable puissance, et, là encore, c'est à la France qu'appartient l'initiative. La Rome papale, chose bien frappante, n'est pour rien dans la conception de cet art religieux du treizième siècle, qui élève jusqu'aux cieux les sublimes audaces de ses édifices sans modèles et sans rivaux. La politique Rome avait trop peu le sentiment de l'idéal et de l'infini, la rêveuse Germanie avait trop peu le sentiment de la limite et de la forme, pour trouver ce type merveilleux. Cette gloire devait être réservée au génie gaulois, participant des deux génies du nord et du midi, et mûri par sa double éducation romaine et germanique. L'art byzantin et roman, l'art européen des premiers siècles du moyen âge, avait été sacerdotal et hiératique ; l'architecture ogivale, née de l'inspiration spontanée de la France, est libre et populaire dans son élan mystique. Les autres arts, à la tête desquels marche la sculpture, lui font un cortége digne d'elle.

Ainsi, la France du treizième siècle, dans la politique et dans la guerre, dans les lettres et dans les arts, est vraiment la reine de l'Europe. La France du moyen âge est parvenue à son apogée.

Dans ce monde qui se renouvelle sans cesse, et qui achète chacun de ses progrès par tant de douleurs et de chutes, l'apogée est toujours le commencement de la décadence.

Et pourtant, la puissance française paraît s'accroitre encore au quatorzième siècle. Non-seulement le domaine royal continue de s'augmenter par la réunion de la Champagne et d'autres grands fiefs ; mais le royaume de France commence à tendre vers les frontières naturelles de la Gaule, et à entamer cette France orientale, qui, depuis longtemps, partagée entre divers princes, subissait

la suzeraineté de l'Empire allemand, déguisé sous le titre de Saint-Empire romain. La grande cité de Lyon, la seconde capitale de la France, bizarrement partagée par la Saône entre le royaume et l'Empire, devient enfin tout à fait française. Un peu plus tard, le Dauphiné est légué par le dernier de ses princes à la maison royale. La Savoie et la Franche-Comté sont, celle-ci directement, celle-là indirectement, sous la main de la France : la Provence a un comte de race capétienne. Les princes des anciennes provinces austrasiennes où la langue française, grâce au vieux fonds gaulois, a étouffé l'allemande, les ducs et les évêques de Lorraine, les comtes de Hainaut et de Namur, les évêques de Liége et de Cambrai, une partie même des princes cis-rhénans de langue allemande, flamande ou néerlandaise, inclinent de plus en plus vers la France, quoique liés officiellement à l'Empire. Le roi de France, le *grand roi*, a une cour de rois et de princes souverains. La France, en même temps qu'elle s'est agrandie, s'est couverte d'une population très-nombreuse, la plus nombreuse, sans comparaison, qu'ait jamais nourrie le territoire gaulois.

Mais cette puissance est plus éclatante que solide. La grande population n'est pas toujours un signe de force nationale. Cette population est en majeure partie souffreteuse et chétive : ses générations, atteintes dès le berceau par l'insalubrité des villes et par la misère des campagnes, sont rapidement renouvelées. La vie moyenne, sans aucun doute, est très-courte. Les cités du moyen âge semblent dépourvues de toutes notions hygiéniques : elles sont vraiment barbares sous ce rapport. Les paysans sont exploités un peu moins brutalement peut-être, mais plus durement et plus habilement qu'autrefois, partout

où les libertés communales et personnelles n'existent pas ou ne savent pas se défendre. Le luxe effréné de la noblesse épuise les campagnes. La royauté, depuis l'avénement de la branche des Valois, n'est plus à la tête du progrès social : l'intelligence du pouvoir baisse, et ses exigences fiscales augmentent. D'autres causes encore affaiblissent le pays. L'esprit guerrier s'est perdu dans les villes, depuis que les luttes armées entre les seigneurs et la bourgeoisie ont cessé. Quant à la noblesse, elle en est toujours à la chevalerie, c'est-à-dire à la valeur individuelle sans art militaire ni organisation régulière.

Pendant ce temps, une société rivale, très-forte et très-redoutable, s'est constituée en face de la France. A ces Anglo-Normands sur lesquels la France royale avait pris une prépondérance décisive et qu'elle avait presque chassés du continent, succède la nationalité anglaise, engendrée par la fusion des Franco-Normands avec les Anglo-Saxons : la majorité vaincue a repris le dessus sur la minorité conquérante dans l'adoption définitive du nom national et dans la formation de la langue, qui reste toutefois mêlée de français en proportion considérable. Les caractères des deux races se combinent chez ce peuple métis, orgueilleux et dur, qui joint à l'individualisme, à l'esprit de famille ou de *maison (home)*, à l'opiniâtreté et à la voracité du Saxon, l'activité belliqueuse et envahissante, l'audace prudente et calculatrice du Normand. Cette activité s'est d'abord appliquée, d'une part, aux travaux paisibles de l'agriculture, de l'éducation des bestiaux et de la navigation, de l'autre part, à des efforts violents et continuels pour subjuguer les petits peuples gallo-kymryques demeurés indépendants en Irlande et dans la Grande-Bretagne. L'Irlande et le

pays de Galles ont succombé ; l'Écosse, retrempée par un élément scandinave et protégée par les diversions de la France, a résisté. L'Angleterre ne réussit pas à compléter la conquête des Iles-Britanniques, et voit ses relations et les débris du domaine continental de ses rois menacés par la France. L'Angleterre avait d'abord paru sentir que les possessions continentales ne devaient pas être le but de son ambition, et les pertes immenses de ses rois l'avaient trouvée assez indifférente : cette disposition des esprits est changée. Les Anglais ont pied aux deux extrémités de la France, par la Guyenne, qui appartient à leurs princes, et par la Flandre, que leur lie le commerce. La Guyenne est leur vignoble : la Flandre, alors la plus grande fabrique de l'Europe, est le débouché de leurs laines. Ils voient avec inquiétude et colère la France s'apprêter à leur enlever l'une de ces provinces et à leur fermer l'autre. Ils appellent plus qu'ils ne craignent la guerre, et se sentent dans de bonnes conditions pour la soutenir. La noblesse est plus disciplinable, plus organisable qu'en France : le régime de la conquête en a fait un corps aristocratique plutôt qu'une multitude de petits souverains comme dans la féodalité française. Une partie du peuple s'est aguerrie par l'habitude invétérée du braconnage forestier et par la petite guerre continuelle en Écosse et en Irlande. La querelle, longuement préparée, éclate entre les deux nations sur une question d'hérédité dynastique.

Après l'extinction de la race de Philippe-le-Bel, Édouard III, roi d'Angleterre, réclame la couronne de France comme héritier par les femmes. Le plus grand nombre des coutumes féodales avait admis les femmes à hériter de la terre à défaut de mâles du même degré ; mais

les États-Généraux, dans une occasion récente, avaient établi en principe l'inadmissibilité des femmes à la couronne, non par un grossier orgueil masculin, mais par la pensée profondément nationale d'interdire l'accès du trône aux maris étrangers des princesses françaises. Les barons, chefs de la noblesse, et l'université de Paris, le grand conseil scientifique de la nation, décident donc contre Édouard en faveur du comte Philippe de Valois, héritier en ligne masculine[1]. Édouard, exploitant avec habileté les griefs des Anglais, entraîne l'Angleterre, et revendique hardiment la couronne de France par l'épée. Un choc immense a lieu. La lourde cavalerie féodale et la cohue inaguerrie des milices urbaines sont vaincues, non par la chevalerie d'outre-mer, mais par l'infanterie légère des archers anglais. La France est livrée à des calamités qu'elle ne connaissait plus depuis quatre siècles. Les invasions anglaises se succèdent comme les flots de la mer. Un nouveau désastre, plus honteux que le précédent, frappe la noblesse française : le second des Valois, le roi Jean, est pris. Les campagnes, alors, se soulèvent contre ces seigneurs qui savent opprimer leurs sujets et ne savent plus les défendre. Le tiers-état, dernier venu de la politique, veut s'emparer du gouvernement, et la municipalité de Paris prétend diriger la France, changer la dynastie et subalterniser la noblesse. Le tiers-état n'est point assez fortement constitué ni centralisé pour une si audacieuse entreprise; il ne soutient pas ses chefs jusqu'au bout, et se rallie à la royauté des Valois après que l'insurrection des campagnes a été étouffée dans des flots

[1] Les prétentions d'Édouard eussent été mal fondées, lors même qu'on eût admis la successibilité féminine, car il y avait des parents plus proches que lui par les femmes.

de sang. La royauté, éclairée par le malheur, se relève, et le pays, avec elle : un traité funeste, imposé par l'Angleterre, est rompu : des aventuriers, des soldats mercenaires, conduits par un guerrier de génie, le Breton Du Guesclin, réparent les déroutes de la féodalité : les Anglais sont refoulés dans Bordeaux et dans Calais, seul reste et du domaine continental et des conquêtes de leurs grands Édouards. Du Guesclin poursuit jusqu'en Espagne la réaction victorieuse de la France contre l'Angleterre, et l'Espagne, délivrée d'un tyran allié des Anglais, assiste à son tour sur les mers ceux qui l'ont secourue.

Succès éphémères, dus à la sagesse d'un seul homme! Charles V mort, les principes de désorganisation qui fermentaient dans le sein de la France se déchaînent derechef. La royauté s'annihile pendant quarante ans sous un roi d'abord mineur, puis fou. La lutte des diverses classes recommence : le tiers-état essuie une seconde défaite bien plus funeste que la première; puis de nouveaux grands vassaux se disputent la France en lambeaux. La royauté, infidèle à sa mission d'unité, a recréé, par les apanages donnés aux princes du sang, la grande vassalité détruite par les réunions territoriales : l'Artois, l'Anjou et le Maine, les deux Bourgognes, la Flandre wallonne, l'Orléanais, etc., ont été ainsi aliénés au profit des *Sires des fleurs-de-lis*. Le vaste État que les ducs de Bourgogne fondent à l'est et au nord du royaume, et qui vise à absorber toute l'ancienne France orientale, rappelle ce qu'avait été à l'ouest le grand fief anglo-normand. Une furieuse guerre civile s'élève entre les branches royales de Bourgogne et d'Orléans. La France, ravagée, inondée de sang, démoralisée, perdant la conscience d'elle-même, est assaillie de nouveau

par l'Angleterre. Tout avait reculé, l'art militaire comme le reste. La chevalerie succombe, pour la troisième fois, devant les archers anglais. Tandis que la Normandie se débat sous la conquête étrangère, les factions continuent à déchirer les entrailles de la France mourante. L'assassinat du duc de Bourgogne par les *Armagnacs* ou Orléanistes, au milieu d'une entrevue de réconciliation, jette la Bourgogne, et, à sa suite, le nord de la France, dans l'alliance anglaise! Un roi fou, une reine étrangère et un prince emporté par une vengeance personnelle assurent, par un traité impie, le royal héritage de France au roi d'Angleterre. Les Anglais s'installent dans ce Paris, qui avait jadis repoussé les Normands, et qui semble près d'être le tombeau de la nationalité française comme il en a été le berceau. La France semble perdue : royauté, clergé, noblesse, bourgeoisie, toutes les forces organisées, sont abattues; tout est dissous moralement et matériellement; à la tyrannie des seigneurs succède la tyrannie des brigands; le brigandage suit la guerre civile et l'invasion, comme le chacal suit le lion; la France se dépeuple de jour en jour; la forêt primitive reprend possession de la Gaule : impossible de pressentir d'où viendrait le salut!

Le salut vient, par le prodige le plus extraordinaire qu'ait vu le monde depuis la venue du Christ. Des profondeurs du peuple s'élève un de ces êtres que l'antiquité adorait comme des incarnations formelles de la divinité, et que la philosophie moderne doit au moins saluer comme des envoyés spéciaux de la Providence. Ainsi que le libérateur du genre humain était sorti d'entre les artisans et les pêcheurs, le libérateur de la France sort d'entre les laboureurs et les pâtres, et ce libérateur est

une femme. C'est dans une femme que s'incarne le génie de la France, mystérieux symbole par lequel se manifeste le peuple du sentiment : à l'appel de la *grande pastoure*, la France se reconnaît; paysans, bourgeois et soldats se relèvent; l'étranger est foudroyé par des coups inouïs, et le fils du malheureux Charles VI, déshérité au profit du roi anglais, est mené en triomphe *recevoir son sacre* à Reims.

Les mauvaises passions qui avaient poussé la France à sa perte se liguent cependant pour perdre la libératrice; haïe des pharisiens ecclésiastiques et des nobles brigands, trahie devant Paris, Jeanne ne peut achever son œuvre; elle meurt, immolée par l'orgueil satanique de l'Angleterre qu'elle a humiliée et par la jalousie impie du clergé contre l'envoyée céleste qui a reçu sa mission de Dieu, non des prêtres. Elle meurt, mais sa *passion*, comparable à celle du Calvaire, laisse à sa patrie un idéal immortel et la conscience d'une force impérissable. Sa mémoire suscite des vengeurs. Son œuvre est dignement continuée; la science et la persévérance complètent les victoires de l'enthousiasme. Paris expulse sa garnison anglaise. Un prince patriote et quelques bourgeois se constituent, pour ainsi dire, en conseil de salut public, et s'imposent au roi égoïste et inepte qui a laissé périr sa bienfaitrice; ils organisent la France, lui donnent des finances et des armes, fondent, en dehors de la féodalité, la première armée régulière et permanente des temps modernes, et chassent les Anglais de tout le continent, moins Calais, dernier stigmate de l'invasion, qui ne doit s'effacer qu'après un siècle encore. La Guyenne est définitivement réunie à la couronne. La supériorité militaire qu'avaient eue les archers anglais passe à la gendarme-

rie et à l'artillerie françaises. Le royaume de France, sorti vainqueur de cette épouvantable tempête, se retrouve bien plus fort qu'il n'a jamais été, et armé d'une force infiniment plus active et plus libre de ses mouvements.

Après l'ennemi du dehors, il faut abattre l'ennemi du dedans. L'oligarchie des *sires des fleurs-de-lis* n'a pas disparu du sol français avec l'Anglais : concentrée autour de la maison de Bourgogne, elle essaie d'arrêter le progrès de l'unité nationale. L'habile Louis XI, avec qui la royauté a repris la direction de la France, déjoue les efforts des princes, et bientôt la puissance éclatante et fragile des ducs de Bourgogne, incohérent assemblage de provinces agglomérées par les hasards de l'hérédité et par la violence usurpatrice, va se briser contre les intrépides montagnards de la Suisse allemande. L'oligarchie princière est anéantie par cette catastrophe. Louis XI acquiert à la France une partie du magnifique héritage bourguignon, qu'avec moins d'adresse et plus de droiture, de franchise et d'audace, il eût peut-être enlevé tout entier : il réunit à la couronne les deux Bourgognes et l'Artois. D'une autre part, il achète le Roussillon aux rois aragonais, puis attire entre ses mains la plus belle succession qui restât aux *sires des fleurs-de-lis* après celle de Bourgogne, la succession d'Anjou. L'Anjou, le Maine et la Provence incombent au domaine royal ; la France atteint sa frontière naturelle au sud et au sud-est, et devient une des grandes puissances de la Méditerranée ; mais les Pays-Bas demeurent entre les mains de l'héritière de Bourgogne, qui les porte dans la maison d'Autriche. Dès lors commence cette longue rivalité des maisons de France et d'Autriche, qui doit devenir à son

tour, pendant deux siècles, ce qu'a été la lutte de la France et de l'Angleterre, le principal intérêt de la politique européenne.

L'agrandissement du domaine royal de France continue après Louis XI; l'acquisition de la Bretagne par mariage fait équilibre vers l'autre mer à la réunion de la Provence par héritage; les bases de la grandeur maritime et continentale de la France sont assurées. Les traces imprimées par les longues calamités des guerres anglaises s'effacent partout : la population, presque détruite par un siècle d'horreurs, renait et pullule dans des conditions de beaucoup meilleures qu'avant les invasions. Les arts et l'industrie fleurissent; l'État est dans la voie d'une puissance et d'une prospérité inconnues, quand une funeste altération de la politique nationale détourne la France de sa route et l'engage dans une série d'erreurs et de dangers où la gloire même sera politiquement stérile. Jusqu'alors, la dynastie capétienne, avec plus ou moins de bonheur et d'habileté, avait identifié son intérêt à l'intérêt de l'État; soit d'instinct, soit avec la conscience de ses actes, elle avait renfermé ses ambitions dans l'enceinte de la Gaule, et travaillé assidûment à compléter la France : il n'en est plus ainsi! Le divorce s'opère entre la politique française et la politique royale. La vieille *loi salique*, transportée de l'ordre civil dans l'ordre politique, avait consolidé la nationalité française: la loi de l'hérédité féodale, au contraire, bouleverse les destinées de la France en offrant aux Valois des successions lointaines. Les droits hérités de la maison d'Anjou sur Naples appellent Charles VIII en Italie, et, pour courir à son héritage, le fils de Louis XI vend l'héritage de la France : il rend le Roussillon à l'Espagne,

l'Artois et la Franche-Comté à la maison d'Autriche.

Les conséquences de cette aberration sont incalculables. L'indépendance de l'Italie, que la France, loin de l'attaquer, eût dû protéger à tout prix, est détruite, parmi des luttes interminables, au profit non pas de la royauté française, mais de l'Espagne et de la maison d'Autriche, associées par une alliance de famille qui consomme la grandeur autrichienne, naguère ébauchée par le mariage de Bourgogne. Un roi de France est pris les armes à la main dans les guerres d'Italie, comme un autre roi avait été pris dans les guerres anglaises : la France est plusieurs fois obligée de défendre son propre territoire contre les forces unies de l'Autriche, des Pays-Bas et de l'Espagne, qui solde et remue l'Europe avec les trésors du Nouveau-Monde subjugué par ses heureux aventuriers ; le peuple des croisades est réduit à invoquer l'alliance étrange et impopulaire des Othomans, conquérants de Constantinople et dévastateurs des plages méditerranéennes. La maison d'Autriche s'efforce de ressaisir le vieux rêve de la monarchie chrétienne ; elle travaille à s'approprier héréditairement les couronnes électives du Saint-Empire romain, de la Hongrie et de la Bohême, et sa prépondérance est un moment si menaçante, que l'Angleterre, malgré sa haine invétérée, hésite à s'unir avec l'empereur contre la France, de peur de tomber à son tour sous cette envahissante suprématie.

Le rêve d'empire européen est dissipé par l'énergique résistance de la France et par les révolutions de l'Allemagne, révolutions religieuses dont le contre-coup renverse toute la politique européenne.

Une prodigieuse explosion fait éclater dans le monde des faits les changements opérés dans le monde des idées.

Le fond même de la civilisation générale s'est renouvelé. Le moyen âge est mort : à sa place s'est ouverte l'ère moderne, dont les deux premières phases simultanées sont la Renaissance et la Réforme; ce double mouvement intellectuel et moral, l'un italien, l'autre allemand d'origine, se répand de son double berceau dans toute l'Europe. L'antiquité, modifiée par le génie italien, et bientôt par chacun des génies nationaux, se substitue au moyen âge dans les lettres et les arts : l'ère moderne ne se fait nouvelle qu'en redevenant antique; l'Italie, comme une fleur écrasée sous les pieds des chevaux de guerre, se venge en répandant les parfums de son génie dans cette ingrate Europe qui l'accable. La civilisation du moyen âge, qui avait eu sa plus haute expression en France, avait donné tous ses fruits : le grand art religieux de la France fermait le cercle de ses destinées par une période où la témérité, la recherche et le luxe remplaçaient la pureté élégante et sévère du treizième siècle. La Renaissance envahit la France sans beaucoup d'efforts, et enfante un art plein de charme, mais peu durable; c'était l'art de l'imagination et du goût après l'art du sentiment et de l'idéal. La scolastique, à bout d'idées et perdue dans les vaines subtilités et dans les formules barbares, est rejetée dans l'ombre, non pas immédiatement par une autre philosophie, mais par les belles-lettres et la philologie. Le cachet le plus marqué de la Renaissance est une sorte de paganisme élégant qui pénètre dans les opinions et dans les mœurs des hautes classes et qui s'installe au Vatican comme au Louvre. Le culte de la vie, sous ses formes les plus brillantes et les plus voluptueuses, chasse des âmes l'ascétisme chrétien. En même temps, néanmoins, l'antiquité envoie à l'Europe

nouvelle une idée plus forte et plus austère. Les légistes n'avaient restauré que la pensée de la Rome impériale : les lettrés fouillent plus avant et raniment la poussière de la Rome primitive, de Sparte et d'Athènes. Le génie grec éveille une extrême sympathie en France, y retrouve, dans l'esprit gaulois, de secrètes affinités, et y obtient une grande et heureuse influence.

Tandis que la Renaissance émane de l'Italie, l'Allemagne, de son côté, longtemps dévoyée et annulée par la fatale constitution du Saint-Empire, qui l'a épuisée à la poursuite d'une chimère et l'a empêchée de se reconnaître elle-même comme a fait la France, l'Allemagne se sent, se secoue et s'empare d'une initiative inaccoutumée. La découverte de l'imprimerie, éclose sur le Rhin, entre la Gaule et la Germanie, comme pour fonder une alliance intellectuelle entre les fils des Gaulois et ceux des Teutons, a été le signal du mouvement allemand. Le génie individualiste de la vieille Germanie s'insurge avec Luther contre la Rome papale, héritière de la Rome impériale, c'est-à-dire contre l'empire d'une discipline étrangère, et oppose une tradition antique et immobile, la Bible, interprétée par chacun et par tous, à la tradition vivante de l'Église développée et interprétée par le clergé romain : c'est une liberté relative, une liberté enfermée dans le cercle de la lettre biblique. Dans l'ordre politique, c'est d'abord aux princes, à l'oligarchie allemande, que profite surtout la révolution religieuse ; car Luther a accepté l'identité du droit et du fait dans l'ordre temporel, tout en niant cette identité dans l'ordre spirituel. Les princes allemands, aidés par la France, qui gagne dans ce conflit les trois évêchés lorrains, s'affranchissent du pape et de l'Église, et repoussent le joug que leur pré-

parait l'empereur. L'Allemagne reste une fédération au lieu de devenir une monarchie. La Grande-Bretagne et la Scandinavie, l'une, fille, l'autre, proche parente de la race teutonique, suivent le mouvement religieux de l'Allemagne.

Le catholicisme a vu la moitié de la chrétienté lui échapper; il rassemble, pour sauver l'autre, tout ce qui lui reste de vigueur. Il se réorganise, se retrempe, rejette le manteau païen de la Renaissance, appelle à son aide le sentiment, la tradition, le fanatisme, toutes les puissances bonnes et mauvaises du moyen âge. L'Europe teutonique l'a renié : l'Europe romane du midi lui reste fidèle. La France, qui a jusqu'alors, par sa force sympathique, relié ces deux génies à l'œuvre commune de la civilisation européenne, se trouble devant ce grand divorce : elle hésite longtemps, étonnée d'avoir perdu l'initiative, pressée entre l'Allemagne et l'Angleterre, d'une part, l'Espagne et l'Italie, de l'autre. Un double fanatisme la menace : le protestantisme ne lui arrive qu'altéré et transformé en une nouvelle autorité collective, contrefaçon de Rome et du saint office. Il ne s'agit que de lutter pour le choix des tyrans. Entre Calvin et Loyola, comment choisir? La France ne se sent ni dans l'un ni dans l'autre camp. Elle est envahie par les deux factions, et devient le champ de bataille de l'Europe. Les passions du dehors la gagnent et la dévorent; elle se déchire de ses mains, emportée dans un débordement d'horreurs que couronne le forfait gigantesque de la Saint-Barthélemi. La France en délire ne connait plus la France. La philosophie, avec Montaigne, se réfugie dans un individualisme sceptique, comme dans un abri contre la rage du fanatisme. La politique, plus magnanime et plus profondément philo-

sophique, élève, par les mains de L'Hôpital, le vrai drapeau national, le drapeau du bon sens, de la fraternité, de l'unité politique et de la liberté religieuse. C'est en vain : la foule ne s'y rallie pas; il faut que les passions aient épuisé tous leurs paroxysmes durant bien des années encore, pour que la France, après avoir failli tomber sous le joug du roi d'Espagne, dangereux auxiliaire de la faction catholique, saisisse enfin, avec Henri IV, l'ancre de salut que lui avait inutilement tendue L'Hôpital. Au sortir d'un chaos où la royale maison de Valois a été étouffée dans la boue et le sang, où les idées républicaines émanées de la Renaissance et les vieux instincts égalitaires et démocratiques de la France ont été invoqués tour à tour par les huguenots et les papistes, et mêlés étrangement aux tentatives de réaction féodale, princière et fédéraliste, on retombe sous une monarchie quasi absolue, mais très-intelligente et très-nationale dans la personne de son fondateur. Le protestantisme a été repoussé définitivement par la majorité de la nation; mais la liberté de conscience a triomphé, et la liberté de culte est reconnue aux protestants. La tradition primitive de la Gaule chrétienne a vaincu le principe sanglant des persécutions. La politique intérieure s'assied sur l'*édit de Nantes :* la politique extérieure se fonde sur le plan d'une confédération des nations catholiques et protestantes, remplaçant la chimère de monarchie ecclésiastique ou laïque poursuivie par les papes et par les empereurs. C'est la variété et la liberté dans l'unité; les nationalités dans la république chrétienne. Pour la première fois, la vraie solution du problème est indiquée. Rien n'est plus absurde que de voir une conception matérialiste dans ce qu'on a nommé l'idée de l'équilibre européen, et qui n'est

autre chose que l'idée des nationalités égales, indépendantes et fraternellement associées. La France ne sort pas moins glorieusement de la crise religieuse que de la crise des guerres anglaises : dirigée par deux grands hommes, Henri IV et Sulli, elle reprend d'un seul élan sa place à la tête du mouvement universel et de la civilisation.

Le moyen de créer l'équilibre européen, c'est d'abaisser la puissance autrichienne, hydre multiple qui rend l'ordre et l'harmonie impossibles. Henri IV s'apprête à frapper l'Autriche à la fois en Allemagne et en Italie. La France a enfin compris ses devoirs envers l'Italie, à qui elle doit de si éclatantes réparations ; Henri IV renonce aux conquêtes lointaines, et projette de constituer contre l'Autriche un État lombardo-piémontais, idée tellement juste qu'elle a gardé et plus que gardé toute sa valeur après plus de deux siècles. La papauté elle-même est à demi ralliée par ses intérêts italiens à des desseins si contraires aux traditions de Grégoire VII. Un rôle essentiel et conçu avec autant de profondeur que le projet du royaume lombard, est assigné dans le plan fédératif aux Slaves occidentaux, Polonais et Bohêmes, ainsi qu'aux Hongrois ; on reconnaît et l'on veut soutenir en eux les sentinelles avancées de l'Europe contre les Barbares.

La main d'un misérable insensé, en qui se résument toutes les passions anti-françaises, met à néant les augustes conceptions du génie. Au moment d'entrer en campagne, Henri IV meurt, martyr de la tolérance religieuse et de la liberté européenne. La France retombe, pour quelques années, dans le désordre et les agitations stériles. Le parti du passé reprend l'offensive en Europe. La maison d'Autriche, un moment terrifiée, se ranime et

recommence l'entreprise où s'est brisé Charles-Quint, la ruine du protestantisme et du régime fédératif en Allemagne. Les jésuites poussent l'Autriche, aidée par l'Espagne, à opprimer l'Allemagne, la Bohême et la Hongrie, lui donnent la Bavière pour alliée, tentent une contre-révolution religieuse en Suède, et entraînent les Polonais à une déplorable croisade contre la religion grecque, attaque qui amène des réactions implacables dont cette illustre nation doit être un jour la victime! Si l'Autriche réussit, c'en est fait du génie germanique : l'unité telle qu'elle s'est formée en France, c'est l'unité dans la vie et le progrès; l'unité imposée à l'Allemagne par l'Autriche, ce sera l'unité pétrifiée dans la mort.

La France, pourtant, est forte, si son gouvernement est faible; il ne lui manque qu'un homme pour la rendre à sa mission et à ses destinées. Cet homme paraît. Un ministre sublime, qui est la raison incarnée de la France comme Jeanne Darc en a été le sentiment, s'empare du pouvoir par le droit divin du génie, détruit d'abord les factions de l'intérieur, abat les grands, qui ont essayé une dernière contrefaçon de féodalité par l'hérédité des gouvernements militaires, fait tomber de toutes les collines de la France les vieux nids des faucons féodaux, terrasse le parti protestant, qui avait repris les armes, tout en maintenant la liberté de conscience et de culte, donne une marine à la France, défait les Anglais accourus au secours des protestants, fonde l'unité administrative, puis, s'alliant au dehors à toutes les insurrections contre toutes les tyrannies, tourne contre la maison d'Autriche les forces nationales régénérées, et s'efforce de réaliser les plans de Henri IV, acceptant les devoirs de la France tels que les a conçus son illustre devancier, et définissant

plus nettement les droits de la patrie par cette phrase immortelle où il proclame le principe des frontières naturelles[1], l'identité de la Gaule avec la France, *de la Gaule antique et de la Gaule nouvelle.* Il sauve, de concert avec les Suédois, la civilisation allemande, si nécessaire au genre humain, en même temps qu'il donne à la France la limite naturelle du Haut-Rhin, l'Alsace (y compris Landau); il recouvre l'Artois et le Roussillon, et s'éteint, épuisé de veilles héroïques, dans les bras de la victoire, laissant au successeur qu'il s'est préparé le soin d'achever son œuvre par les glorieux traités de Westphalie et des Pyrénées. La liberté fédérative des États allemands est constituée sous la garantie de la France et de la Suède, et la prépondérance de la maison d'Autriche en Europe est renversée pour jamais.

Qui pourrait dire la majesté dont resplendit la France au milieu du dix-septième siècle ? Comme on la sent assurée et fière d'elle-même ! Avec quelle puissance elle déploie l'ensemble de ses facultés, tout en s'attachant au développement d'une de ces facultés avec quelque préférence ! Le seizième siècle a été, pour le génie moderne, l'âge de cette activité juvénile qui s'exerce dans toutes les directions sans méthode et sans but arrêté : le dix-septième siècle est l'âge de la raison ; mais la raison de la France, c'est la raison agissante et mariée à la volonté. La France s'empare du monde idéal en même temps que du monde politique. Elle a refusé naguère d'adopter la réforme allemande : elle enfante sa réforme à son tour,

[1] Nous avons besoin, pour qu'on n'exagère pas notre pensée, de rappeler que nous reconnaissons dans les nationalités d'autres principes qui peuvent contre-balancer, dans certains cas, celui des frontières naturelles.

non plus la réforme de quelques croyances religieuses, mais la réforme de l'esprit humain lui-même.

A la suite du mouvement littéraire de la Renaissance et de la découverte de l'Amérique, il s'est produit en Europe un mouvement scientifique qui ouvre à l'humanité des routes inconnues et infinies. La Pologne, l'Italie, l'Allemagne ont vu éclater les admirables découvertes de Copernic, de Galilée et de Kepler; l'Anglais Bacon tente la classification de la connaissance humaine, et adresse un éloquent appel à la *philosophie première*, à la science qui doit relier toutes les sciences. Cet appel, la France y répond : Descartes, rejetant héroïquement tout le bagage de la tradition pour renouveler la science à la source éternellement vivante, donne à l'esprit de l'homme une logique nouvelle qui apprend à trouver non plus des arguments, mais des vérités ; il fournit aux sciences exactes l'instrument de tous leurs progrès à venir ; il fonde sur l'identité de la pensée et de l'être pensant le point de départ de toute la philosophie et la base des sciences subjectives ; et, s'il n'arrive point à trouver la formule complète de la certitude, faute d'avoir reconnu les droits du sentiment auprès des droits de la raison, s'il ne peut réaliser entièrement la gigantesque entreprise de reconstruire l'homme et l'univers par la raison pure, il n'en est pas moins le père à jamais glorieux de la philosophie moderne et l'initiateur de toutes les générations futures.

Un autre génie, le plus français peut-être de tous les génies qu'a produits ce grand siècle, Pascal, représentant du principe qu'a méconnu Descartes, proteste contre la théorie cartésienne, dont il sent profondément les lacunes ; malheureusement, enveloppé dans la tradition, absorbé par l'esprit de secte, il ne s'attache point à dégager la for-

mule philosophique du sentiment qui le remplit d'inspirations sublimes; il nie Descartes au lieu de le compléter, mais conserve toutefois dans l'histoire de la pensée française une place immense : tout en niant la philosophie, il reste un des premiers philosophes, comme il est le premier écrivain de la France. Après lui, la prose française n'a plus de progrès à faire : le français moderne, qui a succédé au français-roman du treizième siècle, est parfait; par Descartes, il est devenu supérieur au latin, égal au grec, dans l'expression de l'idée pure; par Pascal, il rivalise d'éclat, de vigueur et de flexibilité avec les langues anciennes, dans le domaine entier de la pensée et de l'imagination. Le franco-roman avait été la langue de l'adolescence : le français moderne, moins doux et plus fort, est la langue de la virilité.

La langue de la poésie n'est pas encore tout à fait aussi accomplie que celle de la prose; mais l'inspiration poétique ne s'élève pas moins haut que la raison philosophique. Corneille donne à l'art dramatique un idéal de grandeur morale que n'a jamais connu aucun théâtre, et exerce sur les âmes une influence souverainement fortifiante : l'art, tel qu'il le conçoit et le réalise, est l'art d'un peuple de héros. Ainsi, le peuple de la vie collective et sympathique fonde à la fois sa philosophie et son art sur le principe de la libre et volontaire individualité humaine : ainsi se manifeste, par d'impérissables témoignages, l'heureuse harmonie de ce génie si complet de la France.

Les beaux-arts ont une brillante part dans cette harmonie. Si l'architecture, après l'efflorescence fugitive du seizième siècle, est engagée pour bien longtemps dans une obscure époque d'essais et de transition, la sculpture, cet art de la forme humaine où la France a toujours réussi,

se maintient dans sa force et dans sa noblesse, bien qu'elle produise moins de chefs-d'œuvre qu'au seizième siècle : la peinture, elle, jusqu'alors en arrière, s'élance, pour un moment, jusqu'aux sommets suprêmes; Poussin, le peintre de la raison et de l'histoire, Lesueur, le peintre du sentiment religieux, Le Lorrain, le peintre de la nature et du soleil, forment à eux trois l'art complet dans une immortelle trinité.

La France, si triomphante dans la guerre et la diplomatie, dans les lettres et les arts, souffre pourtant d'un mal intérieur qui la mine. L'agriculture est ruinée : l'industrie et le commerce languissent; la marine est retombée. Cette grande puissance politique n'a point de bases économiques. Le bel ordre financier établi par Sulli ayant été détruit pendant la minorité de Louis XIII, Richelieu, à son avénement, avait été obligé de se jeter dans la guerre européenne avec des finances bouleversées qu'il n'eut jamais le loisir de réorganiser. Le désordre s'était aggravé au dernier point sous son successeur. Le peuple succombait moins encore sous le poids toujours croissant des impôts, que sous l'injuste assiette des charges et les monstrueux abus de la perception. Il perd patience : il se soulève. Les grands seigneurs, écrasés par Richelieu, ne sont plus en état de mettre à profit l'explosion populaire : une autre aristocratie, les légistes, ces vieux auxiliaires de la royauté, constitués en corps aristocratique par l'hérédité et la vénalité des charges, malheureuse invention de la fiscalité, essaient de s'emparer du pouvoir législatif et de mettre la royauté en tutelle. Ils prétendent au pouvoir précisément alors qu'ils en sont devenus moins capables et moins dignes, grâce à l'introduction de l'hérédité dans la magistrature. Ils échouent complète-

ment, après une guerre civile du caractère le plus bizarre et le plus confus. La désorganisation économique va croissant, aidée par l'improbité de l'administration, qui livre la France aux traitants. Enfin, un jeune roi, grand par l'intensité persévérante de la volonté et par un rare ensemble de facultés politiques et administratives, arrive à la tête du gouvernement, voit le mal, et, pour le réparer, appelle à son aide un ministre digne d'être comparé à Richelieu lui-même, dont il continue la pensée. Colbert fournit à Louis XIV tous les moyens de réaliser les grands desseins qu'ils conçoivent ensemble; il opère, dans l'économie de la France, l'équivalent et le complément de ce qu'a fait Richelieu dans la guerre et dans la diplomatie. Son administration colossale semble réunir en quelques années les travaux de plusieurs siècles. Il nettoie d'une main herculéenne les antres de la finance, réduit les charges et soulage les souffrances du peuple tout en augmentant immensément les ressources de l'État, arrache les revenus publics aux rapaces intermédiaires qui dévoraient à la fois le trésor et les contribuables, ressaisit le domaine public aliéné, diminue les impôts directs, qui, à raison des priviléges, pesaient quasi exclusivement sur les classes pauvres, augmente, non par l'aggravation des droits, mais par un meilleur système, le produit des impôts indirects, qui étaient relativement les plus équitables, puisque tout le monde les paie, ranime l'agriculture par de larges encouragements à l'éducation des bestiaux, par la restitution aux villages de leurs communaux aliénés ou usurpés, par une énergique protection accordée aux paysans contre la noblesse, oppose aux progrès du déboisement, dans l'intérêt de la marine et de l'agriculture, une excellente législation des

eaux et forêts, entreprend la canalisation de la France, constitue par des moyens, les uns appropriés aux nécessités de son temps, les autres applicables à tous les temps, une puissante industrie manufacturière et un vaste commerce, auquel il s'efforce d'assurer pour véhicule une nombreuse marine marchande et donne pour protection une grande marine militaire. Roi et ministre, enfin, développent, à l'intérieur, l'essor, à l'extérieur, l'influence du génie national, en prodiguant les encouragements aux lettres, aux arts, aux sciences, et en provoquant toutes les énergies de la France à une fécondité universelle.

La gloire récompense avec usure le jeune et brillant monarque; la cour de Louis XIV apparait comme un type souverain à toute l'Europe, qui s'imprègne profondément de la civilisation française. Sous ce gouvernement, qui a pour caractère essentiel l'ordre et la classification, toutes les classes, tous les individus trouvent leur place et apportent leur contingent à la force et à la splendeur de l'État, personnifié dans le prince. La noblesse fournit les gens de guerre; la bourgeoisie, presque tout le reste, surtout les grands administrateurs et les grands écrivains. Le clergé, renfermé dans son ministère autant que le permet l'état social, et devenu clergé *national* autant qu'il se peut faire sans rompre les liens du catholicisme romain, mérite le respect par la dignité de ses mœurs, et l'admiration par les talents et le savoir qu'il déploie. C'est la plus belle époque de son histoire. On pourrait sans paradoxe en dire autant de la bourgeoisie, qui doit dans l'avenir gagner beaucoup en puissance politique, mais non pas en vigueur morale et intellectuelle. La noblesse a gagné en politesse ce qu'elle a perdu en indépendance. Cette harmonie que nous signalions tout à l'heure dans

les idées de la France se manifeste également dans les manières : un certain cachet d'élégance grave, la dignité gardée jusque dans le plaisir, le sérieux du fond qui perce sous l'enjouement de la forme, révèlent l'estime que cette société a d'elle-même. Tout est monté à un tel diapason, que les lettres familières d'une mère à sa fille deviennent un monument historique et littéraire. La littérature se déploie dans un épanouissement immense. Le génie du dix-septième siècle ne pouvait sans doute rien enfanter de plus grand que Descartes, que Pascal, que Corneille et que les sublimes artistes de cette première génération, mais il lui restait à consolider, à étendre, à varier ses conquêtes; c'est ce qu'il fait avec une force et une magnificence inouïes. Corneille avait conquis à la France la supériorité dans l'idéal tragique; Molière la lui assure dans la réalité comique, et surpasse les anciens, non plus seulement dans le but, comme Corneille, mais dans les moyens et les formes de l'art. La Fontaine résume en lui toutes les grâces originales de la *naïveté* gauloise perpétuée à travers les fabliaux du moyen âge : Racine et Boileau achèvent d'épurer, de clarifier et de polir la langue poétique, et Racine l'applique à des créations aussi suaves, aussi accomplies que les derniers types de la statuaire grecque ou que les peintures de Raphaël.

Et pourtant, il faut le reconnaitre, si la forme se perfectionne, l'idéal poétique s'obscurcit : l'attendrissement, dans le théâtre de Racine, succède à l'admiration, la passion, au devoir; le ressort dramatique baisse. Chez le grand Molière lui-même, sans l'amour actif de l'humanité et la tendance égalitaire qui l'animent, on sentirait davantage la tradition de Montaigne et l'analogue

du doute shakspearien que le souvenir de Corneille et de Descartes.

La prose française prend un essor puissant dans toutes les directions avec les ailes d'aigle que lui a données Pascal. La chaire chrétienne, sous Bossuet et Bourdaloue, égale l'éloquence antique en éclat, et la surpasse en majesté. Jamais la parole humaine ne s'est soutenue à de telles hauteurs. Aussi grand par la pensée que par la forme, Bossuet applique, avec profondeur, la métaphysique à la théologie, tandis que Malebranche, le Platon français, continue Descartes dans une autre voie plus téméraire.

Les beaux-arts ne sont plus au niveau des lettres : ils ont déjà perdu beaucoup en profondeur et en sentiment; mais ils éblouissent tous les yeux par l'abondance de leurs productions et par l'unité d'un style empreint d'une richesse et d'une grandeur extérieure qui imposent à l'imagination.

Il y a là une période de quelques années, telle, par son vaste et majestueux ensemble, qu'aucun peuple moderne n'a jamais rien vu de semblable. Cependant, sous la merveilleuse efflorescence de la vie nationale, couvent des germes dangereux qui menacent les principes auxquels la France doit sa grandeur et sa prospérité. La politique de la France moderne, conçue par un roi soldat et philosophe qui avait dû la couronne bien moins à sa naissance qu'à son mérite, a été réalisée victorieusement par un ministre, espèce de dictateur, qui ne devait rien au hasard de la naissance, et qui, dans la plénitude de son libre arbitre, ne suivait d'autre boussole que l'intérêt de la civilisation française, et faisait de la forme monarchique le moyen et non le but. Les successeurs de Ri-

chelieu, Colbert surtout, restent fidèles, autant qu'ils le peuvent, aux maximes du maître; mais, maintenant que la royauté a ressaisi l'autorité effective, longtemps abandonnée aux ministres, la forme ne va-t-elle pas l'emporter sur le fond? D'autres intérêts ne vont-ils pas prédominer sur l'intérêt national? Les idées et les passions dynastiques, qui ont jadis précipité la France dans les injustes et funestes guerres d'Italie, ne vont-elles pas ébranler les fondements de l'admirable édifice politique élevé par la main du génie? Tout concourt à enivrer Louis XIV de lui-même et de sa royauté; l'enthousiasme sincère du peuple, l'idolâtrie de la cour, l'identification, généralement acceptée, de l'État et d'un homme, qui, au lieu d'absorber sa personnalité dans l'État, comme faisait Richelieu, arrive à absorber l'État dans sa personnalité, enfin, la doctrine du droit divin, absolu, inamissible, des rois, cette apothéose du fait, proclamée au nom de l'Écriture Sainte et de Dieu même par les voix les plus imposantes de l'Église gallicane. Quelle tête eût résisté à de si puissantes excitations? Si Louis devient coupable, il a bien des complices! Comment s'étonner que ce monarque, habitué à être non pas seulement obéi, mais prévenu dans tous ses désirs par la France, prenne en haine au dehors tout ce qui lui résiste et tout ce qui s'appuie sur des institutions de contrôle populaire et de liberté; qu'il poursuive en Europe, non plus seulement les ennemis de la nationalité française, mais les adversaires du système monarchique; qu'il prétende enfin changer la suprématie morale et protectrice de la France en une domination matérielle, et abandonne le système français de l'équilibre européen, pour entrer dans cette route de la monarchie universelle où se sont brisés les papes et

les empereurs! Comment s'étonner qu'à l'intérieur de son royaume, il conclue de l'unité politique à l'unité dans toutes les choses de la vie, et que poussé, loin d'être retenu, par l'opinion égarée non-seulement de son clergé, mais d'une très-grande partie de son peuple, il méconnaisse les droits de la conscience individuelle et les limites de l'autorité sociale? Les nations ne sont pas toujours innocentes des fautes et des crimes de leurs chefs, lors même qu'elles n'ont point de part directe au gouvernement de leurs destinées!

La France est réservée à expier cruellement les erreurs de Louis XIV!

Louis a débuté, dans les relations extérieures, par une courte et heureuse guerre, qui a continué le système de Richelieu, rendu la Flandre wallonne à la France, et préparé la réunion de la Franche-Comté; mais bientôt, au lieu de porter les forces et l'ambition de la France vers l'Orient, l'Égypte et l'Inde, où l'appelle la civilisation elle-même par la voix de Leibnitz, il sort violemment de la tradition nationale par la guerre de Hollande. Cette guerre fatale, les griefs du gouvernement français contre un allié jaloux et peu fidèle l'excusent peut-être d'abord jusqu'à un certain point, mais rien ne saurait excuser la violence implacable et souverainement impolitique avec laquelle on repousse les transactions les plus avantageuses et l'on poursuit l'anéantissement d'un peuple nécessaire à l'équilibre européen. Il est trop clair que c'est le protestantisme et la république que l'on poursuit chez les Hollandais. L'Allemagne protestante, saisie d'effroi et de colère, se lève à l'appel de l'électeur de Brandebourg, et s'unit à l'Autriche et à l'Espagne pour arrêter Louis XIV; étrange association qui atteste le

bouleversement de la politique européenne! La face de l'Europe est changée : l'œuvre du traité de Westphalie est détruite; le système des alliances de la France est perdu!

Bien que la Hollande soit sauvée par la coalition, la France garde la supériorité des armes sur terre, l'obtient glorieusement sur mer, conserve à la paix une partie de ses conquêtes, la Franche-Comté, la moitié du Hainaut, Ypres, Cambrai, etc.; mais le système diplomatique de Richelieu ne se rétablit qu'en apparence, et le système économique de Colbert reçoit une première atteinte par les concessions commerciales de la paix de Nimègue. La France demeure isolée moralement au milieu de l'Europe défiante : le traité de Westphalie est rétabli dans les mots, non dans les cœurs. Louis XIV persiste à se conduire envers les petits États en despote, non plus en protecteur, et accroît l'irritation par les torts de sa forme superbe, là même où il peut avoir raison au fond. Quand il réunit Strasbourg à son royaume, conséquence inévitable de l'acquisition de l'Alsace, il a moins l'air de vouloir compléter la France que de vouloir envahir l'Allemagne; il aspire, en effet, à la couronne impériale pour son fils, ce qui eût fait de l'Allemagne une province française.

Tandis qu'on prépare à la France, par une telle politique, de grands dangers extérieurs, un coup effroyable est porté à sa civilisation et à sa prospérité intérieure. L'*édit de Nantes* est révoqué, moins encore par fanatisme religieux que par fanatisme d'unité monarchique. L'œuvre de Henri IV est détruite après l'œuvre de Richelieu. Le monstre des persécutions religieuses relève sa tête sanglante au milieu de cette société si brillante et si po-

lie, et la France perd la suprématie morale comme la direction politique de l'Europe. Le commerce et l'industrie, qui reposaient en grande partie sur l'intelligente activité des protestants, sont frappés en même temps que la philosophie et la liberté. L'édifice industriel de Colbert s'écroule, et ses débris, semés à travers l'Angleterre et l'Allemagne, vont porter aux étrangers les forces et les richesses que perd la France.

La guerre générale recommence sous des auspices beaucoup plus menaçants que la première fois. L'Angleterre, longtemps paralysée, d'abord par ses guerres civiles, puis par la diplomatie de Louis XIV, qui pousse les Stuarts à rétablir le catholicisme et l'absolutisme, éclate, chasse ses rois et se met à la tête de la coalition austro-protestante que favorise le pape lui-même! C'est la théorie de Henri IV retournée contre le roi de France, qui a repris le rôle de Charles-Quint et de Philippe II. La Savoie et la Suède même sont entraînées par la ligue d'Augsbourg. La France est seule : seule contre tous, elle lutte avec héroïsme; sur mer, elle soutient à armes égales le choc des deux grandes marines d'Angleterre et de Hollande[1]; sur terre, elle continue de vaincre : loin d'être entamée, elle a étendu ses frontières; mais l'épuisement de ses ressources l'oblige enfin à sacrifier, pour avoir la paix, tous les fruits de ses victoires, entre autres Luxembourg, Mons, Charleroi, Trèves, la Savoie, Nice.

Versailles et Paris gardent encore une trompeuse splendeur; mais l'aspect général de la France est bien sombre. La situation économique est redevenue ce qu'elle était à

[1] Rien n'est plus faux que l'opinion accréditée sur les suites de l'échec de La Hougue : la France ne cessa point de dominer la Méditerranée et de disputer l'Océan aux alliés jusqu'à la paix.

l'avénement de Louis XIV, moins Colbert et l'espérance! On est retombé jusqu'au fond de l'abime. Toutes les améliorations financières, agricoles, commerciales, dues à Colbert, se sont évanouies, non pas le moins du monde par les prétendues erreurs économiques de ce grand homme, mais au contraire par l'abandon de ses maximes et de ses mesures les plus essentielles[1], et par l'excès d'exigences fiscales et militaires qui ont dépassé les forces de la nation. Il faudrait des remèdes énergiques, une révolution radicale dans le système des impôts, pour relever ce pays appauvri d'hommes et de biens. Les voix éloquentes et tristes d'un grand philosophe religieux et d'un guerrier patriote, de Fénelon et de Vauban, s'élèvent en vain vers Louis XIV; on ne fait rien de sérieux pour arrêter le mal. La monarchie vieillit et s'use avec le grand roi; société et gouvernement sont en décadence quand l'heure des grandes choses et de la vraie politique revient. L'extinction de la maison royale d'Espagne et le testament du dernier roi présentent à Louis XIV l'occasion, dès longtemps préparée, de relier la France et l'Espagne, ces anciennes alliées séparées par une inimitié de deux siècles. Louis donne un de ses petits-fils pour roi aux Espagnols qui l'appellent. L'Europe arme de nouveau. Louis XIV, fidèle aux habitudes fatales de son orgueil, ne peut se décider à sacrifier à l'intérêt national le rêve dynastique de la monarchie universelle, ni à offrir à l'Europe les garanties qu'elle a droit d'exiger,

[1] La révocation de l'édit de Nantes, la suppression des entrepôts et des encouragements à l'éducation du bétail, la révocation partielle des droits différentiels, l'aggravation des impôts, les immenses levées d'hommes, voilà les *erreurs économiques* qui ont fait perdre à la France les bénéfices des établissements de Colbert.

c'est-à-dire l'assurance que les deux couronnes ne seront pas réunies sur une seule tête. La lutte était inévitable; mais il y eût porté du moins l'immense avantage du bon droit[1].

Un nouveau choc a lieu. Les forces apparentes sont beaucoup moins inégales que dans la précédente guerre. La France a des alliés cette fois; la meilleure partie de l'Espagne, la Bavière, Cologne, Liége, le Piémont; mais les forces réelles ont changé en sens inverse. Tous les ressorts du gouvernement français se sont relâchés; dans le cabinet, d'inhabiles ministres; à la tête des armées, des généraux de cour que l'on préfère aux derniers élèves de la grande école guerrière. La nation est écrasée sous les sacrifices qu'on lui extorque, pendant que l'Angleterre et la Hollande, grâce à une organisation intérieure plus libérale et plus économique[2], supportent de semblables sacrifices non sans souffrances, mais au moins sans ruine. Les désastres militaires se succèdent, principalement sur terre, car la marine soutient sa gloire jusqu'au bout[3]. La défection du duc de Savoie, que l'on n'a pas su s'attacher, livre l'Italie à l'ennemi; l'Espagne semble perdue; la frontière française du nord est entamée. La France et l'Espagne font un

[1] Une autre faute de la politique dynastique augmente le péril en exaspérant gratuitement les Anglais. Louis XIV, à la mort du roi déchu Jacques II, reconnaît le fils de ce prince en qualité de roi d'Angleterre.

[2] Et aussi grâce à cette circonstance que la guerre, chez ces deux peuples, enlevait beaucoup moins de bras à l'agriculture, la plupart de leurs troupes se recrutant de mercenaires allemands.

[3] Nous ne pensons pas que la marine française, depuis l'avénement de Richelieu jusqu'à la mort de Louis XIV, ait perdu une seule bataille à forces égales.

effort désespéré; l'Espagne repousse les Austro-Anglais; mais la France est encore exposée aux derniers périls, lorsque le prétendant autrichien au trône d'Espagne hérite des États d'Autriche et parvient à l'Empire. Le gouvernement anglais, qui, d'ailleurs, était alors momentanément dominé par les partisans secrets des Stuarts, hésite à faire verser du côté du monarque autrichien l'équilibre européen que Louis XIV avait voulu rompre en faveur de la maison de Bourbon. Il juge plus sage de vendre chèrement la paix que de poursuivre la guerre avec une aveugle fureur; il se détache de la ligue à des conditions bien dures pour la marine et les colonies françaises, et la France, se repliant sur elle-même comme un lion blessé pour bondir en avant, arrête par une dernière victoire les armées austro-germaniques et hollandaises sur la route de Paris. L'Autriche, au prix de la Belgique, du Milanais et de Naples, renonce à ses prétentions sur l'Espagne et sur les colonies d'Amérique, qui restent au petit-fils de Louis XIV, moyennant garantie contre la réunion éventuelle des couronnes de France et d'Espagne. L'Angleterre prend position dans la Méditerranée par Gibraltar et Minorque, que lui cède l'Espagne.

Le soleil de *Louis-le-Grand* s'éteint après un long et morne crépuscule, un moment illuminé par un dernier rayon de gloire. La fin de ce règne immense semble présager la fin de la France... La nationalité n'est pas menacée de mort violente comme au temps de la guerre des Anglais ou des guerres de religion; mais les principes de la vie nationale sont attaqués par une décomposition et une dissolution universelle. La population commence à renaître; la paix adoucit la condition matérielle du pays; mais la condition morale est effrayante.

Une réaction étrange, effrénée, se déchaîne contre le règne passé. Louis XIV a poussé l'unité de la discipline monarchique et religieuse jusqu'à la violation des droits de la conscience : la Régence se rejette, non pas dans la liberté religieuse, mais dans l'irréligion absolue, l'orgie et le néant, tout en conservant les rites de la dévotion et les lois persécutrices[1]. Louis XIV a exagéré l'action dominatrice de la France sur l'Europe : la Régence enchaîne la France à la politique de l'Angleterre ; un vil proxénète à la solde du cabinet anglais occupe le siége de Richelieu et de Colbert! Louis XIV a exagéré la gloire : la Régence foule aux pieds toute idéalité pour ne plus poursuivre que l'or et le plaisir ou plutôt la débauche grossière; la France semble devenue un peuple d'agioteurs et de filles perdues. Tout tourne au mal et à la honte : un novateur de génie apporte un plan grandiose pour la réorganisation économique de la France par le crédit, et veut faire du fisc, du grand exacteur, le banquier universel ; ce plan, perverti par un gouvernement corrompu, échoue avec fracas, et ne laisse guère dans l'esprit de la nation d'autre souvenir que celui d'une gigantesque friponnerie, d'autre impression qu'une longue frayeur de tout ce qui s'appelle crédit et combinaisons financières.

Le commerce maritime et les colonies se sont pourtant un peu relevés par l'influence de Law ; l'industrie reprend aussi quelque essor ; mais la marine militaire, seule garantie du commerce et des colonies, est sacrifiée aux ombrages de l'Angleterre. L'agriculture reste en souffrance ; la diminution de bestiaux qu'ont causée les misères du dernier règne et qui ne se répare pas, l'engage de plus

[1] En fait, les persécutions furent toutefois suspendues ou ralenties.

en plus dans le dangereux système de l'ensemencement des prairies en blé.

Pendant ce temps, les Anglais, déployant une extrême activité individuelle sous un gouvernement aussi immoral, mais plus politique et plus habile que celui de la France, développent largement leur agriculture et leur marine; et une autre puissance s'élève à l'Orient. La Russie, jusqu'alors considérée comme un empire barbare en dehors de la politique européenne, avait emprunté aux Byzantins, ses éducateurs, leurs rites religieux et leur astuce diplomatique, aux Tartares, ses anciens maîtres, le despotisme conquérant chez le prince, et le fanatisme de l'obéissance chez les sujets[1]. Elle emprunte maintenant à l'Occident son art militaire et ses procédés techniques, ses forces, en un mot, non ses sentiments ni ses idées. Après avoir refoulé l'héroïque dominatrice du Nord, la Suède, qui, usée à force de vaincre, a fini par se briser contre cette masse, elle se tourne vers l'Europe centrale et commence à menacer l'indépendance de la Pologne, son ancienne rivale. L'Autriche se joint à la Russie contre cette chevaleresque nation, qui a eu naguère l'imprudente générosité de la sauver du sabre othoman, et débute dans la politique perfide et insensée qui doit la conduire à se faire l'instrument des barbares. La France se réveille à demi au cri jeté par la Pologne; mais le gouvernement qui l'enchaîne à l'Angleterre n'ose lui permettre le grand effort maritime qui eût été nécessaire pour opérer une descente libératrice dans la Wistule. La

[1] Le titre sacrilége d'*autocrate* (qui gouverne par soi-même, qui tire son pouvoir de soi-même) caractérise suffisamment le rôle que s'attribue le tzar russe, empereur, pape et quasi Dieu sur terre.

Pologne subit le roi étranger que lui imposent les Austro-Russes.

L'Autriche, néanmoins, subit un premier châtiment : le ministre français Fleuri, tout faible qu'il soit, la frappe en Italie. L'alliance franco-espagnole, fondée par Louis XIV, porte ses fruits ; l'Autriche perd le royaume de Naples, qui redevient un État indépendant : elle eût été entièrement chassée de l'Italie, si la France eût été mieux secondée par la maison de Savoie, qui en aurait eu le bénéfice. La Lorraine, qui, depuis Richelieu, n'avait cessé d'être mise sous l'épée française à la première alarme, est assurée définitivement à la France. Malgré les fautes imposées par la désastreuse subordination maritime à l'Angleterre, il y a eu dans cette guerre au moins une réminiscence de politique nationale.

Les hostilités se renouvellent bientôt contre l'Autriche, alors que vient à s'éteindre la postérité mâle des Habsbourg. Là encore, une idée séduisante et conforme aux bonnes traditions dirige le gouvernement français : il s'agit d'abattre l'Autriche pour élever à l'empire le chef de la maison de Bavière, ancienne alliée de Louis XIV. La France se coalise avec la Bavière, la Prusse et la Saxe, afin de démembrer la monarchie autrichienne, amalgame incohérent de peuples divers, pareil à ce qu'a été jadis le grand-duché de Bourgogne. Mais, ces peuples attachés à un même joug, on ne songe point à leur rendre leur vieille indépendance ; les princes allemands prétendent les partager comme des troupeaux ; l'habile et courageuse héritière d'Autriche, Marie-Thérèse, se hâte, au contraire, de restituer à la Hongrie ses anciennes libertés, entraîne les Hongrois, et, à leur suite, tous les Slaves sujets de l'Autriche, et parvient ainsi à

soutenir le choc sans périr. La guerre est très-mal conduite par les généraux franco-bavarois ; la Prusse se retire de la coalition en emportant son butin, la Silésie, et l'Angleterre vient au secours de l'Autriche. Les Français, rejetés hors de l'Allemagne, s'en vengent sur la Belgique, dont ils chassent les Autrichiens, les Anglais et les Hollandais, vaincus dans trois grandes batailles. La France est complétée au Nord !... magnifique dédommagement des revers d'outre-Rhin ! L'héritier de Louis XIV, le roi Louis XV, se hâte de rendre la Belgique pour obtenir la paix des vaincus !...

C'est que le bruit des armes importune les paresseuses voluptés ; c'est que le vice insouciant et cynique est assis au faîte du pouvoir avec Louis XV, comme naguère avec le régent. La cour du Sardanapale français rappelle les derniers jours de ces antiques empires de l'Orient, éteints dans les paroxysmes de l'orgie. *Après nous le déluge !* Cette parole du roi est répétée en chœur par la noblesse, par le haut clergé, par la finance, par toutes les classes supérieures de la société.

Le déluge approche en effet : de grandes rumeurs descendent du ciel et montent de l'abîme ; on entend gronder dans les profondeurs les premières rafales de ce vent qui balaie les empires. La philosophie du dix-huitième siècle est née !

La réaction contre le règne passé, avant d'éclater d'une manière si brutale dans la Régence, s'était déjà manifestée, sous des formes plus nobles, dans une sphère plus élevée. Les libertés aristocratiques de l'Angleterre, assurées par cette révolution de 1688, qui frappait dans les Stuarts le système de Louis XIV, avaient excité la secrète émulation des esprits d'élite parmi les hautes

classes. La théorie de la monarchie absolue avait été attaquée par Fénelon au nom d'un libéralisme mêlé d'aristocratie, de religion, de philanthropie et de réminiscences antiques, et par Boulainvilliers, au nom de la tradition féodale. Un grand penseur, porté par le même courant intellectuel, essaie bientôt de déterminer l'esprit des lois humaines, les principes constitutifs des sociétés politiques. Montesquieu pose, dans sa définition *des lois relatives à la démocratie,* le principe du gouvernement représentatif[1], et s'élève à l'idée des trois pouvoirs, déjà indiquée par les anciens; mais il n'en dégage pas le sens métaphysique ni l'essentielle unité, d'où émane et où retourne la triplicité; il n'atteint pas le principe unique de la souveraineté; il décrit ce qui est, plutôt qu'il ne pose ce qui doit être, et propage une admiration exagérée et dangereuse pour l'imparfait et vicieux essai que font les Anglais du gouvernement à trois pouvoirs[2].

Tandis que la réaction contre le despotisme politique produit Fénelon, la réaction contre la tyrannie religieuse a produit Bayle, c'est-à-dire la tolérance revendiquée au nom du doute universel. Le monde philosophique se divise; le cartésianisme est attaqué par le parti de l'autorité religieuse, à cause de sa souveraine indépendance, et par une portion des philosophes, à cause de l'insuffisance de ses preuves. Le génie allemand débute dans la philosophie par un coup de maître. Un pas immense est fait au delà du cartésianisme. Leibniz vivifie, par la théorie des forces et des monades, ce monde passif de

[1] Le peuple, impropre à gouverner, est essentiellement propre à choisir ceux qui gouvernent. *Esprit des Lois*, l. II, c. 2.

[2] Dans ses dernières années, il avait beaucoup rabattu de cette admiration pour l'Angleterre.

Descartes, qui ne reconnaissait d'activité que dans la pensée, et formule en axiome général la perfectibilité humaine, que Pascal a proclamée dans les sciences, et Descartes, dans le développement de la vie. Mais Leibniz ne détermine pas le second principe de certitude, le principe du sentiment, que Pascal a laissé échapper de ses mains, et qui peut seul compléter la méthode en se combinant avec le principe cartésien de la raison pure. Par cette brèche fatale entre l'ennemi. L'Angleterre, par l'organe de Locke, prétend fonder la certitude sur la sensation, qui ne peut pas même prouver l'existence de son objet. Descartes est renié, non plus dans ses lacunes ou dans ses erreurs, mais dans ce qu'il a d'essentiellement vrai : on transporte dans la sphère de la métaphysique les procédés d'observation et d'analyse par lesquels on obtient, non la certitude, mais la probabilité, dans les sciences du monde extérieur. La fascination exercée par Newton, cet illustre héritier des Copernic, des Galilée et des Kepler, profite à son compagnon Locke. Le grandiose système cosmique de l'astronome, mêlé de plus d'une erreur, et la fausse et superficielle méthode du philosophe, envahissent ensemble la France, où les introduit un génie éclatant, varié, agressif, qui, au fond, plus hostile encore à Descartes que dévoué à Locke, professe contre l'auteur de la Méthode la haine du criticisme contre le dogmatisme. L'esprit français est en divorce avec lui-même par la guerre de Voltaire contre Descartes. L'affaiblissement du ressort moral dans les âmes favorise le triomphe du sensualisme. Les progrès des sciences expérimentales et mathématiques font illusion sur la ruine de la métaphysique. On tombe de la haute théodicée de Descartes et de Leibniz dans

un déisme épicurien, d'où les plus hardis poussent jusqu'à un naturalisme qui se qualifie d'athée, mais dont le vrai nom serait le panthéisme matérialiste. La morale n'est pas moins bouleversée que la métaphysique; la politique, ruinée dans la pratique par l'insouciante dépravation du gouvernement, n'est pas relevée par les penseurs, qui, emportés par une philanthropie plus généreuse qu'éclairée, s'abandonnent sur la pente de l'anglomanie et du cosmopolitisme, tandis que l'Angleterre profite de cet entraînement sans le partager, et se concentre de plus en plus dans son patriotisme farouche.

La décadence politique se précipite. Une paix honteuse avait succédé aux victoires des armées françaises; on fait de cette paix l'équivalent d'une guerre malheureuse. Des hommes héroïques s'efforçaient, avec les plus brillantes chances, de conquérir à la France un lointain empire au fond des Indes orientales; on les abandonne misérablement, et la domination de l'Inde, qui semblait promise aux Français, penche du côté des Anglais. L'Angleterre, inquiète du mouvement tout spontané de la France vers la marine et les colonies, juge nécessaire d'arrêter ce mouvement, et répond aux lâches ménagements de Louis XV par la saisie des navires français en pleine paix sur toutes les mers. Il faut bien se défendre! La marine française, qu'un ministre spécial a un peu réorganisée, débute par un élan victorieux. Rien n'est perdu encore si la France concentre toutes ses forces contre l'Angleterre, redevenue ce qu'elle a été si longtemps, sa principale, sa véritable ennemie. On n'en fait rien. L'Autriche, sur ces entrefaites, gagne la courtisane qui règne sous le nom de Louis XV, et la France est associée à l'Autriche et à la Russie pour écraser la

Prusse, ce nouveau et belliqueux royaume, qui, malgré l'égoïsme despotique du grand capitaine qui le gouverne, représente le mouvement et l'avenir de l'Allemagne. Les principales ressources de la France sont consacrées à cette guerre stupide, où périssent les derniers vestiges de la politique nationale avec la gloire des armes françaises. Un débordement hideux d'immoralités, de lâchetés, de trahisons, manifeste la dégradation de la haute noblesse pendant que le soldat reste en vain fidèle à l'honneur. L'ignominie dont se couvrent les généraux sur terre[1] gagne les chefs des armées de mer, et l'on descend de honte en honte jusqu'à un traité qui, entre autres conditions, cède le Canada et ses dépendances à l'Angleterre.

On tombe plus bas encore, ce qui semblait impossible. Le ministre Choiseul, depuis la paix, travaillait à supprimer les causes des revers de la guerre, à relever la marine, à consolider l'alliance de la France et de l'Espagne. Il venait d'augmenter la puissance française dans la Méditerranée par l'acquisition de la Corse. Il est renversé par une seconde courtisane-reine, plus vile que celle qui a vendu la France à l'Autriche. Cette fois, c'est pour la Russie qu'a travaillé l'intrigue de mauvais lieu qui coûte la vie à un peuple! La Russie et la Pologne représentent chez les Slaves les deux principes du despotisme et de la liberté ; la Russie, qui a réussi à s'organiser, a pris le dessus : c'est un monstre qui n'a qu'une seule tête avec des millions de bras. La Pologne, elle, n'a pas su associer par un lien assez serré les brillantes personnalités dont elle fourmille; comme les républiques antiques, d'ailleurs, elle a concentré la liberté, la cité,

[1] Déjà, dans la guerre précédente, la France n'avait dû ses victoires de Belgique qu'à des généraux étrangers.

dans une classe peu nombreuse; les laboureurs ont été chez elle asservis par les guerriers : elle sent son mal; elle cherche à le guérir; la Russie ne lui en laisse pas le temps. La Russie, comprenant que l'Allemagne ne lui permettra pas d'engloutir immédiatement la Pologne, en offre le partage aux deux principales puissances germaniques. Choiseul tombe, comme il s'apprêtait à une intervention digne de la France, et la mutilation de la nationalité polonaise, présage de son entière destruction, s'accomplit sans obstacle du dehors par la lâcheté de Louis XV et par le cruel égoïsme du gouvernement anglais, qui voit s'accomplir cet acte inouï avec *satisfaction*[1], par cela seul que la France le déplore. La Prusse et l'Autriche s'enchaînent par le lien du crime à la profonde et fatale politique de l'empire barbare. La Russie met le pied dans l'Europe centrale; les puissances allemandes ont démoli de leurs propres mains le boulevard qui les couvrait; acte qui démontre, par l'exemple du grand Frédéric, à quel point l'immoralité peut fausser et aveugler le génie.

Le gouvernement de Louis XV semble le ministre de la mort; il a tué au dehors l'honneur et la politique de la France; il détruit au dedans les finances, l'administration, les vieilles institutions bonnes ou mauvaises, sans être capable de les remplacer : jésuites et parlements, ces vieux antagonistes, disparaissent les uns après les autres; le vide se fait partout.

Est-ce donc une société qui va mourir? — Oui, c'est une forme sociale qui tombe en débris... mais ce n'est pas un peuple qui meurt.

Pendant que la royauté s'endort dans la fange, que les

[1] Propres paroles du roi George au parlement.

ordres privilégiés se dissolvent, que la surface de la France ressemble aux eaux stagnantes et putréfiées d'un marais infect, le souffle d'une vie nouvelle s'est élevé des profondeurs de la nationalité ; d'abord faible, égaré entre les courants contraires, puis montant, grossissant, remplissant l'espace comme un vent impétueux.

Nous avons apprécié tout à l'heure, au point de vue métaphysique et politique, la première phase de la philosophie du dix-huitième siècle. On pourrait croire cette philosophie toute négative et sensualiste, une sorte de combinaison du scepticisme et de l'épicuréisme antiques, et ne voir, dans Voltaire et les encyclopédistes, que les disciples des Anglais, héritiers d'Épicure, d'Aristippe et de l'Académie. Ce serait une profonde erreur. Ce n'est ni sur leurs principes ni sur leur méthode qu'il faut juger ces hommes ; ce ne sont pas des métaphysiciens. Ce n'est pas même sur leur morale, dans le sens rigoureux du mot, car ils détruisent la vieille règle des mœurs chrétiennes sans pouvoir s'entendre pour rien édifier. — Que leur reste-t-il donc ? — Il leur reste, chez Voltaire, le bon sens, père des améliorations graduelles, de l'équité pratique, de la tolérance, du bien-être ; chez les encyclopédistes, le sentiment, l'amour de la nature, les aspirations ardentes vers les grandes et audacieuses réformes, l'esprit de vie enfin ; chez eux et chez lui, au même degré, la foi active dans la perfectibilité et le progrès universel, qu'une science nouvelle, la géologie, inaugurée par un écrivain immortel, doit attester dans le monde physique, tandis qu'eux en proclament le principe et en poursuivent la réalisation dans l'humanité. C'est par là que les encyclopédistes échappent au chaos inerte du matérialisme, et que Voltaire, le critique par excellence,

rentre dans le dogmatisme. Ils ne sauraient assigner à la perfectibilité humaine son vrai principe, ayant perdu de vue l'idéal, ni sa loi, ne comprenant pas le progrès continu dans l'histoire; leur intelligence s'est dévoyée, mais leur cœur est grand et leur bras est fort : ils ne croient à rien, pour la plupart, au delà de cette terre; mais ils remplissent la terre de tant d'espérances qu'elle leur semble suffire au genre humain. A l'audace avec laquelle ils rejettent le passé tout entier, pour refaire le monde *à priori*, on reconnait le génie de la philosophie française, à défaut de sa méthode. Ils ont en vain renié Descartes, c'est son esprit qui les soutient au-dessus de l'abime. Ils tiennent de lui jusqu'à leur cri de guerre, *la raison!* bien qu'ils fassent de cette raison, par un étrange bouleversement d'idées, une propriété de la matière, une servante de la sensation.

Cette transformation qu'ils rêvent, ils sont pourtant insuffisants à l'accomplir : par un de ces contrastes apparents dont l'histoire est remplie, ces encyclopédistes qui nient la seule individualité réelle, l'âme impérissable, n'acceptent d'autre loi que la passion ou le sentiment individuel, c'est-à-dire l'élément dans lequel l'âme manifeste sa personnalité [1]. Sans doute, ils se calomnient eux-mêmes en qualifiant d'*égoïsme* le sentiment individuel; mais il faut bien avouer que ce sentiment, dans ses élans les plus généreux, est impuissant à reconstituer la société, s'il ignore la notion de devoir et d'unité, et qu'il n'aboutit, en politique, qu'à un cosmopolitisme anarchique. Les encyclopédistes connaissent l'homme et l'hu-

[1] Ils mettent en effet la raison, tant célébrée par eux, au service de la passion individuelle, en méconnaissant la raison *pure*, c'est-à-dire impersonnelle et universelle.

manité, leur dieu terrestre; ils ne connaissent point la patrie!

L'œuvre de destruction avance, l'œuvre de reconstruction n'est pas commencée; un nouvel ouvrier paraît. Il porte sur son front flétri par les passions et les souffrances ce signe des choses divines qui a manqué jusqu'alors à son siècle. Voltaire, au nom du bon sens, a réclamé pour l'idée de Dieu, reniée par les encyclopédistes, une modeste réserve dans un coin de l'esprit humain : Rousseau ramène cette idée en triomphe dans le cœur de l'homme. Il n'a pas plus que Voltaire la science théologique; mais il ressaisit vivante, par le sentiment, la vérité primordiale que Voltaire a seulement reconnue, par la raison, à l'état abstrait : il retrouve avec Dieu et en Dieu l'idéal, but du réel, et l'indestructible personnalité humaine. Il n'affranchit pas encore la philosophie française des liens de la méthode étrangère, mais il lui rend les forces vives qui briseront ces liens.

Dans la politique, même insuffisance scientifique, même puissance de sentiment. Rousseau ne songe point à s'approprier, pour la dégager de ses voiles, la grande aperception de Montesquieu sur la triplicité des pouvoirs, et reste en face de l'unité, sans savoir aider cette mère suprême à se délivrer de ses fruits; mais ce qu'il sait bien faire, c'est de remettre dans la véritable voie le sentiment, que les encyclopédistes égaraient dans l'individualisme, et de lui faire retrouver le devoir en cherchant l'unité. L'égalité, la nationalité, la souveraineté du peuple, apparaissent, les mains entrelacées, comme trois radieuses sœurs. La morale se rassied sur les fortes bases de la philosophie religieuse, de la patrie et de la famille. Le culte passionné de la nature se dégage du matérialisme.

Malheureusement, les vices qui ont accompagné le développement de la civilisation obscurcissent l'idée de la perfectibilité aux yeux de ce grand homme. Il méconnaît le progrès, c'est-à-dire la loi de la marche du genre humain vers l'idéal. Il redemande au passé le type chimérique d'un immobile état de nature qui condamne l'expansion indéfinie de la société : il veut resserrer l'homme au lieu de l'élargir. Il ne conduit pas la pensée religieuse jusqu'à retrouver l'immanence de Dieu dans la nature et dans l'homme, et pousse la réaction du libre arbitre contre le fatalisme jusqu'à renouveler Pélage. Par une évolution analogue, en sens inverse, à celle des encyclopédistes, qui vont de la mortalité de l'âme, c'est-à-dire de l'impersonnalité, à l'égoïsme par le fatalisme, il paraît déduire[1] du libre arbitre l'immolation de l'individu à la société; et, de même qu'il méconnaît le progrès social, il ne laisse point une liberté suffisante à la personnalité, principe du progrès.

Si Rousseau et la philosophie du dix-huitième siècle eussent pu se combiner en se rectifiant l'un par l'autre, quelle large et féconde doctrine aurait eue la France, malgré les lacunes que l'esprit d'aujourd'hui y signalerait encore! La France ne devait pas avoir ce bonheur. La fusion ne s'opère pas. Les deux, ou plutôt les trois sectes, car la raison pratique de Voltaire et son déisme doivent être essentiellement distingués du naturalisme à la fois sensualiste et sentimental de l'encyclopédie, les trois sectes se disputent le monde spirituel. L'école de Rousseau, la dernière venue, reste en minorité; cependant son influence morale dépasse de beaucoup le cercle

[1] Nous disons, *il paraît*, car on pourrait trouver chez Rousseau plus d'un passage à opposer à cette interprétation de sa pensée.

de ses adeptes déclarés, et s'infiltre là même où dominent les doctrines de Voltaire ou de Diderot. Les esprits s'exaltent, les cœurs s'affermissent, le niveau monte. Ce peuple vieilli se ranime comme plongé dans une source rajeunissante; une attente infinie remplit les âmes; on respire dans l'atmosphère une ivresse vague et sublime. L'impur Louis XV n'est plus; une ère nouvelle semble s'ouvrir.

A côté des philosophes qui agitent la morale et la politique, une secte spéciale s'est vouée à rechercher les lois de la richesse et de la production matérielle : ce sont les économistes physiocrates [1]. Ils touchent à Rousseau par l'importance exclusive qu'ils attribuent à l'agriculture et par leur dédain pour l'industrie, qui, suivant eux, ne crée point de valeurs réelles; ils se rapprochent des encyclopédistes par leur doctrine de libre échange universel, qui, là où elle n'a point de contre-poids, mène au cosmopolitisme et à la négation des nationalités. Ils diffèrent de Jean-Jacques comme de ses rivaux par leur tendance politique. Pour Jean-Jacques, la société, la nation est souveraine; pour les encyclopédistes, l'individu est souverain; pour les physiocrates, le souverain, ce n'est pas l'individu, ce n'est pas la nation; c'est le propriétaire foncier; tous les autres citoyens sont ses serviteurs. Les origines et la nature de la société sont là profondément méconnues. Par le fait, les physiocrates servent la France en rendant à l'agriculture une certaine impulsion,

[1] Chose bizarre! pendant que les philosophes appliquent à la métaphysique la méthode expérimentale des sciences physiques, les économistes appliquent à l'économie, science d'observation et de faits, la méthode abstraite et logique des sciences subjectives; double contresens.

au moins dans quelques provinces, et en condamnant, au nom de l'économie politique, les priviléges nobiliaires et sacerdotaux que les philosophes condamnent au nom du droit de tous et du droit de chacun. Ils nuisent en attaquant la protection nécessaire à la marine et en provoquant d'imprudents et malheureux traités de commerce. Leur doctrine de la souveraineté de la terre est bientôt balancée par une doctrine supérieure qui proclame le travail, et non la terre, source de la richesse, et qui relève ainsi l'industrie. Toutes deux s'accordent sur le libre échange et sur la destruction de l'organisation industrielle existante, au profit du travail libre. On ne peut nier, quant à cette dernière question, que les règlements qui avaient été autrefois l'instrument du progrès, faute de se transformer avec le temps, ne fussent devenus un obstacle pour le travail et une tyrannie pour le travailleur.

Les nouveautés s'amoncèlent de toutes parts comme des vagues énormes prêtes à submerger la vieille société. Une tentative a lieu pour sauver la monarchie en la faisant servir d'instrument à la transformation sociale. Un homme d'un grand caractère, Turgot, apporte au pouvoir des plans vastes et hardis. Il veut abolir les priviléges des deux premiers ordres en matières d'impôts, réduire les contributions à un impôt unique, idée qui a déjà préoccupé de profonds esprits, supprimer par voie de rachat les droits féodaux, attribuer à l'État les propriétés ecclésiastiques, en mettant à la charge de l'État le salaire du clergé, établir une monarchie tempérée et consultative, en remettant l'administration du pays, sous la direction générale de la royauté, à des assemblées de divers degrés, élues par les propriétaires fonciers, fonder

à l'intérieur la liberté de l'industrie sur la ruine des corporations et des règlements, et, au dehors comme au dedans, la liberté du commerce, organiser l'unité de l'éducation nationale.

Si ce ministre courageux eût rencontré un roi capable de vouloir avec lui et aussi fortement que lui, eût-il réussi à remonter les ressorts d'une machine usée, à rendre pour un temps à la royauté le rôle initiateur et national qu'elle avait eu sous les grands ministres du siècle précédent? — Cela est plus que douteux. La résistance des privilégiés eût obligé le gouvernement novateur à recourir à des forces qu'on ne domine plus guère après les avoir évoquées. D'ailleurs, en admettant même que l'ancien régime eût pu être vaincu autrement que par une révolution, les erreurs des physiocrates que Turgot mêlait à ses grandes idées eussent probablement bientôt compromis le succès et ramené la crise[1].

Quoi qu'il en soit, l'expérience ne fut pas faite. Le faible Louis XVI recule au premier obstacle, et sacrifie avec Turgot la dernière chance de salut qui reste à la monarchie; puis, par une de ces inconséquences suprêmes des pouvoirs qui se précipitent, à peine a-t-il abandonné les réformes intérieures, qu'il se laisse pousser par le souffle populaire à une politique extérieure dont la nationale audace semble associer la tradition de Richelieu à la philosophie de Rousseau. Les colonies anglo-américaines, refuge de croyances démocratiques vaincues jadis

[1] On eût à la fois, en politique, sacrifié à la propriété foncière les autres classes de la société, et, en finance, accablé cette même propriété par l'impôt direct unique, frappant exclusivement sur le foncier. La liberté absolue du commerce extérieur, appliquée aux grains comme à tout le reste, eût vraisemblablement causé de terribles perturbations.

en Angleterre par l'aristocratie, sont soulevées : elles invoquent la France. Le France armée s'élance sur les mers, entraînant après elle les marines secondaires, ses alliées naturelles; les affronts d'un règne de honte sont vengés; une jeune république, destinée à remplir tout un monde, a reçu des mains de la France le baptême de feu, et l'Angleterre est chassée de Minorque rendue à l'Espagne; mais elle garde la prépondérance dans l'Inde, où elle fonde, par des forfaits inouïs, un empire qui l'indemnisera magnifiquement de l'Amérique perdue.

La royauté n'a pas longtemps le bénéfice moral d'une gloire qui lui a été imposée et qu'elle n'a pas su rendre assez fructueuse pour la France. Le lâche abandon de la Hollande à l'invasion anglo-prussienne, provoquée par la faction stathoudérienne, fait oublier l'affranchissement de l'Amérique, et rappelle les ignominies de Louis XV à une nation qui n'est plus disposée à les endurer.

Pendant ce temps les finances sont au pillage, la cour se replonge avec frénésie dans tous les abus et tous les désordres, et renforce les priviléges nobiliaires.... La machine du pouvoir craque et se rompt... Le Parlement, témérairement supprimé, maladroitement rétabli, s'oppose à l'établissement de nouveaux impôts, et appelle de la royauté absolue aux États-généraux, disparus depuis cent soixante-quinze ans! La nation entière répète cet appel : la royauté, après quelque résistance, cède; les États-généraux sont convoqués.

On a exposé plus haut le sens social des trois ordres et de l'ancienne constitution française, qui ne rendait la société complète qu'en fragmentant l'homme, et qui juxtaposait, sans les unir, les trois principes d'ailleurs mal combinés. Cette constitution imparfaite n'atteint

plus son but : elle s'est peu à peu désorganisée; la France se débat impatiemment dans ce moule vieilli, et tend toutes ses énergies vers une forme supérieure qui puisse lui donner l'*homme complet dans la société complète*[1], la diversité dans l'unité. — Le clergé, dès le quatorzième siècle, s'est vu disputer la suprématie intellectuelle : il l'a perdue au seizième; il s'est relevé au dix-septième, par de glorieux efforts, mais au niveau, et non plus au-dessus du monde laïque, et, encore, la direction de l'esprit français est-elle restée à un laïque, à Descartes : Bossuet n'a conquis que le second rang. Au dix-huitième siècle, le combat a cessé; la dépossession intellectuelle et morale du clergé est un fait consommé. Le gouvernement des esprits et de la science a passé entièrement aux philosophes et aux savants laïques, la plupart sortis du peuple. — La noblesse a perdu également la suprématie du sentiment, de l'honneur, du courage; elle s'est précipitée, depuis la fin du règne de Louis XIV, avec une effroyable rapidité. — Le tiers-état, enfin, ne représente plus seulement l'activité humaine appliquée au travail corporel, l'action de l'homme sur la nature extérieure; toutes les puissances perdues par les deux ordres privilégiés se sont retirées en lui. Cet ordre, admis d'abord comme par faveur dans la société politique, cet ordre, qui, ainsi que les antiques plébéiens romains, n'avait pas de nom propre, et ne s'appelait que le *troisième*, le *dernier*, qu'est-il devenu maintenant? que doit-il être? — On sait ce qu'il répond par la bouche de Sieyès!

— Tout!

Il est *tout*, en effet; car il a en lui la science et l'hé-

[1] Cette belle formule appartient à M. Pierre Leroux.

roïsme; il a conquis, par le développement de sa puissance intime, ce qui était le propre des ordres *exceptionnels*, et, possédant en lui les trois éléments de la vie, il a par conséquent l'unité. La distinction des trois ordres entre eux et la distinction entre les trois ordres réunis et le pouvoir monarchique n'ont plus de raison d'être.

Tout ce qui n'a plus de raison d'être doit s'effacer de ce monde; tout ce qui est en puissance doit se réaliser en fait.

A peine les États-généraux sont-ils réunis, que l'ordre du tiers se déclare ASSEMBLÉE NATIONALE, somme les deux ordres privilégiés de se fondre dans son sein, et fait descendre la royauté du pouvoir suprême en proclamant la souveraineté de la nation. La royauté n'était que le symbole de l'unité : l'unité vivante se pose elle-même et revendique à la fois le principe et l'exercice de sa souveraineté.

Dans la nuit à jamais fameuse du 4 août, les représentants des privilégiés répondent à l'appel des représentants du peuple en brûlant sur l'autel de l'unité les titres d'un règne de dix siècles; nuit dont les ténèbres sacrées enfantent des inspirations sans exemple dans l'histoire, élans sublimes que le génie de la France pouvait seul donner en spectacle à l'univers! Au moment de s'abîmer dans l'unité, les ordres privilégiés se relèvent par un suprême effort à la hauteur de leur antique vertu, et ennoblissent leur fin en la rendant volontaire.

La noblesse héréditaire, le droit d'aînesse, les substitutions abolis, l'égalité des partages fondée dans la famille, les droits féodaux et toutes les institutions qui s'y rattachent anéantis, l'état civil constitué en dehors

du clergé, le droit canonique et la sanction civile des vœux religieux abolis, l'ordre ecclésiastique supprimé en tant que corps politique, et ses immenses propriétés, le cinquième du sol de la France[1], réunies à l'État et vendues en détail afin de démocratiser la propriété foncière; tous les priviléges de corporations, de famille et d'offices, toutes les diversités provinciales, municipales, judiciaires, fiscales, toutes les appropriations de fonctions sociales, toutes les différences de nature et d'origine entre les propriétés, toutes les conditions qui restreignent la liberté de travailler et d'acquérir, détruits, anéantis : voilà quelles sont les conséquences des journées des 17 et 20 juin, et de la nuit du 4 août 1789!

Partout a passé le niveau de l'unité : il ne reste debout, dans l'ordre civil, que l'État, d'une part, la liberté et la propriété individuelle, de l'autre.

La Révolution, après ses premières victoires, constate, par un acte éclatant, le sentiment qu'elle a d'elle-même et de ses origines. Elle envoie au Panthéon, avec les restes chauds encore de l'homme qui a conduit la France à l'assaut du passé dans le monde réel, les cendres séculaires de l'homme qui avait jadis livré et gagné le même combat dans le monde idéal; Descartes à côté de Mirabeau. En regardant par-dessus la philosophie du dix-huitième siècle, la Révolution avait reconnu de loin son aïeul : près de l'aïeul, elle va bientôt placer les pères, Voltaire et Rousseau[2].

[1] La dîme produisait en outre 133 millions par an.

[2] La Constituante porta Voltaire au Panthéon dès juillet 91 : Rousseau attendit jusqu'en 94, jusqu'au règne des jacobins dans la Convention.

est traduite, dans la personne de Louis XVI, par-devant les représentants du peuple !

Le premier choc a lieu : la Providence se prononce en faveur de la Révolution. Les Prussiens et les Autrichiens sont chassés du sol français : la Belgique, enlevée aux Autrichiens, se réunit à la France ; la Savoie et Nice volent au-devant de la réunion. Mayence appelle les Français. La France offre ses secours fraternels à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. En même temps, l'Assemblée sans peur et sans pitié, qui a pris le salut public dans sa main de fer, la Convention nationale s'ôte toute possibilité de transaction avec les puissances du passé : par une effrayante application du dogme de l'égalité, elle juge et condamne le roi de France comme un simple accusé de haute trahison ; elle lance un défi mortel aux monarchies européennes, et décapite neuf siècles de l'histoire, en jetant la tète de l'infortuné Louis dans les fondations de la cité nouvelle qu'elle prétend élever : terrible consécration, qui rappelle les mystères les plus sombres des religions antiques !....

Quelle divinité préside à l'inauguration que signale un tel sacrifice ? — Pour les uns, c'est un dieu plus semblable à l'inexorable Jehovah qu'au dieu de l'Évangile. — Les autres n'invoquent que les puissances fatales de la nature ou la raison de l'homme par lui-même déifiée. — Les croyances et les forces du passé, ranimées par le danger, reviennent avec furie assaillir la France en travail de la république ; les institutions politiques naguère en lutte acharnée, les religions qui s'entre-damnaient hier encore, marchent aujourd'hui sous les mêmes étendards, pour étouffer au berceau la formidable nouveauté. — Spectacle inouï ! L'on dirait que le monde va s'abîmer

dans les convulsions de ce grand enfantement. Les rois, les aristocraties, les sacerdoces, précipitent sur la France toutes les forces organisées de l'Occident. L'Angleterre a fermé autour de la France le cercle de fer et de feu, en entrainant après elle dans la coalition la Hollande et l'Espagne. Au dehors, la République est assiégée par terre et par mer; au dedans, la théocratie populaire de la Ligue sort du tombeau, sous le nom de Vendée, pour combattre la démocratie philosophique de la Révolution. La Révolution appelle à son aide, par la passion, les plus secrètes énergies de la vie humaine, par la science, les forces les plus cachées de la nature extérieure. Comme les Titans, elle arrache les montagnes pour les précipiter sur ses ennemis. Elle lutte à la fois contre l'ennemi étranger, contre l'ennemi intérieur et contre elle-même. D'une société amollie et corrompue renaissent les âpres vertus et les dévouements héroïques de Rome et de Sparte : le peuple de Louis XV, devenu le peuple de la Convention, envoie par milliers à toutes ses frontières des Décius et des Léonidas, pendant qu'au centre, les sectes philosophiques du dix-huitième siècle, transformées en partis politiques, combattent entre elles jusqu'à la mort avec le canon et l'échafaud pour arguments, afin de décider à quelle idée restera le pouvoir de reconstruire le monde à son image!

D'abord apparaissent ces brillants Girondins, qui associent tant de talents, de généreuses intentions et un si ardent amour de la liberté à des tendances funestes. Leur républicanisme classique et rétrospectif n'est point vivifié par la passion de l'égalité et des réformes sociales : tour à tour violents et modérés à contre-sens, ils ne savent ni retenir ni pousser, et ne sauraient *pas sauver*

la Révolution. Leur individualisme sensualiste méconnait l'essence et la réalité de la nationalité française, et tend à repousser la société vers le fédéralisme, forme inférieure de son enfance. Cette unité nationale, œuvre de tant de siècles et de tant de grands hommes, cet organisme admirable par lequel se manifeste l'âme de la France, ils les exposent au péril d'un doute mortel, en ce moment où la France, pour ne pas périr, a besoin d'être une comme un seul homme, comme une seule épée.

Après les Girondins, qui ne connaissent que des individus, se présentent les naturalistes athées, ou, pour mieux dire, panthéistes, qui absorbent l'individu dans le tout. La patrie est trop grande pour les Girondins : elle est trop étroite pour Clootz et ses amis, qui aspirent à la noyer dans le genre humain, et qui l'acceptent seulement, sous la forme la plus unitaire, comme moyen de transition. Les Girondins n'ont point de Dieu[1] : les naturalistes ont pour Dieu la nature et l'humanité, qui est la nature sous sa forme la plus parfaite. Ils n'ont pas plus d'idéal les uns que les autres; mais leur double matérialisme diffère comme la synthèse diffère de l'analyse. Les naturalistes, héritiers des excentricités les plus extrêmes de Diderot, professent la haine de toute règle et de tout frein, l'expansion universelle. Le bon sens voltairien et la dignité des mœurs, que n'ont point abandonnés ceux même des Girondins qui ont renoncé au déisme, les retiennent sur cette pente.

Plus loin se lèvent les austères disciples de Rousseau,

[1] Nous ne prétendons pas qu'aucun des Girondins ne crût en Dieu, leur mort a prouvé le contraire; mais ils reléguaient cette idée en dehors de la loi et de l'ordre social. C'étaient tout au moins des *athées politiques*.

les déistes patriotes qui relient la morale et la politique aux idées fondamentales de Dieu et de l'âme immortelle; ceux-ci veulent que la France reste France tout en servant la cause du genre humain, et que la République accepte et fortifie l'unité nationale préparée par la monarchie et consommée par la Révolution. Comme les autres, plus que les autres peut-être, ils condamnent le passé; et, cependant, seuls ils y plongent de fortes racines; ils sont les héritiers de ces rigoureux génies qui ont forgé la nationalité française avec le fer autant qu'avec l'idée.

Enfin, il y a des hommes qui, sans idées bien arrêtées, sans système philosophique, représentent les passions et les instincts de la Révolution et l'élan national avec une telle puissance qu'ils méritent d'être considérés comme formant aussi un grand parti, le parti de l'action : ils sont nationaux par sentiment, si les déistes le sont par principe. Ceux-ci sont les héros, comme les disciples de Rousseau et de Diderot sont les philosophes, comme les Girondins sont les orateurs et les artistes de la Révolution [1].

Des chocs retentissent, pareils aux chocs des éléments dans les tempêtes de la Cosmogonie. Les Girondins, qui, après avoir poussé la Révolution dans le dernier péril, lui refusaient les moyens d'en sortir, sont abattus par les autres partis réunis sur la cime de la redoutable Montagne. Cent révoltes fédéralistes éclatent dans la bourgeoisie, qui s'effraie des immenses sacrifices exigés par le

[1] La brièveté de notre exposé nous a obligé à résumer les idées des Girondins d'une façon plus systématique qu'elles n'apparaissent dans l'histoire; on saisit leurs idées à travers leurs écrits et leurs paroles, mais ils ne les formulent pas en corps de doctrine, comme font Robespierre ou Clootz. La logique n'est pas leur fait.

génie de la Révolution, et qui aimait chez les Girondins leur bienveillance voltairienne, répugnante au sang et aux moyens extrêmes, tandis qu'elle appréhende chez certains de leurs adversaires l'esprit de désordre, chez d'autres les tendances hostiles au commerce et à l'inégalité des biens. La Montagne évoque des profondeurs du peuple quatorze armées, et fait rouler des avalanches humaines sur ses rivaux : le fédéralisme est écrasé comme la Vendée; les nœuds dont l'universelle coalition, comme un serpent gigantesque, enserrait la France, sont tranchés par le glaive républicain. L'Europe recule de nouveau, l'Europe entière, cette fois, l'Angleterre en tête!

Le travail de reconstruction n'a pas été un instant suspendu par ces terribles ouvriers qui tiennent le sabre d'une main, la truelle de l'autre. Dès les premiers débats entre les Montagnards et les Girondins, la Convention, en déclarant la République *une et indivisible,* a déclaré que la France ne rétrograderait pas vers son berceau. La France, illuminée d'une divine révélation, s'improvise une devise sublime par laquelle elle traduit à son insu, dans la langue politique et sociale, la définition métaphysique de l'homme, l'essence même de l'être pensant. *Liberté, égalité, fraternité,* cette formule sacrée que la Révolution inscrit sur son étendard et fait flamboyer audessus des nations, elle n'en sait pas elle-même toute la profondeur ni l'universalité, mais elle en a bien senti la puissance[1]. A elle aussi une voix d'en haut a crié : *In*

[1] Si l'on compare cette formule politique de la société à la formule métaphysique de l'homme, la liberté correspond à l'activité libre et volontaire, et par conséquent à l'individualité; l'égalité, qui est la notion, la science des rapports entre les individualités, répond à l'intelligence; la fraternité équivaut au sentiment : par elle le cœur révèle ce même rapport que la raison démontre dans l'égalité.

hoc signo vinces!.... Et toujours, en effet, elle vaincra tant qu'elle suivra ce signe dans les batailles!

Mais comment va-t-on réaliser l'inspiration nationale dans les lois positives? Aucun des trois principes ne sera-t-il sacrifié aux autres? Saisira-t-on les formes véritables du gouvernement sous les voiles de la formule qui les indique à peine indirectement?

La constitution de 1793 est promulguée par la Convention *en présence de l'Être suprême*. Les Girondins s'étaient opposés à ce qu'on prononçât ce nom.

Les dernières restrictions maintenues par la Constituante touchant l'unité et l'égalité ont disparu. L'unité absolue de la nation est représentée par un pouvoir unique, par une assemblée qu'élit directement l'universalité des citoyens, et qui se renouvelle tous les ans. Tout citoyen français est éligible dans toute l'étendue de la République : chaque député appartient à la nation entière.

Ces deux dernières prescriptions sont admirables, mais il est clair toutefois que le gouvernement n'est pas véritablement organisé. Les distinctions essentielles ne sont pas ressorties de l'unité.

De plus, les passions du temps ont jeté dans la constitution de dangereuses inconséquences. Cette unité à laquelle on immole tout, on la compromet par les droits excessifs attribués, non pas seulement au peuple dans son ensemble, mais à chaque fraction du peuple, appelée à délibérer sur les lois et autorisée à l'insurrection en cas d'oppression. Le gouvernement de la place publique, la démocratie de la cité antique, tend à reparaître et à rendre impossible le gouvernement représentatif, la démocratie des grands peuples modernes.

Il est évident que la science politique n'est pas faite.

La constitution de 93 ne subit point l'épreuve de l'application : elle est ajournée par l'inévitable prorogation de la dictature conventionnelle; mais la Convention prouve à l'univers, par de vastes projets et des créations d'une hardiesse inouïe, qu'elle ne garde pas le pouvoir seulement pour combattre et proscrire. Comme si la nature même et les saisons devaient être renouvelées avec la société humaine, la Convention décrète qu'une ère nouvelle, l'ère républicaine, succède à l'ère chrétienne comme celle-ci a succédé à l'ère romaine : les mois, les jours et les heures que la chrétienté avait reçus de Rome sont changés; un système métrique[1], chef-d'œuvre de la science, mesure et divise toutes les choses visibles et pondérables, depuis le territoire national et le globe terrestre lui-même jusqu'aux moindres produits de la terre et de l'industrie humaine. Un large plan d'éducation publique est arrêté d'après le principe de l'égalité. Toutes les dettes de l'État sont confondues et concentrées dans le *Grand Livre.* On prépare la régénération de l'agriculture. On promulgue un acte de navigation destiné à rivaliser avec celui par lequel Cromwell a fondé la grandeur maritime de l'Angleterre.

Les partis ont pu s'entendre jusqu'à un certain point sur ce qui touche à la forme extérieure de la société, à l'organisation de l'activité publique : ils ne le peuvent quant au fondement même de l'ordre social; une lutte colossale s'engage sur les questions morales et religieuses. La faction naturaliste et athée réagit contre la reconnaissance de l'Être suprême par la Convention. Le naturalisme, d'accord à cet égard avec l'individualisme, attaque

[1] La première idée en appartient à la Constituante.

la famille dans son principe : le divorce devient la règle au lieu d'être une exception nécessitée par l'imperfection humaine ; la distinction est effacée entre les enfants naturels et les enfants légitimes ; les filles-mères ne trouvent pas seulement indulgence et pitié, mais récompense. La liberté des cultes est violée ; les églises sont envahies, sinon par la Convention, du moins par les municipalités ; le culte de la Nature et de la Raison, de cette Raison subalternisée qui n'est plus que l'attribut de l'être sensitif, est installé dans les temples, et l'on marche au rétablissement des anciens cultes orgiaques. Quelques chrétiens de 91, jansénistes et gallicans, résistent avec courage, mais sans fruit. Une résistance bien autrement puissante part du camp des déistes, qui arrachent à leurs rivaux et saisissent comme un levier la formidable société des Jacobins. Le parti athée, le parti de l'anarchie et de l'extermination, est vaincu : le culte du matérialisme est chassé des églises. A son tour succombe le parti du mouvement et de la passion, qui repoussait par instinct, comme les naturalistes, par système, la rigide organisation morale et religieuse méditée par l'école de Rousseau, et qui, après avoir provoqué et exécuté les plus extrêmes violences de la Révolution, réagissent, de sentiment et de lassitude, contre la violence froidement et logiquement régularisée. La Convention reconnaît, avec une solennité nouvelle, l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Les Girondins avaient appelé le règne de la liberté : les Jacobins annoncent le règne de la vertu et prétendent substituer à la morale de l'égoïsme la morale du devoir. On ordonne un majestueux ensemble de fêtes nationales, destiné à développer la fraternité dans les masses, à élever le niveau de la vie de tous et de chacun. La fête de

l'Être suprême en est le couronnement. Le parti déiste proclame à la fois le culte national des vérités universelles et la liberté des cultes particuliers.

C'est là le point culminant de la Révolution. La Révolution est parvenue à la cime de cette symbolique Montagne, de ce Sinaï, comme elle le nomme, qu'elle a escaladé d'abîme en abîme!

Moment auguste, où les idées-mères, l'idée religieuse et l'idée sociale, dans leur simplicité première, émergent comme le soleil renaissant d'un océan de ténèbres. C'est l'âme d'un monde détruit qui abandonne sa dépouille mortelle pour commencer une nouvelle vie !

Rapide éclair entre deux nuits profondes! Foyer lumineux qui laisse à peine entrevoir la terre promise et s'éteint dans les ombres dont la Montagne s'enveloppe de nouveau!

La science manque à la réalisation de ces gigantesques desseins. Ce déisme n'est point appuyé sur la connaissance de la tradition universelle ni sur une métaphysique régénérée. Cet idéal social est pur, mais étroit : l'idée du progrès en est absente ; elle est remplacée par la prétention de réaliser immédiatement l'absolu. On veut restreindre et borner la vie humaine, que d'autres avaient prétendu dilater sans mesure dans un épanchement désordonné : on méconnait la riche et nécessaire variété des sociétés modernes, en tendant à retourner vers l'âpre simplicité de Rome et de Sparte et en manifestant des dispositions hostiles au commerce et à l'industrie. L'inégalité des biens, comme le dernier des priviléges, est attaquée, non pas seulement par les combinaisons indirectes des lois civiles, économiques et financières, arme légitime de la démocratie, non pas seulement par une

définition de la propriété, singulièrement restrictive, mais par l'extension immodérée, effrayante, de la confiscation, qui, après avoir frappé les émigrés, menace les suspects, c'est-à-dire quiconque ne sera pas reconnu *bon patriote*. Les sentiments froissés, les intérêts menacés résistent, et chaque résistance domptée redouble la violence de l'action compressive. On s'arroge le droit de sacrifier toute une génération, non plus seulement au salut de la nationalité, ce qui est le devoir des cas extrêmes, mais à un plan d'organisation des races futures, ce qui dépasse les droits de l'homme sur l'homme et usurpe les attributions de la Providence !

Et pourtant ce n'est pas que ces hommes se trompent sur les dangers de l'avenir. La vision prophétique d'un monde de fange prêt à éclore sur ce sol arrosé de tant de sang glorieux obsède incessamment leurs rêves ! Ils ont vaincu le matérialisme théorique des démagogues : ils voient poindre un matérialisme pratique, plus dangereux parce qu'il sera plus durable, la *plutocratie*, le gouvernement de l'or, inévitable, dans leur pensée, s'ils ne réussissent point à fonder sur la vertu le règne de la fraternité. Ils découvrent avec horreur, dans les nuages de l'avenir, une France semblable à cette *Carthage moderne* qui ameute et soudoie contre eux l'univers. La France, une Carthage à la suite d'une autre Carthage ! La France, une Angleterre subalterne sans l'audace ni le génie de l'Angleterre !... Qu'on s'étonne donc qu'une telle apparition les ait exaltés jusqu'à la fureur, jusqu'au délire !

Hélas ! s'ils ont vu le péril, ils n'ont point trouvé le remède. *La vertu est le principe*, disaient-ils, *la terreur est le moyen :* or, la *terreur* est stérile ; elle empêche et ne produit pas. On brise une force matérielle par une

force plus grande; mais la force ne saurait détruire le mal moral ni improviser la régénération d'un peuple.

Ils songeaient cependant à arrêter l'effusion du sang; ils l'eussent déjà fait, si le parti athée n'eût renoué autour d'eux ses tronçons menaçants: ils voulaient préparer la transition d'une époque de lutte et de carnage à une époque d'organisation et d'ordre. La Providence leur refuse cette gloire ou cette réhabilitation. Tous les instincts bons ou mauvais qu'ils ont comprimés dans des liens de fer se déchaînent d'un commun effort; tous les éléments opposés se confondent dans la coalition du chaos; un immense orage éclate sur leurs têtes... Ils tombent; le globe entier tremble du bruit de leur chute, et, pour la première fois, la Révolution recule!...

Eussent-ils vaincu, ils n'eussent pas sans doute réussi à doter la France d'une organisation durable: ils n'avaient point en eux toute son âme; il leur manquait sa large sympathie, sa vive spontanéité et son universelle compréhension: leur moule social, trop étroit, eût bientôt éclaté; mais la postérité, à laquelle leur chef avait adressé un appel si extraordinaire longtemps avant sa chute, avant même les jours de sa puissance, la juste postérité, tout en réservant les inviolables droits de l'humanité outragée par tant de cruelles hécatombes, n'oubliera pas que ces hommes, au milieu de l'horrible tempête qui les emportait, ont toujours tenu d'une main ferme au-dessus de la sanglante arène l'étendard de l'Être suprême et de la patrie.

Malgré le coup terrible que la Révolution s'est porté à elle-même, le mouvement continue quelque temps encore: rejeté hors de l'ordre moral et religieux, il poursuit son cours, en modifiant sa direction, dans l'ordre

politique et scientifique. La Convention, découronnée de tant de hautes têtes, est assez forte encore pour vaincre au dehors, pour créer au dedans, si puissante était la vitalité de cette prodigieuse assemblée. Un vaste système d'instruction nationale est fondé : l'impulsion morale de l'éducation n'est plus ce qu'elle aurait été sous les influences de l'époque précédente ; mais la réorganisation scientifique de la France est conçue avec grandeur. L'instruction primaire, les écoles centrales, l'école normale, les écoles de droit et de médecine, l'école polytechnique, etc., l'Institut, enfin, héritier des grandes corporations intellectuelles de la monarchie, donnent à la science française une constitution rationnelle et unitaire. A côté des établissements nationaux, pourront s'élever librement des établissements particuliers d'instruction. La Convention, en même temps, se prépare à léguer à la France, comme son testament, une constitution politique. La constitution de 93 est abandonnée sans avoir été mise à exécution : une première tentative a lieu pour faire sortir la diversité de l'unité. L'idée des trois pouvoirs apparait dégagée de la royauté et de l'aristocratie héréditaire. La constitution de l'an III, précédée d'une déclaration des droits et des devoirs du citoyen, proclamée aussi *en présence de l'Être suprême,* établit un corps législatif partagé en deux assemblées représentatives, dont l'une, composée d'hommes d'un âge mûr et engagés dans les liens de la famille, porte le nom de conseil des anciens ; un directoire de cinq membres, élu par le corps législatif, est chargé du pouvoir exécutif.

Voici enfin un sérieux essai d'organisation politique. Cependant cet essai prête encore à de graves objections : les craintes qu'inspire le souvenir de la royauté ont con-

duit à trop subalterniser le pouvoir qui représente l'activité nationale et à le diviser contrairement à sa nature, qui réclame l'unité matérielle ; les deux conseils qui composent le corps législatif ne formulent point assez nettement les deux principes du sentiment populaire et de la sagesse sénatoriale : tous deux élus par les mêmes électeurs organisés en double degré à peu près dans les conditions de 91[1], ils se ressemblent trop ; l'un n'est pas radicalement démocratique, l'autre ne présente point assez les garanties d'un sénat[2].

La constitution de l'an III est toutefois beaucoup plus praticable que celle de 91 ; mais, comme en 91, ce n'est point par ses défauts intrinsèques que la constitution est le plus immédiatement menacée, c'est par les circonstances générales qui rendent l'ordre légal presque impossible.

Les classes populaires n'ont plus de boussole depuis la catastrophe de thermidor : après quelques mouvements fougueux et désordonnés en faveur de la constitution de 93, elles retombent dans le découragement et l'inaction politique, et laissent la bourgeoisie maîtresse des élections : le paysan s'absorbe dans la situation nouvelle que lui a faite la division de la propriété. Une tentative audacieuse est opérée pour soulever la multitude en faveur d'une réforme sociale qui dépasse de beaucoup en radicalisme tout ce qu'avaient projeté les Jacobins :

[1] Un peu plus démocratiques cependant. Quiconque est inscrit au rôle des contributions directes est électeur de premier degré.

[2] La suppression des communes, remplacées par des cantons, est aussi une réforme qu'on ne peut accepter complétement. Il y avait sans doute à grouper les communes, mais sans détruire ces molécules primitives de l'agrégation sociale.

Babeuf proclame la communauté absolue des biens. Faussant et exagérant les idées erronées de Rousseau sur la civilisation et les arts, et foulant aux pieds la dignité de la personne humaine, si respectée de Rousseau, il ne se contente pas de prétendre anéantir, par la violence et même sans consulter le sentiment du peuple souverain assemblé, le principe de la propriété individuelle sur lequel repose la société civile, et qui a survécu seul à l'ancien monde détruit; il veut procéder par l'abaissement des supériorités, et non par l'exhaussement des masses. Qu'on se figure un Robespierre sans idéal et sans Dieu, organisant le peuple par des négations, enchaînant l'intelligence humaine, et noyant toutes les variétés, toutes les splendeurs, toutes les grâces de la civilisation dans la glaciale uniformité d'un socialisme monotone et barbare!

Le peuple ne se lève pas, et laisse périr Babeuf: le matérialisme communiste est vaincu, mais un autre matérialisme fermente dans la bourgeoisie, rentrée, depuis thermidor, en possession de la suprématie politique. Les passions et les vices comprimés par le régime de la terreur se dédommagent par un étrange débordement de licence: une nouvelle Régence célèbre ses orgies sur les débris du *règne de la vertu;* la réaction anti-terroriste de la bourgeoisie tend à devenir contre-révolutionnaire; les contre-révolutionnaires de tous les degrés, depuis ceux qui repoussent la Révolution tout entière jusqu'à ceux qui en repoussent tel ou tel résultat, se rapprochent dans une alliance négative. Le monde moral est en poussière; la France ne se reconnaît plus elle-même dans cette universelle confusion. L'on a dit que l'âme de la France, pendant la Révolution, ne s'était retrouvée

que dans les armées; cela n'est pas vrai de la période conventionnelle; cela est vrai de la période directoriale. Le génie de la France et de la Révolution n'est plus que là : le principe de la morale et de la vertu a succombé dans le gouvernement; le principe du sentiment et de l'honneur est debout sous les drapeaux, plus éclatant mille fois qu'à aucune époque de l'ancienne chevalerie; les armées vont redoublant de prodiges, assurant à la France toutes ses frontières naturelles aux applaudissements des populations qui deviennent françaises, conquérant ou plutôt délivrant la Hollande, qui se réorganise démocratiquement, imposant la paix à la Prusse, aux princes allemands, à l'Espagne, poursuivant l'Autriche au cœur de l'Allemagne et de l'Italie. Pendant ce temps, on outrage la Révolution en France; le nom de patriote y devient une injure.

Cette situation extraordinaire porte bientôt ses conséquences. Avant même que la constitution de l'an III eût été mise en vigueur, un événement significatif avait déjà eu lieu. La Convention, qui avait proscrit les Jacobins, s'était vue menacée de proscription à son tour par les contre-révolutionnaires. Une insurrection avait éclaté dans la bourgeoisie parisienne, excitée par les intrigues du parti royaliste, qui exploitait habilement les ressentiments des classes aisées et commerçantes contre la terreur. La Convention défait les rebelles et termine sa carrière au sein de la victoire, mais seulement grâce à l'appui des troupes régulières. La contre-révolution ne tarde pas à relever la tête : elle se sert des lois républicaines pour saper la République; elle envahit les élections; elle se fait un instrument de la majorité des deux conseils, abusée par des conspirateurs à la tête desquels

est un général qui souille sa gloire militaire par d'infâmes complots avec l'étranger. La bourgeoisie, qu'aveuglent ses passions réactionnaires, marche, sans le vouloir, à la restauration de l'ancien régime, c'est-à-dire à une anarchie dans laquelle les diverses factions contre-révolutionnaires, après avoir détruit les patriotes, se seraient bientôt entre-déchirées jusqu'à ce que l'étranger vînt aider au triomphe du parti de l'émigration.

Les factions de l'intérieur comptaient sans cette France militaire qu'avait enfantée l'héroïque levée en masse de 92 et 93, et qui était maintenant le vrai peuple français. Un immense cri de colère part de tous les camps, depuis le Texel jusqu'à l'Adriatique : tous les étendards se retournent vers Paris. Le Directoire exécutif, assuré des armées, brise la majorité des conseils par le coup d'État de fructidor. La contre-révolution n'ose en appeler aux armes. La Révolution est sauvée; mais l'ordre légal, mais la constitution, sont brisés : la suprématie donnée par la constitution au pouvoir législatif est transférée de fait au pouvoir exécutif, au pouvoir d'action. Dès lors le gouvernement militaire est à peu près inévitable dans un avenir prochain. Le ressort politique étant faussé et rompu, l'initiative et la force morale étant passées aux armées, la France est destinée à subir la dictature unitaire de l'épée comme elle a subi la dictature multiple de la tribune.

Pendant le premier âge de la Révolution, la plus puissante individualité était peu de chose devant la puissance des masses. Le peuple était tout; les hommes, presque rien. Pour un chef qui succombe ou déserte, dix se présentent. Il n'en est plus ainsi. La France est arrivée à une de ces époques où un homme peut avancer ou reculer de

cent ans les destinées d'un peuple. A partir de vendémiaire, on voit grandir rapidement une apparition étrange, flamboyante, colossale, qui fascine de plus en plus le peuple et l'armée. Une autre figure moins éclatante, mais plus sereine dans sa force héroïque, paraît saisir la raison et le cœur de la France comme l'autre envahit son imagination et ses instincts aventureux. Un homme eût peut-être sauvegardé l'avenir tout en suffisant aux nécessités du présent; mais il meurt à vingt-neuf ans!... Hoche disparu, plus de contre-poids : la France est irrésistiblement entraînée dans les bras de Napoléon.

Parmi tant d'exploits inouïs par lesquels les généraux républicains ont chassé vers tous les points de l'horizon les armées de tous les rois, les victoires de Bonaparte s'élèvent au-dessus des autres victoires comme le Mont-Blanc au-dessus des Alpes. La sagacité publique sent de plus chez ce grand vainqueur les facultés de l'homme d'État, de l'organisateur, du gouvernant, au niveau des qualités guerrières. Mille voix signalent déjà en lui un de ces génies qui renouvellent la face de la terre, un Alexandre ou un César.

C'est en effet un César, et un César doublé d'un Auguste, qui s'apprête à recueillir l'héritage de la Révolution.

L'origine et les tendances natives de cet homme doivent exercer une prodigieuse influence sur le sort de la France et du monde. Noble Italien de race, enfant d'une île à peine française de la veille, il est exclusivement l'homme du Midi, surtout du Midi tourné vers l'Orient[1]. La République, avec son puissant instinct, avait réveillé

[1] Il partage jusqu'aux croyances fatalistes des anciens Romains et des Orientaux. Il croit à la *Bonne-Fortune* comme un patricien de la ville éternelle.

les souvenirs gaulois, tout en célébrant les vertus de Sparte et de la Rome primitive. Lui, ne verra dans le génie de la France que l'élément impérial romain, que la tradition des Césars, absorbant la Gaule dans Rome et méconnaissant les affinités germaniques. Encore n'est-il pas d'accord avec lui-même sur cette tradition. Toute sa vie, il sera tiraillé entre l'esprit de l'égalité et l'esprit de l'aristocratie héréditaire, du vieux patriciat, principes ennemis qui auront chacun leur tour chez lui sans pouvoir s'étouffer réciproquement. Il a aimé sincèrement la Révolution, la Montagne, au point de vue de l'unité, mais, la première effervescence de jeunesse passée, il cesse d'aimer et ne comprend jamais la liberté.

L'idée romaine doit encore produire chez lui d'autres grandes et fatales conséquences.

D'abord vainqueur de l'Autriche en Italie dans les plus belles campagnes des temps modernes, au lieu de se jeter sur l'Angleterre, il oblige le Directoire à lui laisser tenter en Égypte les destinées auxquelles Leibnitz avait autrefois convié Louis XIV. Les revers d'une marine que les discordes révolutionnaires ont désorganisée dans ses cadres et dans ses traditions, et qui ne peut soutenir le choc de la marine anglaise admirablement perfectionnée, arrêtent ses gigantesques projets. Maître de l'Égypte, il n'a pu enlever l'Orient en une campagne : il revient s'emparer de la France. La France l'accueille à bras ouverts. Il abat d'un coup de main la constitution de l'an III, languissante depuis fructidor, et y substitue la constitution illusoire de l'an VIII, combinée pour amortir la vie politique dans les masses et pour assurer une prépondérance invincible à ce principe d'activité unitaire, à ce principe *monarchique*, que la Révolution avait traité

avec tant de défiance. Le Consulat marche à une dictature de moins en moins déguisée.

Quel est, pour ainsi dire, le bilan de la Révolution, quand elle abdique entre les mains de Napoléon? — Une désorganisation politique alarmante, un extrême désordre d'idées; dans les classes aisées, un grand effroi du souvenir de 93; chez tous, une soif ardente d'ordre matériel, une profonde lassitude des agitations politiques, lassitude qui n'est ni du découragement, ni de l'impuissance, car elle s'allie au désir et à la faculté d'agir dans toutes les autres directions; c'est là une situation difficile sans doute, mais, au fond, très-favorable à un gouvernement nouveau, ambitieux et capable. — Quant aux choses du dehors et de la guerre, la France a essuyé des revers : l'Italie est retombée sous le joug des Autrichiens assistés par les Russes, qui ont ainsi fait leur première apparition dans les guerres de l'Occident. Cette intervention a été le prix du second partage de la Pologne : le plus grand des forfaits politiques, l'assassinat d'une nationalité, s'était consommé, malgré de généreux efforts, pendant que la France, absorbée par le soin de son propre salut, était hors d'état d'y porter obstacle. Cependant les Russes, victorieux en Italie, sont venus se briser contre les Alpes suisses, en même temps qu'échouer en Hollande, malgré la jonction des Anglais, enveloppés dans leur défaite. La constitution de l'an III a donc fini, comme la Convention, dans la victoire. Les frontières naturelles sont intactes : la République a réalisé la pensée de Richelieu, la Gaule et la France ne sont plus qu'un. De plus, deux républiques amies, la Hollande et la Suisse, démocratisées, servent d'avant-postes à la France; la Prusse garde une neutralité qu'on doit

songer à convertir en alliance; l'Espagne est redevenue l'alliée ferme et loyale de la France contre la commune ennemie, l'Angleterre.

Ainsi ce Directoire tant décrié a laissé la politique nationale assise sur d'excellentes bases vis-à-vis de l'Europe. Il n'y a rien à changer à cet égard. Établir l'ordre à l'intérieur et régulariser les résultats civils et sociaux de la Révolution, chasser d'Italie les ennemis de la France et faire rentrer cette péninsule dans le système des alliances françaises, en l'affranchissant et en l'aidant à s'organiser, relever la marine française et conserver l'Égypte, telle est la belle mission que la Providence offre au Consulat. Napoléon remplit l'attente publique sous la plupart de ces rapports : il ne peut sauver Malte ni l'Égypte, perdue par la mort du héros chargé de la défendre, mais il retrouve la fortune fidèle au delà des Alpes. La Russie, mécontente de l'Autriche, blessée de l'arrogante domination maritime des Anglais, s'est retirée de la coalition. L'Autriche, vaincue, chassée au delà de l'Adige, subit une paix glorieuse pour la France, et perd toute suprématie effective sur l'Allemagne. Napoléon prépare le grand dessein de frapper l'Angleterre dans Londres même en changeant le caractère de la guerre maritime; l'Angleterre, inquiète, harassée, se résigne à traiter.

D'immenses travaux d'organisation illustrent le Consulat encore plus que ses succès militaires. L'administration est savamment et puissamment constituée, mais de façon à concentrer toute l'impulsion et tous les ressorts entre les mains du pouvoir exécutif : le principe électif est paralysé dans tous les ordres de fonctions politiques, judiciaires, administratives, municipales. Dans les fi-

nances, on donne à la perception de l'impôt direct un admirable mécanisme qui l'affranchit pour toujours des traitants. Le système des contributions foncières établi par la Constituante est maintenu; mais on abandonne la tentative faite, par un moyen insuffisant, pour atteindre le *revenu mobilier;* l'impôt sur le loyer est rejeté au second rang, et les impôts indirects sont rétablis. On commence d'ébaucher les institutions de crédit : la création d'une banque nationale, décrétée par la Constituante, est réalisée sous la forme imparfaite d'une association particulière et privilégiée, que Napoléon projette de ramener de plus en plus sous la main de l'État. Il ne serait pas équitable de juger la création consulaire d'après la condition où est tombée la banque sous le régime actuel[1]. Un vaste monument législatif, le Code civil, est élaboré par le conseil d'État, espèce de sénat consultatif où le premier consul a organisé la science et l'expérience nationales. Le Code, transaction habile entre le droit romain, le droit coutumier et l'esprit de la Révolution, résume les travaux et réalise les vœux des grands jurisconsultes français du seizième, du dix-septième et du dix-huitième siècles, et fait place dans l'ordre nouveau à ceux des éléments du passé qui n'avaient rien de féodal. L'égalité dans les successions et la propriété démo-

[1] Napoléon avait entendu créer la banque pour aider le commerce et non pour enrichir les financiers. Jamais, soua Napoléon, le privilège do la banque n'eût été, comme en 1840, renouvelé et amplifié sans imposer à cet établissement de nouveaux et de larges services envers l'État et envers les travailleurs, en échange des énormes avantages de son monopole. Au reste, il faut bien le dire, toute espèce de monopole concédé à des particuliera est contraire aux principes : il ne devra exister que l'action unitaire de l'État ou l'action libre des particuliers. Le droit de battro monnaie en émettant un papier au cours forcé est un droit souverain que l'État ne devra point aliéner.

cratique, telle que l'ont fondée la Constituante, la Législative et la Convention sur la vente en détail des biens nationaux, sont définitivement consacrées avec le régime unitaire de la propriété et l'unité civile de la France. Une loi sagement mesurée fait du divorce ce qu'il doit être, une fâcheuse mais nécessaire exception, et se place à distance égale de l'indissolubilité absolue et de la licence; mais la femme est trop subalternisée dans le mariage et dans la famille, en partie par l'influence des idées romaines et antiques de Napoléon. En tout ce qui touche à l'industrie, la législation napoléonienne est bien insuffisante; ce n'est pas là un reproche absolu; les codes ne sont pas tenus de régler l'avenir, et l'industrie nouvelle naissait à peine; mais ce qui est éminemment reprochable, c'est le retour de l'inégalité dans les peines portées contre les coalitions par le Code pénal. La libre concurrence, proclamée par la Constituante et maintenue en principe par Napoléon, reçoit une première atteinte au détriment des travailleurs pauvres, qui auraient déjà tant de peine à la soutenir franche et complète. Le régime protecteur que la Convention a fortement assis dans les questions maritimes reçoit quelques développements.

La situation religieuse de la France est réglée avec autant d'éclat, sinon avec une approbation aussi générale que les institutions civiles. La constitution civile du clergé avait fait naufrage en 93, à la fois par la résistance des catholiques, par l'hostilité du matérialisme et par l'effort du déisme pour rasseoir la société sur les principes religieux en dehors des cultes particuliers. L'entreprise religieuse des déistes avait été entraînée dans le naufrage politique de thermidor, et la Convention, dans

ses derniers jours, avait décrété que les cultes seraient libres et entretenus par leurs adhérents, l'État demeurant en dehors de toute espèce de religion. — Que devait faire le Consulat? — Maintenir l'État dans cette position négative, ou innover? — Innover, dans quel sens? — On ne saurait apprécier ce qu'il fit, si l'on n'a une conception théorique des rapports entre le pouvoir social et l'idée religieuse. Quelle est l'organisation religieuse qui nous parait aujourd'hui la plus conforme aux tendances de notre civilisation? Ne serait-ce pas la reconnaissance par l'État de certains principes fondamentaux que le consentement du genre humain a signalés comme la base même de toute société, sur lesquels s'appuient toutes les idées de droit et de devoir, et qui doivent être par conséquent la *religion*, c'est-à-dire le *lien* moral de l'État? Au delà de ces dogmes primordiaux commence le domaine des cultes particuliers, des sectes, qui doivent être libres, sous la surveillance de l'État, dans tout ce qui est compatible avec les principes du droit et du devoir social. — Cependant, non-seulement la France n'en est pas là en fait, mais les esprits sont loin d'être encore réunis sur cette question, insuffisamment éclaircie pour le grand nombre. On en était bien plus éloigné sous le Consulat! — Pour être en droit d'affirmer les principes fondamentaux, il faut avoir une théorie de la certitude, une philosophie. — Où en était la philosophie? où était cette doctrine du sentiment associé à la raison, qui peut seule assurer une base philosophique aux institutions? — Le premier consul, point du tout philosophe, mais homme d'action et d'imagination, nature à la fois poétique et positive, se trouve en face des idéologues, continuateurs du sensualisme, qui, cherchant le principe de certitude

dans la sensation, n'atteint aucune des vérités premières et n'a d'issue logique que le scepticisme ; du côté opposé, une réaction poétique, sentimentale et sociale, qui enfante des créations éclatantes dans les lettres, qui revêt même une forme métaphysique chez d'énergiques esprits, tend à réhabiliter le passé flétri par le dix-huitième siècle, et relève brillamment le catholicisme[1], pendant que le déisme religieux, toujours sous le coup du désastre de thermidor et dépourvu de science et de génie, languit et s'éclipse avec les théophilanthropes, pâles imitateurs de la fête de l'Être suprême. — Que faire donc? — Le sens pratique et social de Napoléon repousse l'idée de l'indifférence absolue de l'État, d'une législation athée, d'une loi sans idéal, c'est-à-dire sans droit. Le premier consul est tout naturellement entraîné vers l'ancienne religion, qui le saisit à la fois, lui homme du Midi et homme de pouvoir, par l'imagination en tant que culte, par l'unité en tant que doctrine. Il ne peut cependant ni ne veut rétablir l'ordre ancien : il s'arrête donc à une combinaison habile, mais empirique. « Le catholicisme, qui est, dans le moment actuel, la religion des membres du gouvernement et de la majorité du peuple français[2], » reprend le caractère de culte public, entretenu par l'État sans être religion de l'État, et les autres cultes, professés par la minorité, obtiennent les mêmes avantages. Le gouvernement, quoiqu'il n'y ait pas de religion d'État, se réserve les droits qu'avait l'ancienne mo-

[1] Il est très-important d'observer que la *renaissance* catholique du dix-neuvième siècle part de France et non de Rome. L'initiative appartient à la France dans tous les sens.

[2] Discours de Portalis au Corps législatif. (*Choix de Rapports*, 18-72.)

narchie de veiller sur la doctrine (gallicane), d'examiner les bulles, d'autoriser les conciles provinciaux, de recevoir les appels comme d'abus. L'université, lors de la réorganisation unitaire de l'enseignement public, est déclarée catholique, bien que les cultes dissidents y soient admis.

D'un tel régime découlent une foule d'inconséquences et de difficultés qu'un gouvernement absolu peut seul trancher d'autorité. Les articles organiques viennent emplrer extrêmement les inconvénients du Concordat : l'esprit dictatorial qui domine tout supprime toute liberté et toute garantie dans l'intérieur de la hiérarchie ecclésiastique, et fait réduire le clergé inférieur à la discrétion des évêques, qu'on veut eux-mêmes assujettir au chef de l'État; il doit arriver que, si un gouvernement faible succède à la dictature napoléonienne, les évêques s'affranchiront et retiendront le bas clergé en servage, en sorte que le pouvoir laïque aura lui-même discipliné l'armée avec laquelle on lui fera la guerre.

Malgré quelques taches et quelques erreurs, la première phase de la période napoléonienne a été magnifique dans son ensemble : d'immenses services rendus à la patrie ont légitimé l'immense pouvoir que s'est arrogé le premier consul. Les germes dangereux vont maintenant éclore : les tendances erronées vont se manifester avec une énergie croissante. Napoléon méconnaît la nature de sa mission, parce qu'il méconnaît le génie des temps modernes et la marche de l'esprit humain. Il prend sa dictature transitoire pour la forme durable de la France, et croit que le résultat de la Révolution ne doit être que de substituer à l'ancienne monarchie des trois ordres, assise sur l'échafaudage des priviléges, une monarchie

vraiment unitaire avec l'égalité civile sous un maître. Le Consulat se transforme en Empire. L'ère républicaine, tentative trop gigantesque peut-être, disparaît devant la vieille ère chrétienne. La souveraineté du peuple est respectée en principe, mais la royauté héréditaire est rétablie sous un autre nom. La France, égarée, fascinée comme par un songe, suit l'impulsion avec une facilité qui excuse jusqu'à un certain point l'erreur de son chef, et qui explique la popularité qu'il a gardée. La nation n'a pas opposé à la séduction une résistance suffisante pour avoir le droit de reprocher bien sévèrement au séducteur la faute commune. La France aime passionnément les grands hommes; *l'envie démocratique*, dont on parle tant, n'existe chez elle qu'à un certain degré, c'est-à-dire de l'homme vulgaire à l'homme qui dépasse un peu le niveau commun; mais là où les degrés intermédiaires sont supprimés, là où la foule se trouve en face du génie, l'envie disparaît devant une attraction invincible qui va parfois jusqu'à l'aveuglement, jusqu'à l'abdication de soi-même. Personne n'avait encore exercé cette attraction au même point que Napoléon.

Les conséquences de cette contre-révolution ne tardent pas à se développer : Napoléon est entraîné par la force des choses au delà de ses premières visées; il transgresse bientôt cette unité, cette égalité civile à laquelle il a consacré un si majestueux monument; après la monarchie héréditaire reviennent la noblesse héréditaire et la propriété exceptionnelle. Napoléon se tourne de plus en plus vers le passé : par l'Empire, il avait évoqué la tradition des Césars; par le sacre, il évoque la royauté du moyen âge; il n'a plus désormais pour compagnons et pour conseils que les génies des siècles écoulés : la France, jetée hors

du monde réel, enivrée de philtres magiques, vit au milieu des hallucinations et des fantômes.

Dangereuse ivresse! excitation délirante, qui promet de funestes retours! Ce n'est plus là le sublime élan de 92, qui n'était pour la France que le sentiment de soi-même élevé à la plus haute puissance : l'*empereur* n'exalte la France qu'en lui faisant perdre la conscience d'elle-même et en l'attirant loin de ses voies légitimes par de brillantes visions. Un avenir fatal est écrit dans le nom nouveau qu'a pris la monarchie restaurée. Ce n'est pas l'ancienne royauté française : c'est l'Empire, c'est-à-dire, dans la pensée de Napoléon, l'empire des Césars et de Charlemagne. La voilà encore, cette idée qui a tant de fois entravé les destinées de l'Europe, qui a perdu Charles-Quint et Louis XIV; la voilà qui, entrée dans un cerveau incomparablement plus vaste, va enfanter des événements bien plus extraordinaires et des succès bien plus merveilleux, pour aboutir à une chute plus profonde!— Napoléon a dit : « Il n'y a plus de nationalités compactes en Europe! » — C'est pour ce mot qu'il doit mourir à Sainte-Hélène! — Il attache à l'idée d'empire une idée civilisatrice; il croit que les nations accepteront, en échange de leur indépendance, les institutions civiles de la France nouvelle. Elles les salueront, en effet, comme la *raison écrite,* mais, en acceptant le bienfait, elles repousseront la main dominatrice du bienfaiteur. Rien ne compense la perte de la nationalité.

Quand on tient cette clef de l'histoire impériale, on n'a pas besoin de chercher dans telle ou telle faute, dans tel abus de la victoire, dans telle clémence imprudente, les origines des revers et de la catastrophe. La faute irréparable, le péché originel de l'Empire, c'est d'être l'Empire.

Quelle eût dû être la politique de la France nouvelle? — Pas autre chose que le développement de l'ancienne politique française, du système de Henri IV et de Richelieu, plus explicite, relié aux principes intérieurs de la Révolution, et modifié selon les changements survenus en Europe; prendre pour base le principe des nationalités indépendantes et confédérées; travailler à la destruction des États artificiels et à la réduction des deux États conquérants, la Russie et l'Angleterre, dans de justes limites; favoriser, par l'influence morale, l'établissement des gouvernements libres, selon le génie des peuples et le degré de leur civilisation; consolider l'alliance avec l'Espagne; aider l'Italie à s'organiser et à rejeter définitivement l'Autriche hors de la Péninsule; relever à tout prix la Pologne, en tâchant de la relier aux autres Slaves occidentaux et méridionaux, ainsi qu'aux Hongrois; détacher la Prusse de ses complices, en l'aidant franchement à annuler l'Autriche en Allemagne et à devenir le centre puissant d'une confédération germanique vraiment indépendante; en deux mots, tendre à organiser la confédération européenne aux dépens de l'Autriche et contre la Russie et l'Angleterre.

Telle n'est pas la politique de Napoléon. Le nom seul d'Empire l'annonce assez! — Avant même que le nom d'Empire ait été prononcé, la conduite de Napoléon envers l'Italie a présagé ses erreurs futures. Cette Italie, qu'il aime pourtant et dont il est aimé, en 1797, malgré le Directoire et par un traité trop vanté peut-être, il en a fait abandonner une portion illustre, Venise, à l'Autriche. Depuis Marengo, il ne cesse pas de la gouverner presque aussi directement que la France, jusqu'à ce qu'il s'adjuge la couronne de Lombardie et réunisse à la

France toute la côte italienne de la Méditerranée jusqu'à Rome même.

Nous savons quelles puissantes excuses on peut alléguer en sa faveur; mais nous nions qu'il y ait eu fatalité, c'est-à-dire nécessité inévitable dans l'erreur. Il suffit, en fait, qu'il y ait eu des hommes qui ne se soient jamais abusés sur l'issue que devait avoir l'Empire. Éviter l'écueil n'était pas au-dessus de la raison humaine.

L'Angleterre ne s'y est jamais trompée. Éclairée par sa haine, encouragée par la domination des mers qu'elle a conquise et par le monopole commercial que la guerre consolide entre ses mains, elle tient avec une opiniâtreté inébranlable contre un ennemi qu'elle persiste à traiter comme un éclatant météore. Elle sent bien que l'Empire n'est plus assis, comme la Convention, sur ce roc vif de la Révolution contre lequel se sont brisées les ligues des rois. Elle excite Napoléon, par ses froides et implacables attaques, à exagérer toujours une grandeur qui doit crouler par l'excès même de son poids. La paix d'Amiens a été violée par les Anglais aussitôt que signée. Napoléon veut saisir l'Angleterre corps à corps et la menace du plus terrible danger qu'elle ait jamais couru, d'une descente. Mais elle sait détourner l'orage sur autrui en poussant de nouveau l'Autriche contre la France. L'Autriche est accablée malgré le secours des Russes, jaloux de la grandeur française; le Saint Empire romain est définitivement aboli, grand service, sans doute, rendu à l'avenir de l'Allemagne; mais le résultat immédiat, c'est la suzeraineté de la France outre Rhin, la domination et non l'alliance. L'esprit national allemand est blessé : la Prusse, atteinte dans son avenir,

dans son ambition de succéder à l'Autriche, devient et reste ennemie[1]; l'Autriche est imprudemment pardonnée; la Pologne est oubliée dans ses fers!...

La Prusse lève l'étendard et se fait écraser à son tour; la Russie ne peut, en voulant la défendre, que partager ses sanglantes défaites. Contrairement à la saine politique, la Prusse est traitée bien plus durement que l'Autriche et annulée autant qu'il dépend du vainqueur. L'Allemagne du nord est placée immédiatement sous la main des Français par le grand-duché de Berg, le royaume de Westphalie, l'occupation militaire de la Prusse, et, plus tard, par la réunion des côtes de la mer du Nord à la France. Cette fois, un noyau de Pologne est rétabli sous le gouvernement du roi de Saxe. Napoléon *voudrait*, mais ne *veut* point hardiment reconstituer la nationalité polonaise; il a le désir, la foi lui manque, la foi dans les nationalités indestructibles. — La Russie traite avec la France, accepte le blocus continental contre les Anglais; elle se dédommage en enlevant la Finlande à la Suède, que son insensé monarque enchaîne à l'Angleterre.

Jusqu'ici tout a été gloire et triomphes pour l'Empire sur le continent; mais Napoléon va toucher au premier écueil de sa prospérité. L'alliance de l'Espagne ne lui

[1] Napoléon a repris en partie la lettre de la politique de Richelieu; il cherche à se faire des points d'appui dans l'Allemagne du sud, en agrandissant la Bavière, le Wurtemberg et Bade aux dépens de l'Autriche. La confédération du Rhin est renouvelée de Mazarin; mais les temps étaient changés, les moyens eussent dû être différents, et surtout il eût fallu accorder à la Prusse la place qu'avait tenue la Suède au dix-septième siècle. Napoléon se trompe quant à l'Allemagne du nord; mais la faute en est à la cour de Prusse autant qu'à lui : elle le pousse, par sa mauvaise foi et sa versatilité, dans cette voie funeste.

suffit plus : il en veut la domination directe. Excité à intervenir dans les honteuses discordes d'une maison royale avilie, il la fait abdiquer, enlève la couronne d'Espagne par une espèce de surprise, la pose sur la tête d'un de ses frères, et veut réduire en province française toute la région en deçà de l'Èbre, sauf à dédommager l'Espagne aux dépens du Portugal. La nation espagnole tout entière se soulève contre l'usurpation étrangère : l'alliée fidèle de la France devient la mortelle ennemie de l'Empire, et appelle les Anglais à son aide. Toute l'Europe s'agite et pressent un changement de fortune. L'Autriche reprend les armes. La papauté, moins reconnaissante du rétablissement de la religion catholique que blessée du rôle subalterne destiné au chef de la catholicité par le nouveau Charlemagne, rompt avec Napoléon; la saisie des États romains et la captivité du pape excitent contre l'Empire tout ce qui subsiste de passions catholiques en Europe. Les éléments les plus discordants commencent à s'unir dans une haine commune. La Russie, cependant, hésite à se déclarer; les princes allemands du midi combattent pour Napoléon contre l'Autriche; cette fois encore, comme toujours, l'Autriche est vaincue; l'Angleterre échoue désastreusement dans une grande expédition contre les bouches de l'Escaut; mais les insurrections populaires de la *Tugendbund*, dans l'Allemagne du nord, répondant de loin à la levée en masse de l'Espagne, ont annoncé le véritable, l'immense danger qui s'apprête.

Un nouveau remaniement territorial s'opère. Cracovie et la Gallicie occidentale sont reprises à l'Autriche et réunies au grand-duché de Varsovie; acte suffisant pour aliéner la Russie, non pour raviver la Pologne. L'Autri-

che, mutilée, est pardonnée de nouveau : Napoléon épouse la fille des Césars de Vienne ! — Épouser l'Autriche, c'est épouser la mort !... Entre les grands États européens, celui dont Napoléon va choisir l'alliance est l'État qui appartient tout entier au passé, qui n'a pas de place sur le grand livre des nations.

La Russie croit le moment venu d'attaquer la suprématie européenne de la France ; elle se rapproche de l'Angleterre et viole le blocus continental, cette conception grandiose par laquelle Napoléon voulait étouffer l'Angleterre sous la masse de ses richesses industrielles devenues inutiles, conception que l'Europe n'a pu supporter dans son gigantesque ensemble, et qui pourtant a créé l'industrie européenne, et préparé une lointaine vengeance à son auteur. Le tzar somme la France d'évacuer le nord de l'Allemagne. Napoléon marche contre la Russie, entraînant après lui l'Autriche, la Prusse, toute l'Allemagne, le Danemark, l'Italie. La Pologne proclame sa renaissance et sa régénération, et conjure le vainqueur, *en qui la force de la Providence réside*, de prononcer sur son front la parole de vie. « Dites : Que le royaume de Pologne existe ! et il existera... » Ce n'est pas la parole de vie qui sort des lèvres de Napoléon, mais une parole froide, équivoque, embarrassée. L'empereur veut ménager l'Autriche : il croit à l'Autriche ! — Il s'élance dans les déserts de la Russie sans laisser derrière lui une Pologne réorganisée, et sans être soutenu ni par la Suède, ni par la Porte othomane. La Suède, gouvernée par un Français ennemi personnel du chef de la France, a été gagnée par la promesse de recevoir la Norwége en échange de la Finlande, et s'est unie à la Russie et à l'Angleterre. Les Turcs viennent

de faire la paix avec les Russes par l'intermédiaire des Anglais. La victoire, cependant, est encore fidèle aux aigles de Napoléon; mais le patriotique fanatisme des Russes arrête le conquérant par un effroyable sacrifice, et la nature combat pour eux. La grande armée, toujours victorieuse des hommes, succombe devant les éléments !...

Même après un désastre sans exemple dans les âges modernes, même après que tant d'invincibles légions sont restées ensevelies sous les neiges du Nord, les armées des rois ne suffiraient pas pour abattre le colosse ébranlé... Les peuples se lèvent ! — La Prusse, l'Autriche, tous les princes allemands rompent les liens qui les enchaînent à Napoléon : ceux même des princes qui voudraient garder leurs serments sont contraints ou abandonnés par leurs peuples. L'Allemagne entière est debout comme l'Espagne... La France avait montré, dans la guerre de la Révolution, une nation contre des armées ; puis, sous l'Empire, une armée contre des armées ; maintenant, c'est une armée contre des nations ! Voilà ce que l'Empire a fait de cette grande cause de la Révolution, qui était la cause du genre humain. C'est au nom de la liberté et de la nationalité, au nom des principes français, que les peuples s'insurgent contre le despotisme imposé par les armées de la France. Les rois bégaient la langue de la Constituante et de la Convention !... Toutes les puissances du passé et de l'avenir sont invoquées en même temps contre cet édifice éphémère qui touche aux nues et n'a point de base sur la terre.

Pour la première fois, depuis vingt ans de guerre, la France est vaincue !... Les masses coalisées, dirigées, dans les champs de Leipzig, par un Français qui siége

entre les rois armés contre la France, refoulent les Français en deçà du Rhin, passent le grand fleuve-frontière, et envahissent le territoire national. Napoléon multiplie en vain les prodiges : le génie du guerrier ne peut réparer les funestes égarements du politique. La France, matériellement épuisée et surtout déshabituée de toute spontanéité morale par le régime despotique, est surprise et abasourdie par l'invasion. Les classes aisées et commerçantes appellent la chute de la monarchie militaire et prêtent l'oreille à la parole artificieuse des rois coalisés, qui affectent de distinguer la France d'avec l'Empire. Le peuple n'est ni organisé ni dirigé. Napoléon, qui n'a jamais connu en lui que le soldat, lui jette trop tard l'appel suprême renouvelé de 92. Paris est attaqué : les classes aisées ne veulent pas, les classes populaires ne peuvent pas combattre : elles sont sans armes ! Paris est livré par les princes et les dignitaires de l'Empire ; les chevaux sauvages des steppes bivouaquent sur la place de la Révolution, et les saturnales du mercantilisme et de l'émigration célèbrent la chute commune de l'Empire et de la France. Les voilà venus ces jours affreux qu'entrevoyaient dans leurs fureurs prophétiques les hommes de 93 !...

Napoléon abdique : les vieux Bourbons, oubliés depuis tant d'années, rentrent à la suite des rois ligués, avec lesquels ils traitent au nom de la France, et se réinstallent sans obstacle. Louis XVIII n'accepte pas l'*acte constitutionnel* que lui offrent les représentants légaux de l'Empire écroulé, et *octroie* une Charte à la France. La souveraineté du peuple disparaît devant la souveraineté royale.

Louis XVIII, en quittant le sol anglais, son asile, a solennellement reconnu tenir de l'Angleterre son réta-

blissement sur le trône de ses ancêtres. C'est en effet l'Angleterre qui s'intronise en France. La Charte de 1814, c'est la contrefaçon anglaise proposée par une coterie et dédaigneusement repoussée par la Constituante en 89, mais c'est cette contrefaçon de beaucoup empirée. Les trois pouvoirs reparaissent, mais sous quelle forme !... Un roi héréditaire, une Chambre des pairs dont le roi peut rendre et rend de fait les membres héréditaires, une Chambre des députés où le principe démocratique est remplacé par le principe de la richesse matérielle, les citoyens très-aisés ayant le droit d'élire, les citoyens les plus riches ayant le droit d'être élus, les classes pauvres, la petite propriété et les citoyens d'une aisance moyenne étant absolument exclus de la société politique. Combinaison pleine d'astuce pour rattacher la haute bourgeoisie, la couche supérieure de l'ancien tiers-état, au régime de priviléges qui tente de se réorganiser. C'est le triomphe du matérialisme. La République avait voulu se fonder sur la vertu ; l'Empire, sur l'honneur et la gloire ; la Charte de 1814 asseoit les institutions sur l'argent : la chose, et non l'homme, est le principe des droits politiques, comme dans la féodalité ; mais la féodalité, au moins, ennoblissait le droit matérialiste par le devoir militaire : ici, l'élément de la matière règne seul. Le venin d'un principe corrupteur est savamment infiltré dans les veines de la France. Voilà ce qu'on a l'audace de présenter comme le rappel de la France à ses traditions et comme la réconciliation du passé et de l'avenir.

Le catholicisme redevient religion de l'État, quoique la liberté des cultes subsiste. Deux grands biens, dont la France n'avait encore joui qu'un moment, la liberté individuelle et la liberté de la presse, lui reviennent pour-

tant avec le système anglais, dont ils sont les fruits les plus précieux et le véritable honneur : si mal garantis, si mal encadrés que soient ces biens, ils l'aideraient à prendre en patience, pour un temps, sa condition intérieure, si rien pouvait la consoler de son profond abaissement dans le monde. Ses places, ses ports, ses arsenaux ont été livrés à ses ennemis par son nouveau gouvernement ; elle n'est plus la Grande-Gaule ; tous les fruits des victoires de la République sont perdus ; les populations que la République avait réunies au peuple français, ainsi que les alliés et les voisins de la France, la Belgique, les provinces rhénanes, la Pologne, l'Italie, la Saxe, le Danemark, sont partagés comme des troupeaux. La Prusse, la Bavière, la Hollande, sont attachées deçà le Rhin aux flancs de la France par une combinaison anglaise. L'Europe est reconstituée de façon à peser de toutes parts sur la France. L'Angleterre conserve toutes ses usurpations ; la Russie accroît les siennes. L'équilibre de l'Europe et du monde est entièrement détruit.

La France n'a pas même le temps de se reconnaître après le départ des armées étrangères, ni d'apprécier ce que vaut intrinsèquement la constitution qui vient de lui être imposée. Cette constitution, œuvre de quelques vieux politiques, ne répond nullement aux passions du parti royaliste et aristocratique. Le roi est débordé par l'émigration et le clergé. L'ancien régime soulève la pierre de son sépulcre, et tous les spectres du passé reparaissent à la lumière. Le pays fermente jusque dans ses dernières profondeurs. Tout à coup la mer rejette le grand exilé sur la terre française. L'armée porte de bras en bras Napoléon depuis la Méditerranée jusqu'à Paris. Les Bourbons sont balayés sans coup férir. La bourgeoisie est in-

quiète et silencieuse. Le peuple applaudit. Moment solennel! L'Empire restauré saura-t-il remonter à sa source et redevenir la Révolution? — Il ne le sait pas! Napoléon ne sait que se continuer par l'*acte additionnel aux constitutions de l'Empire* : s'il appelle la démocratie dans la chambre des représentants, il garde, en face de la démocratie, la pairie héréditaire, l'importation anglicane, lui, le grand ennemi de l'Angleterre! — La France ne pourrait se sauver que par une de ces inspirations qui soulèvent tout ce que les entrailles d'une nation recèlent de forces sublimes et terribles. Cette inspiration, l'empereur n'ose la provoquer ni lui ouvrir la barrière : il n'ose se livrer au peuple. — Dès lors, il est évident que le prodige du 20 mars ne peut que précipiter la France plus avant dans l'abîme. La discorde est au dedans, à la frontière l'invasion. L'Empire, relevé sans combat, retombe pour jamais par une seule bataille perdue. Napoléon va mourir enchaîné sur un rocher, au milieu de l'Océan, par cette implacable Angleterre, qui avait échoué contre la République, et qui a renversé l'Empire par les bras des peuples soulevés. La France descend de plusieurs degrés l'échelle de sa misère. Elle subit un nouveau démembrement : la frontière de Richelieu et de Louis XIV est entamée à son tour; de nouveaux anneaux sont ajoutés à la chaîne qui enserre la grande vaincue.

La contre-révolution déborde à l'intérieur sous la protection des armées ennemies qui pèsent sur la France durant trois années entières : elle avait été tracassière et irritante en 1814, elle devient odieuse et sanglante en 1815. La Charte, néanmoins, est maintenue par Louis XVIII, restauré pour la seconde fois. Le vieux roi craint les conséquences des excès de l'*ultracisme*, et inaugure un sys-

tème de bascule. La loi de 1817 amène à la chambre élective la haute bourgeoisie, qui se fait nationale et libérale par hostilité contre la noblesse et le clergé. L'indomptable vitalité de la France tente déjà de se relever sous tant d'effroyables coups. Une réaction nouvelle s'opère dans le gouvernement. Louis XVIII retombe peu à peu sous l'influence du parti de l'ancien régime. Les lois du double vote et de la septennalité renforcent la contre-révolution dans la chambre élective. La liberté de la presse est suspendue à diverses reprises.

La France cependant n'est pas seule livrée aux agitations politiques. Les rois, après avoir triomphé en retournant les idées françaises contre la France, ont violé toutes leurs promesses après la victoire, et veulent maintenir ou rétablir partout l'absolutisme : si la nationalité est satisfaite chez certains peuples, tandis qu'elle est foulée aux pieds chez d'autres, la liberté est partout refusée et reniée. Les peuples fermentent : des révolutions éclatent en Piémont et à Naples ; l'Espagne, au milieu des efforts que fait son gouvernement pour étouffer la révolution de ses colonies américaines, qui ont suivi l'exemple des colonies anglaises d'Amérique, l'Espagne est elle-même révolutionnée par une insurrection militaire. Le contre-coup de ces événements revient à la France, que travaillent des conspirations et des sociétés secrètes. Les rois reprennent l'offensive. La révolution est étouffée en Italie par l'Autriche : le gouvernement français, après avoir comprimé les complots de l'intérieur, se charge d'abattre la révolution espagnole, et y réussit. Les classes éclairées et les armées avaient seules pris part, dans les deux péninsules, à ces essais de transformation que les masses populaires n'étaient pas encore aptes à comprendre.

La défaite de la liberté dans l'Europe méridionale semble avoir affermi pour longtemps la domination des rois, et particulièrement celle des Bourbons. Le corps électoral suit passivement l'impulsion du pouvoir. La bourgeoisie, sauf une énergique minorité, semble résignée et absorbée par le développement de l'industrie, qui grandit rapidement depuis la fin de la guerre générale[1]. Le peuple, on le dit du moins, a *donné sa démission*.

La vie morale n'est pas éteinte pourtant : la France a vu se produire un vaste mouvement intellectuel ; il se livre d'ardents combats dans la sphère des théories ; mais il n'y a rien là qui doive beaucoup rassurer sur l'avenir ; on ne rencontre guère de ces grandes et fécondes pensées qui promettent de se traduire en faits glorieux et de rendre la patrie à ses destinées. Les publicistes se divisent en deux groupes principaux : les royalistes, en général plus aristocrates que monarchistes, qui vantent le passé, en l'altérant, pour ramener la France en arrière ; les libéraux, héritiers affaiblis de Voltaire, des Girondins et des économistes, qui renient tout le passé antérieur au dix-huitième siècle, connaissent peu les intérêts permanents et le génie de la France, et font une opposition, ou purement négative, ou basée sur les principes anglicans : presque tous leurs théoriciens se rattachent à l'école anglaise. L'Angleterre a vaincu dans les idées comme dans les faits ! La grande tradition nationale de la Révolution est complétement rejetée dans l'ombre ; on

[1] Le système protecteur est exagéré au profit des fabricants et des propriétaires, mais frappé dans ce qu'il avait de plus salutaire pour le pays par l'abolition des droits différentiels à l'égard des marines anglaise et américaine. On favorise l'industrie aux dépens du commerce maritime.

parle bien de liberté, de lumières ; mais d'égalité politique, de droits populaires, de réorganisation nationale, il n'en est pas question. Si quelque chose pouvait inspirer une vague espérance, ce serait ce qui se passe, sur les confins des deux partis, dans les nuances intermédiaires : d'un côté, un mouvement d'études historiques sérieux et profond, quoique trop influencé par les idées d'outre-mer ; de l'autre part, la transformation à laquelle tendent d'illustres défenseurs du passé, qui ne sont pas loin de se faire des prophètes d'avenir.

Dans la poésie, des cordes éclatantes ont été ajoutées à la lyre de la France. De grands poètes ont été enfantés par les orages du siècle. L'un élève l'âme de la France vers l'infini ; l'autre la console de ses revers, réveille chez elle le patriotisme, et la convie à l'espérance par des chants tour à tour familiers et sublimes. Un troisième revêt la muse française des couleurs les plus riches et les plus variées. Il y a toutefois dans l'ensemble du mouvement littéraire une déviation affligeante. L'invasion des littératures étrangères semble une suite de l'invasion des armées : on outrage les anciennes gloires littéraires comme les gloires militaires et politiques de la patrie.

Il parait également quelque chose de confus, de contradictoire, de singulièrement mélangé dans la philosophie. Une nouvelle école, qui relie avec succès les études historiques à la philosophie, attaque le sensualisme au nom du spiritualisme. Au fond, c'est revendiquer la tradition française ; cependant l'éclectisme n'a nullement une couleur nationale ; on ne reconnait pas la fille de Descartes dans cette psychologie qui nous revient par l'Écosse et par l'Allemagne, qui rend grâces à Waterloo, et célèbre la charte anglicane comme l'idéal même de la politique. En

face de cette école, un écrivain de génie rentre dans la voie nationale par une autre route, par le principe du consentement, du sentiment collectif; mais l'application qu'il fait d'abord de ce principe au bénéfice du passé ne peut être acceptée par l'esprit moderne.

Cependant les attaques de la contre-révolution, complétement déchaînée depuis la mort de Louis XVIII, commencent à tirer la bourgeoisie de son assoupissement. Les institutions civiles sont menacées : les scènes étranges du jubilé et des missions, la loi du sacrilége, les projets de restituer l'état civil au clergé, l'indemnité des émigrés, ce grand attentat au principe de la nationalité, la loi contre la presse, la loi du droit d'aînesse, soulèvent contre l'ancien régime nobiliaire et sacerdotal, si témérairement exhumé, la masse entière de la classe moyenne et la portion des classes riches qui se rattache à la société nouvelle. La garde nationale de Paris fait éclater sa colère : le roi la dissout. La haute bourgeoisie répond par les élections de 1827, où elle bat la noblesse et l'ancien régime. La royauté recule un moment, mais pour reprendre l'offensive avec plus d'audace. Elle prétend s'appuyer sur l'armée, et faire de la politique guerrière à l'extérieur pour étouffer la politique libérale au dedans. Déjà, comme autrefois Louis XVI avait fait la guerre d'Amérique, Charles X a fait l'expédition de Grèce sous l'impulsion des opinions libérale et religieuse un moment coalisées, grand événement dans l'histoire de la renaissance des nationalités : Charles X médite le dessein de s'allier avec la Russie contre l'Angleterre, et de reprendre la frontière du Rhin en sacrifiant Constantinople aux Russes; il tente la conquête d'Alger malgré l'Angleterre, et réussit. Mais, sur ces entrefaites, la lutte intestine s'est de

plus en plus animée. La chambre élective attaque le ministère : la majorité électorale soutient et confirme la chambre. Charles X jette le gant à la bourgeoisie ; un coup d'État bouleverse la Charte, concentre les droits électoraux dans un corps de grands propriétaires fonciers, et supprime la liberté de la presse. Les chefs de la bourgeoisie avaient préparé toute une stratégie de résistance puisée dans les annales anglaises : tous ces plans de campagne sont anéantis par la soudaine et foudroyante intervention du peuple parisien. Paris se lève comme un seul homme. La garde royale est vaincue. Le peuple souffle sur la Restauration, qui disparaît, avec le parti de l'ancien régime, comme les spectres au lever de l'aurore. La famille royale est renvoyée en exil sans qu'un seul bras, dans toutes nos provinces, se lève pour la défendre.

Les fantômes du passé sont rentrés dans leurs sépulcres. La France est en face de la réalité. Le tiers-état est tout, comme l'a dit Sieyès il y a quarante ans. Mais, pour la seconde fois, la grande question se pose : — Qu'est-ce que le tiers-état?

Le tiers-état, devenu et resté la nation, peut être considéré, au point de vue matériel, comme divisé en trois classes, division approximative et non plus absolue et nettement tranchée, comme les anciens ordres privilégiés, mais pourtant très-réelle et très-saisissable. Ce sont : 1° la classe riche, c'est-à-dire les citoyens qui peuvent vivre dans l'aisance sans travailler ; 2° la classe moyenne, c'est-à-dire les citoyens obligés au travail, mais possédant une avance, travaillant sur leur fonds, et maîtres, pour ainsi dire, du point d'appui de leur travail (ces deux classes si différentes sont confondues sous le nom de bourgeoisie) ; 3° la classe pauvre, subdivisée en citoyens

qui possèdent trop peu pour pouvoir vivre de l'exploitation de leur fonds, et en citoyens qui ne possèdent que leurs bras.

La classe riche avait été seule admise dans la société politique par la Restauration. Que va-t-il advenir après l'étonnante catastrophe qui vient d'emporter la monarchie restaurée ?

Le peuple a tranché le nœud du drame par un coup de tonnerre, comme les dieux de la tragédie antique, mais le peuple, emporté tout à coup par un invincible élan, n'a pas la notion claire du sentiment qui s'est emparé de lui : il a relevé le drapeau de la Révolution et voulu venger Waterloo dans Paris sur les Bourbons, membres de la *Sainte-Alliance ;* mais, le coup porté, il n'a ni chefs ni idée politique arrêtée : rien ne l'a préparé, pendant la guerre libérale des quinze ans, pour le lendemain de la victoire; son cri de guerre même, il l'a emprunté à la bourgeoisie par hasard et sans le comprendre. Il est donc inévitable que le fruit de la victoire soit recueilli par la bourgeoisie, qui, elle, a une organisation, des chefs, un centre d'action. La chambre élective, tête de la bourgeoisie, se saisit du pouvoir constituant, et, sans appel à la nation, au nom de laquelle elle dit agir, elle remanie hâtivement la Charte et remplace la dynastie de *droit divin* par une dynastie élue, depuis longtemps préparée au rôle que devait lui assigner une époque de transition. La souveraineté du peuple est rétablie implicitement en principe : la souveraineté de la haute bourgeoisie est réalisée en fait. La classe moyenne, encore préoccupée des souvenirs de 93 et craignant les secousses populaires, approuve : les masses populaires ne s'opposent point. Le nouveau régime adopte pour de-

vise : *Liberté, ordre public,* invoquant un seul des trois principes indissolublement unis par la Révolution, et passant sous silence les deux autres, auxquels il substitue une formule qui n'a que la valeur négative d'une protestation contre les désordres de la rue, car *ordre public* n'a point ici le sens plus élevé d'organisation sociale.

Les principales modifications apportées à la Charte ont été la suppression de l'article qui établissait une religion d'État, remplacé par l'énonciation du simple fait de la majorité catholique; la suppression du sacre, c'est-à-dire de la sanction catholique imposée à la royauté; l'interdiction de jamais rétablir la censure; l'interdiction au roi de jamais suspendre les lois ni se dispenser de leur exécution; l'initiative des projets de lois rendue commune aux trois pouvoirs; l'interdiction d'établir aucuns tribunaux extraordinaires; mais surtout le changement profond opéré dans l'organisation des deux chambres. Les conditions d'électorat et d'éligibilité ne font plus partie de la loi fondamentale, et rentrent dans le domaine des lois spéciales toujours modifiables : le double vote oligarchique est aboli; la classe moyenne frappe à la porte de l'électorat, et un premier ban entre par l'abaissement du cens; mais le principe matérialiste du cens est maintenu exclusivement et pour les électeurs et pour les éligibles. La condition d'âge s'abaisse pour les uns et les autres. La constitution de la pairie est également soumise à révision. C'est en vain que les théoriciens du parti libéral protestent, au nom du constitutionalisme anglican, leur évangile politique, en faveur de la pairie héréditaire : la bourgeoisie entière se soulève et les force à rayer de la Charte l'hérédité; conflit extra-

ordinaire qui montre presque tous les généraux d'un côté, et toute l'armée de l'autre. Le bon sens et l'instinct national l'emportent sur les vaines abstractions des théoriciens, et l'esprit de 89 a vaincu l'esprit de l'étranger; mais la victoire est négative : on n'a pas organisé une vraie représentation du peuple, on n'organise point un véritable sénat sur les ruines de la pairie anglicane, et la pairie, abandonnée à la nomination du roi, ne devient point un pouvoir émané de la nation et soutenu par la nation. — L'application, trop faiblement garantie, du juri aux délits de la presse et aux délits politiques, le rétablissement du principe électif dans la garde nationale et dans les conseils de communes, d'arrondissements et de départements, l'organisation bien insuffisante de l'instruction primaire, complètent les modestes progrès dus à l'impulsion des trois jours.

Déjà une réaction a commencé parmi des luttes dont les événements extérieurs redoublent la violence. L'Europe entière s'est ébranlée à la nouvelle de Juillet. Les peuples opprimés ont tressailli d'espoir : la Prusse et l'Autriche sont frappées de terreur; la Russie est exaspérée du renversement de ses desseins; l'Angleterre subit le contre-coup de Juillet par une réforme qui démocratise l'électorat de ses communes, et regarde avec anxiété le continent, partagée entre la satisfaction d'avoir vu périr en germe l'alliance franco-russe et la crainte de voir la France se relever de 1815. La Belgique s'insurge contre ses maîtres hollandais et tend les bras à la France; les provinces rhénanes s'agitent; la Prusse s'attend à repasser le Rhin. Mais le nouveau gouvernement de la France a conçu d'autres plans : résolu de s'appuyer exclusivement sur la finance et l'aristocratie bourgeoise,

ennemies des sacrifices et des efforts hardis, il sanctionne la grande mutilation de 1814 et de 1815, incline devant les pactes de la Sainte-Alliance ce drapeau de la Révolution que Paris avait relevé pour une autre destinée, et refuse la Belgique pour prix de l'alliance anglaise. Il assure seulement la séparation consommée entre la Belgique et la Hollande. La Prusse, heureuse d'en être quitte à ce prix, n'intervient pas; mais la Russie n'est point apaisée : elle arme; elle presse l'Autriche et la Prusse de s'unir à elle contre la France. La Pologne russe se soulève. Des révoltes éclatent en Italie. Le gouvernement français a déjà abandonné des insurgés espagnols qu'il avait d'abord excités et armés; il renonce à défendre en Italie le principe de non-intervention aussitôt après l'avoir posé, et laisse les Autrichiens étouffer l'insurrection italienne. La Pologne, sacrifiée, succombe après une défense héroïque. L'Angleterre whig, dont le gouvernement français vient d'acheter si cher l'équivoque appui, a refusé de seconder même les faibles velléités d'intervention diplomatique manifestées par son alliée, et de dire un seul mot en faveur d'un peuple coupable d'aimer la France; elle espère détourner la Russie de Constantinople en lui laissant cette proie à dévorer. La politique du nouveau gouvernement, qui attriste et humilie ceux-là mêmes dont la timide prudence l'approuve, suscite dans la partie la plus juvénile de la nation une ardente colère et des ressentiments implacables. Un parti républicain s'est reformé : les émeutes grandissent jusqu'aux sanglantes révoltes de juin et d'avril. La classe moyenne, la garde nationale, entraînée au nom de l'*ordre public*, se trouve compromise, contre les républicains de la jeunesse et des classes ouvrières, dans ces déplorables luttes

qui ne profitent qu'aux ennemis du progrès et de la démocratie. D'autres agitations ont un caractère plus social que politique : les masses ouvrières, multipliées, accumulées dans les cités par le mouvement de l'industrie et les excitations du régime de concurrence, aspirent vaguement à un avenir meilleur, et, au sortir d'une révolution faite par les bras du peuple, s'irritent de voir leur sort empiré par les crises commerciales. La guerre civile s'allume à Lyon entre les fabricants et les ouvriers, qui, demeurés vainqueurs, ne savent que faire de leur victoire, et mettent bas les armes devant le pouvoir central.

Des sectes se forment, qui promettent au peuple la science sociale et religieuse capable de satisfaire ses désirs et ses douloureuses aspirations. Le saint-simonisme enseigne des doctrines aussi hardies que celles de Babeuf, mais moins barbares et plus savantes, et prend pour arme la persuasion et non plus la force brutale. Il se pose comme l'antithèse de l'économie négative des libéraux et de la philosophie critique de Voltaire : il prétend non plus nier, mais interpréter et transformer la tradition, organiser l'unité et renouveler la société par une sorte d'autorité révélée. Il rectifie bien des préjugés et répand beaucoup d'idées utiles; mais c'est pourtant, au fond, un dissolvant redoutable pour la France. Son unité panthéistique, comme celle de Clootz, est toute cosmopolite : c'est parmi les cris des peuples égorgés qu'il chante son hymne à la paix universelle; il tend à l'énervation de la France, et sape la nationalité par les idées comme le matérialisme bourgeois l'attaque par les faits. Il se brise par ses prétentions théocratiques et par sa morale subversive. Au saint-simonisme survivent avec moins d'é-

clat : 1° le fouriérisme, secte dont les formules peuvent avoir une certaine valeur pratique dans les questions d'association agricole et industrielle, mais dont le bizarre fondateur a prêché la négation même de toute morale et de toute philosophie; 2° le communisme, plus répandu dans les classes ouvrières, mais beaucoup plus difficile à définir, car il ne présente point de corps de doctrine général, et les idées les plus opposées s'y heurtent, depuis Babeuf jusqu'à l'Évangile. Au fond, il y a chez les socialistes un lambeau de la devise française, l'égalité, à laquelle les meilleurs et les plus religieux joignent la fraternité[1]. Le troisième principe, la liberté, a été, comme on l'a vu, intronisé solitairement par la bourgeoisie; mais les trois principes ne s'expliquent et ne se complètent que les uns par les autres; séparés, ils s'obscurcissent, ils égarent l'esprit de leurs adorateurs!

Ainsi la liberté, si puissante dans la bourgeoisie, souffre néanmoins elle-même, et cruellement, faute du concours de ses sœurs : elle est violentée par la réaction qui suit la défaite des insurrections républicaines et ouvrières. La couronne et la haute bourgeoisie unies détruisent la liberté d'association, restreignent la presse et le juri, disloquent en grande partie la garde nationale, qui les a servies, mais qui les inquiète. Une portion très-considérable de la haute bourgeoisie, entièrement adonnée aux intérêts matériels et au lucre, est indifférente aux institutions libérales et très-disposée à livrer le gouvernement sans réserve à la royauté, pourvu que la

[1] Tous ont ce mot à la bouche, mais tous ne l'ont pas dans le cœur ; il n'y a point de fraternité là où manque le sentiment religieux, et où l'on n'a pour liens qu'une haine commune et que des appétits communs.

royauté lui livre en échange l'exploitation de la France et l'aide à former une nouvelle aristocratie autour du nouveau trône. Une autre portion de la classe riche, cependant, soutenue par la fraction de la classe moyenne qui a conquis les droits politiques, veut la suprématie de la chambre élective. Les tentatives extra-constitutionnelles une fois comprimées, la lutte s'engage sur le terrain légal. Le parti libéral et parlementaire est d'abord vainqueur dans les élections; mais, faute d'unité, de persévérance et de discipline, il ne sait point user de son succès : il se disloque. Une crise européenne, engagée en Orient sous des auspices qui effraient la bourgeoisie sans être de nature à passionner le peuple, rend le pouvoir à la couronne, et se termine aux dépens du libéralisme, à l'intérieur, aux dépens de l'honneur national, à l'extérieur. Le cabinet anglais, qui s'était entendu avec le gouvernement français pour favoriser en Espagne et en Portugal des révolutions dynastiques[1] favorables aux institutions constitutionnelles, s'est irrité en reconnaissant l'impossibilité d'entraîner à une coopération active contre la politique russe ce gouvernement systématiquement pacifique, puis s'est brouillé avec le parti parlementaire pour l'Égypte, où la France avait repris trop d'influence! Les deux grandes rivales, l'Angleterre et la Russie, se rapprochent et reforment la coalition des quatre puissances. La France cède en Orient : son gouvernement rentre en grâce auprès de l'Angleterre par de nouvelles concessions, et pactise de plus en plus étroitement avec l'aristocratie financière, foncière et indus-

[1] Les chances qui résultent de l'abolition de la loi salique ont évidemment contribué beaucoup au bon vouloir de l'Angleterre envers la liberté espagnole.

trielle aux dépens de l'État et au préjudice de la classe moyenne autant que des masses populaires. La majorité électorale, après d'opiniâtres efforts, est conquise à ce pacte, aux bénéfices duquel on l'admet. La démoralisation politique du pays est poursuivie avec une tactique froide et savante : l'art sublime de gouverner n'est plus que l'art de surexciter perpétuellement tous les penchants inférieurs de l'homme, l'égoïsme, la soif de l'or et des jouissances matérielles, l'indifférence pour les idées et les intérêts moraux, l'effroi de tout ce qui est dévouement et vertu.

Telle est la base de la politique intérieure. Quant à la politique extérieure, elle n'a plus de base. Elle reposait sur seize ans de déférence obséquieuse envers l'Angleterre : tout à coup l'intérêt dynastique renverse le système qu'avait fondé l'intérêt dynastique; une rupture éclate relativement à l'Espagne, où, depuis quelques années, par un triste et bizarre contraste, le gouvernement français s'était donné pour adversaires les partisans des idées françaises, patronisés par les Anglais. Ce pouvoir, si timide quand il n'a que la France à défendre, devient presque téméraire quand il s'agit de la dynastie, et semble un moment revendiquer au delà des Pyrénées la tradition de Louis XIV et du pacte de famille. Le cabinet anglais, saisi d'étonnement et de courroux, traite comme une révolte le premier acte d'indépendance commis à son égard, et l'abandon du Portugal à sa tyrannie n'apaise pas ses ressentiments. Les puissances absolutistes, quels que soient leurs sentiments intimes et les énormes différences de leurs positions respectives, affectent une arrogance croissante envers la France, envers les États secondaires, envers les nationalités frémissantes, et ne

daignent même plus se contenir dans les limites des traités qu'elles ont imposés à l'Europe. On tâche de les adoucir par de honteuses avances aux dépens des peuples amis. Les périls s'amoncellent : des nuages sombres enveloppent le crépuscule d'un règne à son déclin, et la France est ou parait seule encore devant les puissances ennemies[1], que nul sacrifice n'a pu désarmer, et qui poursuivent, à travers le pâle gouvernement d'aujourd'hui, la France d'hier et celle de demain.

[1] Lorsque nous écrivions ces lignes, l'Italie ne s'était pas encore levée.

CHAPITRE VI.

DE L'AVENIR DE LA FRANCE.

Nous avons vu se dérouler un passé de vingt siècles. Le présent est-il éclairci?

Et d'abord, ce passé lui-même a-t-il réalisé la prophétie dont le génie grec salua jadis le berceau de la France? Le peuple auquel la Providence avait ménagé un milieu si favorable et un si riche organisme, a-t-il répondu à sa destinée?

Oui, il y a répondu pendant vingt siècles, autant que le permet l'imperfection humaine avec les défaillances et les réactions qu'elle comporte ; autant que le réel peut approcher de l'idéal.

Et maintenant, est-il vrai que cette destinée poursuivie avec une invincible logique à travers les âges, la France y renonce?... que cette carrière inachevée dans laquelle tant de générations se sont succédé avec une ardeur toujours renaissante, la France en soit brusquement et pour jamais sortie? Et cela, au lendemain des plus éclatants prodiges qu'ait accomplis aucune nation dans le cours de l'histoire? — Ce peuple, chez qui se sont élaborées toutes les transformations de la pensée humaine, depuis le druidisme jusqu'à la philosophie moderne, ce peuple à qui Dieu a confié l'initiative de toutes les grandes révolutions européennes, depuis Constantin jusqu'à Napoléon, la stupeur d'une seule défaite aurait suffi pour lui enlever toute mémoire de lui-même,

pour lui éteindre le cœur dans la poitrine? L'éducation de ce peuple, doué d'un concours unique de dons naturels, élevé de degré en degré, sous une discipline si savante, si forte et si variée, par les druides, par les Romains, par le christianisme, par la Renaissance, par la philosophie, aurait été le chef-d'œuvre de la Providence; tant de héros auraient donné leur sang, tant de sages et de politiques, leurs méditations et leurs veilles, tant de généreuses et saintes natures, leur cœur, leur âme, leur universel dévouement, pour aboutir à transformer finalement les fils des Gaulois en une nation de commis, de prolétaires et de laboureurs faméliques, gouvernés par un sanhédrin de juifs et de *lombards*, héritiers de la victoire populaire sur les barons du moyen âge! Avoir révélé au monde l'idéal même de l'amour, de l'honneur et du dévouement militaire dans la chevalerie, l'idéal de l'art religieux dans l'architecture ogivale, l'idéal de la poésie avec Corneille, de la politique inter-nationale avec Henri IV et Richelieu, de l'administration avec Colbert, de la philosophie métaphysique avec Descartes, de la philosophie sociale avec Rousseau et ses illustres émules, du dévouement patriotique, enfin, avec les armées de la Révolution, pour aller s'engouffrer dans la négation de tout idéal, de tout but d'activité supérieur à la matière, de toute foi, de toute vie? — C'est pour cette cause finale, ô race des Francs, et vous, peuple des Croisades, que vous avez par deux fois refoulé loin de l'Europe chrétienne le torrent de l'invasion asiatique; c'est pour cela que Dieu a envoyé autrefois un second Christ, un Christ guerrier sous la forme d'une vierge, sauver cette France dont le salut semblait digne apparemment d'une manifestation divine pareille à celle qui sauva le genre

humain?... Grands hommes d'État du dix-septième siècle, audacieux penseurs du dix-huitième, aviez-vous prévu cette issue de vos magnanimes labeurs? — Et vous, dont les ossements privés de sépulture blanchissent depuis cinquante années dans les gémonies de l'histoire, vous qui, moins heureux que la vierge de Domremi, n'êtes point arrivés au martyre avec la robe sans tache et les mains pures de sang innocent, vous qui avez tout osé, tout souffert, tout risqué, jusqu'à vos âmes impérissables, pour la sauver à votre tour, cette France qui coûte si cher à sauver! mânes tristes et terribles, venez voir la Carthage nouvelle assise sur votre héroïque Montagne, à l'ombre de votre étendard profané. Venez voir une oligarchie de trafiquants, associée à la royauté de l'usure cosmopolite[1], dicter la loi dans le Capitole moderne tout vibrant encore de la parole des tribuns immortels!

Ah! prophètes de mort et de néant, vous qui répandez à bas bruit dans les âmes faibles la glace de vos cœurs et les brouillards de vos intelligences, osez donc affirmer à voix haute que la Providence a, depuis l'origine des temps, préparé avec tant de sollicitude un tel théâtre et un tel acteur, la France et le peuple français, et conduit un tel drame durant vingt siècles comme son œuvre de prédilection, pour conclure par un dénoûment si misérable!... L'architecte des mondes et des nations est un plus grand artiste que vous ne le supposez!

La France déchue, c'est-à-dire la France morte, morte de la pire des morts, de la mort où l'on se survit à soi-même, car elle ne saurait espérer le refuge du néant!...

[1] Nous ne pensons pas nécessaire d'expliquer que cette royauté *de fait* qu'on nous prédit n'est pas la royauté *légale* de la Charte.

— Mais, quand la Grèce et Rome sont tombées, elles avaient accompli leur mission : l'une avait donné au monde ses idées et ses arts, l'autre, ses lois. L'œuvre de la France est-elle achevée? La liberté et l'égalité règnent-elles entre les hommes et entre les peuples fraternellement associés? — Quand la Grèce et Rome sont tombées, la main qui conduit le destin de l'humanité leur avait préparé des héritiers. Où sont les héritiers de la France?

Cherchons d'abord parmi ceux qui ont eu le profit de la chute du grand empire, parmi les vainqueurs de Leipzig et de Waterloo! — Est-ce l'Angleterre, l'élève des Normands, qui remplacera la France? — L'Angleterre, le lien moral du monde! — Il y a des propositions que l'on ne réfute pas : il suffit de les énoncer! — Nous avons déjà, tout à l'heure, parlé de son génie : sa situation retirée, presque inaccessible, est l'emblème de son orgueil solitaire. Toujours seule avec elle-même parmi la foule des nations à travers laquelle elle passe et repasse sans cesse, elle perçoit des tributs, impose des marchandises, et ne se préoccupe guère d'échanger des idées; les communications, vastes et utiles sans doute, qu'elle établit entre les hommes, ne concernent que la matière. La seule grande œuvre d'humanité qu'elle ait accomplie, l'affranchissement des noirs, est une œuvre de supérieur à inférieur, une œuvre de magnanimité aristocratique et non d'égalité. Elle ne détruit pas, dira-t-on, les nationalités. Non, elle ne cherche pas à s'assimiler les peuples étrangers : sa nature s'y oppose, son orgueil même le lui défend; mais elle les subalternise, les exploite et les épuise jusqu'à l'écorce. Obligée de sortir d'une terre étrangère occupée durant tout un siècle, elle n'y laisserait d'autres vestiges de son séjour que la place vide des

trésors qu'elle en aurait enlevés. Sa vie puissamment concentrée est presque entièrement incommunicable.

Serait-ce donc à la Russie qu'appartiendrait l'avenir? — Il y a chez les peuples slaves les éléments de toute une Europe orientale, composée de nations associées par une étroite parenté et librement confédérées. La Russie travaille à engloutir ces nations encore enfants, à absorber ces riches diversités dans une dévorante unité, à joindre aux Slaves la race grecque, leur co-religionnaire, espérant mieux réussir à faire un nouvel empire byzantin, que Charles-Quint, Louis XIV et Napoléon n'ont réussi à faire un nouvel empire romain, et visant à subalterniser l'Occident beaucoup plus nettement et plus hardiment que ceux-ci n'avaient visé à subalterniser l'Orient. Si la Russie parvenait à ses fins, si un jour, maîtresse du Sund et du Bosphore, elle saisissait l'Europe entre ses gigantesques bras, quel principe régénérateur apporterait-elle en présent de noces à cette illustre fiancée? — Le principe d'ordre et d'autorité, diront quelques-uns, peut-être! L'Europe, dissoute par l'individualisme, a besoin d'ordre aujourd'hui comme elle avait besoin de liberté et d'individualité quand les barbares Germains s'installèrent sur les débris de l'Empire! — Comme si le monde était destiné à flotter dans une éternelle alternative entre les deux pôles de l'anarchie et du despotisme! — Puérile équivoque, d'ailleurs, bonne pour des sophistes byzantins aux gages d'Attila! Ce n'est pas d'ordre matériel que la société européenne a besoin, elle en revendrait encore aux Russes! c'est d'ordre moral, c'est de cet ordre qui se fonde sur l'accord des sentiments, des volontés et des lumières, et celui-là, les Russes n'en ont point à lui offrir. — La Russie maîtresse

de l'Europe, la vie s'éteint en Europe, car la Russie ne remplacerait rien de ce qu'elle détruirait. La Russie n'a qu'une vie de reflet dans les choses de la pensée, son seul génie est le génie de l'imitation; elle a des plans, des projets politiques et militaires, elle n'a point d'idées.

L'Allemagne! — Nous avons ailleurs étudié son caractère avec celui de l'Angleterre. Plus désintéressée assurément, plus capable de s'attacher à un but idéal, assez énergique pour déployer dans la lutte une opiniâtre persévérance, elle n'est point assez sympathique, elle est trop rationaliste pour prendre l'initiative des grands dévouements et des *sublimes folies* qui sauvent le genre humain. C'est un génie qui a besoin d'être complété par un autre génie. Seule et repliée sur elle-même, l'Allemagne résisterait plus ou moins heureusement au flot envahissant de la Russie; mais, perdue ou sauvée momentanément, elle n'arracherait pas à la grande ennemie l'Europe ni la civilisation. Tôt ou tard elle subirait, comme un arrêt de la fatalité, la suprématie de la force victorieuse. La France disparue de la lice, la chute de l'Allemagne n'est qu'une question de temps.

Resterait donc comme dernier espoir de l'humanité, par delà les mers, la fille adoptive de la France, l'Amérique! Est-ce là que doit s'envoler l'âme de la France? — Non : l'adoption n'a pas changé la nature. Elle grandit chaque jour d'une coudée, cette fille altière; sa grandeur stupéfie ceux-là même qui essaient de la nier par haine de la liberté! Mais, si elle proclame d'une voix éclatante plusieurs des maximes de la France, elle n'a pas emprunté son cœur et ses entrailles; elle déploie une activité immense, un courage invincible, mais sa personnalité est âpre, violente, exclusive, comme celle

de la nation qui fut sa mère par le sang. L'Amérique est une Angleterre démocratique, mais c'est toujours une Angleterre! Les distinctions abolies chez elle entre les hommes de même race, elle les reporte sur les races diverses. La nation, pour ainsi dire, reste aristocrate, si les individus ne le sont plus.

La France n'a pas d'héritiers.

Quand la France abandonne son rôle, la scène reste vide.

Si la France n'a pas d'héritiers, que la France meure, l'humanité mourra; car la France est le cœur de l'humanité, et, le cœur une fois glacé, le sang doit s'arrêter dans toutes les veines.

A quoi bon, toutes deux, France et humanité, auraient-elles vécu?

Avoir été créées, nourries, élevées, avoir longtemps marché, avec la foi, l'espérance et l'amour, vers le but assigné, pour aller, au milieu des plus grands progrès, reculer tout à coup, rouler, s'ensevelir finalement dans ce lac boueux dont parle le chantre de l'enfer, infect chaos de damnation au plus profond duquel serait plongé ce qui serait tombé de plus haut, la France!...

Il n'y a point de damnation.

Vaines terreurs de la faiblesse et de l'ignorance, ou du faux savoir, pire que l'ignorance! Désespoir peu sincère où se réfugient les esprits pusillanimes, qui s'excusent à leurs propres yeux de tremper dans le mal en s'efforçant de le croire irrésistible!

Eh bien! oui, la France a failli! la France s'est arrêtée, moins encore épuisée de ses prodigieux efforts ou effrayée de ses propres emportements, qu'incertaine de sa route et dévoyée par les erreurs et les revers où l'a

entraînée un décevant génie[1]. Et vous la croyez finie, perdue, renoncée d'elle-même, parce qu'elle n'a pas continué sa marche d'un pas toujours ferme et soutenu sans détourner la tête, parce qu'elle s'est quelquefois assise, comme étourdie et lassée, à l'angle du chemin! — Ne s'est-elle donc jamais étonnée de la sorte? N'a-t-elle donc jamais hésité, jamais chancelé, durant sa longue carrière? — Où était la France au quinzième siècle, quand toutes les forces organisées de la société étaient dissoutes, quand la nationalité était dispersée en lambeaux sanglants par les factions, quand l'implacable ennemi du nom français était installé au cœur de la patrie, quand Paris même, saisi de vertige, avait renié la France? — Ce fut alors que parut Jeanne Darc!... — Où était la France, pendant les guerres de religion, quand son âme et ses membres étaient débattus entre Loyola et Calvin, entre le Nord et le Midi, et que son propre génie éclipsé laissait deux génies étrangers se disputer sa dépouille? — Ce fut alors que parut Henri IV, et, bientôt, le grand Richelieu. — Où était la France, après le sombre déclin du grand siècle, quand toute vertu et toute vie morale semblaient éteintes, quand toutes les classes se confondaient dans l'égalité de l'orgie, quand une société de laquais enrichis et de courtisans plus vils que les laquais faisait litière de l'honneur de nos armées comme de l'honneur de nos vierges? — Et cela dura, cette fois, pendant deux générations, presque un siècle!... A la seconde génération, Rousseau descendit des Alpes; à la troisième, les enfants du peu-

[1] Le dédain des idées et des théories n'est qu'une réaction passagère de la France contre elle-même.

ple qui jouaient autour des fossés de la Bastille grandirent pour devenir les hommes de 92!

Que de fois le peuple élu, séduit par les mirages ou effrayé par les périls du désert, n'a-t-il point perdu de vue la nuée ardente qui le guide? Mais toujours il l'a retrouvée! toujours il a repris, d'un pas plus large et plus hardi, le sacré pèlerinage.

Entre les traits distinctifs du caractère français, il en est un vraiment merveilleux : c'est ce qu'on pourrait nommer l'élasticité de son ressort moral. Le Français tombe peut-être plus bas qu'aucun autre peuple, quand il tombe. S'il perd la notion du devoir et la sympathie fraternelle, l'orgueil ne le soutient pas vis-à-vis de lui-même, comme le Teuton, surtout comme l'Anglais; aucune branche ne le retient au-dessus du précipice : il plonge, il s'enfonce jusqu'au fond de sa faute et de son abaissement; on le croit perdu; les Pharisiens ont secoué la tête et jeté l'anathème sur le pécheur... Tout à coup un rayon brille sur l'abîme : l'ange déchu se relève, lave ses souillures, oublie ses plaies et s'élance vers le ciel. — *Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas*, a dit un des grands penseurs de la France : oui, et le sentiment a ses ressources que n'a pas l'intelligence!

Il n'y a point de damnation pour les peuples, a-t-on dit, point de chute irréparable; mais le libre arbitre, pourtant, existe, pour les peuples comme pour les individus. Un grand peuple, qui veut se relever, a autre chose à faire que de se croiser les bras pour laisser agir la Providence; car la Providence abandonne ceux qui s'abandonnent eux-mêmes. La France n'est pas morte! Si ses ennemis la croyaient morte, ils la haïraient moins et ne se préoccuperaient pas tant d'elle!... Elle n'est pas morte,

mais elle est en demeure de prouver au monde qu'elle vit bien de sa véritable vie et qu'elle est toujours la France ! Elle a de graves devoirs à remplir envers elle-même et envers les autres. Toute hyperbole de colère ou de découragement écartée, on doit reconnaitre que les temps sont mauvais : un pernicieux esprit souffle depuis trente ans sur notre patrie, énerve nos mœurs, corrompt notre société, domine nos lois, dénature les résultats de la Révolution ; et, de jour en jour, plus avant, il usurpe, il envahit... Cela ne peut durer ainsi : il faut que la France se reconnaisse et se décide ! Le temps presse et l'histoire attend !

De quelque côté que l'on jette la vue, les périls s'amoncellent au dehors et au dedans.

Le dedans ! — Nous avons essayé, plus haut, d'en esquisser l'aspect. Que voit-on presque partout, dans les hautes régions, si ce n'est imprévoyance, égoïsme, désorganisation, exploitation ruineuse de l'État et du peuple, le pouvoir décroissant en considération et en autorité à mesure qu'il devient plus envahisseur et plus insatiable ? Si l'on reste dans cette voie de matérialisme, où l'on ne satisfait ni ne peut satisfaire que les intérêts matériels du petit nombre, on ira, non pas comme certains l'espèrent peut-être, à un tranquille affaissement dans la honte, mais aux tempêtes d'une guerre sociale, d'une guerre entre les intérêts sacrifiés et les intérêts privilégiés, matière contre matière, le nombre d'un côté, la richesse de l'autre ; et la France se débattra dans les convulsions de l'anarchie, jusqu'à ce que le rayon de l'idéal ait brillé de nouveau aux yeux des masses et les conduise à travers les ruines vers un ordre meilleur.

Les dangers du dehors ! — Quelle est leur nature ? —

L'inimitié des grands souverains du Nord et de l'Est s'est signalée avec assez d'éclat et de persévérance dans toutes les questions politiques : les sentiments des aristocrates d'outre-mer ne sont pas plus équivoques. — Est-ce donc d'une attaque à fond et à force ouverte que la France est menacée ? — Eh non ! sans doute ; pas maintenant au moins ! — Éveiller le lion engourdi ! le forcer à défendre sa tanière !... Les vautours couronnés aiment bien mieux, du vent de leurs ailes, comme des vampires, entretenir son sommeil sous le mancenillier de l'égoïsme. — Ce que veulent les coalisés, c'est isoler la France, la parquer, l'enfermer en elle-même, moins qu'en elle-même, puisqu'ils lui ont enlevé une partie d'elle-même. Les traités de 1815 ne leur suffisent plus : ils veulent les compléter en asservissant à une complète vassalité les États secondaires, déjà si comprimés, et en empruntant toutes les armes, tous les masques, parfois même celui du progrès social, pour combattre ou décevoir l'esprit de nationalité, leur irréconciliable ennemi. Ils espèrent qu'un gouvernement qui a déclaré qu'il rendrait la guerre impossible et qui n'a rien épargné du moins pour *se la rendre impossible*, verra, sans tirer son épée de parade, renouveler tout autour de ses frontières l'attentat de Cracovie, et se conduira comme si les traités faits contre la France n'engageaient que la France. Ils comptent que la France, sans alliés, sans diplomatie, sans marine marchande, abêtie par le sensualisme, glacée par l'indifférence, s'affaissera définitivement parmi les États de second ordre, sous sa forme actuelle de gouvernement, ou bien qu'éveillée trop tard, après avoir laissé périr ses amis et ses propres moyens d'action, et s'être déchirée de ses propres mains, elle ne saura pas soutenir un dernier et vain élan, et

qu'elle retombera sous une troisième restauration, qui effacera l'ombre de la souveraineté du peuple et conservera l'oligarchie financière.

Les espérances de nos ennemis ont-elles chance de se réaliser? — Cela ne dépend pas d'eux, mais de nous. Notre sort est entre nos mains. Nos vrais périls sont en nous-mêmes.

Quels moyens la France a-t-elle de rétablir chez elle un ordre véritable, de reprendre son rôle dans le monde et de défier la haine de ses ennemis?

Avant les moyens, il faut l'agent qui les emploie, l'agent par excellence, la volonté! Les procédés et les formules sont inertes et vides si l'esprit de vie ne les remplit et ne les anime; la machine n'est rien sans le moteur.

Mais la volonté, à son tour, se disperse et se décourage, si le but n'est clairement aperçu et si les instruments ne sont préparés.

Chacun, de son coin, et selon l'angle où se heurte le rayon de son regard, signale tel mal, propose tel remède. Beaucoup de ces remèdes ont leur valeur, sans doute; mais aucun ne se réalise; ou si, par hasard, il s'essaie quelque amélioration partielle, on la voit bientôt s'étioler et retomber comme une plante sans support et sans air. C'est qu'il ne s'agit point ici de topiques à appliquer, de lacunes à combler. Le mal n'est pas local; il est au centre, au sommet; ce n'est pas dans les effets, c'est dans la cause qu'il faut l'atteindre. Se figurer que l'institution qui fait le mal pourra et voudra le guérir, c'est chimère. Chacun des abus qu'on voudrait faire disparaître profite à quelqu'un; ce quelqu'un, d'autres en ont besoin; tous les abus sont ligués et solidaires, au

prix de concessions mutuelles. La loi matérialiste, qui a identifié la richesse et le pouvoir politique, qui a concentré les droits de cité dans les mains du petit nombre, et suggéré la tentation et fourni la puissance aux nouveaux privilégiés d'exploiter la France comme leur chose, là est le mal, non pas unique, mais prédominant, le mal dont la cure donnerait seule moyen de guérir les autres maux.

Si la Charte de 1814 eût subsisté, le mal eût été incurable; la France n'aurait eu d'autre ressource que *la dernière raison des peuples.* Il n'en est pas de même sous la Charte de 1830. Le changement de la législation électorale est légalement possible. C'est là qu'il faut concentrer, sans hésitation et sans relâche, tous les efforts, toutes les voix, toutes les volontés. Tout essai de réforme dans une autre direction ne serait que déception, que stérile détournement des idées et des forces. Cette réforme est la condition préalable de toute autre réforme[1].

Sur quel terrain rallier les amis de la patrie? Quel point d'appui, quelles limites à cette réforme?

Si la France était placée dans l'absolu, en présence de la table rase, avec l'esprit assez libre pour ne chercher que la pure raison des choses, et le cœur assez résolu

[1] Les plus dangereux ennemis du peuple sont les hommes qui le détournent de s'intéresser à la réforme politique, sous prétexte qu'elle ne lui donnerait pas directement un sort meilleur. Il y en a de deux sortes, les partisans du régime actuel, qui leurrent le pays de réformes matérielles et empiriques qu'ils ne veulent ou ne peuvent accomplir, et les sectaires qui prétendent trouver la panacée universelle dans quelque formule économique, et déclarent inutile tout ce qui ne réalise point à l'instant leur utopie. — La réforme économique, quelle qu'en doive être la direction et l'étendue, est impossible avant la réforme politique. C'est ici comme dans l'Évangile : ceux qui ne cherchent que le pain du corps n'auront pas même ce pain.

pour exécuter tout ce que concevrait l'esprit; si elle était, enfin, ce qu'elle osa tenter d'être il y a cinquante ans, quelle forme devrait-elle se donner afin de résoudre le problème politique conformément aux principes, et conformément au génie national? — Il nous semble qu'elle devrait exprimer : 1° le sentiment populaire par une assemblée de représentants du peuple qu'éliraient sans conditions les masses; 2° la sagesse nationale par un sénat sorti de combinaisons électorales propres à dégager, par l'intermédiaire du peuple, les capacités éprouvées; 3° l'activité publique par un chef suprême : trois pouvoirs sortis ensemble de l'unité et y rentrant ensemble, reliés entre eux le plus étroitement possible au lieu d'être opposés dans un jeu de bascule, séparés dans l'élaboration de l'œuvre commune et réunis dans la résolution, en sorte que le dernier mot appartienne surtout au sentiment, principe dominant du génie français.

Quoi qu'il en soit, la France n'en est pas là : non-seulement elle n'est pas dégagée des contingences; non-seulement elle a des institutions établies dont il faut bien tenir compte; mais elle est troublée dans son esprit, contrariée dans ses développements naturels, poussée hors de sa voie. Elle y a remis un pied en 1830, mais avec hésitation; elle n'a pas continué d'avancer depuis; elle a reculé même, du moins dans les faits extérieurs.

Les institutions actuelles et non la théorie pure étant prises pour point de départ, et l'état moral et social actuel étant donné, quel but pratique et immédiat doit-on poursuivre?

Se rapprocher de l'idéal d'aussi près que le permettent les limites d'une constitution, très-imparfaite sans doute, mais non pas incompatible avec le progrès;

Si peu incompatible avec le progrès, sur cette grande question électorale, que le vote universel pourrait remplacer, du jour au lendemain, le vote plutocratique, sans aucun changement dans la forme extérieure du gouvernement.

Est-ce là qu'il faut porter, d'un seul bond, l'effort immédiat ?

Le droit politique, le droit de citoyen, considéré abstractivement, est absolu : il appartient virtuellement à tout membre de la cité, du corps national. Une opinion large dans la pratique, mais insuffisamment étayée quant à la base, a voulu déduire le droit politique de la qualité de contribuable, c'est-à-dire de citoyen payant l'impôt direct. La philosophie politique ne peut admettre cette distinction arbitraire entre la contribution de l'argent et celle des bras et du sang. Tout membre de la cité est contribuable dans le vrai sens du mot, et porte sa part du devoir social, corrélatif au droit.

Le droit virtuel peut-il toujours et partout se formuler en droit réel? — Si l'on s'en rapporte aux faits, les faits semblent prononcer en sens contraire. La plupart des peuples sont encore à l'état de minorité et d'inertie politique, non-seulement parce qu'on leur refuse l'exercice de leur droit, mais parce qu'ils ne songent pas même à le réclamer, et qu'ils ne s'attaquent, dans leurs agitations intérieures, qu'à des questions d'ordre civil ou d'ordre économique. Il y a donc des minorités politiques et collectives, comme des minorités civiles et individuelles. Il y a infériorité, mais non pas nécessairement usurpation et illégitimité dans les gouvernements où le peuple ne fait pas lui-même sa destinée. — Comment cette minorité populaire doit-elle prendre fin? Quel est le signe qui indi-

que que le droit virtuel est prêt à se réaliser? — er a-ce la renonciation spontanée des *tuteurs du peuple*, c'est-à-dire des princes, des aristocrates, des classes supérieures à leurs priviléges?—Un tel mineur courrait le risque de longtemps attendre, s'il attendait que ses tuteurs le déclarassent d'eux-mêmes capable et majeur.—Ici, le signe de l'émancipa.ion, c'est le désir que manifeste le mineur d'être émancipé : dès qu'il s'affirme capable, il est capable; c'est à lui-même, à lui seul qu'il appartient de proclamer sa majorité.

Ce désir est-il suffisamment manifesté parmi les masses du peuple français?—Il l'est en effet dans une portion de la classe ouvrière des villes; mais, si l'on étudie ces multitudes campagnardes qui forment la majorité de notre peuple, et qui sont à la fois trop absorbées par leur rude commerce avec la terre pour avoir beaucoup d'idées, et disséminées sur le sol en trop petits groupes pour pouvoir multiplier leurs sentiments et leurs idées par un rapide échange, comme il arrive aux classes ouvrières, on ne trouvera là, nous le craignons, que de faibles et rares symptômes d'aspiration à l'exercice du droit commun. — Pourrait-on l'éveiller soudainement, cette foule engourdie, par la commotion d'un grand appel à la vie politique, tel que serait l'établissement du vote universel[1]? — Il est vraisemblable qu'on le pourrait; mais la question est inutile quant à la pratique, car les dominateurs

[1] On n'atteint jamais l'absolu. Quand on parle du vote universel, il y a toujours quelques réserves à faire. Sans parler des indignes, il y a les incapables temporairement, comme sont dans la société actuelle les domestiques, qui aliènent momentanément leur liberté, et les indigents, qui subsistent en tout ou en partie de la charité publique.

d'aujourd'hui ne feront pas bénévolement un tel essai, et il n'existe aucun moyen de les y contraindre.

Ce réveil du peuple, qu'on n'a pas les moyens de provoquer soudainement par la loi et du haut du pouvoir, faut-il y travailler avec persévérance par la presse, par la parole, par l'action individuelle et collective? — Assurément. Mais, si l'on se contentait d'aller planter ainsi le drapeau à l'extrémité de la carrière, sans préparer de station ni chercher à occuper de positions intermédiaires, le voyage pourrait être long et les découragements à craindre. Or, la France n'a pas le loisir d'attendre, et il y a péril en la demeure.

A moins d'une de ces inspirations nationales possibles en France, mais qui sont des exceptions héroïques à la loi du progrès continu, et sur lesquelles la politique n'a pas droit de compter, on ne saurait reporter la Révolution d'un seul effort à ce point culminant d'où elle est retombée. Entre le privilége actuel et l'égalité radicale, il est un progrès promptement, immédiatement réalisable et suffisant pour changer la face du pays.

La nation, considérée sous le rapport de la condition matérielle des citoyens, se divise, comme nous l'avons dit, en trois classes[1]. La seconde, la classe moyenne, se compose principalement, outre les lettrés, de cette masse de petits propriétaires, de fermiers, de petits fabricants, d'artisans établis et de marchands, qui est immédiatement au-dessus du paysan et de l'ouvrier, qui, comme eux, subit la rude pression du capital, qui communique avec eux par la plupart de ses intérêts et de ses sentiments, mais qui, plus que le paysan, a l'intelligence ou-

[1] Voir ci-dessus, p. 270.

verte, plus que le prolétaire des villes a le temps de réfléchir aux causes de ses maux, et surtout l'esprit de suite nécessaire pour en poursuivre le remède. La petite bourgeoisie peut s'accouder quelquefois sur la charrue, l'établi ou le comptoir, et penser, et communiquer sa pensée, moments précieux qu'il faut saisir en elle. La loi de 1831, par une concession inévitable, mais sans doute amèrement regrettée aujourd'hui de la nouvelle aristocratie, a introduit dans l'électorat l'avant-garde de cette armée; c'est en général des propriétaires et des patentés de 200 à 300 francs que se compose cette opposition redoutable, qui, maîtresse des élections à Paris, dans beaucoup de villes de commerce et d'industrie et dans un certain nombre de districts agricoles, ne souffre point à la coalition monarchico-aristocratique un règne paisible. Derrière cette tête de colonne, au deuxième ban, les électeurs municipaux des villes et des bourgs commencent à pénétrer à leur tour dans la vie politique par la voie indirecte qu'on leur a ouverte à regret.

La classe moyenne, la classe des travailleurs pourvus d'une avance et affranchis de l'anxiété du pain quotidien, présente une masse au moins quatre ou cinq fois plus nombreuse que le corps électoral, dans lequel a déjà pénétré la tête de colonne; une masse trop nombreuse pour devenir aristocratie à son tour.

C'est là qu'il faut appuyer le levier. C'est là que la réforme peut trouver non point une armée à faire, mais une armée toute faite, une armée qu'il faut éviter de subdiviser par des essais partiels, qu'il faut conduire toute en corps à l'assaut des droits politiques. Il est fâcheux sans doute d'être contraint, par les difficultés d'une situation transitoire, de capituler pour un temps avec le

principe matérialiste du cens, mais le mal réel serait fort diminué par l'abaissement très-considérable qu'on ferait subir au cens, et l'on frapperait directement, en outre, le caractère plutocratique des lois issues de 1814 en adjoignant au cens de nombreuses catégories sorties d'une autre origine[1].

L'abolition de toute condition d'éligibilité et l'indemnité aux élus, qui, de tout temps en usage chez nos aïeux, n'a été supprimée que par l'oligarchie anglicane de 1814, sont les indispensables corollaires de la réforme électorale.

La France sortira-t-elle pacifiquement de sa situation présente par cette réforme, préface et instrument de toutes les autres? On ne saurait se le dissimuler: l'entreprise ne sera pas facile. Les privilégiés sont puissants, et tirent un assez grand parti de leur privilége pour être disposés à le défendre. Ils n'ont pas même attendu l'attaque: ils ont l'offensive; les grands capitalistes, leurs chefs, assiégent et minent la classe moyenne par une guerre économique habilement conduite. Mais ce pressant danger est précisément ce qui a réveillé la classe moyenne et ce qui doit la pousser à répondre par la guerre politique à la guerre économique. Elle a devant elle de nombreuses intelligences, des alliances de sentiments et d'intérêts, dans le camp du privilége; elle a derrière elle la partie vive des masses populaires: elle sera forte, si elle sait comprendre et employer sa force.

Il suffit que la solution pacifique soit possible pour qu'on doive agir comme si elle était certaine. Or, qui

[1] Les fonctionnaires électifs de tout ordre, les lettrés pourvus de grades universitaires, de titres académiques, etc., les officiers retraités, etc., etc.

affirmera qu'il soit impossible à la classe moyenne, si elle en a la ferme et persévérante volonté, de faire plier légalement la résistance de l'aristocratie et de la couronne? L'histoire est pleine, il est vrai, de ces incurables aveuglements qui rendent les révolutions nécessaires; mais on peut espérer que l'esprit positif et calculateur de la nouvelle aristocratie la préservera des résolutions extrêmes et des chocs désespérés. Au reste, ceci est le secret de Dieu : nous continuerons de raisonner ici dans l'hypothèse d'un succès obtenu par la pression morale de l'opinion, de la volonté publique. On ne raisonne pas les tempêtes, bien qu'on puisse les prévoir!

La première victoire remportée rend sur-le-champ réalisables tous les autres progrès indispensables pour remettre la France dans sa voie.

La réforme passe inévitablement de la chambre des députés à la chambre des pairs : le principe électif rentre dans le sénat, et, avec lui, une large portion de l'autorité morale et politique; des conditions et des garanties, non de fortune, mais d'expérience, de services et de capacité, sont imposées aux choix des électeurs[1]. On tâche enfin, autant que le permet la constitution, d'établir l'harmonie, au lieu d'une chimérique balance, entre les deux assemblées et entre les assemblées et le pouvoir exécutif, qui peut et doit en quelque façon être ramené indirectement au principe d'élection dans la personne des ministres, puisque la constitution ne permet pas de l'y

[1] Il serait très-dangereux et contraire à l'unité que le sénat fût élu par un corps électoral distinct des électeurs qui nomment les députés; mais il peut y avoir élection directe d'un côté, élection à double degré de l'autre, avec certaines conditions de capacité pour les électeurs de second degré qui nommeraient les sénateurs.

ramener directement dans la personne du magistrat suprême[1].

Les communes, dont l'action a été si énergique dans les grandes époques de la Révolution, et si annulée depuis, se ravivent. Certes, l'État n'est pas, comme le prétendaient les fédéralistes, une simple agrégation de communes, pas plus que l'homme n'est une simple agrégation d'atomes; l'âme de la nation est une et indivisible, mais les communes sont bien les atomes vivants de son corps. Les divisions intermédiaires entre ces deux pôles de la vie publique, entre la grande et la petite unité, varient, se font, se défont, peuvent être ou n'être pas. La molécule sociale primitive, elle, ne se défait pas. Il est temps que le centre renvoie la vie à tous les points de la circonférence, pour qu'elle lui revienne plus chaleureuse et plus féconde; la centralisation doit être un soleil qui vivifie, et non un soleil qui dessèche et dévore. Les attributions des municipalités doivent être augmentées, surtout en ce qui peut développer chez elles l'activité morale et politique; les rouages intermédiaires entre elles et le pouvoir national doivent, à ce qu'il semble, être simplifiés, sans que le grand tuteur des communes, l'État, perde rien de son autorité.

L'agent nécessaire de la régénération nationale, l'éducation, nous ne disons pas seulement l'instruction publique, se réorganise. La liberté, sous sa forme essentielle, l'élection, pénètre dans l'enseignement public, et s'y combine avec l'action de l'État et des communes. Le professorat et la pédagogie s'élèvent à la dignité sociale qui

[1] Le roi *nomme* les ministres; mais la majorité les *désigne*, quand elle est une vraie majorité.

leur appartient. L'État, quelle que soit l'extension accordée à la liberté en dehors de l'enseignement universitaire, exerce, avec l'aide des municipalités, une surveillance universelle, excitante, dirigeante, et non pas seulement répressive : il revendique hautement son droit religieux, son droit sur les âmes, dans les limites qu'impose la liberté des cultes : il applique au développement moral ce principe de généralisation que l'Université oppose avec tant de raison, dans l'ordre intellectuel, à l'envahissement du machinisme qui tend à atrophier l'homme dès l'enfance en l'enfermant prématurément dans les spécialités. Il travaille à refaire l'homme moral et physique en vue des destinées futures de la France [1]. Dans tout ce qui précède, la question est de transformer et d'aviver ce qui est plutôt que de créer *à novo;* mais le système d'éducation et d'instruction publique doit être couronné par une institution entièrement nouvelle. La France présente un spectacle aussi affligeant qu'étrange : ce pays, autrefois si fécond en grands administrateurs et en grands diplomates, est peut-être le plus faiblement administré et le plus mal représenté au dehors, sauf d'honorables exceptions. Sans doute, la politique du gouvernement est une cause fatale de cet abaissement; mais elle n'est pas la seule. La France, cette terre de l'intelligence, à mesure que s'éteignent les illustres vieillards de la République et de l'Empire, tombe dans une médiocrité misérable sous les enrichis et les parleurs sans études, qui trop souvent font ses lois, sous les fils de famille et les hommes de loisir, qui se chargent de son administration au dedans et de

[1] L'histoire et la langue nationales, la musique chorale et la gymnastique, comprenant le maniement des armes, nous paraissent devoir passer au premier rang dans l'éducation.

ses relations au dehors. — C'est qu'on ne sait que ce qu'on a appris. C'est que des enrichis et des fils d'enrichis, ou même des fils d'anciennes maisons qui ont des traditions nobiliaires, mais non des traditions *politiques*, ne sont pas une aristocratie gouvernementale. Dans les sociétés aristocratiques, comme l'Angleterre, la classe gouvernante sort fatalement de la constitution sociale, sauf à s'entretenir et à se renouveler insensiblement par l'accession des supériorités individuelles qui s'élèvent des rangs inférieurs et qu'aspire l'aristocratie. Dans les sociétés démocratiques, telles que la France, la formation de la classe gouvernante doit être une œuvre d'art, la première des œuvres d'art. L'enseignement des sciences exactes et des sciences naturelles, des lettres et des arts, des sciences militaires et navales, est organisé chez nous; l'enseignement des sciences politiques ne l'est pas; il doit l'être. La France doit pouvoir se passer des hommes de loisir et de ceux qui, n'ayant plus de loisirs pour en avoir eu trop, apportent pour titres aux plus graves fonctions leurs prétentions besogneuses, et imposent à l'État les restes de leur jeunesse usée dans toutes les dissipations. Il faut à la France une institution qui dégage partout les capacités naissantes, comme il en faut une qui dégage les capacités éprouvées. Il faut de hautes écoles administratives et diplomatiques qui soient la contre-partie et la principale pépinière du sénat. Que la sollicitude nationale, guidée et secondée par la louable émulation des localités, aille chercher sur les bancs, dès les premiers degrés de l'éducation, les enfants les mieux doués, les natures les plus actives et les plus intelligentes, sans distinction d'origine; qu'elle les adopte et les pousse d'échelon en échelon jusqu'aux hautes écoles où ils apprendront

les droits, les devoirs, les intérêts, les ressources, l'organisation et les relations de leur patrie! D'entre ces enfants de l'État, devenus ses agents et ses organes, sortiront les hommes d'État dont la France a si grand besoin. La France n'a pas trop de la quintessence de tout son peuple pour en exprimer une classe gouvernante digne d'être l'interprète de son génie[1].

L'éducation de l'homme se continue durant toute la vie présente jusqu'aux portes de l'autre vie. En même temps qu'on réorganise l'éducation des enfants et des adolescents dans un sens moral et patriotique, il importe d'agir sur les parents, sur la masse du peuple, par tout ce qui élève l'âme et va au cœur en passant par l'imagination. Le monotone et trivial prosaïsme de ce temps, expression de la domination plutocratique, est essentiellement contraire au génie de la France. Quoique moins préoccupé des formes et des rites que les peuples méridionaux, le peuple français, le peuple sympathique par excellence, réclame naturellement les grandes manifestations de la vie publique : le peuple chez qui l'art religieux et collectif du moyen âge a pris forme, chez qui se sont renouvelés les jeux olympiques dans les tournois de la

[1] Nous ne prétendons pas que le corps dont nous souhaitons la formation ait des droits *exclusifs* aux fonctions publiques : la porte doit rester ouverte aux capacités qui se manifestent par d'autres voies. On n'interpréterait pas plus fidèlement notre pensée si l'on voyait, dans ce que nous avons dit des hommes de loisir, un ostracisme démagogique contre la classe riche; seulement, nous croyons indispensable de chercher partout ce que la classe riche et même la classe aisée ne suffisent point à nous fournir. Cette idée ne nous est point particulière, nous la devons à un homme qui est une des gloires de la France. On nous a assuré qu'une pensée analogue avait préoccupé un prince qui n'avait pas sans doute nos tendances, mais qui souffrait de l'abaissement d'un pays sur lequel il se croyait appelé à régner un jour.

chevalerie, veut un équivalent de ce que lui avaient donné les siècles écoulés. Il lui faut l'enseignement et le pain de l'âme, par les grands spectacles, par les anniversaires glorieux, cette histoire en action, par un cycle de fêtes nationales, enfin par la propagation des types du beau dans les plus humbles localités[1]. Tout mouvement démocratique dans les institutions ramènera aux tentatives de la Révolution à cet égard, mais avec une connaissance plus claire et plus compréhensive des moyens à employer et de la tradition française.

La question de l'action morale sur les masses conduit à une autre question bien grave, celle des cultes. Le régime du Concordat est en butte à des attaques incessantes de la part du clergé. Ces attaques ne sont pas sans fondements[2] : il est bizarre qu'un gouvernement, dont les membres peuvent n'être ni catholiques ni même chrétiens, conserve le droit de surveillance attribué au roi très-chrétien, à l'*évêque du dehors*, sur l'orthodoxie de l'enseignement catholique et le droit de choisir les chefs de l'Église. Si les difficultés deviennent plus pressantes, si le régime de transition où nous sommes s'ébranle de plus en plus, il faudrait que l'État pût répondre au parti ecclésiastique : — « Cette liberté que vous réclamez, nous vous la rendons, sauf le maintien des droits imprescriptibles de la société; qu'au delà des principes généraux reconnus par la nation, les religions particulières ne soient plus qu'une affaire entre l'homme

[1] D'heureuses découvertes ont permis de reproduire fidèlement, à très-bas prix et à proportions réduites, les modèles des arts plastiques. Il n'est pas de bourgade qui ne puisse initier ses habitants au sentiment du beau idéal.

[2] Voir ci-dessus, p. 253.

et Dieu ; que chaque culte s'entretienne par les dons volontaires de ses fidèles. » — Cette réponse, l'État ne peut la faire. Une faute, *légalement* irréparable, a été commise en 1830 : le salaire public, assigné aux ministres des cultes chrétiens par la Charte de 1814 et maintenu par la Charte de 1830, enchaine la France au Concordat ; le prêtre reste fonctionnaire de l'État malgré lui, malgré l'État peut-être [1], et l'État reste en droit de surveiller l'enseignement ecclésiastique, non-seulement au point de vue général de la morale publique et de la nationalité, ce qui est tout simple, mais au point de vue spécial du gallicanisme, d'une doctrine particulière ; car c'est à l'Église gallicane, à l'Église de 1682, et non à l'Église ultramontaine, que le Concordat a promis le salaire. — Et cependant, la majorité du clergé est ultramontaine et non gallicane. — La situa-

[1] Le clergé tâche de tourner la question en prétendant que l'État lui paie non un salaire pour un service public, mais une indemnité pour la perte de ses anciennes propriétés. Cette prétention est tout à fait mal fondée. L'État, en 89, a dû des indemnités personnelles et viagères aux ecclésiastiques engagés dans le clergé sur la foi des institutions établies : il n'a rien dû et ne doit rien à l'Église. L'Église catholique, comme société spirituelle, subsiste et subsistera tant qu'elle aura des fidèles. Comme corps politique et association propriétaire, elle a été supprimée et résorbée par la société générale, par le corps national français ; la cause supprimée, les effets ont disparu. L'argument tiré de la volonté des donateurs n'est pas sérieux : un homme qui a occupé une portion de la terre pendant son passage d'un jour en ce monde n'a pas le droit d'immobiliser ce fragment du sol pendant toute la suite des générations ; les effets de sa volonté ne peuvent subsister que tant que la société n'en décide point autrement. La loi moderne a supprimé les substitutions d'une génération à l'autre, ce n'est pas pour reconnaître des substitutions éternelles. Il n'y a aucune différence en droit ni en fait entre le salaire des prêtres catholiques et celui des ministres protestants, qui n'avaient pas de biens d'Église, eux.

tion que nous ont faite les *Constituants* de 1830 est mauvaise, mauvaise pour tous! Elle interdit toute mesure large et rationnelle, et réduit le pouvoir aux expédients. Abandonner les prérogatives reconnues par le Concordat, tout en continuant à subir les charges, se réduire aux attributions de caissier de l'Église, c'est là ce que demande à l'État le parti ecclésiastique; mais c'est là ce que personne assurément ne saurait conseiller à l'État. Mêler la modération à la fermeté, ménager ce qui touche aux consciences, suspendre individuellement le salaire en cas d'attaque aux lois et aux droits de l'État, voilà à peu près tout ce qu'on peut faire *dans le cercle légal;* on est enfermé dans une impasse.

Quant aux communautés, qui font une autre moitié de la question religieuse, la solution n'est pas ainsi embarrassée d'une inextricable difficulté. Il ne doit y avoir qu'une seule loi pour toutes les associations, religieuses ou autres. Point d'autorisation préalable : liberté, publicité; l'autorité exécutive, si elle n'a pas droit d'empêcher, a droit de connaître. Suppression, par une loi spéciale, de l'association qu'on juge dangereuse par son but ou qui impose des engagements contraires aux devoirs du citoyen [1].

[1] Les communautés ne prétendent pas seulement être des associations d'idées, mais encore des associations d'intérêts, des sociétés propriétaires. L'ordre civil moderne est fondé sur deux sortes de propriété, le domaine public et la propriété particulière ou individuelle : la propriété de mainmorte ou de communauté ne rentre ni dans l'une ni dans l'autre de ces classes; elle n'est point une propriété véritable; elle n'est qu'une possession permise exceptionnellement par l'État, et toujours révocable, puisque la communauté elle-même peut toujours être supprimée par la loi. Les propriétés des sociétés commerciales et autres ne sont que des propriétés privées associées. Quand la société est dissoute par une cause quelconque, on liquide, et chacun reprend

La réforme électorale, en déplaçant la base du pouvoir, rendra possibles d'heureuses et profondes modifications dans l'état économique ainsi que dans l'état moral de la France, et, avant tout, le redressement de l'instrument puissant et faussé par lequel le pouvoir central agit sur l'ensemble et sur toutes les parties du pays. Il faut, de toute nécessité, changer les habitudes et diminuer le nombre écrasant de cette armée administrative, que les besoins des coteries électorales, et non les besoins de l'État, ont accrue de quarante mille plumes inutiles depuis 1830 ; il faut réduire la bureaucratie au chiffre indispensable pour l'unité politique et la force militaire de l'État. La France ne doit pas devenir un peuple de commis et de scribes. La paperasserie, vraie toile d'araignée, arrête au passage les centimes et laisse voler ou gaspiller les millions. Les vraies garanties ne sont pas dans la multiplicité des rouages et l'encombrement des écritures, mais dans l'activité et la sévérité des gouvernants et de leurs agents principaux. Les gouvernants, nous parlons de gouvernants portés au pouvoir par un flot démocratique, pourront, quand ils le voudront, ramener dans toute l'administration le règne du bon sens et de la probité, en attendant que les hautes écoles nationales préparent l'avénement des capacités spéciales ; ils le pourront, à la condition de rompre avec la molle et coupable indulgence des mœurs actuelles ; des acides violents sont nécessaires pour purifier de certaines sentines ; il faut qu'il y ait quelque danger à n'être point honnête homme.

Le rétablissement de l'ordre réel, de l'ordre dans les

sa part proportionnelle à son apport. Rien de semblable dans les communautés, personnes abstraites, êtres collectifs, dans lesquels les individus sont absorbés.

dépenses au lieu de l'ordre sur le papier, serait déjà pour le pays un très-grand allégement, puisque, sous le régime de gaspillage, de tâtonnements et d'anarchie où nous vivons, l'État dépense le plus souvent 100 francs pour ce qui en devrait coûter 50, sans parler des dépenses absolument inutiles. Les progrès de la colonisation d'Alger, en fournissant à la France africaine des subsistances et des défenseurs, commenceront aussi, on doit l'espérer, à combler un des gouffres où s'engloutissent les ressources de la métropole. Mais la situation financière appelle en outre des réformes plus directes. On ne saurait se dispenser de transformer ou de réduire dans une proportion très-considérable, si l'on ne peut les supprimer entièrement, ceux des impôts indirects qui pèsent le plus sur les classes pauvres, affaiblissent la consommation, et entravent la production agricole et la circulation. Les impôts de luxe, bien qu'équitables et utiles, ne donneront point une compensation suffisante, et le surplus du fardeau dont on aura soulagé le travail devra être reporté sur le revenu, et principalement sur le revenu mobilier, saisi dans toutes ses sources appréciables[1]. Le rôle des communes prendrait dans ce cas un grand développement dans la répartition de l'impôt, et les répartiteurs municipaux auraient à remplir une véritable magistrature, comparable, pour le caractère moral, aux justices de paix. Il y a, dans l'impôt du revenu, des appréciations d'une nature délicate, des difficultés, quelques abus possibles; mais l'exemple d'un pays voisin,

[1] Il est à remarquer que le système des impôts a été reconstitué à une époque où l'on ne pouvait prévoir l'essor ni les formes actuelles de la propriété mobilière. — Quant à la propriété territoriale, on ne peut aggraver son fardeau, mais on peut le mieux répartir.

de l'Angleterre, prouve qu'il n'y a aucune impossibilité pratique. L'intérêt que tous auront à choisir pour répartiteurs les plus honnêtes gens de la commune, et le contrôle d'agents de l'État étrangers à la localité et impartiaux quant aux personnes, semblent des garanties suffisantes. Il est une autre mesure, à laquelle nous croyons qu'on viendra un jour, et qui permettrait de modérer l'impôt du revenu en fournissant de nouvelles ressources à l'État : ce serait la suppression des successions collatérales au delà des degrés où finit réellement la famille actuelle.

Nous avons indiqué ailleurs la situation de l'agriculture. Cet intérêt capital de la France, si négligé par les pouvoirs éphémères, réclame un grand ensemble de mesures entreprises avec hardiesse et poursuivies avec persévérance : c'est l'irrigation des départements du Midi, pour laquelle il est nécessaire d'écarter législativement les entraves qu'opposent aux améliorations certaines maximes par trop *individualistes* sur l'appropriation des cours d'eau ; c'est le reboisement des montagnes et des collines et la distribution des eaux sur les pentes ; c'est l'interdiction presque générale de défricher les bois [1], combinée avec le défrichement des landes, des terres incultes, et leur transformation en prairies artificielles ; c'est la mise en valeur des communaux par des moyens dont la classe pauvre des campagnes n'ait point à souffrir et qui fortifient la propriété communale, loin de la détruire par le partage ; c'est tout un système à trouver où l'action de l'État se concerte avec l'action des communes [2] et des

[1] Tous les jours, de désastreuses autorisations de défrichement sont accordées aux exigences électorales.

[2] L'œuvre que vient d'accomplir une simple administration munici-

particuliers. Une faveur toute spéciale devrait être accordée par l'État et par les localités aux compagnies agricoles qui présenteront un caractère démocratique et se fonderont sur l'association des petits capitaux : ce serait un contre-poids à renforcer contre les compagnies financières des grands capitalistes. Une assurance mutuelle obligatoire, organisée et administrée par l'État, vraie et légitime application de la solidarité nationale, doit envelopper la France entière, et protéger l'agriculteur contre les fléaux qui promènent incessamment la ruine d'un toit sur un autre; inondation, incendie, grêle, perte de bestiaux, etc. Un bon système d'assurance, établi par voie d'impôt, garantissant le travailleur des campagnes contre tout accident local, et complété, en cas de malheur public, de disette, d'épizootie, par des mesures générales, telles qu'avances de semailles ou avances pour rachat de bestiaux faites par l'État aux communes ou aux particuliers, nous parait quelque chose de plus décisif que les combinaisons du crédit foncier proprement dit, combinaisons qu'un tel système engloberait d'ailleurs en quelque sorte, plutôt qu'il ne les exclurait[1]. Tout ce qui peut être fait sans

pale (il est vrai que c'est l'administration de la grande Marseille!) montre ce dont la France bien dirigée serait capable. Les aquéducs de la Durance à la mer, qui placent le nom de leur constructeur à côté du nom de Riquet, sont le plus bel ouvrage de notre époque.

[1] La combinaison des cultures fourragères avec la culture des céréales ne suppose pas nécessairement la grande culture. Il en est de même de l'éducation du gros bétail. Un homme d'une grande autorité théorique et pratique en agriculture, M. Dezeimeris, a établi que tout cultivateur qui possède une paire de bœufs et opère sur quelques hectares avec une sage combinaison de cultures, peut arriver, *sans emprunts*, aux plus heureux résultats en quelques années. —Oui, pourvu qu'il ne perde pas ses bêtes, qu'il ne pourrait remplacer, et pourvu qu'une

l'emprunt doit être fait sans l'emprunt, lors même que les conditions actuelles du crédit auront été radicalement réformées. Les hommes les plus expérimentés en agriculture et les plus attachés à la cause de la démocratie agricole regardent le crédit comme un allié auquel il convient de ne recourir qu'avec prudence, et se défient singulièrement des idées qui tendent à une mobilisation excessive de la terre, c'est-à-dire à attirer l'agiotage jusque dans le sillon. Pousser par des primes au développement des cultures fourragères, qui amène la multiplication du bétail, et avec le bétail l'engrais, et avec l'engrais l'accroissement de la production céréale; établir un système de remontes militaires qui encourage les éleveurs de chevaux à restaurer nos bonnes races moyennes en leur assurant un placement régulier et une indemnité suffisante, tels seront encore les devoirs d'un gouvernement national.

Ni notre sujet ni nos forces ne nous permettent d'aborder la solution détaillée du vaste et redoutable problème industriel : il est cependant des lignes générales qu'on entrevoit assez clairement dès aujourd'hui. L'intervention de l'État dans les conditions hygiéniques et morales des ateliers; la réforme de l'injuste loi des coalitions, qui devrait se borner à réprimer les violences et les moyens de contrainte dans les contestations industrielles[1]; le développement, ou plutôt la réalisation sin-

mauvaise année n'anéantisse pas sa récolte. — Ce sont les accidents qui ruinent l'agriculture : c'est à l'État de parer aux accidents.

[1] La liberté du travail doit être assurée : l'ouvrier doit pouvoir traiter individuellement, si bon lui semble, avec celui qui l'emploie; mais il doit aussi pouvoir traiter *collectivement*. — Qu'arriverait-il, dira-t-on, si, dans un métier, tous les maîtres s'associaient d'un côté, tous les ouvriers de l'autre, et qu'on ne pût s'entendre? — Il arrive-

cère de l'institution des prud'hommes, cette justice de paix élective de l'industrie, à l'élection de laquelle ne sont point appelés les vrais ouvriers; le rétablissement de rapports disciplinaires entre les travailleurs de chaque métier, et l'organisation au moins facultative de syndicats électifs, d'institutions de secours et de retraites, où la prévoyance ne soit pas l'égoïsme et se combine avec la solidarité, surtout avec la solidarité morale, d'associations libres, enfin, où la condition matérielle des ouvriers s'améliore par le groupement des ressources et des dépenses, sans porter atteinte, bien entendu, au principe de la famille. On a suffisamment démontré, par l'exemple de l'armée, les résultats économiques de l'association et des grandes fournitures, pour qu'il soit inutile de revenir là-dessus. Les gens de métiers, qui vivent nécessairement mêlés au reste de la population, ne peuvent s'associer que dans de certaines limites; la nature de leurs professions ne leur permet pas de se grouper matériellement ensemble; mais, chez les ouvriers de manufactures, l'association peut à peu près tout embrasser, sauf ce qui constitue la réserve nécessaire du foyer domestique. La meilleure condition pour eux serait sans doute la translation des usines dans les campagnes, la concentration des habitations, séparées et voisines, autour de la manufacture; l'acquisition, par voie d'association, de tous les objets nécessaires à la vie, sauf la petite culture potagère; la réunion sur un même point de tous les établissements nécessaires à un groupe d'hommes, depuis les lieux d'enseignement et de prière jusqu'au lieu des divertissements du dimanche. Des garanties de moralité seraient exigées

rait qu'on recourrait au médiateur naturel, à l'autorité nationale ou locale, qui interviendrait non pour contraindre, mais pour concilier.

pour l'admission dans l'association ; des syndics électifs seraient chargés de maintenir l'ordre et les règlements. Quelques directeurs de grandes usines ont déjà spontanément engagé leurs ouvriers jusqu'à un certain point dans cette voie : l'action publique et l'action particulière peuvent et doivent y concourir. Le plus décisif de tous les progrès économiques serait certainement l'association des ouvriers aux bénéfices de la fabrique, à mesure que ce progrès deviendrait réalisable.

De larges plans ont été proposés pour l'organisation d'ateliers nationaux destinés à faire disparaître peu à peu les ateliers privés et à remplacer les entrepreneurs actuels de travaux par la commandite de l'État et l'association ouvrière. Nous n'avons point à apprécier la valeur intrinsèque de cette conception hardie. Elle appartient à un ordre d'idées absolu et logiquement radical, et n'est pas dans les conditions de progrès prochain où nous nous plaçons ; réalisable ou non dans un avenir indéfini, elle dépasse évidemment les forces du gouvernement qui sortirait de la réforme immédiate que nous appelons.

Mais, si l'État ne peut ni ne doit tout faire, est-ce à dire qu'il ne doive rien faire? — La Constituante a déclaré que la nation devait du travail à tous ses membres. Napoléon avait entrepris courageusement l'extinction de la mendicité. Il y a lieu, tout au moins, comme on l'a déjà dit avec une grande autorité, à fonder des ateliers nationaux, non pour absorber l'industrie, mais pour lui assurer une réserve, et pour atteindre le double but de la Constituante et de l'Empereur, pour garantir un minimum au travail et arrêter la baisse des salaires à un certain niveau.

Ce qu'il ne faut surtout jamais perdre de vue, c'est que la réforme économique est impossible sans la réforme morale, la réforme morale, sans l'éducation et des enfants et des adultes, et l'éducation, sans une certaine latitude de temps *donnée régulièrement* à l'ouvrier pour apprendre à être homme; hélas, il en *dérobe* souvent bien davantage à l'atelier pour s'oublier dans l'abrutissement et s'enfoncer dans la misère! — Cette conquête sur le temps doit être le plus précieux bienfait des machines.

Les questions d'association touchent nécessairement à ces idées très-diverses, que l'on confond, parfois malgré ceux qui les professent, sous le nom de socialisme ou sous le nom plus effrayant de communisme. Nous nous contenterons d'observer, à l'égard des craintes soulevées par ces idées, que, s'il est des contrées où la propriété foncière soit menacée d'une dépossession violente et sanglante, ces contrées sont les monarchies de l'Europe orientale, et non pas la France; — que la société française, tout imparfaite qu'elle soit, est très en mesure de se défendre contre toute tentative d'une spoliation que la division du sol et l'esprit des campagnes rendraient impossible. Mais, autant il est légitime de surveiller et de réprimer au besoin les sectaires qui tendraient à l'invasion de la force brutale et à la destruction de la famille et de la patrie, autant il serait injuste d'inquiéter les associations paisibles qui se formeraient sous un régime de communauté fraternelle conforme à leurs doctrines. Leur régime intérieur dérogeât-il en quelque façon aux principes des codes modernes sur la propriété, on s'est ôté le droit moral de les proscrire, en autorisant l'existence de communautés religieuses propriétaires qui sont précisément dans le même cas; on doit les traiter sur le même

pied. L'équité et la prudence commandent de laisser une issue pacifique à ces idées.

La liberté du travail, disions-nous tout à l'heure, n'est pas l'isolement forcé des travailleurs. La liberté du commerce ne saurait être la souveraineté des monopoles. Il ne faut pas s'arrêter aux mots. Là où le *maximum* existe en fait, mieux vaut qu'il soit imposé par l'État que par les monopoleurs. Il faut que tout monopole soit ou détruit ou tarifé comme le sont les chemins de fer.—Quant aux compagnies financières, il ne s'agit pas sans doute de les violenter ni de manquer aux engagements pris malheureusement avec elles par l'État, mais de ne pas leur permettre de dépasser ces engagements pour tout envahir autour d'elles, mais de les surveiller et de les contenir, jusqu'à ce que l'État puisse rentrer peu à peu dans les droits qu'il n'aurait jamais dû aliéner. Il en est de même pour les richesses minérales, et les droits de l'État vont même plus loin à cet égard. A l'égard des tarifs douaniers, ce qu'on peut établir d'une manière générale, c'est que l'industrie de la France, comme son agriculture, doit être ordonnée en vue des richesses naturelles que renferment son territoire et ses annexes géographiques politiquement séparées d'elle; que la condition de toute réforme industrielle favorable aux ouvriers français est de dépendre le moins possible des crises de la production anglaise; que les traités de commerce ne doivent point être conclus uniquement en vue du commerce, mais aussi en vue des intérêts politiques; et que tout système de tarifs généraux, applicables sans distinction à tous les étrangers, doit être absolument repoussé; qu'il faut enfin relever à tout prix la marine marchande, dussent quelques autres intérêts en être

froissés. Si l'État doit protection aux grandes industries qui mettent en œuvre les richesses naturelles du pays, il doit au commerce extérieur, sans lequel on n'a point de marine, non-seulement la protection diplomatique et militaire, mais une impulsion éclairée, mais une direction de conseils et de renseignements : le ministère du commerce doit être un grand bureau de statistique commerciale ouvert à tous les négociants.

Même nécessité de créations nouvelles dans l'établissement qui défend le pays, que dans les établissements qui le nourrissent : même impossibilité de réaliser ces créations sans la réforme électorale. Il est vraisemblable que, sur ce terrain, comme en économie politique, le parti aristocratique prendra l'offensive : le régime actuel de l'armée, insuffisant aux yeux de la démocratie, est trop démocratique aux yeux de l'oligarchie. Les habiles du parti comprennent très-bien ce qui leur conviendrait : une armée moins nombreuse, mais très-bien organisée, bien payée, très-mobile, composée d'hommes faisant métier des armes, passant leur vie sous les drapeaux, et tout à fait séparés de la population. Peu de cavalerie ; cela coûte fort cher, et ne sert que contre l'ennemi. Ils voudraient à tout prix ôter au peuple l'habitude des armes, et, pour cela, sous prétexte de soulager le pays, réduire le plus possible les contingents de la conscription et substituer aux conscrits les engagés à longs termes. « Le gouvernement anglais ne contiendrait pas les » masses de l'Angleterre et de l'Irlande s'il avait affaire » à un peuple habitué au maniement des armes par le » service militaire. » On ne s'est pas contenté de penser ces choses : on n'a pas craint de les écrire. Il faut donc dénationaliser l'armée et *démilitariser* la

France, pour la contenir plus à l'aise et pour achever de la mettre dans la bienheureuse condition de l'Angleterre et de l'Irlande! heureusement, l'entreprise ne sera pas facile.

Nous disons, nous : non-seulement la France n'est point trop militaire, mais elle ne l'est plus assez : il faut qu'elle le redevienne. Nous ne répondrons point par une exagération contraire, en appelant une diminution du temps de service telle que chaque citoyen passe à son tour sous les drapeaux de l'armée active. La France a besoin d'un robuste noyau de soldats accoutumés aux armes et endurcis aux fatigues. Trop réduire le temps de ce service serait dangereux pour la solidité de l'armée. L'augmenter est impraticable : le fardeau populaire est déjà bien lourd! Il est utile de pousser aux engagements, en attachant de certains avantages à la profession militaire, par exemple, en assurant la plupart des petits emplois aux militaires retraités. Il est indispensable de refaire une cavalerie en rapport réel avec le chiffre total de l'armée; quant à l'infanterie, peut-être en pourrait-on réduire le nombre en temps de paix, pourvu que l'on garde un puissant noyau et des cadres excellents, et que derrière ces cadres on organise une réserve immense. Comme il faut à la marine militaire une inscription maritime et une marine marchande, il faut à l'armée de terre une réserve organisée. Il n'y a point de véritables institutions militaires là où il n'y a point de réserve. Tout jeune Français doit porter le fusil ou dans l'armée active ou dans la réserve; tout ce qui, dans chaque contingent, n'est point appelé au régiment, doit être organisé militairement sans quitter ses foyers, assujetti à des exercices périodiques, et réuni par divisions dans des

camps de manœuvres à l'époque où les travaux agricoles et industriels sont le moins actifs. Le service de la garde nationale ne doit commencer qu'à l'âge où cesse le service de la réserve.

Les classes aisées ont plus d'intérêt qu'il ne semble à la réalisation de ce plan : il n'est pas bon pour elles que leur jeunesse s'absorbe tout entière dans les mœurs de comptoir et de basoche; un peu de discipline militaire ferait grand bien à cette jeunesse. Aujourd'hui, les classes pauvres recrutent à peu près exclusivement la masse de l'armée et même en grande majorité le corps des officiers de l'infanterie. La bourgeoisie doit comprendre qu'il y aurait pour elle dans l'ignorance des armes une véritable infériorité. Personne aujourd'hui n'arrachera le fusil des mains du peuple français, nous en avons la confiance; mais le peuple, ce doit être tout le monde.

Un dernier mot pour ce qui regarde l'armée active : tout n'est pas fait quand on l'a suffisamment dressée aux armes. Les régiments doivent être, pour la jeunesse du peuple, des gymnases où se continue l'éducation commencée dans les écoles; là encore, outre les notions spéciales, doivent être enseignées l'histoire nationale, qui apprend au citoyen sa tradition, ses droits et ses devoirs; la musique chorale, qui développe en lui le sentiment et les grandes émotions collectives; la gymnastique, qui rend son corps apte à servir énergiquement sa volonté [1].

La France n'est plus assez militaire, disions-nous tout à l'heure. La France n'est plus assez marinière, dirons-nous à plus forte raison.

[1] Quelques essais incomplets ont eu lieu : le chant et la gymnastique commencent à s'introduire dans les régiments.

La France, est-il besoin d'insister à ce sujet, et, à défaut de son histoire, son seul aspect ne le révélerait-il pas? la France est continentale et maritime à titre égal. Aucun esprit vraiment philosophique et vraiment politique ne saurait mettre en doute cette vérité. Mais cette égalité virtuelle et de destination, pour ainsi dire, n'est pas naturellement une égalité de fait et de pratique. La vie de la mer est une vie d'exception, et l'homme se porte plus spontanément vers les travaux et la circulation terrestres. Entretenir l'équilibre nécessaire chez un peuple qui a le choix, par sa position, entre la terre et les flots, et qui n'est pas contraint à la mer comme le peuple anglais, c'est donc là une œuvre d'art gouvernemental, et il est indispensable que le pouvoir pèse de son poids du côté de la mer; qu'il y pousse les populations en améliorant la rude condition du matelot, en aidant l'armateur à lutter contre la concurrence étrangère, en travaillant à remédier à la cherté du frêt et aux autres causes d'infériorité qui découragent la navigation nationale, et qui ne sauraient être absolues.

Cette double condition de puissance continentale et maritime, qui n'est, au reste, qu'un des aspects sous lesquels se manifeste l'universalité de la France, impose sans doute de grands sacrifices, de grands efforts; mais toutes les conditions d'existence de la France sont dans le même cas. La France est dévouée à une vie laborieuse; il ne faut pas qu'elle l'oublie! Ses sacrifices sont plus que jamais nécessaires; mais on peut les alléger, et surtout les rendre plus efficaces par une administration plus sévère et surtout par un plan de conduite plus sage et plus hardi tout à la fois.

Il faut que la France se replie sur elle-même, mais

comme le lion, pour être toujours prête à s'élancer. Quant aux intérêts maritimes, point de folies lointaines, plus de Taïtis[1] ! Concentration de nos forces sur nos deux mers, et, dans la Méditerranée, concentration de nos ressources dans un seul but, la création des ports militaires en Algérie, et la colonisation autour de ces ports. Ce but atteint, le reste nous est pour toujours assuré. Tant que nous ne tenons pas ce but, le reste est inutile; nous ne tenons rien en Afrique.

Nous avons essayé de reconnaître quelle direction conviendrait à la politique intérieure de la France, et comment la France devrait se mettre en mesure et pour la paix et pour la guerre. Maintenant, comment devrait-elle conduire ses relations avec les autres peuples? Quelles alliances rechercher et quel dessein poursuivre?

Ce dessein ressort à traits assez manifestes du passé que nous avons déroulé tout à l'heure.

Sous l'ancien régime, la France a été glorieuse et victorieuse tant qu'elle a suivi la politique fondée par Henri IV et Richelieu : les revers sont venus quand Louis XIV eut altéré et faussé cette politique. Depuis 89, la France a été triomphante tant qu'elle est restée fidèle à la politique de la Révolution : elle a perdu la victoire après que Napoléon eut substitué à cette politique celle

[1] La seule entreprise lointaine qui, malgré ses inconvénients, fût au moins motivée par des intérêts suffisants, était précisément celle à laquelle on a renoncé, l'expédition de Madagascar. Il y a là des réserves d'avenir que la France ne saurait abdiquer. — Nous ne prétendons pas que la France ne doive jamais avoir de colonies éloignées : ce n'est pas là un principe, mais une question d'opportunité. Elle en a eu de très-florissantes; elle les a perdues par des événements extraordinaires, et non par les conséquences naturelles de sa constitution ou de sa position dans le monde.

de l'Empire. Prenons garde de suivre les mêmes phases de décadence et de recommencer Louis XV comme Napoléon a recommencé Louis XIV.

Ce qu'il s'agit de faire, c'est de fondre ensemble la politique de la Révolution et celle de l'ancienne France : l'une n'est que le complément de l'autre ; c'est de défendre et de revendiquer, par la diplomatie et, quand il le faudra, par l'épée, l'indépendance des nationalités et le rétablissement de l'équilibre européen : c'est d'aider, non par l'intervention directe, mais, par l'influence morale et l'exemple, le progrès social chez toutes les nations.

Sur quelles alliances s'appuyer pour agir ?

Ces grandes puissances européennes, qui, se jalousant, se contrariant et s'inquiétant réciproquement sur tant de points, ne savent se mettre d'accord que contre la France, est-il vrai qu'après avoir tenté en vain de bien vivre avec toutes par des concessions à toutes, dans une politique négative, on puisse rompre leur faisceau et se rattacher quelqu'une d'elles dans une politique active ?

Il est encore des hommes d'État et des publicistes qui rêvent l'alliance anglaise. — Sur quelle base ? — Sera-ce la communauté de sentiment ? — Une croisade des deux grandes nations constitutionnelles pour la liberté de l'Europe ? — Il ne faut pas se laisser abuser par quelques apparences ! S'imaginer que les tyrans des mers[1] s'éprendront d'un zèle chevaleresque pour la liberté du continent et démentiront l'égoïsme immémorial de leur tradition, c'est

[1] La France s'est quelquefois laissé égarer par des rêves d'empire, mais elle est toujours revenue à sa nature, à sa politique ; l'Angleterre, elle, n'a jamais cessé d'aspirer en théorie et en fait à la tyrannie des mers. Ses démonstrations libérales actuelles ne doivent pas nous en imposer.

faire du roman, et non de la politique! D'ailleurs, la double aristocratie qui gouverne et gouvernera longtemps encore l'Angleterre n'est pas plus en communauté de sentiment avec la France que le despotisme russe lui-même. — Si ce n'est le sentiment, sera-ce l'intérêt qui reliêra les deux empires ? — Où est l'intérêt commun ? — L'Angleterre est devenue l'ennemie nécessaire de quiconque a un comptoir, une usine ou un vaisseau ; or, la France a de tout cela. L'Angleterre et la France sont toutes deux naturellement pays de grande industrie par la constitution géologique que leur ont donnée le fer et la houille : l'Angleterre a exagéré si monstrueusement cette aptitude naturelle, qu'il lui faut, entre les nations industrielles, non-seulement la première place, mais une place unique, la fourniture du globe ! Elle veut le libre échange, dit-elle ; oui, le libre échange de ses fabrications contre des denrées alimentaires et contre les produits spéciaux, les matières premières, que lui refuse son climat. Les seules nations qui puissent être ses alliées sont celles qui se réduiront à n'être que ses fermières, c'est-à-dire ses vassales. Toute nation industrielle est une rivale qu'elle voudrait écraser.

Ainsi, comme sentiment, l'Angleterre est indifférente, comme intérêt, elle est opposée à l'égalité inter-nationale. Sur tous les points du globe, depuis l'Escaut et l'Archipel jusqu'au fond de l'Océanie, son intérêt, identifié avec ses passions, est en contradiction violente avec l'intérêt de la France; sur tous les points, sauf un seul, Constantinople, où l'intérêt commun est d'empêcher l'établissement moscovite : là, seulement, une action commune pourrait être quelque jour momentanément concertée; mais l'Angleterre n'a nullement jusqu'ici subordonné à

ce point l'ensemble de sa politique! Un rapprochement accidentel, dans un but spécial, est donc possible dans l'avenir : une alliance systématique sur un pied d'équité et de réciprocité est impossible. L'Angleterre aristocratique, et nous parlons de l'aristocratie commerciale aussi bien que de l'aristocratie terrienne, ne saurait être juste envers la France sans périr : cela est bien plus vrai aujourd'hui qu'à l'époque où un des plus grands hommes de l'Angleterre érigeait cette pensée en maxime d'État[1].

Dans la question de l'alliance anglaise comme dans celle de la pairie anglaise, on a vu quelque temps presque tous les hommes politiques d'un côté et la masse de la nation de l'autre. Et là encore l'instinct du peuple a eu raison contre les creuses théories de l'école anglicane. La bourgeoisie, inébranlable devant le sénat héréditaire, avait cédé en partie sur cet autre point aux illusions des politiques; elle s'en est dégagée pour revenir au sentiment populaire.

La Russie a ses partisans, qui exploitent l'antipathie nationale contre l'Angleterre : l'opposition des mœurs et des institutions, disent-ils, n'importe guère à cette distance; les intérêts commerciaux des deux pays sont conciliables; et l'intérêt politique de la Russie peut être

[1] Il existe cependant en Angleterre un parti de l'alliance française, parti dont le mobile principal est l'effroi de la Russie, et dont les démonstrations sincères, mais impuissantes en faveur de la liberté européenne, ont contribué à entretenir bien des illusions chez nous. On doit tenir compte de ce parti, mais avec beaucoup de réserve et de prudence. Il est évidemment beaucoup trop faible pour changer la politique traditionnelle de son pays et pour entraîner l'Angleterre à une intervention libérale et désintéressée en Europe, mais il pourrait être assez fort dans certains cas pour l'empêcher de se joindre aux ennemis de la liberté, par exemple dans le cas d'une *guerre de l'indépendance* entreprise pour chasser les Autrichiens d'Italie.

amené à consentir que la France recouvre ses frontières naturelles. — Nous croyons, en effet, que le rapprochement n'est pas *matériellement* impraticable; mais par quoi jurera-t-on le pacte moscovite? — Apparemment par le sang de la Pologne égorgée. — Nos hommes positifs passeront par-dessus ce glorieux cadavre : ils ne s'arrêtent point à la politique de sentiment. — Quelle sera donc la condition du pacte? — Cette condition, et il ne peut y en avoir d'autre, c'est d'assister, directement ou indirectement, la Russie dans la poursuite de son but. — Quel est le but de la Russie? — Nous l'avons dit : c'est l'absorption de tous les peuples slaves ou mêlés de Slaves, puis de Constantinople et de la Grèce, la domination du Bosphore et du Sund, la subalternisation de l'Allemagne, l'empire de l'Europe, en un mot. C'est une chimère que de croire qu'on la détournera sur l'Inde. Elle vise sans doute à l'Inde; mais, sa grande affaire, c'est de s'asseoir au cœur de l'Europe : qui a l'Europe a tout l'ancien monde. — En échange de cette coopération, de cette complicité, que donnera-t-elle à la France? — La permission d'entreprendre contre l'Allemagne, soutenue par l'Angleterre, une guerre de trente ans, à la suite de laquelle, Français et Allemands, vainqueurs et vaincus, tomberont d'épuisement sous la suzeraineté du nouvel empire.

La France ne peut pas plus s'allier à la Russie qu'à l'Angleterre sans abdiquer. La Russie et l'Angleterre sont également ennemies nées de la politique franco-européenne, c'est-à-dire de l'égalité inter-nationale, l'une voulant la tyrannie des mers, l'autre la tyrannie de la terre et des mers.

Reste ce qu'on nomme les deux grandes puissances allemandes.

L'Autriche? — Elle n'est pas allemande, elle n'est pas nation. L'Angleterre et la Russie, du moins, sont deux grandes nationalités qui conserveraient dans le monde un rôle très-considérable et très-légitime, même après que leurs usurpations et leurs injustices auraient été réprimées. — Mais, elle, la philosophie politique peut lui contester jusqu'au droit de vivre! La réorganisation de l'Europe serait la dissolution du monstrueux assemblage qu'ont formé moins encore les hasards de l'hérédité féodale qu'une longue série d'usurpations. La tombe où s'est englouti le *Saint-Empire romain* réclame ce vampire attaché aux flancs des nationalités mutilées.

La Prusse? — Ici point d'incompatibilité de nature ni de principe. — Mais l'obstacle est dans les passions de la royauté et de l'aristocratie prussiennes, qui haïssent la France, et qui flottent entre la Russie et l'Angleterre.

Ainsi, point d'alliance avec les grandes puissances. Avec trois d'entre elles, il y aurait crime ou folie. Avec la quatrième, rien de tel, sans doute; mais où sont, quant à présent, les moyens de traiter? L'amitié que nous accepterions ne nous est point encore offerte. C'est donc à l'isolement qu'il faut se résigner? Grand mot, épouvantail des esprits faibles! — Nous ne sommes plus en 1813. C'est à une coalition, pour ainsi dire, négative, que nous avons affaire. Elle ne va pas demain paraître à la frontière! Sa force, si grande qu'on la suppose, n'est point une force disponible. Chacune de ces puissances a des provinces conquises, des peuples entiers à contenir la baïonnette sur la gorge, ou des problèmes sociaux plus terribles que les nôtres à résoudre. La France seule est une et maîtresse d'elle-même : elle n'a plus de Vendée. L'isolement est donc sans danger matériel, au moins im-

médiat; mais l'isolement dans l'inaction, c'est encore l'abdication, tout comme serait l'activité subalterne dans une alliance inégale : c'est l'abdication du génie même de la France !

Il est vrai : aussi ne faut-il pas plus d'isolement que d'inaction. Est-ce qu'il n'y a que les quatre *grandes puissances* dans le monde? Sans parler d'une autre puissance, grande aussi, certes, et forte et valeureuse, et qu'on trouvera toujours, de l'autre côté de l'Océan, prête à défendre la liberté des mers, n'y a-t-il personne en Europe qui puisse entendre la voix de la France? — L'isolement vis-à-vis des grandes puissances, c'est l'union avec toutes les petites. C'est le retour de la France à son rôle : c'est le courage rendu aux États menacés dans leurs droits et dans leur indépendance; c'est l'espoir rentrant au cœur des nations subjuguées et partagées entre les tyrans étrangers. Une des difficultés, mais aussi une des forces et des gloires de la France, c'est que ce peuple à la fois le plus ancien et le plus novateur de l'Europe représente en même temps le passé et l'avenir contre un présent injuste; tout ce qui a été légitime dans les âges écoulés, tout ce qui a noblement vécu et mérité de revivre, aussi bien que tout ce qui veut se produire pour la première fois à la lumière, morts immortels, existences naissantes, lèvent les yeux et les mains vers la grande vaincue de 1815.

Il faut que les États italiens, destinés à devenir la libre Confédération italique, que les États scandinaves, qui semblent aspirer à une nouvelle et plus équitable union de Calmar, que la Suisse, que la Grèce, que les peuples du Danube, que les Othomans eux-mêmes soient bien persuadés que tout progrès démocratique de la

France sera un pas de fait vers leur salut! et cela, quelle que soit la forme du gouvernement de ces peuples; car il s'agit pour eux, non pas de savoir comment ils seront, mais s'ils seront, et le principe de l'indépendance des nationalités peut rallier ensemble des États de formes très-diverses, pourvu que l'esprit de progrès social existe sous ces formes. Le noble exemple de Rome et de son vénérable pontife prouve en ce moment au monde que la vie peut renaître au sein de ce qui semblait le plus profondément enseveli dans le passé. Quant à l'Espagne, désastreusement poussée dans les bras de son ennemie et de la nôtre, elle marchera d'un pas libre à côté de la France dès que la France marchera.

Ce n'est pas tout : nous n'avons pas dit la principale cause de l'impuissance de la coalition. C'est que la coalition, sur le continent, ne peut rien sans l'Allemagne ; or, sous l'Allemagne officielle de la diète germanique, il y a une autre Allemagne, et celle-là n'est pas à la coalition.

De même qu'il y a quarante ans, les peuples teutoniques, foulés par Napoléon, s'ébranlèrent pour conquérir l'indépendance nationale, ainsi, aujourd'hui se mettent-ils en mouvement pour atteindre, dans chaque État germain, la liberté politique, et pour réaliser, entre tous ces États, la véritable union fédérative, impossible tant que l'Autriche pèsera sur la diète allemande du poids de ses trente millions de sujets étrangers et aura le droit de compromettre l'Allemagne dans une cause étrangère. Chacun des pas que fera la véritable Allemagne, l'Allemagne des peuples, déplacera le *statu quo* européen. L'Allemagne est le seul État qui ait ceci de commun avec la France, qu'elle ne peut remuer sans que le monde s'ébranle.

De même que l'Allemagne n'a pu obtenir l'indépendance qu'en se soulevant contre l'empire napoléonien, ainsi, aujourd'hui, ne peut-elle conquérir la liberté et l'unité[1] sans rompre avec la politique russe, qui la menace d'un péril moins éclatant, mais bien plus profond et plus durable que l'invasion passagère de Napoléon. Au lieu d'un torrent impétueux qui a laissé après lui un limon fécondateur, c'est une eau souterraine et corrosive qui mine lentement le sol germanique. Mais l'Allemagne est avertie maintenant, et la liberté contre-mine. Les vieux pouvoirs, obligés de changer leur diplomatie avec leur constitution intérieure, et ne pouvant plus s'appuyer sur la Russie tout en la redoutant, voudront faire tourner le mouvement aux idées anglaises et à l'alliance anglaise. Ils n'y réussiront pas.

L'esprit d'égalité est entré en Allemagne et n'en sortira plus; et la tradition fût-elle encore capable de contrebalancer cet esprit nouveau, les intérêts industriels et commerciaux rendent l'alliance anglaise impossible. Il faut à l'Allemagne commerciale des ports et une marine. Ceux qui ont fait le Zollverein ne le voudraient ni ne le pourraient plus défaire, et seront obligés de le compléter. L'Allemagne, qui a pris si vivement à cœur une question de nationalité vis-à-vis d'un État inoffensif comme le Danemark, ne pourra longtemps supporter que le Hanovre demeure un appendice de l'Angleterre, et que l'Elbe soit un fleuve anglais. Qu'on se figure l'Angleterre établie militairement à Honfleur, versant librement ses mar-

[1] Unité relative. — Nous ne pensons pas qu'il s'agisse pour l'Allemagne de l'unité à la française : le nord, d'un côté, le sud et une partie de l'ouest, de l'autre, présentent des différences trop fortement accusées.

chandises par la Seine, et se faisant de la Normandie entière un entrepôt séparé des douanes françaises, voilà, à peu près, ce que sont Heiligoland, le bas Elbe et le Hanovre par rapport à l'Allemagne. L'Allemagne commerciale n'a pas l'Elbe : il est vrai qu'on la pousse à envahir l'Escaut! — Étrange compensation : c'est comme si la France n'avait pas la Seine et qu'elle envahit le Danube.

Opposée politiquement à la Russie, commercialement à l'Angleterre, l'Allemagne nouvelle est donc entraînée vers la France, en dépit de bien des préventions. Il y a entre les deux nations analogie de situation politique, en ce sens que toutes deux ont à essayer de dompter et de transformer leurs gouvernements plutôt que de les renverser, à détruire des systèmes plutôt que des formes extérieures; il y a presque partout rapports d'intérêts, mêmes amis et mêmes ennemis. Au contraire de ce que nous disions de l'Angleterre, opposée à la France en tout, sauf en un seul point, la France et l'Allemagne se touchent par tous les points, hors un seul : ce point, à la vérité, est de grande importance. C'est la question des limites, la *question du Rhin*. Il serait puéril de l'éluder, et l'on ne peut se dispenser de l'aborder de front pour lui chercher une solution pratique.

Il y a d'abord deux questions à vider.

Le royaume des Pays-Bas, constitué contre la France en 1814, a été dissous en 1830. Ce n'est point assez : il est clair qu'une des conditions préalables de l'alliance franco-allemande doit être la franche et complète renonciation de l'Allemagne à intervenir dans les affaires de la Belgique et dans les transactions futures entre ce pays et la France. La France et la Belgique ne peuvent

former qu'un même système vis-à-vis du dehors, quoique les administrations intérieures puissent être séparées. L'autre condition tient à un point d'honneur que l'Allemagne ne saurait se refuser à comprendre. Il y a sur la frontière actuelle des places dont les murs ont été élevés par nos pères et cimentés de leur sang, les forteresses de Richelieu, de Louis XIV et de Vauban, les villes lorraines de la Sarre, l'alsacienne Landau. Tant que ces places où tout est français, les pierres comme les hommes, ne seront pas rendues à la mère-patrie, tant que la France nouvelle n'aura pas recouvré la vieille frontière de la France monarchique, aucune transaction sérieuse et solide n'est à espérer [1].

Reste donc le grand débat de la rive gauche du Rhin.

On sait les arguments des deux partis. « Ces provinces parlent ma langue, » dit l'Allemagne, « et la langue est le signe de la nationalité. Elles ont été liées à mon empire pendant des siècles, et j'ai pour moi, de plus, le fait, la possession actuelle. — Ce sol est à moi, » répond la France, « il fait partie du domaine que m'a destiné la nature; toute autre limite est arbitrairement tracée par les hommes : celle-là est l'œuvre de Dieu. Les peuples qui habitent cette terre sont de race et de langue teutonique, il est vrai, mais ils ne sont pas les fils des Souabes et des Saxons; ils sont les fils de ces Franks qui m'ont transmis leur sang et donné leur nom. Ils parlent votre langue; mais ce sont le plus souvent mes idées qu'ils expriment dans cette langue. Leurs affections, leurs tendances sont les miennes. »

Que faire? — Trancher la difficulté par le sabre? —

[1] Il est clair aussi que Luxembourg ne peut rester une forteresse fédérale allemande.

Allons : égorgeons-nous pendant trente ans pour les sables où se perd le Rhin; l'Angleterre et la Russie auront tout le loisir, l'une de fermer sans retour à la France les bouches de l'Escaut, l'autre de barrer le Danube à l'Allemagne, entreprise déjà en plein cours d'exécution.

La guerre entre la France et l'Allemagne serait la ruine de la liberté européenne et le triomphe des puissances malfaisantes.

Prenons ceci pour point de départ : que le peuple des provinces rhénanes est une colonie teutonique établie sur le sol gaulois. Quelles conséquences en tirer? — Que ce peuple ne doit être ni une conquête violente de la France sur l'Allemagne, ni une avant-garde de l'Allemagne campée sur le sol gaulois contre la France. Ennemies, la France et l'Allemagne seraient forcées de combattre jusqu'à la mort pour sa possession : amies, il devient entre elles le gage et le nœud de l'amitié, comme l'enfant dans lequel s'unissent le sang et l'âme d'illustres parents, relie et harmonise ceux qui lui ont donné le jour. —

Que ces provinces disposent d'elles-mêmes! Qu'elles gardent, si elles le veulent, nous ne dirons pas leurs lois civiles (elles n'en ont et n'en veulent point avoir d'autres que les nôtres), mais leur administration allemande, mais leurs liens fédéraux, en ce qu'ils ont de pacifique. Les traités de commerce, nous l'espérons, aplaniront les difficultés à cet égard; mais elles ne peuvent rester dépendantes d'une grande puissance militaire, à laquelle d'ailleurs elles ont été livrées, et ne se sont point données : elles ne peuvent rester armées. L'Allemagne, si elle veut l'amitié du peuple français, ne saurait prétendre à faire passer la gueule de ses canons à travers les portes ouvertes de la France. Les compensations ne sauraient

manquer à la Prusse, qui ne doit point être affaiblie, et qui est au contraire destinée à grandir encore, si elle ne manque point à son destin. Qu'on démolisse les remparts élevés deçà le Rhin comme des étapes pour l'invasion de la France; que les provinces rhénanes, arrosées de tant de sang généreux, soient un terrain de paix perpétuelle; que le Rhin soit le fleuve de l'alliance : les grands fleuves ne sont-ils pas à la fois les barrières de la guerre et les liens de la paix?

Quand on songe aux fruits que porterait l'alliance gallo-germanique, on ne comprend pas quelle démence en pourrait repousser la conclusion!

Les deux nations ne peuvent aujourd'hui rien de grand l'une malgré l'autre; rien de décisif l'une sans l'autre. Réunies, elles peuvent tout, tout ce qui est juste; et elles n'ont point à vouloir autre chose. De l'alliance gallo-germanique dépend la liberté du monde.

Le but commun d'activité est tout tracé : c'est le but que nous reconnaissions tout à l'heure pour celui de la France : l'indépendance des nationalités et le rétablissement de l'équilibre européen. L'Allemagne a des sacrifices apparents à faire à ces principes; apparents, disons-nous, car les usurpations des deux grands États allemands sur les races étrangères apportent à l'Allemagne mille dangers et nulle force. Ce serait faire injure à l'Allemagne que de douter qu'elle consente à l'affranchissement de l'Italie. L'affranchissement des peuples slaves semble devoir rencontrer plus d'obstacles de sa part : toutefois, deux mots tranchent la question : *Libres ou Russes!...* Tous les efforts tentés pour germaniser les Polonais, les Slovaques et même les Bohêmes, ces vieux confédérés du saint Empire, ont été et seront vains. Si les

Slaves sont réduits à choisir entre deux maîtres, ils choisiront le Russe. Les Polonais eux-mêmes préféreront le joug de l'ennemi à celui d'alliés qui les ont trahis et perfidement déchirés. L'Allemagne a de terribles iniquités à expier envers les Slaves : si elle ne prend à temps une grande résolution, dont la magnanimité ne sera que de la justice et de la prudence, elle pleurera un jour, en larmes de sang, les honteuses conquêtes de ses princes. Tout est encore réparable : la France et l'Allemagne unies peuvent encore empêcher la formation du monstrueux empire qui menace l'Europe ; elles peuvent encore rappeler la Pologne du tombeau, préparer l'organisation d'une confédération des Slaves occidentaux et méridionaux, des Magyars et des Roumains[1], sauver Constantinople et la Grèce, faire du Danube le fleuve de l'alliance germano-slave, comme du Rhin le fleuve de l'alliance gallo-germanique.

Point de nationalités indépendantes sans la liberté des mers, sans l'égalité maritime. Dans cette question, qui regarde non plus seulement l'Europe ou l'ancien monde, mais les deux hémisphères, la France et l'Allemagne unies pourront compter, non-seulement sur tous les États inférieurs de l'Europe, mais sur une puissante alliée dans le Nouveau-Monde, quand il s'agira d'imposer enfin les principes du droit maritime international à ce peuple superbe qui n'a jamais reconnu sur l'Océan d'autre droit que la force.

La masse européenne, telle que l'union de la France

[1] En exprimant nos prévisions sur la dissolution de l'*empire* d'Autriche, nous ne prétendons pas que les princes de cette maison ne puissent avoir un rôle à jouer dans les transformations que l'avenir prépare ; ceci est le secret de la Providence.

et de l'Allemagne peut la coordonner, apparaît comme une vaste confédération, subdivisée en trois groupes principaux : 1° la France et les deux péninsules espagnole et italienne; 2° l'Allemagne, avec les États scandinaves et la Hollande; 3° les Slaves indépendants avec les Grecs, les Magyars, les Roumains, et, s'il est possible d'accorder de vieux ennemis devant un péril commun, avec ces Othomans, dont on ne peut voir sans sympathie les pénibles efforts pour se régénérer. Telle paraît être, si les hommes ne manquent pas à la Providence, l'alliance vraiment sacrée, la sainte alliance des peuples, prédestinée à remplacer la coalition hypocrite qui avait usurpé ce beau titre.

Le temps de l'union gallo-germanique n'est pas venu encore, mais le temps de la paix entre la France et l'Allemagne est déjà venu. Aujourd'hui, entraîner l'Allemagne dans une guerre offensive contre la France ou dans une guerre pour soutenir la tyrannie autrichienne en Italie serait déjà impossible. Demain, espérons-le, on pourra davantage. A l'heure où la réforme intérieure sera accomplie en France, ce demain sera devenu aujourd'hui, sans doute.

Nous n'avons dû porter nos regards que sur l'avenir immédiat ou prochain, sur cet avenir qu'il appartient à la génération actuelle de déterminer. L'historien n'a point à s'arroger le rôle de prophète. Il lui est permis toutefois de chercher à entrevoir les déductions de la logique providentielle, en tenant compte de la liberté humaine, qui peut seconder ou repousser la main de la Providence. La Révolution a voulu supprimer le temps et saisir d'un seul bond les destinées entrevues dans une flamboyante extase. Ces destinées viendront. Le temps, qui les a refu-

sées, les amène. La France, si elle sait le vouloir, gardera et élargira, dans les âges nouveaux, l'universalité de son génie, et aucune secte, aucune forme exclusive et immobilisée n'absorbera sa féconde et progressive mobilité. Comme l'unité monarchique a hérité de la féodalité nobiliaire, l'unité démocratique héritera de la féodalité financière. La société, réduite en poussière par l'individualisme, se reformera dans un ordre plus équitable, mais ce ne sera pas pour se rejeter sous le joug d'un socialisme compressif, d'un despotisme multiple. La France réalisera, après l'égalité civile, l'égalité politique, seul chemin de cette égalité sociale à laquelle aspirent si ardemment les classes souffrantes, mais qui doit être poursuivie comme un idéal par la tendance générale des institutions, et ne saurait se constituer à priori par une formule adéquate à l'idée [1]. La France restera le peuple des essais, des fusions, de la variété et de la libre activité. Les éléments divers s'y coordonneront au lieu de s'y entre-détruire. La France sera plus que jamais le centre moral et intellectuel du monde, et agrandira encore ce grand rôle de lien des nations en y associant l'Allemagne, qu'y appelle sa position entre la France et les Slaves. La France et l'Allemagne, celle-ci par la compréhension, celle-là par l'attraction et la sympathie, saisissent l'homme et l'humanité tout entiers, et il doit résulter de leur association des développements du génie humain inconnus jusqu'ici sur la terre.

[1] L'égalité civile et l'égalité politique sont surtout une égalité de droits, on peut donc les formuler d'une manière à peu près radicale. L'égalité sociale est surtout une égalité de fait et de réalité ; or l'homme ne peut jamais réaliser complétement sa pensée dans les faits ; il est condamné à n'atteindre jamais dans la réalité qu'un résultat approximatif et imparfait.

Sous quels étendards et par quel cri de guerre s'accompliront ces grandes choses? — Ce cri de guerre, la France en a fait retentir le monde il y a cinquante ans : il est temps qu'elle le reprenne et qu'elle le complète. A la devise de nos pères :

Liberté, Égalité, Fraternité!

Nos fils en ajouteront une autre :

Unité du Genre Humain par les nationalités fraternellement associées.

FIN.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Il y a un an, lorsque nous écrivions les premières pages de ce livre, nous protestions contre la doctrine qui prétend les nationalités destinées à mourir; nous protestions au nom de cette génération qui a vu la Grèce sortir d'un sépulcre scellé par les siècles.

Avant que l'encre eût séché dans notre plume, le second des deux grands peuples de l'antiquité avait brisé la pierre de son tombeau.

La soudaine résurrection de l'Italie, devançant de bien loin nos espérances les plus hardies, est venue prouver si nous avions eu tort de ne pas désespérer des nations méridionales. L'Italie, en reprenant sa place dans l'assemblée des nations, a changé l'assiette de l'Europe, frappé d'un coup terrible le régime européen de 1815, et rendu impossible cette coalition offensive contre la France, qui rencontrait déjà des obstacles presque insurmontables dans la situation nouvelle de l'Allemagne.

Sans doute la France s'est relevée en présence de cet événement, le plus heureux qu'elle pût souhaiter dans le monde!

L'esprit de la France, en effet, a commencé de se relever; mais le gouvernement de la France s'est abaissé encore, et cette lumière allumée dans le midi de l'Europe a éclairé toute la profondeur de l'abîme où il est descendu! Tous les yeux ont pu voir en Italie ce que les

plus vigilants avaient déjà suffisamment aperçu en Suisse ; on a compris où le gouvernement de la France avait pris le courage de rompre avec l'Angleterre, et sur quels étranges alliés il avait osé compter! Le voilà donc, lui aussi, comme Louis XVI, comme Napoléon à son déclin, qui rêve d'épouser l'Autriche, c'est-à-dire la mort!...

La France ne ratifiera pas cette union impie : elle veut vivre!

Le gouvernement de la France nouvelle, le gouvernement de la Révolution, irait s'enfonçant jusqu'à la fin dans ce néant, tandis que tout renaît et s'agite autour de lui; tandis que le moyen âge lui-même, sortant de sa nuit séculaire, se ranime et se transforme au souffle d'une vie nouvelle! L'esprit de Savonarole est réveillé dans Rome et dans Florence, et l'esprit de la Révolution ne se réveillerait point dans Paris! Qui ne sent que cela est impossible!

Partout une ère de rénovation se prépare : toutes les relations changent; les choses nées d'hier ont déjà vieilli; on décrit une situation; elle n'est déjà plus! Pour ne citer qu'un des aspects particuliers de la société française, la situation du grand corps ecclésiastique est-elle aujourd'hui ce qu'elle était hier? Hier, le clergé subissait, du haut du Vatican, le mot d'ordre d'une faction alliée à tous les vieux abus et à toutes les tyrannies, ennemie naturelle de toutes les nationalités et surtout de la nationalité française; aujourd'hui, il entend descendre de ce même Vatican la parole de vie et de liberté. La séparation qu'on entrevoyait se faire entre le patriotisme italien de la papauté et le cosmopolitisme rétrograde des jésuites, s'est élargie comme un gouffre immense. Il n'est pas facile d'apprécier l'effet du contre-coup que

peut produire sur les divers clergés de l'Europe la régénération politique des peuples catholiques du Midi[1] ! Là, aussi, l'on entre dans l'inconnu.

Les derniers événements n'ont pas changé nos convictions sur le système des alliances de la France. Nous avions reconnu qu'un rapprochement serait possible entre la France et l'Angleterre sur la question de Constantinople : les événements ont paru établir qu'un rapprochement était également possible sur la question d'Italie *dans sa phase actuelle;* mais nous ne croyons pas pour cela que l'aristocratie anglaise ait changé son cœur : elle écrase d'une main la liberté et la nationalité en Portugal et en Grèce, si elle les protége de l'autre en Suisse et en Italie ; et l'on s'exposerait à de cruels mécomptes, si l'on s'imaginait que cette protection, due à des causes très-complexes, dût aller jusqu'à seconder la conquête de l'indépendance italienne et le renversement des traités de 1815. Quand le jour de la grande lutte sera venu, les amis que le droit inter-national compte dans les Iles Britanniques auront bien assez à faire d'obtenir la neutralité de leur gouvernement.

Nous devons aller au-devant d'une objection qu'on pourrait nous faire quant à notre appréciation de la

[1] Chose étrange ! pendant qu'un rapprochement inattendu s'opère dans l'ordre politique entre le chef de l'Église romaine et la démocratie française, le pouvoir laïque continue à saper l'organisation laïque de l'enseignement et les grands établissements d'instruction nationale fondés par la Révolution : s'il a reculé sur certains points devant la résistance universitaire, si l'effet de ses attaques contre l'enseignement de la philosophie paraît momentanément suspendu, la guerre continue ailleurs ; l'École polytechnique est profondément atteinte dans sa constitution, et l'École normale est à son tour menacée dans son unité.

Charte de 1814. La brièveté de notre exposition nous a fait envelopper dans un même jugement le texte primitif de la Charte et la disposition additionnelle qui, en 1817, a exclu absolument de la société politique la masse des citoyens. Cette exclusion n'avait point été radicalement établie en principe en 1814; mais, le cens exorbitant de l'électorat et de l'éligibilité étant fixé dès l'origine par la Charte, le droit des assemblées primaires, si on l'eût maintenu de nom, eût été tout à fait dérisoire.

4 octobre 1847.

ERRATA.

Page 106, ligne 10 : les oreilles ; *lisez* : l'oreille.
Page 236, ligne 23 : réagissent ; *lisez :* réagissait.
Page 249, ligne 7 : devra ; *lisez* : devrait ; — ligne 10 : devra ; *lisez :* devrait.
Page 295, ligne 1 : er a-ce ; *lisez :* sera-ce.

TABLE DES MATIÈRES.

A la même Librairie

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.



Nouvelle édition, entièrement revue et augmentée d'un nouveau travail sur les *Origines Nationales*. Cette édition, imprimée sur papier fin des Vosges, est ornée de 40 vignettes ou portraits gravés sur acier et de 3 cartes géographiques coloriées : la Gaule, la France féodale et la France par provinces.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

16 à 18 volumes in-8°.
Prix de chaque volume. . . . . 5 fr. » c.
160 à 180 livraisons environ.
Prix de chaque livraison.. . . . . » 50

— Typographie Plon frères, 36, rue de Vaugirard. —

